



RÉPUBLIQUE DU NIGER

N°01

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, DE LA CONJONCTURE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES



NIGER

ReGEN 2022

MAI 2025

RECENSEMENT GÉNÉRAL DES ENTREPRISES AU NIGER (ReGEN)

Commerce



Hôtellerie



Finance



Extraction



Industrie



Fabrication



Construction



Transport

Communication



Energie

RAPPORT D'ANALYSE



Institut National
de la Statistique

NIGER



BANQUE MONDIALE



ReGEN

RECENSEMENT GÉNÉRAL DES ENTREPRISES AU NIGER



AVANT-PROPOS

Conformément à ses missions et aux attributions qui lui sont dévolues, l'Institut National de la Statistique (INS) a organisé le premier Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) en 2022. L'opération de dénombrement s'est déroulée du 27 août au 1^{er} octobre 2022 sur l'ensemble du territoire national, aussi bien en milieu rural qu'urbain, et a ciblé toutes les unités économiques géographiquement localisées des secteurs formel et informel, disposant d'un siège ou d'un local professionnel fixe ou d'un site aménagé où elles exercent leurs activités. Cette opération a aussi permis de recenser et d'avoir une meilleure connaissance des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM), à savoir les ONG, les partis politiques, les syndicats et les associations de développement, dans toutes les régions du pays.

La réalisation de ce premier ReGEN a bénéficié du soutien financier de l'État et de l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, à travers le Projet "Données de Qualités pour la Prise de Décisions", dénommé "DQPD".

Afin d'assurer une large adhésion des autorités administratives régionales, préfectorales et communales et des opérateurs économiques en particulier, des séances de sensibilisation ont été effectuées en amont, par les agents de l'INS accompagnés des cadres du Système Statistique National (SSN), en collaboration avec les leaders d'opinion des principaux secteurs d'activité économique du Niger, au niveau de chaque région, et sur les médias et à travers des reportages et spots publicitaires en langues française et nationales. Outre la stratégie de communication qui a été élaborée et déployée dans le cadre de l'atteinte des résultats de ce premier ReGEN, une stratégie efficace et appropriée a été développée, en vue d'atteindre les zones à défi sécuritaire du territoire national, rendant de facto, inclusif les résultats de l'opération.

Le présent rapport d'analyse, sans être exhaustif, présente les principaux résultats issus du premier ReGEN, structurés autour de cinq (5) thèmes : les

caractéristiques des entreprises au Niger et leur situation économique et financière, la situation de l'emploi au niveau des entreprises du Niger, les caractéristiques sociodémographiques des entrepreneurs individuels au Niger, la perception de l'environnement des affaires au Niger et l'analyse de la situation des femmes entrepreneures au Niger. En outre, le rapport met un accent sur les défis surmontés lors de cette opération inédite et les différentes leçons apprises, qui serviront sans nul doute à mieux appréhender et préparer les futurs recensements des entreprises au Niger.

Je voudrais avant de terminer mon propos, adresser mes sincères remerciements à la Banque Mondiale, pour les divers appuis qui ont permis l'aboutissement de ce projet, ainsi qu'aux responsables des différentes unités économiques qui ont bien voulu répondre aux questionnaires, pour leur disponibilité, mais surtout pour le temps précieux qu'ils ont consacré aux équipes de collectes de l'INS.

Mes sincères remerciements vont également à l'endroit des autorités administratives, locales et coutumières, pour leur collaboration et leur soutien constant tout au long de cette opération.

J'adresse aussi tous mes remerciements au personnel de terrain et aux équipes techniques de supervision et de coordination de l'INS et du Système Statistique National (SSN), qui malgré des conditions difficiles, ont fait preuve de professionnalisme et d'abnégation, pour fournir un travail de qualité.

Enfin, mes remerciements vont particulièrement à l'endroit du Ministère de l'Économie et des Finances, assurant la tutelle de l'INS, et à l'ensemble des autorités au plus haut niveau, pour leur accompagnement constant au développement de la statistique au Niger.

Souleymane ALZOUMA

Directeur Général p.i de l'Institut National de la Statistique (INS) du Niger

SIGNALÉTIQUE



OURS

Unité responsable : Direction de la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques

Directeur de la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques :
Monsieur Issaka AMADOU MAMANE,

Responsables du dossier : **Monsieur Abdou-Salam MAAZOU ICHAOU**
Madame ABDOU Halimatou ISSA IBRAHIM

Chef de la Division des Comptes Nationaux (DCN) : **Monsieur Mahamane Bachir SADOU**
Chef du Service des comptes du secteur moderne : **Docteur Boureima ISSA GUIRE**
Cheffe du Service des comptes des secteurs primaire et informel : **Madame TASSIOU Mariama ALHADO**

Cadres de la DCN :

Monsieur Djibrilla OUMAROU ANGOULA
Monsieur Sofiani BOUKARI
Monsieur Yayé SOUMANA
Monsieur Aboubacar SAIDOU BOUREIMA
Monsieur Mamane ANDI LEHIDA



SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ACP	Analyse en Composantes Principales
AD	Associations de Développement
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CA	Chiffre d'Affaires
CAPI	<i>Computer Assisted Personal Interviewing</i>
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DCNCEE	Direction de la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Études Économiques
DE	Directeur Exécutif
DG	Directeur Général
DGI	Direction Générale des Impôts
DQPD	Données de Qualités pour la Prise de Décisions
DSF	Déclaration Statistique et Fiscale
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HT	Hors Taxes
INS	Institut National de la Statistique
INSEED	Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
ISBLSM	Institution Sans But Lucratif au Service des Ménages
MF	Ministère des Finances
MP	Ministère du Plan
N.C.A	Non Classé Ailleurs
NAEMA	Nomenclature d'Activités des États Membres d'AFRISTAT
NAP	Nomenclature des Activités et des Produits
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGAD	Organisation Non Gouvernementale et Associations de Développement
PAT	Protocole d'Accord Type
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PDG	Président Directeur Général
PE	Petites Entreprises
PIB	Produit Intérieur Brut

SIGLES	DEFINITIONS
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
Q	Question
RCCM	Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
ReGEN	Recensement Général des Entreprises au Niger
RGE	Recensement Général des Entreprises
SA	Société Anonyme
SAP	Société Anonyme à participation Publique
SARL	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SAS	Société par Actions Simplifiées
SAU	Société Anonyme Unipersonnelle
SCP	Société Civile Professionnelle
SIG	Système d'Information Géographique
SNC	Société en Nom Collectif
SSN	Système Statistique National
SUARL	Société Unipersonnelle à Responsabilité Limité
TIC	Technologie d'Information et de Télécommunication
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WTI	<i>West Texas Intermediate</i>
ZR	Zones de Recensement
μE	Micro-Entreprises
\$ SD	United States Dollar





SOMMAIRE

Avant-propos.....	i
Signalétique.....	ii
Ours.....	ii
Sigles et Abréviations.....	iii
Liste des tableaux et graphiques.....	viii
Résumé Analytique.....	xiii
Introduction.....	15
Contexte et justification du Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN).....	16
Chapitre 0 : Environnement économique international, regional et national.....	17
0.1 Contexte économique international et regional.....	17
0.2 Contexte économique national.....	18
0.3 Contexte social.....	20
Chapitre 1 : Methodologie du recensement general des entreprises au Niger (ReGEN).....	22
1.1 Objectifs du ReGEN.....	22
1.2 Résultats attendus du ReGEN.....	22
1.3 Champ du ReGEN.....	23
1.4 Phase préparatoire du ReGEN.....	25
1.5 Phase de dénombrement du ReGEN.....	30
1.6 Traitement des données.....	33
Chapitre 2 : Caracteristiques des entreprises au Niger.....	35
2.1 Structures de production marchande.....	35
2.2 Structures de production non marchande.....	54
Chapitre 3 : Situation économique et financière des entreprises au Niger.....	64
3.1 Personnes morales.....	64
3.2 Chiffre d'affaires (CA).....	67
3.3 Investissements réalisés.....	73
3.4 Besoin de financement.....	76
Chapitre 4 : Situation de l'emploi au niveau des entreprises au Niger.....	80
4.1 Emploi au niveau des unités de production marchandes.....	80
4.2 Salaire au niveau des unités de production marchande.....	85
4.3 Emploi au niveau des unités de production non marchande.....	90
Chapitre 5 : Caractéristiques sociodémographiques des entrepreneurs individuels et des principaux dirigeants des ISBLSM.....	94
5.1 Caracteristiques sociodémographiques des entrepreneurs individuels.....	94
5.2 Caractéristiques sociodemographiques des principaux dirigeants des ISBLSM.....	99
Chapitre 6 : Perception de l'environnement des affaires au Niger : contraintes rencontrées et suggestions.....	103
6.1 Environnement des affaires des unités économiques marchandes.....	103
6.2 Environnement des affaires des unités économiques non marchandes.....	119
Chapitre 7 : Analyse de la situation des entreprises selon le genre.....	136
7.1 Genre et unités économiques marchandes.....	136
7.2 Genre et unités économique non marchandes.....	146
Chapitre 8 : Insuffisances et leçons apprises.....	152
8.1 Insuffisances relevées.....	152
8.2. Leçons apprises.....	152
Conclusion.....	154
Recommandations.....	156
Remerciements.....	159
Annexes.....	161



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0.1: Taux de croissance économique et inflation mondiale entre 2021 et 2022	17
Tableau 0.2 : Taux de croissance économique et inflation mondiale entre 2021 et 2022.....	18
Tableau 0.3 : Evolution de la production céréalière entre 2020 et 2022 en tonnes	19
Tableau 2.1 : Répartition des unités économiques selon leur statut.....	35
Tableau 2.2 : Répartition des entreprises distinctes par région.....	36
Tableau 2.3 : Répartition des entreprises par région selon la forme juridique (%)	37
Tableau 2.4 : Répartition des entreprises selon le régime juridique (%)	37
Tableau 2.5 : Répartition des unités économiques selon leur nature (%)	38
Tableau 2.6 : Répartition des unités économiques selon le type de local occupé (%)	39
Tableau 2.7 : Répartition des unités économiques selon le statut d'occupation du local (%)	39
Tableau 2.8 : Répartition des entreprises par région selon la disponibilité d'un numéro de la CNSS (%)	40
Tableau 2.9 : Répartition des entreprises par région selon la déclaration des employés à la CNSS en 2020 et en 2021 (%) ..	41
Tableau 2.10 : Répartition des entreprises par région selon l'existence d'un numéro d'identification fiscal (%)	41
Tableau 2.11 : Répartition des unités économiques selon les raisons de la non-disposition d'un NIF (%)	42
Tableau 2.12 : Répartition des entreprises par région selon la disponibilité d'un registre de commerce (%).....	42
Tableau 2.13 : Répartition des unités économiques par région selon la disponibilité d'une autorisation d'exercice (%)	43
Tableau 2.14 : Répartition des entreprises par région selon la tenue d'une comptabilité écrite (%).....	43
Tableau 2.15: Répartition des entreprises qui tiennent une comptabilité écrite par région (%).....	44
Tableau 2.16: Répartition des entreprises selon les raisons de la non-tenue d'une comptabilité écrite (%)	44
Tableau 2.17 : Répartition des entreprises par région selon la forme d'exploitation (%).....	45
Tableau 2.18 : Répartition des entreprises selon l'élaboration d'un état financier ou d'une DSF (%).....	46
Tableau 2.19 : Répartition des entreprises selon les raisons de non-élaboration d'un état financier ou d'une DSF (%).....	46
Tableau 2.20 : Répartition des entreprises par région selon le régime d'imposition (%)	47
Tableau 2.21: Proportion des entreprises par branche selon la forme d'exploitation (%)	52
Tableau 2.22: Récapitulatif des définitions des PME/PMI avec comparaison au cas du Niger	53
Tableau 2.24: Répartition de l'effectif des ISBLSM par région et selon le statut (Nombre).....	55
Tableau 2.25: Répartition des ISBLSM par région selon la tranche d'âges (%)	57
Tableau 2.26 : Répartition des ISBLSM selon l'année de création officielle et de démarrage effectif	59
Tableau 2.27 : Répartition des ISBLSM par régime juridique ayant des représentations/ antennes selon le nombre de régions concernées (%)	62
Tableau 2.28 : Répartition des ISBLSM disposant d'un numéro CNSS par régime juridique selon la déclaration de leurs employés à la CNSS (%)	63
Tableau 3.1 : Répartition des personnes morales par taille selon l'origine du principal dirigeant en 2020 et en 2021 (%)	65
Tableau 3.2 : Répartition des personnes morales par origine du principal dirigeant selon la taille et l'année (%)	65
Tableau 3.3 : Répartition des personnes morales par origine du principal dirigeant selon la branche d'activités (%)	66
Tableau 3.4 : Répartition des personnes morales par branche d'activités selon l'origine du principal dirigeant (%).....	67
Tableau 3.5 : Répartition des entreprises selon le chiffre d'affaires et le régime juridique (%)	69
Tableau 3.6 : Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activités selon l'année (%).....	70
Tableau 3.7 : Répartition du chiffre d'affaires des unités économiques formelles par branche d'activités selon l'année (%)	71
Tableau 3.8 : Répartition du chiffre d'affaires des unités économiques du secteur informel par branche d'activités selon l'année (%)	71
Tableau 3.9 : Répartition du chiffre d'affaires par région selon l'année (%).....	72
Tableau 3.10 : Répartition du chiffre d'affaires par région selon la forme d'exploitation et l'année (%)	73
Tableau 3.11 : Répartition du chiffre d'affaires par région selon la forme juridique et l'année (%).....	73
Tableau 3.12 : Répartition des investissements réalisés selon la branche d'activités et l'année (%)	74
Tableau 3.13 : Répartition des investissements réalisés selon la région et l'année (%)	76
Tableau 3.14 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et la forme d'exploitation (%)	76
Tableau 3.15 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et la forme juridique (%)	77
Tableau 3.16 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et le Régime juridique (%)	78
Tableau 3.17 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et la branche d'activités (%)	79
Tableau 4.1 : Répartition de l'emploi en 2020 par forme d'exploitation selon la branche d'activités (%).....	82
Tableau 4.2 : Répartition de l'emploi en 2021 par branche d'activités selon la forme d'exploitation (%)	83
Tableau 4.3 : Répartition de l'emploi en 2021 par forme d'exploitation selon la branche d'activités (%)	84
Tableau 4.4 : Répartition du personnel par type d'emploi selon le sexe et l'année (%)	85
Tableau 4.5 : Répartition des salaires par branche d'activités selon la forme d'exploitation en 2020 (%).....	86
Tableau 4.6 : Répartition des salaires par forme d'exploitation selon la branche d'activités en 2020 (%).....	87



Tableau 4.7 : Répartition des salaires versés en 2021 par branche d'activités selon forme d'exploitation (%)	88
Tableau 4.8 : Répartition des salaires versés en 2021 par forme d'exploitation selon la branche d'activités (%).....	89
Tableau 4.9 : Répartition des salaires versés par région selon l'année et la forme d'exploitation (%).....	90
Tableau 4.10 : Répartition de l'emploi dans les structures non marchandes par type de personnel selon le sexe et l'année (%)	91
Tableau 4.11 : Répartition des emplois permanents par régime juridique selon le sexe et l'année (%)	91
Tableau 4.12 : Répartition des emplois permanents dans les structures non marchandes par région selon le sexe et l'année (%)	92
Tableau 4.13 : Répartition des emplois par année régime juridique des ISBLSM selon le type de personnel et l'année (%) ..	93
Tableau 6.1 : Répartition des répondants par fonction selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%) ..	103
Tableau 6.2 : Répartition des répondants par branche d'activités selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%).....	105
Tableau 6.3 : Répartition des répondants par région selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)	106
Tableau 6.4 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon les contraintes rencontrées (%).....	107
Tableau 6.5 : Répartition des unités économiques par milieu selon le nombre de contraintes rencontrées (%).....	109
Tableau 6.6 : Répartition des unités économiques par taille selon le nombre de contraintes rencontrées (%).....	109
Tableau 6.7 : Répartition des unités économiques selon l'ordre des contraintes rencontrées (%).....	110
Tableau 6.8 : Répartition des unités économiques par branches d'activités selon le nombre de contraintes rencontrées (%)	111
Tableau 6.9 : Répartition des répondants par fonction selon leurs principales suggestions pour développer les entreprises de leur secteur (%)	112
Tableau 6.10 : Proportion des entreprises ayant cités les principales suggestions pour leur développement par Forme juridique (%)	113
Tableau 6.11 : Répartition des répondants par forme d'exploitation selon leurs principales suggestions pour développer les entreprises de leur secteur (%)	114
Tableau 6.12 : Répartition des répondants par région selon leurs principales suggestions pour développer les entreprises de leur secteur (%)	115
Tableau 6.13 : Répartition des principales suggestions selon la taille de l'entreprise en 2021 (%)	116
Tableau 6.14 : Répartition des unités économiques par tranche d'âge selon la branche d'activités (%)	117
Tableau 6.15 : Répartition des unités économiques par régime juridique selon les tranches d'âges (%)	118
Tableau 6.16 : Répartition des ISBLSM par nationalité selon les contraintes rencontrées (%).....	120
Tableau 6.17 : Répartition des ISBLSM par domaines d'interventions selon les contraintes rencontrées (%)	121
Tableau 6.18 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon le nombre de contraintes rencontrées (%)	122
Tableau 6.19 : Répartition des ISBLM selon l'ordre des contraintes rencontrées (%)	123
Tableau 6.20 : Répartition des ISBLSM par domaine d'intervention selon l'ordre des contraintes rencontrées (%)	124
Tableau 6.21 : Répartition des ISBLM par régime juridique selon leurs principales suggestions pour développer les structures de leur secteur (%)	125
Tableau 6.22 : Répartition des ISBLM par domaine d'intervention selon leurs principales suggestions pour développer les structures de leur secteur (%)	126
Tableau 6.23 : Répartition des ISBLSM par régime juridique qui selon le type de besoin de financement (%)	127
Tableau 6.24 : Répartition des ISBLSM par domaine d'intervention selon le type de besoin de financement (%)	128
Tableau 6.25 : Répartition des ISBLSM par région et type de besoin de financement (%)	129
Tableau 6.26 : Répartition des ISBLSM par régime juridique et sources de financement (%)	130
Tableau 6.27 : Répartition des ISBLSM par sources de financement et domaine d'intervention (%)	130
Tableau 6.28 : Répartition des ISBLSM par sources de financement et par région (%)	132
Tableau 6.29 : Répartition des ISBLSM par régime juridique et l'ordre d'importance de la source de financement (%)	132
Tableau 6.30 : Répartition des ISBLSM par domaine d'intervention et l'ordre d'importance de la source de financement (%)	133
Tableau 6.31 : Répartition des ISBLSM par région et l'ordre d'importance de la source de financement (%)	134
Tableau 6.32 : Répartition des ISBLSM par tranche d'âges selon le domaine d'intervention (%).....	135
Tableau 7.1 : Répartition des entreprises par région selon la tranche d'âge et le sexe du principal dirigeant (%)	137
Tableau 7.2 : Répartition des entreprises par région selon le sexe et la fonction occupée des principaux dirigeants (%)	138
Tableau 7.3 : Répartition des entreprises par branche d'activités selon le sexe du principal dirigeant (%)	140
Tableau 7.4 : Proportion des entreprises par taille selon la forme juridique et le sexe du principal dirigeant en 2020 et 2021.	141
Tableau 7.5 : Répartition des personnes physiques selon le type de besoins de financement et le sexe du principal dirigeant (%)	142
Tableau 7.6 : Répartition des jeunes (moins de 35 ans) chefs d'entreprises par branche d'activités selon le sexe (%)	143
Tableau 7.7 : Répartition du personnel par type d'emploi et le sexe du principal dirigeant en 2020 et 2021 (%)	144
Tableau 7.8 : Répartition des employés par forme d'exploitation selon le sexe (%) en 2020 et 2021	145
Tableau 7.9 : Répartition des principales contraintes rencontrées selon le sexe du répondant (%)	145
Tableau 7.10 : Répartition des suggestions selon le sexe (%)	146
Tableau 7.11 : Répartition des ISBLSM selon le domaine d'intervention par sexe du principal dirigeant (%).....	149

Tableau 7.12 : Répartition des d'ISBLSM selon la nationalité du principale dirigeant et le sexe (%)	149
Tableau 7.13 : Répartition des ISBLSM par les contraintes et le sexe du dirigeant selon l'ordre de gravité des contraintes (%)	150
Tableau 7.14 : Répartition d'ISBLSM par suggestions selon le sexe du répondant (%)	151

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 0.1 : Évolution du taux de croissance réel et du taux d'inflation au Niger entre 2020 et 2022 (en %)	20
Graphique 0.2 : Évolution du taux de la classe moyenne et du taux de pauvreté selon le PIB nominal par tête entre 2011 et 2018	21
Graphique 2.1 : Répartition des entreprises selon l'immatriculation à la CNSS (%)	40
Graphique 2.2 : Forme d'exploitation des entreprises (%)	45
Graphique 2.3 : Répartition des structures non marchandes par statut selon la région (%)	55
Graphique 2.4 : Répartition des ISBLSM selon le régime juridique (%)	56
Graphique 2.5 : Répartition des ISBLSM par région selon le régime juridique (%)	56
Graphique 2.6 : Répartition des ISBLSM selon la nationalité (%)	57
Graphique 2.7 : Proportion des ISBLSM par région selon la disponibilité d'un agrément d'exercice (%)	58
Graphique 2.8 : Répartition des ISBLSM par région selon la disponibilité d'un PAT (%)	58
Graphique 2.9 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'appartenance à un groupement ou une coalition (%)	60
Graphique 2.10 : Répartition des ISBLSM appartenant à un groupement ou coalition par régime juridique selon nationalité (%)	60
Graphique 2.11 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'existence ou pas de représentations / antenne (%) ..	61
Graphique 2.12 : Répartition des ISBLSM en fonction de l'existence ou pas de représentations / antennes selon le régime juridique (%)	62
Graphique 2.13 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'existence d'un numéro CNSS (%)	63
Graphique 3.1 : Répartition des personnes morales selon le capital social actuel (%)	64
Graphique 3.2 : Répartition des entreprises selon la taille et le chiffres d'affaires des entreprises (%)	68
Graphique 3.3 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises selon la forme juridique et l'année (%)	69
Graphique 3.4 : Répartition du chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation des entreprises (%)	70
Graphique 3.5 : Répartition des investissements réalisés selon la taille des entreprises et l'année (%)	75
Graphique 3.6 : Répartition des investissements réalisés selon la forme juridique en 2020 et 2021 (%)	75
Graphique 4.1 : Répartition de l'emploi en 2020 par branche d'activités selon la forme d'exploitation (%)	81
Graphique 4.2 : Répartition de l'emploi en 2020 et 2021 selon la forme juridique de l'entreprise (%)	85
Graphique 4.3 : Répartition des salaires versés en 2020 et 2021 selon la forme juridique (%)	89
Graphique 5.1 : Répartition des principaux dirigeants par sexe selon l'âge (%)	99
Graphique 5.2 : Répartition des principaux dirigeants par sexe selon le niveau d'instruction (%)	100
Graphique 5.3 : Répartition des principaux dirigeants par sexe selon la fonction (%)	100
Graphique 6.1 : Répartition des répondants par forme juridique selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)	104
Graphique 6.2 : Répartition des répondants par forme d'exploitation selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)	106
Graphique 6.3 : Répartition des unités économiques selon le nombre de contraintes rencontrées (%)	108
Graphique 6.4 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon le nombre de contraintes rencontrées (%)	108
Graphique 6.5 : Répartition des unités économiques par tranche d'âges selon la forme d'exploitation (%)	117
Graphique 6.6 : Répartition des unités économiques par tranche d'âges selon la forme juridique (%)	118
Graphique 6.7 : Principales contraintes rencontrées par les ISBLSM (%)	120
Graphique 6.8 : Répartition des ISBLSM selon le nombre de contraintes rencontrées (%)	122
Graphique 6.9 : Répartition des ISBLSM par milieu selon le nombre de contraintes rencontrées (%)	123
Graphique 6.10 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'expression de besoin de financement (%)	127
Graphique 6.11 : Répartition des ISBLSM par tranche d'âges à la création selon le régime juridique (%)	134
Graphique 7.1 : Répartition des principaux dirigeants par région selon le sexe (%)	136
Graphique 7.2 : Répartition du principal dirigeant par niveau d'instruction selon le sexe (%)	139
Graphique 7.3 : Répartition du chiffre d'affaires selon le sexe du chef d'entreprise (%)	141
Graphique 7.4 : Répartition des chefs d'entreprises de moins de 35 ans par niveau d'instruction selon le sexe (%)	144
Graphique 7.5 : Répartition des responsables d'ISBLSM par régime juridique selon le sexe du principal dirigeant (%)	147
Graphique 7.6 : Répartition des responsables d'ISBLSM selon la région et le sexe (%)	147
Graphique 7.7 : Répartition des responsables d'ISBLSM selon le niveau d'instruction et le sexe (%)	148



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition géographique des entreprises distinctes par région 36

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du personnel d’encadrement et de collecte selon les régions 161

Annexe 2 : Composition du comité de pilotage du ReGEN 161

Annexe 3 : Présentation géographique du Niger 162

Annexe 4 : Répartition géographique des unités économiques selon les départements au Niger 162

Annexe 5 : Répartition géographique des unités économiques formelles par région au Niger en 2021 163

Annexe 6 : Répartitions géographiques des unités économiques informelles par région au Niger en 2021 163

Annexe 7 : Répartitions géographiques des unités économiques par région selon la forme juridique au Niger 164

Annexe 8 : Concepts et définitions 164

Annexe 9 : Questionnaire adressé aux unités économiques marchandes 170

Annexe 10 : Questionnaire adressé aux unités économiques non marchandes 176

Annexe 11 : Profil de l’entreprise type au Niger 180



RESUME ANALYTIQUE

Le Niger a réalisé son premier recensement général des entreprises (ReGEN) dans le cadre du projet Données de Qualité pour la Prise de Décision (DQPD) financé par la Banque Mondiale. Cette opération vise à améliorer la qualité et la fiabilité des données produites par l'INS en général et les données économiques en particulier.

Cette opération de collecte de grande envergure a mobilisé d'énormes ressources financières, matérielles et humaines. Elle a été conduite en plusieurs phases dont la préparation, la collecte des données et l'analyse des résultats.

Le ReGEN a couvert toutes les localités de plus de 100 habitants sur l'ensemble du territoire national. Il a concerné toutes les unités économiques ayant un local professionnel fixe ou exerçant selon la nature de l'activité menée sur un site aménagé. La collecte a été réalisée à l'aide des smartphones mais circonstanciellement les questionnaires papiers ont été utilisés surtout dans les zones à défi sécuritaire.

A l'issue de l'exploitation des données collectées, il ressort que le ReGEN a permis de dénombrier 169 228 unités économiques marchandes au Niger indépendamment du type d'établissement. Toutefois, en excluant les établissements secondaires, les résultats du ReGEN permettent d'affirmer que le Niger compte 165 761 entreprises. En ce qui concerne les unités de production non marchandes, 2 899 structures ont été recensées, dont 1 286 antennes ou représentations et 1 613 Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Sur le plan géographique, il a été aussi observé que 26,1% des entreprises au Niger sont implantées dans la région de Niamey, la capitale du pays. La région de Maradi regroupe 17,5% des entreprises recensées tandis que la région de Zinder en regroupe 15,3% dépassant de très peu la région de Tahoua en nombre d'entreprises (15,1%). Les entreprises sont faiblement représentées dans les régions de Tillabéri (9,8%), de Dosso (6,1%), d'Agadez (5,6%) et de Diffa (4,6%).

La majorité de ces entreprises au Niger (97,6%) sont dans le secteur informel. En effet, en ce qui concerne les enregistrements administratifs, parmi les entreprises recensées au Niger, 94,1% ne dispose pas de Numéro d'Identification Fiscale (NIF), 96,6% ne disposent pas d'un registre de commerce (RCCM) et 97,3% ne disposent pas d'une autorisation d'exercer. En outre, seulement 3,7% des entreprises recensées au Niger tiennent une comptabilité écrite.

En ce qui concerne la prévoyance à la sécurité sociale, seulement 0,5% des entreprises au Niger sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Plus de trois de ces entreprises sur cinq ont déclaré tous leurs employés à la CNSS tandis qu'environ le quart d'entre elles ont déclaré une partie de leurs employés.

En ce qui concerne la forme juridique, seulement 2,4% des entreprises au Niger sont des personnes morales. Les entreprises individuelles (ou personnes physiques) représentent

97,6% des entreprises recensées. L'analyse selon la taille des entreprises révèle que 0,6% des entreprises recensées au Niger sont des grandes entreprises et 99,4% sont des PME.

Les branches d'activités qui motivent le plus la création d'entreprise sont le commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (68,4%), les activités de fabrication (18,6%), les autres activités de service n.c.a. (5,1%) et les activités d'hébergement et de restauration (4,6%).

Il ressort des informations recueillies que les chiffres d'affaires réalisés par les entreprises au Niger ont été estimés à 666,1 milliards de FCFA en 2020 et à 702,6 milliards de FCFA en 2021. Plus de 80% du chiffre d'affaires global généré par les entreprises provient du secteur informel et les branches qui génèrent le plus de chiffre d'affaires sont le commerce et la réparation des véhicules automobiles et de motocycles (72,4%) et les activités de fabrication (11,8%).

Malgré qu'elles ne représentent que 0,6% des entreprises au Niger, les grandes entreprises génèrent beaucoup plus de chiffre d'affaires avec 35,7% en 2021 suivies des petites entreprises (28,1%), des microentreprises (26,6%) et des moyennes entreprises (9,7%). Les grandes entreprises ont réalisé aussi le plus d'investissement avec 40,1% et 36,4% des montants annuellement investis par l'ensemble des entreprises respectivement en 2020 et 2021.

Les Associations de Développement (AD) représentent 57,6% des ISBLSM tandis que les Organisations Non Gouvernementales (ONG) en représentent 23,9%. En tenant compte uniquement des sièges, les régions de Niamey et de Zinder concentrent le plus des ISBLSM avec respectivement 31,7% et 28,6% alors qu'il y en a seulement 1,5% à Agadez et 0,8% à Diffa.

Globalement, 29,0% des ISBLM disposent d'une représentation ou antenne, tandis que 71,0% n'en disposent pas. Plus de la moitié (57,9 %) des ISBLSM, qui existe pendant la période de l'opération, n'appartiennent à aucun groupement ou coalition contre 42,1 % des ISBLSM sont membre d'un groupement ou d'une coalition. En outre, 95,9% des ISBLSM au Niger sont de nationalité nigérienne contre 4,1% de nationalités étrangères.

Pour exercer leurs activités sans buts lucratives, les ONG et les Associations de Développement doivent disposer d'un agrément et éventuellement un protocole d'accord type qui leur permet de bénéficier des exonérations fiscales. Cependant, il ressort que 78,7% des ONG et AD n'ont pas de protocole d'accord type tandis que 63,8% des ISBLSM ne dispose pas d'agrément. En ce qui concerne la sécurité sociale, il ressort aussi que 87,4% des unités de productions non marchandes ne sont pas affiliées à la CNSS.

Presque la moitié des ISBLSM (46,6%) ont moins de 5 ans tandis qu'un peu plus du tiers des ISBLSM (36,1%) ont 10 ans et plus d'existence. En termes de difficultés, il ressort que les ISBLSM se plaignent le plus souvent d'insuffisance de ressources financières (58%) et de manque de local adapté (29,4%).



INTRODUCTION

Le Niger, pays sahélien enclavé d'Afrique de l'Ouest, possède une économie peu diversifiée, dominée par le secteur primaire (41,4% du PIB en 2022¹). Sa population est estimée à environ 24,5 millions d'habitants en 2022 dont 81,3%² ont moins de 35 ans. Cette population relativement jeune constitue une opportunité de main-d'œuvre pour l'économie. Néanmoins, le taux de chômage s'établit à 7,9% en 2017³. Le Niger dispose d'un tissu économique en développement où les entreprises jouent un rôle crucial dans la création des richesses, la lutte contre le chômage et la promotion de l'innovation.

A l'instar de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le Niger subit les conséquences des effets continus de la COVID-19 et les perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par le conflit russo-ukrainien qui exacerbe la hausse des prix mondiaux des produits de base (alimentation et énergie). En outre, le pays fait face à une insécurité en lien avec les agissements des groupes terroristes. Malgré des défis structurels tels que l'insuffisance des infrastructures, la dépendance à l'agriculture (30,4% du PIB en 2022) et aux ressources naturelles, les changements climatiques ainsi qu'un climat économique parfois instable, le pays connaît une diversification progressive de ses activités économiques.

Le paysage entrepreneurial nigérien est dominé, en matière de production des biens et services, par le secteur privé national. Il est principalement caractérisé par une prédominance de Petites et Moyennes Entreprises (PME), représentant 99,04%⁴ des entreprises en 2022, et du secteur informel (58,3% du PIB en 2022). En parallèle, des efforts sont déployés par les autorités et les partenaires au développement pour favoriser l'investissement privé, renforcer le climat des affaires et encourager l'entrepreneuriat, notamment chez les jeunes et les femmes.

Dans ce contexte, comprendre la dynamique et les enjeux liés aux entreprises au Niger permet de mieux cerner la croissance économique durable du pays. Cette dernière étant portée par le secteur privé, il est donc indispensable de disposer d'informations statistiques fiables et à jour pouvant contribuer à saisir périodiquement la structure et la dynamique des entreprises et à analyser les différents problèmes socio-économiques auxquels elles sont soumises. Par ailleurs, l'utilisation des informations récentes et exhaustives sur l'activité des entreprises permet d'améliorer la pertinence des Comptes Nationaux (CN) et de disposer d'une base de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises, ainsi que d'une cartographie exhaustive et à jour des unités économiques sur l'ensemble du territoire national. C'est dans cette logique que s'inscrit la réalisation de ce premier Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN).

¹ Comptes Economiques de la Nation, Définitifs 2018-2020, Provisoires 2021 et Rapides 2022

² Projection démographique 2012-2024, INS

³ Enquête Régional Intégré sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017

⁴ Répertoire des entreprises au 31 décembre 2022, INS

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES AU NIGER (ReGEN)

L'Institut National de la Statistique (INS) du Niger a organisé avec l'appui financier de la Banque mondiale, son premier ReGEN au cours de l'année 2022. Ce recensement permet de disposer de données exhaustives sur le poids et les caractéristiques des unités économiques, aussi bien formelles qu'informelles. Il constitue un instrument précieux pour l'élaboration des programmes de promotion du secteur productif. Toutefois, il convient de préciser qu'en 2007, une opération de dénombrement des entreprises a été organisée au Niger et a concerné essentiellement les centres urbains.

La réalisation du ReGEN intervient dans le cadre d'une volonté d'améliorer la qualité des données économiques du Système Statistique National (SSN) pour la prise de meilleure décision. Cette opération d'envergure nationale vise à fournir une gamme d'informations permettant de mieux appréhender le tissu économique du pays.

Le ReGEN permettra également d'avoir une meilleure connaissance de la structure de l'économie, de disposer d'une cartographie complète, exhaustive et à jour des unités économiques réparties sur l'ensemble du territoire national et d'identifier les disparités économiques régionales et sectorielles. En outre, cette opération mettra à la disposition des pouvoirs publics, du secteur privé, des associations professionnelles et des partenaires au développement, des informations fiables et à jour sur les performances du tissu économique à travers des indicateurs structurels et conjoncturels d'activités.

Le ReGEN couvre l'ensemble du territoire national et cible toutes les unités économiques du secteur formel et informel géographiquement localisées. Il concerne aussi bien les unités économiques marchandes que celles non marchandes notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les partis politiques, les syndicats et les Associations de Développement (AD).

Ce rapport présente la méthodologie adoptée pour la réalisation du ReGEN et expose les principaux résultats obtenus. Il est structuré en neuf (9) chapitres :

- chapitre 0 : Environnement économique international, régional et national ;
- chapitre 1 : Méthodologie du ReGEN ;
- chapitre 2 : Caractéristiques des entreprises au Niger ;
- chapitre 3 : Situation économique et financière des entreprises au Niger ;
- chapitre 4 : Situation de l'emploi au niveau des entreprises au Niger ;
- chapitre 5 : Caractéristiques sociodémographiques des entrepreneurs individuels et principaux dirigeants des ISBLSM ;
- chapitre 6 : Perception de l'environnement des affaires au Niger ;
- chapitre 7 : Analyse de la situation des entreprises selon le genre ;
- chapitre 8 : Insuffisances et leçons apprises.



CHAPITRE 0 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET NATIONAL

Le présent chapitre décrit l'environnement économique international, régional et national qui avait prévalu en 2022. Au Niger, la situation sur le plan social est également passée en revue, à la lumière de l'évolution des indicateurs de pauvreté, d'emploi et d'émergence de la classe moyenne.

0.1 CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET REGIONAL

Cette partie traite de : (i) l'environnement économique international, (ii) l'environnement économique régional et (iii) l'évolution des cours des principales matières premières exportées par le Niger.

0.1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'année 2022 a été marquée par un climat géopolitique tendu, principalement en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui a entraîné la hausse des prix internationaux des matières premières, en particulier l'énergie et les produits alimentaires. Cette situation a favorisé la montée de l'inflation au niveau mondial qui a atteint 8,6% en 2022, contre 4,7% en 2021⁵.

A cela, s'ajoutent les effets persistants de la COVID-19, eu égard à l'augmentation du nombre de cas d'infections enregistrés en Chine, qui est un grand consommateur des matières premières à l'échelle mondiale et le durcissement des conditions de financement au niveau des grandes banques centrales, notamment aux Etats-Unis et dans la Zone Euro.

Dans ces conditions, selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), le PIB mondial a ralenti pour se situer à 3,5% en 2022, contre 6,5% en 2021, année au cours de laquelle, l'économie mondiale s'était en partie remise des effets de la crise sanitaire de la COVID-19.

Tableau 0.1: Taux de croissance économique et inflation mondiale entre 2021 et 2022

Zones économiques /pays	Taux de croissance réel (%)		Taux d'inflation (%)	
	2021	2022	2021	2022
Monde	6,5	3,5	4,7	8,6
Pays Avancés	6,0	2,9	3,1	7,3
<i>Dont Zone Euro</i>	6,2	3,3	2,6	8,4
Pays émergents	7,0	4,0	5,8	9,6
<i>Dont Chine</i>	8,5	2,9	0,9	2,0

Source : FMI, Perspectives économiques, octobre 2024

0.1.2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique a été dynamique et portée par la croissance de la valeur ajoutée dans tous les secteurs. La croissance du PIB réel de l'Union est évaluée à 5,7% en 2022, contre 6,2% en 2021. Cependant, l'inflation a augmenté en 2022 atteignant 7,4%

⁵ FMI, perspectives économiques mondiales d'octobre 2024

contre 3,6% en 2021 au sein de l'Union, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques.

Tableau 0.2 : Taux de croissance économique et inflation mondiale entre 2021 et 2022

Zones économiques /pays	Taux de croissance réel (%)		Taux d'inflation (%)	
	2021	2022	2021	2022
Afrique subsaharienne	4,8	4,1	11,5	15,2
<i>Dont Nigéria</i>	<i>3,6</i>	<i>3,2</i>	<i>16,9</i>	<i>18,8</i>
UEMOA	6,2	5,7	3,6	7,4

Source : BCEAO, Rapport sur la politique monétaire, septembre 2024

0.1.3 EVOLUTION DES COURS DES PRINCIPALES MATIERES PREMIERES EXPORTEES PAR LE NIGER

Au cours de l'année 2022, les cours mondiaux des matières premières (pétrole, uranium et or) ont enregistré une tendance haussière par rapport à 2021 et 2020. Ainsi, selon l'agence de presse *Reuters* et le FMI :

- **les cours du baril du pétrole (moyenne WTI⁶, Brent⁷ et Dubaï⁸)** ont enregistré une hausse de 39,1% sur les douze (12) mois de l'année 2022 comparativement à la même période de l'année 2021 (96,36\$ US le baril en moyenne en 2022 contre 69,25\$ US en moyenne en 2021 et 41,76\$ US en 2020). Cette hausse est imputable au conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a affecté les chaînes d'approvisionnement mondiales et au maintien en Chine, grand consommateur de l'or noir, des mesures prises pour freiner les infections liées à la COVID-19 ;
- **les cours de l'Uranium** se sont accrus en 2022, dans un contexte de hausse généralisée des cours mondiaux des produits énergétiques, soutenu par la guerre qui sévit en Ukraine. A cet effet, un regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire a été observé au niveau des pays producteurs qui ont revu leur stratégie énergétique. Les cours de l'uranium (en dollars/kg) ont connu une hausse moyenne de 24,1% en 2022 par rapport à 2021 ;
- **les cours de l'Or**, sur l'ensemble de l'année 2022, ont atteint en moyenne 1801,5\$ US l'once, soit 57,8\$ US le gramme, en hausse de 0,1% par rapport à l'année 2021. En effet, les cours de l'or ont atteint leur pic en février et en mars 2022, sur fond d'invasion de l'Ukraine par la Russie et d'inflation élevée. Les cours se sont ensuite lentement érodés en lien avec la remontée des taux d'intérêt, avant de se stabiliser sur le dernier trimestre de l'année 2022.

0.2 CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Au cours de l'année 2022, l'activité économique nationale a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI)

⁶ Pétrole brut de haute qualité Américaine, utilisé comme valeur de référence du marché pétrolier Américain

⁷ Pétrole brut léger, utilisé comme référence sur le marché boursier d'une bonne partie du globe, notamment une partie de l'Europe, de l'Afrique et de la Méditerranée

⁸ Pétrole brute de qualité moyenne et acide extrait de Doubaï, qui sert de référence sur les marchés du Moyen-Orient.



Niger 2035 dont le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 en est la première déclinaison quinquennale, l'élaboration et l'adoption du PDES 2022-2026, le Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI. A cela s'ajoute, la gestion du contexte sécuritaire qui a encore pesé sur l'exécution des finances publiques.

Eu égard à l'environnement international décrit précédemment, l'activité économique nationale a enregistré un taux de croissance de 11,9% en 2022 après 1,4% en 2021 et 3,6% en 2020, selon les comptes rapides 2022. Cette hausse serait due, particulièrement, au rebond du secteur primaire (+25,5%) et la bonne tenue du secteur tertiaire (+5,6%) portée en grande partie par la branche *commerce, réparation auto et motocycles* (+6,9%).

Concernant spécifiquement l'agriculture, selon l'Enquête Préviation et Estimation des Récoltes (EPER), la production 2022 des principales céréales est estimée à 5 823 835 tonnes, soit une hausse de 70,3% par rapport à 2021, sur fond de la mise en œuvre des politiques agricoles et de l'expérimentation des pluies artificielles, notamment l'ensemencement ou le bombardement des nuages⁹.

Tableau 0.3 : Evolution de la production céréalière entre 2020 et 2022 en tonnes

Céréales	Production annuelle (en tonnes)			Variation de la production annuelle (en %)	
	2020	2021	2022	2021	2022
Mil	3 508 903	2 180 188	3 656 959	-37,9	67,7
Sorgho	2 132 295	1 207 237	2 100 697	-43,4	74,0
Maïs	6 419	5 681	9 333	-11,5	64,3
Riz	27 948	22 397	50 796	-19,9	126,8
Fonio	5 673	4 015	6 050	-29,2	50,7
Total	5 681 238	3 419 518	5 823 835	-39,8	70,3

Source : Direction des Statistiques, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Rapports EPER.

Le secteur secondaire a enregistré un ralentissement de sa croissance, avec 2,4% en 2022 contre 4,1% en 2021. Cette décélération est principalement expliquée par la branche construction et les activités de fabrication. La branche *construction* connaît en 2022 une croissance de 5,0% contre 8,9% enregistrée en 2021. Les *activités de fabrication* ont connu une croissance de 2,2% en 2022, en baisse par rapport aux taux de 4,7% en 2021¹⁰.

En 2022, les impôts et taxes sur les produits ont enregistré une augmentation de 7,6 %, maintenant ainsi une tendance similaire à celle de l'année précédente, mais à un rythme relativement moins élevé, puisque la hausse était de 8,3 % en 2021.

S'agissant de la demande, la consommation finale a accéléré de 4,2% en 2022 contre 3,3% en 2021 en lien avec l'accroissement de la consommation finale des ménages qui passe de 2,8% en 2021 à 3,5% en 2022.

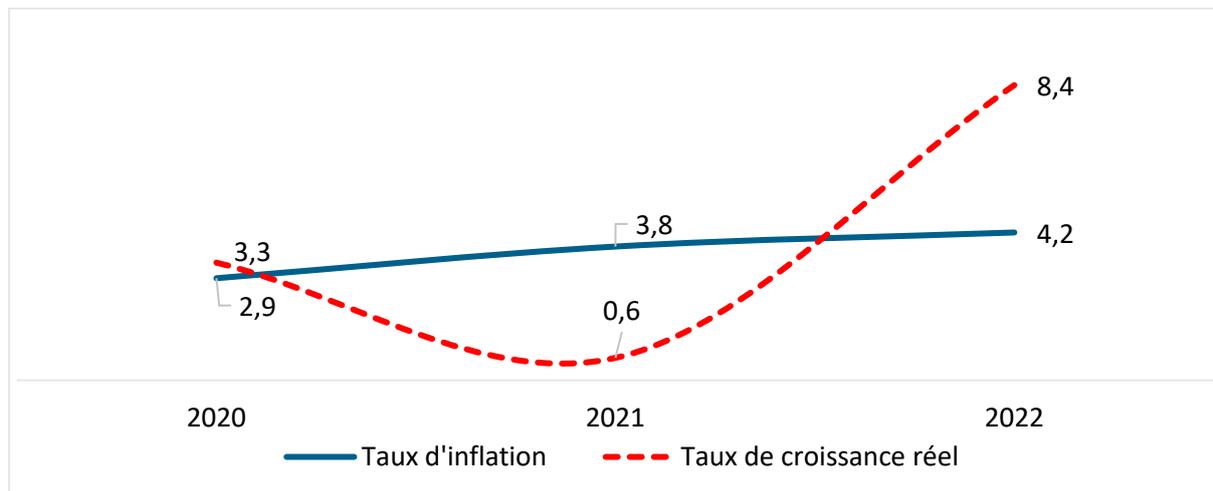
En matière d'inflation, les prix à la consommation ont enregistré, pour la seconde année consécutive, de fortes pressions à la hausse, en rapport avec la baisse de la production agricole

⁹ Le processus d'ensemencement ou de bombardement des nuages consiste en l'introduction dans les nuages des produits chimiques, à savoir un mélange de sodium, d'argent et d'acétone, à l'aide d'un avion.

¹⁰ Comptes Economiques de la Nation, Définitifs 2018-2020, Provisoires 2021, Rapides 2022

en 2021 et des difficultés d’approvisionnement de certains produits alimentaires, en lien avec la crise russo-ukrainienne et ce, en dépit des différentes mesures prises par le Gouvernement pour stabiliser les prix à la consommation. Le taux d’inflation est passé de 3,8% en 2021 à 4,2% en 2022. Comparativement aux autres pays membres de l’UEMOA, le Niger a présenté une situation inflationniste, à la fois modeste et presque stable, au titre de l’année 2022.

Graphique 0.1 : Évolution du taux de croissance réel et du taux d’inflation au Niger entre 2020 et 2022 (en %)



Source : INS

Au plan des finances publiques, l’exécution des opérations financières de l’État s’est traduite, en 2022, par un solde global de -7,6% du PIB contre -6,4% en 2021. La détérioration du déficit global en 2022 est liée, à la fois, à une faible progression des recettes par rapport aux dépenses publiques et à la baisse des dons (-25,3%).

En ce qui concerne les échanges extérieurs en 2022, la situation se caractérise par une détérioration de la balance commerciale des biens et services de 349,16 milliards de FCFA, soit 19,9% par rapport à 2021, imputable à la baisse des principaux postes d’exportation du Niger, à savoir l’uranium (-5,7%), le pétrole raffiné (-34,4%) et le niébé (-5,1%) qui est l’une des principales cultures de rente.

A fin décembre 2022, la situation monétaire est marquée par une expansion de la masse monétaire de 198,7 milliards de FCFA par rapport à l’année 2021, une amélioration des actifs extérieurs nets (avoirs extérieurs net) et une hausse des créances intérieures (crédits intérieurs) portée par l’expansion des crédits octroyés au secteur privé en hausse de 12,6%.

0.3 CONTEXTE SOCIAL

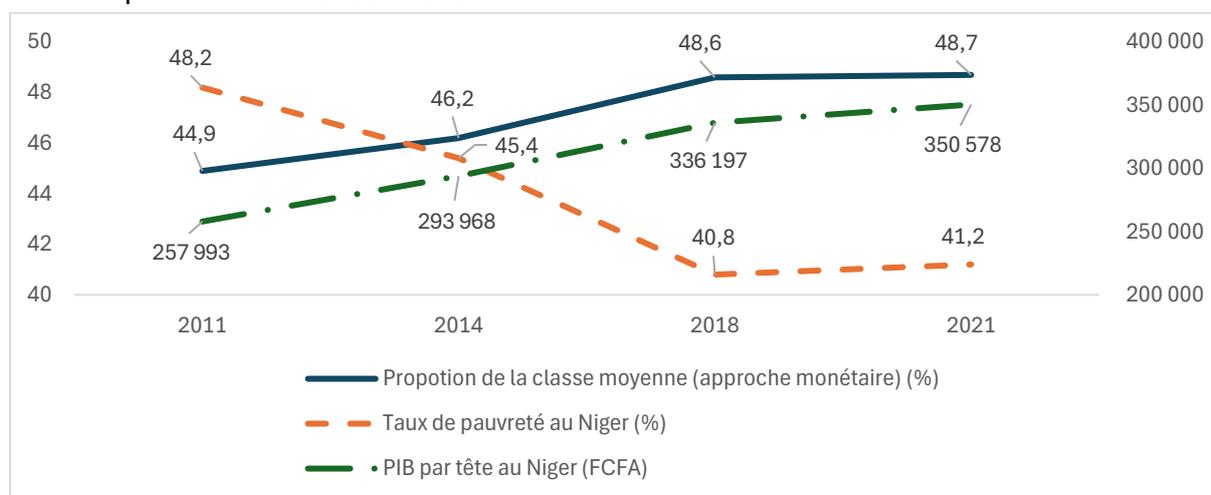
L’analyse des indicateurs sur la pauvreté au Niger, basée sur la deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2021/2022 révèle que l’incidence de la pauvreté a légèrement augmenté (+0,4%) entre 2018/2019 et 2021/2022, passant de 40,8% à 41,2%.

Toutefois, l’analyse de la trajectoire d’émergence des ménages dans l’optique monétaire, a montré que sur la période 2021/2022, comparée à celle de 2018/2019, les chances de



changements positifs, à savoir le passage d'un ménage du statut de pauvre à non pauvre, sont supérieures aux risques de changements négatifs. Ce qui laisserait présager l'élargissement de la classe moyenne au Niger sur la période 2021/2022, au-delà de 48%, capables vraisemblablement d'absorber les biens et services produits par le secteur privé et d'impulser le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Niger. En effet, l'analyse de la trajectoire d'émergence des ménages selon l'optique monétaire, basée sur les données de l'EHCVM 2021/2022, fait ressortir que 48,7% des ménages nigériens sont dans la classe moyenne contre 48,6% en 2018, 46,2% en 2014 et 44,9% en 2011.

Graphique 0.2 : Évolution du taux de la classe moyenne et du taux de pauvreté selon le PIB nominal par tête entre 2011 et 2018



Source : Auteurs, à partir des rapports de l'INS (EHCVM 2021/2022, Étude sur l'émergence d'une classe moyenne et réduction des inégalités au Niger, éditions 2025, 2021 et 2016).

Il faut rappeler que la question de l'emploi demeure un défi constant à surmonter pour l'économie nigérienne eu égard, aux résultats issus de l'EHCVM 2021/2022 où la population potentiellement active était estimée à 10 665 500 habitants, pour une population projetée à 23 591 983 habitants en 2021¹¹. Ceci est d'autant plus plausible si l'on se réfère aux statistiques de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), qui a recensé 48 794 demandes d'emplois tous secteurs confondus en 2022, contre 9 509 offres d'emplois satisfaites, soit un taux de placement de 19,5%. Ce faisant, la mise en œuvre de politiques et programmes adaptés de stimulation de l'emploi s'avère nécessaire et pourrait s'appuyer sur une stratégie efficace de promotion des entreprises, à même d'absorber les demandes d'emploi non satisfaites.

¹¹ Projections démographiques 2012-2024

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE DU RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES AU NIGER (REGEN)

Ce chapitre présente la méthodologie du Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022. Il définit le champ couvert et décrit les principales phases de cette opération, de la conception à la mise en œuvre jusqu'à la production des résultats.

1.1 OBJECTIFS DU REGEN

L'objectif général du Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022 est de contribuer à améliorer la qualité et la fiabilité des données économiques produites par le SSN, notamment à travers la perspective de disposer de données exhaustives sur le poids et les caractéristiques des unités économiques, aussi bien formelles qu'informelles.

De façon spécifique, il s'agit de :

- disposer d'un système statistique d'informations actualisées sur les entreprises géographiquement localisées des secteurs formel et informel sur l'ensemble du territoire national ;
- mettre en place un répertoire national des ISBLSM ;
- mettre à jour le répertoire statistique national des entreprises du secteur formel ;
- dénombrer les unités économiques du champ du ReGEN ;
- évaluer le niveau d'activité des entreprises exerçant au Niger par secteur et identifier les principales difficultés qu'elles rencontrent ;
- dresser le profil sociodémographique des chefs d'entreprises exerçant au Niger, notamment la place de l'entrepreneuriat féminin ;
- disposer d'une base de données informationnelles sur le secteur informel afin d'améliorer la qualité de l'estimation de la production de richesse au niveau national (Comptes Nationaux) ;
- disposer des informations statistiques nécessaires à l'élaboration des indicateurs conjoncturels d'activités ;
- recueillir les opinions des chefs d'entreprises sur l'environnement des affaires au Niger ;
- constituer une base de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises et des ISBLSM ;
- mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) des entreprises ;
- identifier les branches d'activité porteuses de croissance dans l'économie Nigérienne.

Il y a lieu de souligner, pour permettre de mieux connaître la structure des productions et des consommations intermédiaires nécessaire à l'amélioration des comptes nationaux du Niger, le ReGEN doit être complété par l'Enquête Structure¹².

1.2 RESULTATS ATTENDUS DU REGEN

¹² Opération de collecte d'informations nécessaires à la désagrégation par sous-branche d'activités (selon la nomenclature des activités)



Les principaux résultats attendus du ReGEN sont :

- le nombre d'entreprises géographiquement localisées, formelles et informelles, marchandes et non marchandes est connu ;
- le répertoire des entreprises est mis à jour et sa qualité améliorée ;
- les informations statistiques pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux et les indicateurs conjoncturels d'activité sont disponibles ;
- le niveau d'activité et les branches d'activités porteuses sont connus ;
- un SIG des entreprises est mis en place ;
- le niveau d'activité des entreprises qui exercent au Niger est connu et les difficultés qu'elles rencontrent sont connues ;
- les caractéristiques socio-démographiques des chefs d'entreprises et la place de l'entrepreneuriat féminin sont connues ;
- la perception des chefs d'entreprises sur l'environnement des affaires est connue ;
- les bases de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises et des ISBLSM sont disponibles.

1.3 CHAMP DU REGEN

Le ReGEN 2022 couvre l'ensemble du territoire national (milieu urbain et rural). Il cible toutes les unités économiques (établissements) géographiquement localisées des secteurs formel et informel disposant d'un siège ou d'un local professionnel fixe ou d'un site aménagé où ils exercent leurs activités.

Une « unité économique géographiquement localisée » est toute unité économique qui exerce dans un local à usage professionnel. Ce dernier est un local qui possède les caractéristiques suivantes :

- les murs sont en banco, briques, planches, paillotes, etc. ;
- les toits en bétons, tôles, paillotes ou autres matériaux ;
- l'existence d'une porte d'entrée en bois, en tôle, en fer ou autres matériaux.

Il est à noter que les containers aménagés sont aussi considérés, au sens du ReGEN, comme des locaux professionnels.

Il existe également des unités dont la nature de leurs activités les amène à ne pas exercer nécessairement dans les locaux professionnels. Elles les mènent sur des sites ou comptoirs aménagés. Ces derniers sont des lieux où s'exerce une activité économique à ciel ouvert (carrières, réparation des voitures et motos, menuiserie, fabrication des briques et pavés, parking de lavage/garderie, espaces de jeu, sites de vente de véhicules, vendeurs de viande, etc.). Les unités économiques qui exercent ces activités sécurisent très souvent leurs outils de production dans des locaux situés non loin de leur lieu d'exercice. Ces unités seront également prises en compte dans le champ du ReGEN.

Cette opération d'envergure nationale a ciblé tous les établissements de production de biens et services marchands relevant du secteur privé et/ou public. Les institutions sans but lucratif

(ONG, Association professionnelle et syndicale, etc.) ont également été prises en compte pour les besoins spécifiques des travaux de la comptabilité nationale. Ainsi, ces entités ont été repérées et un questionnaire spécifique leur a été adressé.

L'unité statistique d'observation est l'établissement, qui est défini comme étant une unité sise en un lieu géographiquement bien distinct, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, etc. Les unités décentralisées d'une entreprise sont considérées comme des établissements secondaires. En revanche, tous les établissements, d'une même entreprise, situés au même endroit et possédant la même adresse et le même numéro d'identification fiscal sont considérés comme un établissement unique.

Les unités du secteur informel sont caractérisées par la non-tenue d'une comptabilité formelle ou le manque d'enregistrement administratif.

1.3.1 TYPES D'ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LE ReGEN SELON LES SECTEURS

Le secteur primaire qui regroupe les activités agricoles est représenté dans le champ du ReGEN par les fermes (semencières, avicoles, aquacoles, apicoles, piscicoles, etc.). En ce qui concerne le secteur secondaire, le champ du ReGEN couvre les entreprises extractives, manufacturières, celles de distribution d'électricité, d'eau et de gaz, celles d'assainissement, de bâtiment et travaux publics et les entreprises de soutien aux industries extractives et manufacturières qui fournissent des services industriels. Pour le secteur tertiaire, le ReGEN concerne les entreprises de commerce de gros et de détail, de transport (terrestre, par eau et aérien, auxiliaires de transport), d'hébergement et de restauration, d'information et de communication, d'activités financières et d'assurance, de location immobilière, d'activités spécialisées scientifiques et techniques, d'activités de soutien et de bureau, de santé (privée), d'éducation (privée), d'activités artistiques sportives et récréatives et des autres activités de services telles que définies dans la Nomenclature des Activités et des Produits (NAP), dérivée de la révision 1 de la Nomenclature d'Activités des États Membres d'AFRISTAT (NAEMA, rev1) et la Nomenclature de Produits des États Membres d'AFRISTAT (NOPEMA, rev2).

Les types d'entreprises suivantes sont également concernées par le ReGEN :

- les ISBLSM : Organisations Non Gouvernementales, Associations de Développement, Syndicats, Partis politiques, Institutions religieuses et Fondations ;
- les associations professionnelles ou regroupements d'intérêt économique (orpailleur, transporteur, extracteur de sable et de sel, mareyeur, vendeur et transformateur de poisson, de moringa, des produits d'arachides, etc.) ;
- les organisations patronales et professionnelles.

1.3.2 TYPES D'ENTREPRISES EXCLUES DU CHAMP DU ReGEN

Les types d'entreprises exclues du champ du ReGEN sont les suivants :



- les unités exerçant des activités informelles agricoles (agriculture familiale), celles de la pêche (réalisées par les pêcheurs non immatriculés, sans installation fixe), de l'élevage extensif ;
- les unités dont l'activité ne s'exerce pas dans un local fixe aménagé (les commerçants ambulants, les tabliers, les étalages des marchés, les comptoirs à l'air libre dans les quartiers et dans les marchés, tâcherons ambulants, chauffeurs de taxi, mototaxis, pousse-pousse, les entrepreneurs travaillant au domicile de leurs clients, etc.) ;
- les exploitants forestiers sans licence ;
- les orpailleurs, les extracteurs de sable et de sel, les mareyeurs, les transformateurs de poissons, et les transporteurs non regroupés en association, c'est-à-dire isolés ;
- les établissements d'éducation et structures de santé publiques ;
- les ministères et les structures rattachées, les institutions de la république, ainsi que les collectivités locales ;
- les projets et les programmes d'investissement.

1.4 PHASE PREPARATOIRE DU REGEN

La phase de préparation du ReGEN comprend plusieurs étapes dont :

- la réalisation d'un voyage d'études ;
- la mise en place du dispositif institutionnel ;
- la réalisation d'une enquête préliminaire ;
- l'élaboration des outils de collecte ;
- la cartographie ;
- la réalisation d'une enquête pilote ;
- les activités de sensibilisation.

1.4.1 VOYAGE D'ETUDES

Dans le cadre des préparatifs du ReGEN, un voyage d'études a été effectué à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED) du Togo par cinq cadres de l'INS, en septembre 2019. Ce fut l'occasion d'échanger sur la méthodologie utilisée pour la préparation technique et la collecte des données préliminaires, sur les moyens humains, matériels et financiers déployés pour la réalisation du Recensement Général des Entreprises (RGE) du Togo, ainsi que les types de questionnaires et programmes utilisés.

1.4.2 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel du ReGEN comprend deux organes, à savoir un comité technique de coordination et de suivi et un comité de pilotage.

Le comité technique de coordination et de suivi de la réalisation du ReGEN a été créé à l'INS suivant la décision n°00000043/MP/INS/DG/DRH/DARC du 12 Avril 2021 modifiant et complétant la, décision n°00035/MP/INS/DRH/DARC du 31 Mars 2021 portant création à l'Institut National de la Statistique, d'un Comité de coordination et de suivi de la réalisation du

Recensement Général des Entreprises au Niger (RGEN-2021) afin de concevoir, planifier et de suivre la réalisation du ReGEN. Sous l'égide de la Direction Générale, ce comité doit produire les documents méthodologiques, le chronogramme indicatif ainsi que les documents administratifs et financiers. Il est chargé de définir les objectifs et les résultats attendus et de conduire les activités de collecte, d'analyse et de traitement des données du ReGEN. Ce comité avait également pour mission de proposer les outils techniques du recensement et veiller au respect du calendrier des activités du ReGEN.

Le comité technique de coordination et de suivi de la réalisation du ReGEN est complété par trois sous-comités¹³ selon les principaux axes stratégiques de la réalisation du ReGEN à savoir : "le sous-comité méthodologie, outils de collecte et opération sur le terrain", "le sous-comité communication et sensibilisation" et "le sous-comité administration financière, du personnel et de la logistique".

Afin de donner des orientations au comité technique dans la réalisation de cette importante opération, un comité de pilotage a été créé suivant l'arrêté n°0006/MP/INS du 25 mars 2021, portant création, composition¹⁴ et déterminant les attributions d'un Comité de Pilotage du Recensement Général des Entreprises au Niger, modifié et complété par l'arrêté n°00011/MP/INS du 16 avril 2021 pour prendre en compte certaines structures importantes, dont l'implication de leurs membres ont été jugées nécessaires et opportunes.

Ce comité de pilotage est mis en place en vue de définir les orientations du recensement pour s'assurer de la prise en compte des besoins des utilisateurs, d'examiner et d'adopter les objectifs et résultats attendus ainsi que les différents outils techniques et, de fournir un appui et des conseils nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la réalisation du ReGEN. Il constitue, de ce fait, l'organe d'orientations du ReGEN.

1.4.3 ENQUETE PRELIMINAIRE

Cette activité a consisté à adapter la méthodologie de travail et les outils de collecte aux informations recueillies. Il s'agit de collecter auprès des sources administratives les données sur la répartition des entreprises à l'échelle nationale et des informations sur la nature des activités des entreprises. Ce qui a permis d'estimer la tâche du travail lors de la phase de dénombrement général des entreprises. Cette répartition géographique des entreprises a également permis de pouvoir déployer les ressources, à la fois humaines, matérielles et financières pour une meilleure organisation dans l'exécution des différentes activités du ReGEN.

1.4.4 ELABORATION DES OUTILS DE COLLECTE

Les outils de collecte sont constitués d'un questionnaire de dénombrement des unités économiques marchandes et d'un questionnaire pour dénombrer les ISBLSM. Le

¹³ Décision n° 00000123 MP/INS/DG/DRH/DARC du 02 Septembre 2021 portant création à l'Institut National de la Statistique (INS), des sous-comités auprès du comité technique de suivi et de réalisation du recensement général des entreprises du Niger

¹⁴ Voir annexe



questionnaire est une fiche individuelle à administrer à l'unité économique de façon directe. Il comporte outre l'encadré relatif à la loi portant organisation des activités statistiques et le numéro du questionnaire, neuf sections pour le questionnaire destiné aux unités de productions marchandes et dix sections pour le questionnaire consacré aux structures de productions non marchandes.

Les sections déclinées ci-dessous ainsi que leurs numérotations correspondent aux rubriques du questionnaire qui a été administré aux unités de production marchandes.

Section A : IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Section B : CARACTERISTIQUES DE L'UNITE ECONOMIQUE

Section C : DONNEES ECONOMIQUES

Section D : ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET PRINCIPALES CONTRAINTES

Section E : BESOIN DE FINANCEMENT

Section F : INFORMATIONS SUR LE PROMOTEUR / PRINCIPAL DIRIGEANT DE L'ETABLISSEMENT

Section G : SITUATION SUR L'ENTRETIEN / COLLECTE ET OBSERVATIONS

Section H : COORDONNEES GPS DE L'ETABLISSEMENT

Section I : IDENTIFICATION DU PERSONNEL D'EXECUTION

Les dix sections pour le questionnaire consacré aux structures de productions non marchandes sont les suivantes :

Section A : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Section B : CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

Section C : DONNEES ECONOMIQUES

Section D : DIFFICULTES ET PRINCIPALES CONTRAINTES

Section E : BESOIN DE FINANCEMENT

Section F : PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Section G : INFORMATIONS SUR LE PRINCIPAL DIRIGEANT

Section H : SITUATION SUR L'ENTRETIEN / COLLECTE ET OBSERVATIONS

Section I : COORDONNEES GPS DE LA STRUCTURE

Section J : IDENTIFICATION DU PERSONNEL D'EXECUTION

En plus des questionnaires, des manuels ont été élaborés dont le manuel de l'agent recenseur, le manuel du superviseur, le manuel du contrôleur et le manuel de l'éditeur dans lesquels des instructions ont été données à chaque niveau de responsabilité, afin que l'agent concerné puisse bien exécuter les charges à lui confiées.

Le manuel de l'agent recenseur constitue le principal outil de travail ; il a été expliqué à tous les agents impliqués dans la phase de collecte des données du ReGEN. Il expose les objectifs du ReGEN et délimite le champ des unités économiques concernées par cette opération. Il décrit aussi le rôle de l'agent recenseur ainsi que les attitudes et les comportements à observer selon diverses situations qui peuvent se présenter.

Le manuel de l'agent recenseur comporte une partie dédiée à la formation sur l'utilisation du support informatique (tablette, smartphone) ainsi que l'application CAPI¹⁵ conçue à partir des questionnaires sur la plateforme *Survey Solutions* de la Banque Mondiale pour la collecte des données.

1.4.5 PHASE DE LA CARTOGRAPHIE

Les travaux cartographiques constituent une des étapes les plus importantes dans un recensement. Le succès de la phase de collecte de données est fortement conditionné par la qualité des travaux cartographiques.

Dans le cadre des travaux de cartographie, une équipe a été constituée. Elle est composée des membres du sous-comité cartographie du ReGEN et de 15 cartographes recrutés pour ladite opération. Le travail de découpage avec le logiciel ArcGIS a permis à l'équipe de matérialiser les zones de recensement (ZR) sur le support cartographique digitalisé, de faire la mise en page des ZR et leur impression. Pour le découpage, l'équipe des cartographes s'est basée sur le nombre de 400 entreprises par ZR selon le milieu urbain et rural en se basant sur les données de l'enquête préliminaire et le répertoire national des localités du Niger (RENALOC). L'ensemble des ZR forme le territoire national. Les ZR sont regroupées en Zone de Contrôle (ZC).

Le ReGEN a concerné tout le territoire national, notamment les chefs-lieux des régions, les départements, et les communes. Les localités enquêtées ont été réparties en milieu urbain et rural. Cette répartition s'est basée sur le découpage administratif existant : 8 régions, 67 départements / villes, 266 communes. Il convient de préciser que dans le cadre des travaux de cartographie, les agglomérations de moins de 100 habitants sont exclues des localités à visiter lors du recensement. En revanche, certaines abritant des unités économiques importantes, ont été prises en compte au cas par cas. A la fin des travaux de cartographie, 1612 cartes de ZR et de ZC ont été réalisées.

Il faut souligner que dans le cadre des travaux cartographiques, il n'y a pas eu de collecte de données sur le terrain. Les fonds de cartes existants digitalisés depuis le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012 ont été utilisés pour lesdits travaux.

1.4.6 RECENSEMENT PILOTE

Après l'élaboration des outils de collecte, un recensement pilote a été réalisé afin de les tester

¹⁵ Méthode de collecte de données dans laquelle un enquêteur utilise un ordinateur portable ou un smartphone pour conduire des interviews



et éventuellement les améliorer. Cette opération a permis de réaliser l'exercice du recensement des entreprises dans une dimension réduite afin de tirer des leçons, confronter les outils à la réalité du terrain et corriger les manquements.

La phase pilote du ReGEN s'est déroulée au niveau de 12 zones de recensement (ZR) réparties au niveau des communes de Goudoumaria (Région de Diffa), de Bermo (Région de Maradi), de Tagazar (Région de Tillabéri) et de l'Arrondissement Communal Niamey III (ACN III).

Avant les opérations de terrain, il y a eu la formation des agents recenseurs qui a duré huit jours. A l'issue de cette formation, 10 équipes composées chacune d'un chef d'équipe et de trois agents recenseurs, ont été constituées pour la phase terrain prévue pour une durée de 15 jours. Pour mieux suivre et coordonner ces travaux de terrain, des missions de supervision ont été organisées en même temps que l'opération de collecte des données sur le terrain. Quatre axes de supervision ont été constitués et suivis par quatre équipes de supervision composées chacune de trois superviseurs et d'un chauffeur.

La réalisation du recensement pilote a permis de tester et d'évaluer le dispositif de collecte mis en place pour le ReGEN afin d'améliorer la qualité des données collectées auprès des unités économiques.

1.4.7 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Dans le but d'obtenir l'adhésion massive des chefs d'entreprises, une stratégie de sensibilisation et de communication a été élaborée et mise en œuvre avant, pendant et après les opérations de collecte de données sur le terrain. La mise en œuvre de ces actions de sensibilisation vise à créer les meilleures conditions d'une bonne coopération de la majorité des chefs d'entreprises, lors de la phase de collecte des données du ReGEN.

La stratégie de sensibilisation prend en compte toutes les préoccupations des différents acteurs qui sont impliqués dans la réalisation du ReGEN. Il s'agit concrètement d'une approche participative dans la conduite de la sensibilisation des acteurs économiques afin de dégager des actions spécifiques de communication portées sur des groupes cibles bien définis à savoir : les relais institutionnels (Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), syndicats, associations professionnelles, ONG et autorités administratives et coutumières), les médias et les chefs d'entreprises.

Dans le cadre de l'identification des facilitateurs par branche d'activités économiques, plusieurs rencontres de sensibilisation et réunions de proximité se sont tenues, avec les organisations des opérateurs économiques, les organisations patronales et les délégués/syndicats dans le cadre de cette stratégie de communication. La mise en œuvre des activités du ReGEN s'est intensifiée avec la sensibilisation de proximité des opérateurs économiques tant au niveau central que dans les chefs-lieux de région et de département.

Des cibles primaires et secondaires ont été identifiées dans le cadre des actions de communication. La cible primaire concerne les chefs d'entreprises dont il est souhaité d'obtenir leur coopération, tandis que la cible secondaire concerne les acteurs qui

interagissent avec la cible primaire et qui peuvent l'influencer ; Il s'agit des médias, des relais institutionnels, des groupes d'influence ainsi que des autorités administratives et coutumières.

Ainsi, des spots publicitaires ont été diffusés à travers les télévisions et radios publiques et privées. Des communiqués ont été insérés dans la presse écrite. Un logo à l'effigie du ReGEN a été édité. Des dépliants, flyers, kakemonos, tee-shirts, polos, casquettes, portes clés, autocollants ainsi que des banderoles ont été confectionnés. Des caravanes et missions de sensibilisations ont sillonné les villes et les campagnes. Les réseaux sociaux ont été aussi mis à contribution notamment avec l'implication des influenceurs et lanceurs d'alertes. Des émissions ont été animées dans les radios communautaires, les radios et télévisions publiques et privées afin de contribuer à renforcer la prise de conscience des acteurs économiques sur leur implication et leur participation.

1.5 PHASE DE DENOMBREMENT DU REGEN

A l'issue des activités de la phase préparatoire, les travaux du ReGEN se sont poursuivis avec la phase de dénombrement qui implique aussi un certain nombre d'activités. La sensibilisation s'est poursuivie notamment en utilisant les canaux de transmission les plus appropriés selon les localités. Le dénombrement des unités économiques a été précédé par la formation des formateurs et le recrutement du personnel de collecte.

1.5.1 FORMATION DES FORMATEURS

En prélude au dénombrement général des entreprises du Niger, un atelier de formation des formateurs a été organisé à Dosso du 04 au 18 avril 2022. Cette activité a constitué la première étape de l'opération de dénombrement et a consisté à former les formateurs qui, à leur tour, ont formé les agents recenseurs avant de les déployer sur le terrain.

La formation des formateurs avait pour principal objectif de mettre tous les participants au même niveau de compréhension sur le champ du ReGEN et les outils de collecte (questionnaires pour les unités de production marchande et pour les structures de production non marchande, application informatique conçue à cet effet), ainsi que du dispositif mis en place pour la collecte, le transfert et le contrôle des données. Il s'agissait de présenter la méthodologie et les différents outils de collecte du ReGEN aux participants, de les former sur la manipulation de l'application informatique *Survey Solutions*, et d'effectuer des simulations d'interviews au moyen des tablettes en langue française et dans certaines langues locales. Ce fut aussi l'occasion de définir le rôle des différents acteurs intervenant dans le processus de la collecte du ReGEN.

L'atelier de formation des formateurs a regroupé les membres du comité technique de suivi et de coordination des activités du ReGEN, des cadres centraux de l'INS, des représentants des Ministères sectoriels, des représentants des Directions Régionales de l'INS (DR/INS), des représentants des Directions Régionales du Commerce (DRC), des représentants de la chambre de commerce et des représentants des syndicats des différents secteurs et branches



économiques.

Cette formation a permis d'affiner le dispositif opérationnel du ReGEN et d'amender les outils de collecte.

1.5.2 RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL DE COLLECTE

A la suite de la formation des formateurs, il a été procédé au recrutement et à la formation du personnel de collecte. La formation a démarré le 13 juillet au niveau de l'ensemble des huit régions du Niger et s'est achevée le 21 juillet 2022. A l'issue de la formation, les meilleurs agents ont été retenus comme éditeurs et chefs d'équipe (ou contrôleurs). Ainsi, 226 chefs d'équipe et 678 agents recenseurs ont été déployés sur le terrain et appuyés par 45 éditeurs. Pour assurer la formation du personnel de collecte, 48 superviseurs / formateurs, dont 32 centraux et sectoriels et 16 régionaux ont été mobilisés.

Toutefois, quelques difficultés d'ordre logistique, notamment l'acquisition des supports informatiques de collecte et la location des véhicules pour la collecte sur le terrain ont occasionné des arrêts momentanés à la suite de la formation des formateurs et celle des agents recenseurs. A chaque reprise des activités, un recyclage de formation est consacré aux agents concernés par la dernière session de formation.

1.5.3 COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

Les opérations de collecte de données sur le terrain se sont déroulées, sur l'ensemble du territoire national, du 27 août au 1^{er} octobre 2022, soit une période de collecte de trente-six (36) jours. Ces opérations de collecte ont été assurées par 226 équipes composées chacune d'un chef d'équipe, de trois agents recenseurs et d'un chauffeur.

1.5.4 DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE TRANSMISSION DES DONNEES COLLECTEES

Le système de contrôle mis en place a consisté à établir une relation fonctionnelle entre l'agent recenseur, le chef d'équipe, l'éditeur, le superviseur et comité technique de coordination. L'agent recenseur est celui qui conduit l'entretien avec le répondant de l'unité économique. L'enregistrement effectué par l'agent recenseur est observé par le chef d'équipe dans le cadre d'un premier niveau de contrôle. Le chef d'équipe s'assure que l'activité est renseignée et bien codifiée selon la NAP en fonction de la description faite par l'agent recenseur.

Après ce premier contrôle, l'enregistrement est synchronisé dans la plateforme et envoyé au niveau d'accréditation de l'agent éditeur. Ce dernier mène ses observations et valide l'enregistrement s'il considère qu'il a été bien fait ou le rejette et le renvoie à l'agent recenseur pour corrections s'il estime qu'il y a des incohérences, tout en indiquant en commentaire les insuffisances qu'il a relevées. Lorsque le questionnaire est validé par l'éditeur, le superviseur, vérifie et le valide s'il convient au jugement de l'agent éditeur. En cas de désaccord entre l'agent recenseur, le chef d'équipe et l'éditeur, le superviseur intervient pour davantage

clarifier la problématique posée. Lorsque les inquiétudes persistent, le superviseur saisit le comité technique pour une décision en dernier ressort.

1.5.5 COLLECTE COMPLEMENTAIRE

Lors de la grande opération du dénombrement, il s'est avéré que la collecte n'a pas été exhaustive, notamment auprès des grandes entreprises publiques et privées et auprès de leurs représentations des régions voire des communes. Dans ce sens, une collecte complémentaire auprès de ces grandes entreprises a été réalisée. En outre, du fait de l'insécurité, il était hautement risqué pour les enquêteurs de se rendre dans certaines localités avec le matériel de collecte mis à leur disposition. Ainsi, en plus de l'impératif lié à l'exhaustivité, la collecte complémentaire a aussi concerné les zones à défi sécuritaire.

1.5.5.1 COLLECTE COMPLEMENTAIRE DANS LES ZONES A DEFI SECURITAIRE

La collecte complémentaire a été réalisée selon deux volets dont le premier concerne les deux régions (Diffa et Tillabéri) qui sont les plus affectées par l'insécurité. Dans le cadre de ce qui a par la suite été appelé « ReGEN sécuritaire », il a été élaboré et mis en œuvre une stratégie de collecte en zone d'insécurité. Cette stratégie impliquait le recrutement local des agents recenseurs. Ces derniers ont été désignés par des personnes ressources au lieu de passer par un processus de collecte standard de l'INS. Toutefois, les chefs d'équipe ont déjà l'expérience du ReGEN car ayant participé à la phase de dénombrement général. Une équipe de veille a été mise en place afin de suivre l'évolution continue de cette opération. La moindre situation imprévue est analysée dans ses détails afin de garantir la sécurité des agents recenseurs. Étant donné qu'il est déconseillé de circuler dans les zones à défis sécuritaires avec les smartphones, la collecte dans ces zones a été menée sur le format papier. Les questionnaires renseignés sont observés et corrigés par les chefs d'équipe. Ces derniers ont procédé à la saisie des enregistrements qu'ils ont validé. Toutefois, une bonne partie de ces questionnaires a été transmise sans être saisie.

La collecte complémentaire dans les zones à défi sécuritaire, au niveau de la région de Tillabéri a concerné 16 communes et a impliqué une soixantaine d'agents recenseurs et chefs d'équipe. Après la formation des agents recenseurs du 22 au 24 décembre 2022, la collecte des données sur le terrain a été effectuée du 07 au 17 janvier 2023.

Au niveau de la région de Diffa, la collecte complémentaire dans les zones à défi sécuritaire a impliqué 20 agents recenseurs répartis en quatre équipes. Tous les agents enquêteurs ont été désignés par les maires de leur commune. Chaque équipe est constituée d'un chef d'équipe et d'agents recenseurs. Dans le cadre de cette opération, six communes avaient été retenues auxquelles, s'est ajoutée lors de la collecte, une 7^e (Toumour dans le département de Bosso). Après trois jours de formation (du 20 au 22 juin 2023), la collecte a été effectuée du 23 au 27 juin 2023.

1.5.5.2 COLLECTE COMPLEMENTAIRE LIEE A L'EXHAUSTIVITE

L'enquête complémentaire liée à l'exhaustivité a concerné cinq régions à savoir Dosso,



Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder. Cette opération a permis de prendre en compte les localités insuffisamment, voire non recensées au cours de l'opération de dénombrement du ReGEN, pour des raisons de sécurité, d'inaccessibilité du fait des fortes pluies ou des difficultés de localisation.

Plusieurs stratégies ont été élaborées afin de réaliser cette collecte complémentaire. Il s'agit de :

- la stratégie de collecte auprès des grandes entreprises publiques et privées dans le cadre de la collecte complémentaire du ReGEN ;
- la stratégie de collecte complémentaire du ReGEN pour les grandes masses d'unités économiques ;
- la stratégie de déploiement des équipes selon les régions lors de la collecte complémentaire du ReGEN ;
- la stratégie de saisie des questionnaires de la collecte sécuritaire complémentaire à Tillabéri et d'édition pour la collecte complémentaire du ReGEN.

Dans le cadre de la phase complémentaire, les activités suivantes ont été réalisées :

- le recrutement de 168 agents recenseurs au niveau des cinq régions concernées ;
- le recrutement de 60 éditeurs pour la saisie des questionnaires renseignés sur format papier, le contrôle et le traitement des données en ligne ;
- la formation en trois jours des agents recenseurs ;
- l'organisation sur 10 jours de l'opération de la collecte de données dans les cinq régions concernées ;
- les travaux d'édition sur 30 jours et ;
- l'organisation d'un atelier d'apurement de la base de données (10 jours).

Les travaux d'édition ont démarré bien avant le début de la collecte complémentaire afin de préparer les retours éventuels vers certaines unités économiques dont les informations ont été partiellement renseignées ou dont les enregistrements ont été mal faits.

1.6 TRAITEMENT DES DONNEES

Après avoir évalué l'exhaustivité et la complétude de la collecte, l'analyse des données suggère d'abord la réalisation de l'apurement et le traitement des données afin de disposer des informations aussi fiables que possible.

En effet, l'apurement est une étape importante dans le traitement des données recueillies sur le terrain. Lors de cette étape, le fichier des données a fait l'objet d'une multitude de contrôles et de tests de cohérence afin d'en améliorer la qualité. Les contrôles effectués sont de plusieurs ordres :

- **le contrôle de cohérence** a permis de déceler dans les données des erreurs de saisie, des incohérences dans les déclarations des enquêtés mais également de vérifier celles relatives aux situations difficiles à repérer lors de la saisie ou de la relecture des questionnaires ;

- **le contrôle de validité des filtres** du fait que les questionnaires contiennent un certain nombre de filtres dont l'objet est de ne poser que les questions, qui concernent l'enquêté.

Il faut souligner que dans le cadre du traitement des données, un plan de tabulation a été produit dans le cadre de l'analyse préliminaire des données du ReGEN selon les thématiques retenues dans le cadre de l'analyse des données du ReGEN. Cette analyse préliminaire a été réalisée avant la phase de collecte complémentaire et a aussi fourni des indications pour mieux orienter cette collecte complémentaire, notamment la complétude du dénombrement selon les régions jusqu'au niveau communal. Elle a aussi fourni une proposition de plan d'apurement.

Le traitement des données du ReGEN a commencé par l'apurement. Les bases issues des différentes phases de la collecte ont été extraites de *Survey Solutions* sous format STATA puis fusionnées. Ensuite, les travaux d'apurement se sont poursuivis section par section tout en s'inspirant du plan d'apurement proposé lors de l'analyse préliminaire.

Les travaux effectués ont consisté à :

- saisir les questionnaires reçus sur format papier, provenant de certaines grandes entreprises de Niamey et les questionnaires provenant du ReGEN sécuritaire dans les régions de Tillabéri et Diffa ;
- vérifier les coordonnées GPS en les projetant dans les circonscriptions administratives (commune, département voire région) dans lesquelles elles devraient se situer conformément aux codes des localités dans lesquelles elles ont été recensées ;
- classer les unités économiques en fonction des activités inscrites par l'agent recenseur selon la codification de la NAP ;
- identifier les unités économiques non marchandes enregistrées dans la base marchande et les reclasser en non marchandes et inversement ;
- corriger les informations sur les données économiques ainsi que les effectifs du personnel ;
- traiter les informations sur l'environnement des affaires, les principales contraintes et les suggestions ;
- traiter les informations sur le principal dirigeant et le répondant ainsi que celles sur les besoins et sources de financement.



CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES AU NIGER

Ce chapitre est consacré à l’analyse de la répartition géographique des unités économiques recensées, de leur nature, du type de local occupé, du statut d’occupation du local, de la forme juridique, du statut de l’unité (établissement unique, établissement principal, établissement secondaire), de leur situation vis-à-vis de la réglementation y afférente, de la forme d’exploitation, de la branche d’activités et de leur taille. Cette partie présente d’une part les informations sur les unités de production marchandes et d’autre part les unités de production non-marchandes.

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION MARCHANDE

Cette partie renseigne sur la répartition des unités de production marchande à travers des aspects géographiques (région), le statut des établissements, la forme et le régime juridique des entreprises. Elle s’intéresse aussi à la forme d’exploitation ainsi que ses implications notamment les enregistrements administratifs et la tenue de la comptabilité écrite. L’analyse porte aussi sur les branches d’activités et les conditions de travail au sein des entreprises

2.1.1 REGION ET STATUT DES UNITES ECONOMIQUES

Une entreprise peut disposer d’un ou de plusieurs établissements. Lorsqu’une entreprise n’a qu’un seul établissement, ce dernier est appelé « établissement unique ». Celles qui ont plusieurs établissements ont nécessairement un établissement, où les décisions qui engagent l’entreprise sont prises et d’autres établissements où les orientations sont exécutées ou mises en œuvre. Il s’agit ainsi de l’établissement principal (siège) et des établissements secondaires.

A l’issue du dénombrement, il a été recensé 169 228 unités économiques dont 165 761 entreprises composées d’établissements uniques (97,6%) et d’établissements principaux (0,3%). Les établissements secondaires représentent 2,0%. L’analyse selon les régions révèle également une prédominance des établissements uniques dans toutes les régions (plus de 96%).

Tableau 2.1 : Répartition des unités économiques selon leur statut

Région	Principal		Secondaire		Unique		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AGADEZ	10	0,1	191	2,0	9 267	97,9	9 468	100
DIFFA	6	0,1	72	0,9	7 632	99,0	7 710	100
DOSSO	20	0,2	319	3,0	10 137	96,8	10 476	100
MARADI	38	0,1	374	1,3	28 962	98,6	29 374	100
TAHOUA	39	0,2	691	2,7	24 947	97,2	25 677	100
TILLABERI	31	0,2	281	1,7	16 137	98,1	16 449	100
ZINDER	43	0,2	400	1,6	25 292	98,3	25 735	100
NIAMEY	335	0,8	1 139	2,6	42 865	96,7	44 339	100
ENSEMBLE	522	0,3	3 467	2,0	165 239	97,6	169 228	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.2 ENTREPRISES ET REGION

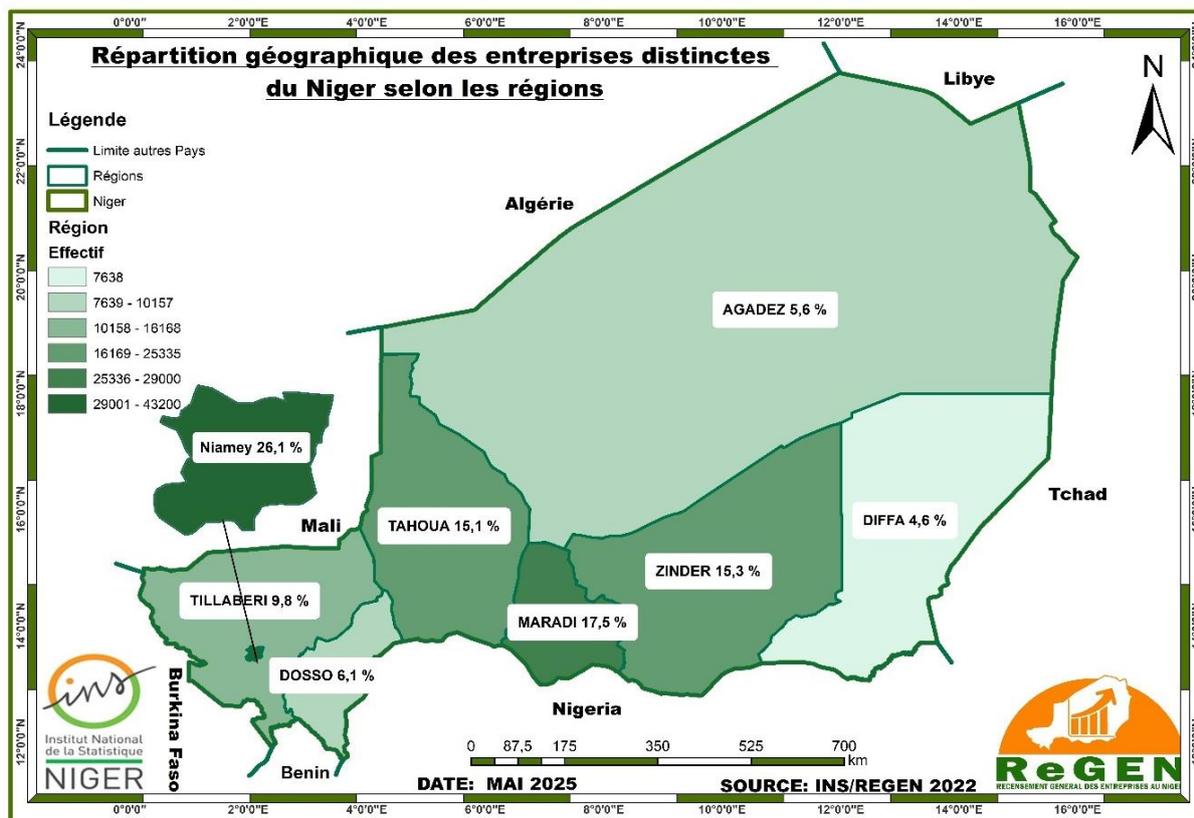
A l'issue du ReGEN, il a été dénombré 165 761 entreprises distinctes. La répartition des entreprises recensées est disparate, selon les régions. Elles sont beaucoup plus implantées dans les régions de Niamey, la capitale du pays (26,1%), suivie de Maradi (17,5%), Zinder (15,3%) et Tahoua (15,1%).

Tableau 2.2 : Répartition des entreprises distinctes par région

REGION	Effectif	Pourcentage (%)
AGADEV	9 277	5,6
DIFFA	7 638	4,6
DOSSO	10 157	6,1
MARADI	29 000	17,5
TAHOVA	24 986	15,1
TILLABERI	16 168	9,7
ZINDER	25 335	15,3
NIAMEY	43 200	26,1
ENSEMBLE	165 761	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

Figure 1 : Répartition géographique des entreprises distinctes par région



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



2.1.3 FORME ET REGIME JURIDIQUES DES ENTREPRISES

La forme et le régime juridiques d’une entreprise constituent les éléments de son statut. Ils définissent l’ensemble des règles au regard de la loi applicable à celle-ci en termes de modalités de création et d’exercice.

2.1.3.1 FORME JURIDIQUE

La forme juridique confère à l’entreprise une personnalité au regard de la loi. Ainsi, on distingue deux grandes formes juridiques : entreprise individuelle (personne physique) et société (personne morale). Pour cette partie, la distinction est faite entre une entreprise de type *personne morale* et celle de type *personne physique*. Cette distinction permet, par la suite, de faire ressortir le régime juridique proprement dit, selon que l’entreprise soit une société, une entreprise individuelle ou autres.

Ainsi, les résultats du ReGEN font ressortir que la grande majorité des entreprises sont de type *personne physique* (97,6%), tandis que celles du type *personne morale* représentent 2,4%.

La répartition des entreprises par région, fait ressortir également la prédominance des entreprises du type *personne physique* (proportion variant de 96,4% dans la région de Niamey à 99,1% dans celle de Diffa), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.3 : Répartition des entreprises par région selon la forme juridique (%)

Région	Personne physique	Personne morale
AGADEZ	98,7	1,3
DIFFA	99,1	0,9
DOSSO	98,5	1,5
MARADI	98,6	1,4
TAHOUA	98,4	1,6
TILLABERI	97,5	2,5
ZINDER	97,8	2,2
NIAMEY	96,4	3,6
ENSEMBLE	97,6	2,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.3.2 REGIME JURIDIQUE

La répartition des entreprises recensées selon le régime juridique reflète celle sur la forme juridique étant donné que le régime juridique « entreprise individuelle » renvoie à la forme juridique « personne physique ». En effet, 97,6% des entreprises sont de type individuel.

Parmi les sociétés, les plus représentées sont les SUARL (0,3%), les SA (0,2%) et les SARL (0,2%). Pour les autres formes juridiques, on peut isoler les GIE (0,3%) et les coopératives (0,3%)

Tableau 2.4 : Répartition des entreprises selon le régime juridique (%)

Forme juridique		Pourcentage
Entreprise individuelle	Entreprise individuelle	97,6
Société	Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL)	0,3

Forme juridique		Pourcentage
	Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)	0,1
	Société Anonyme (SA)	0,2
	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	0,2
	Société en Nom Collectif	0,1
Autres	Coopérative	0,3
	Groupement d'Intérêt Économique (GIE)	0,3
	Autres formes juridiques à préciser	0,9
Total		100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.4 CONDITIONS DE TRAVAIL

Le rapport a également traité des conditions dans lesquelles les unités économiques exercent leurs activités. Pour cela, l'accent a été mis sur le cadre de travail à travers la nature des unités économiques, le type de local de ces unités et le statut d'occupation du local. En outre, il est aussi apprécié la prévoyance à la sécurité sociale des employés.

2.1.4.1 CADRE DE TRAVAIL

Les informations recueillies en lien avec le cadre de travail au sein des unités économiques portent essentiellement sur leur nature et le type de local qu'elles occupent ainsi que le statut d'occupation.

➤ Nature des unités économiques

La majorité des unités économiques sont de type « *boutique, kiosque* » (65,5%) suivies de celles du type « *atelier* » (15,4%), du type « *étalage, poste fixe sur la voie* » (8,0%) et des « *magasins de vente* » (2,8%). Cela pourrait s'expliquer par la prédominance des entreprises individuelles et du secteur informel au Niger.

Tableau 2.5 : Répartition des unités économiques selon leur nature (%)

Nature des unités	Pourcentage
Mine ou carrière	0,2
Usine	0,7
Dépôt, entrepôt ou remise	1,7
Magasin de vente	2,8
Boutique, kiosque	65,5
Atelier	15,4
Établissement d'hébergement et de restauration	1,6
Bureau ou cabinet	1,7
Étalage, poste fixe sur la voie	8,0
Établissement de formation	0,4
Formation sanitaire	0,1
Station-service	0,4
Borne fontaine	1,0
Hangard	0,5
Total	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



➤ **Type de local**

Les locaux occupés par les unités économiques sont en grande partie en brique ou terre (35,1%), en dur (matériaux définitifs) pour 28,5%, en tôle (18,7%) et en paillote (7,2%).

Tableau 2.6 : Répartition des unités économiques selon le type de local occupé (%)

Type de local occupé	Pourcentage
Local en dur	28,5
Local en brique/terre	35,1
Local en tôle	18,7
Local en bois	1,6
Local en paillote	7,2
Container	0,1
Kiosque en métal	2,9
Kiosque en bois	0,2
Site aménagé	5,2
Comptoir aménagé	0,4
Autre local	0,1
Total	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ **Statut d’occupation du local**

En ce qui concerne le statut d’occupation, 47,1% sont des propriétaires exploitants, 33,9% des locataires, 11,2% des locaux sont occupés gratuitement et 6,6% sont des propriétés familiales. Il ressort globalement que 65,0% des unités économiques ne payent pas particulièrement de loyer par rapport aux locaux occupés (propriétaires, occupation gratuite, propriété familiale et lieu public).

Tableau 2.7 : Répartition des unités économiques selon le statut d’occupation du local (%)

Statut d’occupation	Pourcentage
Propriétaire exploitant	47,1
Locataire	33,9
Bail	0,8
Occupation gratuite	11,2
Propriété familiale	6,6
Ne sait pas	0,3
Lieu public	0,1
Total	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

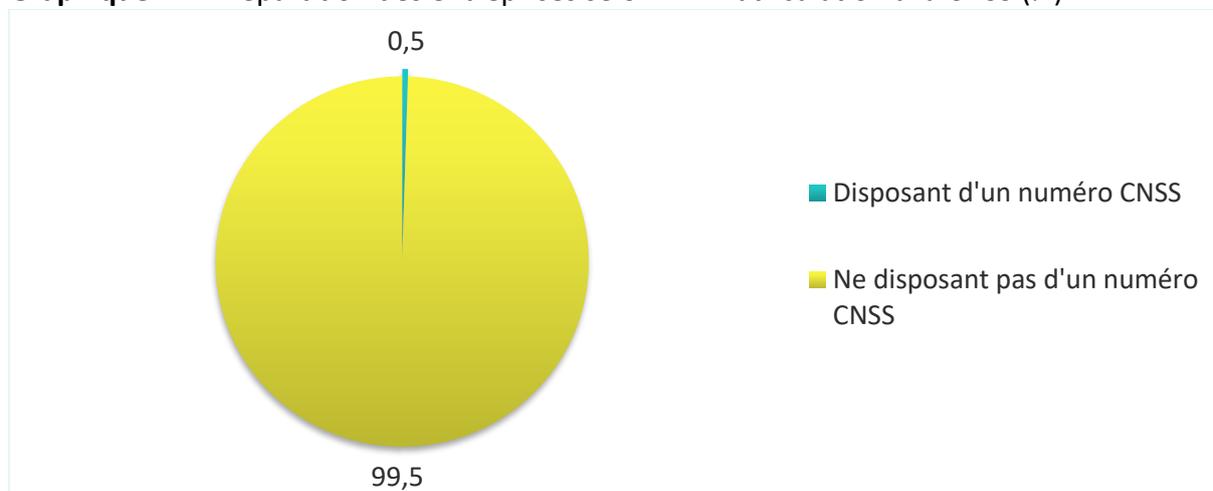
2.1.4.2 PREVOYANCE A LA SECURITE SOCIALE DES EMPLOYES

La prévoyance à la sécurité sociale des employés par les entreprises commence par l’immatriculation des entreprises à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Toutefois, il ne suffit pas pour l’entreprise de s’immatriculer à la CNSS, mais aussi, il faudra qu’elle y enregistre ses employés.

➤ **Immatriculation à la CNSS**

S'agissant de la disponibilité d'un numéro de la CNSS, la quasi-totalité des entreprises (99,5%) n'en disposent pas. Ce qui démontre clairement que les entreprises au Niger, à dominance informelle, ne prévoient pas la sécurité sociale de leurs employés.

Graphique 2.1 : Répartition des entreprises selon l'immatriculation à la CNSS (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ **Entreprises affiliées à la CNSS selon la région**

Parmi les entreprises disposant d'un numéro à la CNSS, Niamey enregistre le plus grand nombre (72,0%) suivie de loin par Zinder (5,7%), Maradi et Tahoua (5,6% chacune). La région de Diffa, avec 0,8%, est celle qui a le moins d'entreprises affiliées à la CNSS.

Tableau 2.8 : Répartition des entreprises par région selon la disponibilité d'un numéro de la CNSS (%)

Région	Oui	Non
AGADEZ	2,2	5,6
DIFFA	0,8	4,6
DOSSO	3,1	6,1
MARADI	5,6	17,6
TAHOUA	5,6	15,1
TILLABERI	5,0	9,9
ZINDER	5,7	15,3
NIAMEY	72,0	25,8
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ **Enregistrement des employés à la CNSS**

Parmi les entreprises affiliées à la CNSS au cours des deux dernières années précédant l'opération, il ressort qu'en 2020, 61,8% des entreprises ont déclaré tous leurs employés, 25,8% une partie et 12,4% ne l'ont pas fait. C'est dans la région de Niamey que les entreprises ont le plus déclaré tous leurs employés (66,3%), suivie de la région d'Agadez (64,7%).

En 2021, plus des trois entreprises sur cinq (60,5%) ont déclaré tous leurs employés, 27,2% ont déclaré une partie et 12,3% ne l'ont pas fait. C'est également dans la région de Niamey



que les entreprises ont le plus déclaré tous leurs employés (64,5%), suivie de la région d'Agadez (63,2%).

Tableau 2.9 : Répartition des entreprises par région selon la déclaration des employés à la CNSS en 2020 et en 2021 (%)

Région	Tous les employés		Une partie des employés		Aucun employé	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
AGADEZ	64,7	63,2	23,5	26,3	11,8	10,5
DIFFA	16,7	16,7	16,7	16,7	66,6	66,6
DOSSO	40,8	39,3	44,4	46,4	14,8	14,3
MARADI	54,3	57,4	28,3	29,8	17,4	12,8
TAHOUA	54,3	53,2	37,0	36,2	8,7	10,6
TILLABERI	37,9	41,0	29,7	25,7	32,4	33,3
ZINDER	56,5	53,1	23,9	26,5	19,6	20,4
NIAMEY	66,3	64,5	23,9	25,7	9,8	9,8
ENSEMBLE	61,8	60,5	25,8	27,2	12,4	12,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.5 ENREGISTREMENTS ADMINISTRATIFS

Outre le dénombrement exhaustif des unités économiques existantes sur l'ensemble du territoire national, le ReGEN a pour objectif de fournir l'effectif des entreprises du secteur formel et du secteur informel. Pour recueillir ces informations, un certain nombre de questions ont été posées aux répondants en lien avec l'enregistrement administratif notamment sur l'existence d'un registre de commerce, d'une autorisation d'exercice, d'un numéro d'identification fiscale.

2.1.5.1 EXISTENCE DU NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)

La grande majorité des entreprises (94,1%) ne dispose pas de NIF. La région de Niamey dispose le plus d'entreprises ayant un NIF (14,2%). Au niveau des autres régions, celles qui ont le plus d'entreprises disposant d'un NIF sont : Diffa (3,7%), Agadez et Zinder (3,6% chacune). La région de Maradi est celle dont il y a le moins d'entreprises disposant d'un NIF (2,1%).

Tableau 2.10 : Répartition des entreprises par région selon l'existence d'un numéro d'identification fiscal (%)

Région	Oui	Non
AGADEZ	3,6	96,4
DIFFA	3,7	96,3
DOSSO	2,8	97,2
MARADI	2,1	97,9
TAHOUA	2,7	97,3
TILLABERI	3,3	96,7
ZINDER	3,6	96,4
NIAMEY	14,2	85,8
ENSEMBLE	5,9	94,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ **Raison de la non-disposition du NIF**

Les raisons évoquées sont principalement, la méconnaissance de l'importance du NIF (34,5%), la méconnaissance de l'existence du NIF (28,7%), le faible niveau d'activité (23,3%) et dans une moindre mesure le manque de ressources financières (4,1%), la lourdeur des procédures (3,9%), la crainte de la fiscalité (3,2%).

Tableau 2.11 : Répartition des unités économiques selon les raisons de la non-disposition d'un NIF (%)

Raisons	Pourcentage
Méconnaissance de l'importance du NIF	34,5
Lourdeur des procédures	3,9
Crainte de fiscalité	3,2
Faible niveau d'activité	23,3
Manque de ressources financières	4,1
Méconnaissance de l'existence du NIF	28,7
Activité nouvellement créée	0,6
Difficulté d'accès aux marchés publics / corruption	0,0
En cours d'élaboration	0,8
NIF introuvable	0,2
Pas de NIF, mais en perspective	0,1
Autres raisons diverses	0,6
Total	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.5.2 INSCRIPTION AU REGISTRE DE COMMERCE ET CREDIT MOBILIER (RCCM)

Les résultats du ReGEN font ressortir que 96,6% des entreprises recensées ne disposent pas d'un RCCM. Cette proportion varie de 94,0% dans la région d'Agadez, à 98,4% dans les régions de Maradi et Tahoua. Ceci reflète le caractère informel des entreprises.

Tableau 2.12 : Répartition des entreprises par région selon la disponibilité d'un registre de commerce (%)

Région	Disposant d'un RCCM	Ne disposant pas d'un RCCM
AGADEV	6,0	94,0
DIFFA	3,2	96,8
DOSSO	2,0	98,0
MARADI	1,6	98,4
TAHOUA	1,6	98,4
TILLABERI	2,5	97,5
ZINDER	3,2	96,8
NIAMEY	5,8	94,2
ENSEMBLE	3,4	96,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



2.1.5.3 AUTORISATION D'EXERCER

Concernant l'autorisation d'exercer, seulement 2,7% des unités économiques en disposent dans l'ensemble. Selon les régions, cette proportion varie de 5,1% à Niamey à 1,2% à Agadez.

Tableau 2.13 : Répartition des unités économiques par région selon la disponibilité d'une autorisation d'exercice (%)

Région	A une autorisation d'exercer	N'a pas d'autorisation d'exercer
AGADEV	1,2	98,8
DIFFA	2,0	98,0
DOSSO	2,5	97,5
MARADI	1,3	98,7
TAHOVA	1,6	98,4
TILLABERI	3,3	96,7
ZINDER	1,8	98,2
NIAMEY	5,1	94,9
ENSEMBLE	2,7	97,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.6 TENUE DE LA COMPTABILITE ECRITE

Outre le dénombrement des unités économiques, le ReGEN avait pour objectif de disposer des données sur ces unités, en vue de permettre l'amélioration de la qualité des comptes économiques de la nation. En effet, la tenue d'une comptabilité formelle par une entreprise est une condition *sine qua none* permettant de la classer dans les secteurs formels ou informels dans la conduite des activités économiques. C'est pourquoi le ReGEN s'est intéressé à cette question, en vue de classer les unités économiques.

La tenue d'une comptabilité écrite consiste à enregistrer toutes les pièces comptables (factures d'achat ou de reçus, quittances, notes de frais, etc.) de l'entreprise, suivant la norme du plan comptable ou de toute autre comptabilité écrite formelle ou informelle. L'objectif de la tenue de comptabilité est double : justifier de l'utilisation des fonds de l'entreprise et attester des opérations comptables (achat, paiement de salaire, vente de biens et services, etc.) et répondre aux obligations légales de l'administration fiscale.

➤ Tenue ou non de la comptabilité écrite selon la région

Parmi les entreprises recensées, seulement 3,7% tiennent une comptabilité écrite. Cette proportion varie de 6,7% dans la région de Niamey à 1,9% dans la région de Tahoua.

Tableau 2.14 : Répartition des entreprises par région selon la tenue d'une comptabilité écrite (%)

Région	Tient une comptabilité écrite	Ne tient pas une comptabilité écrite
AGADEV	2,4	97,6
DIFFA	2,8	97,2
DOSSO	2,3	97,7
MARADI	2,5	97,5
TAHOVA	1,9	98,1
TILLABERI	3,2	96,8
ZINDER	3,3	96,7

Région	Tient une comptabilité écrite	Ne tient pas une comptabilité écrite
NIAMEY	6,7	93,3
ENSEMBLE	3,7	96,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

- Entreprises qui tiennent la comptabilité écrite par région

Parmi les entreprises qui tiennent une comptabilité écrite, presque la moitié (47,3%) sont implantées à Niamey, suivie de Zinder avec (13,9%) et de Tahoua (10,1%).

Tableau 2.15: Répartition des entreprises qui tiennent une comptabilité écrite par région (%)

Région	Pourcentage
AGADEZ	2,7
DIFFA	3,7
DOSSO	3,4
MARADI	9,4
TAHOUA	10,1
TILLABERI	9,5
ZINDER	13,9
NIAMEY	47,3
ENSEMBLE	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

- Raison de non-teneur de la comptabilité écrite

Plusieurs raisons ont été évoquées pour la non tenue d'une comptabilité écrite. En effet, la situation des comptes est menée mentalement par le responsable (23,9%), la faiblesse du niveau des activités (21,7%), le responsable n'a aucun niveau d'instruction (15,5%) et dans une moindre mesure, il ne voit pas l'importance de cette comptabilité (14,9%) et la méconnaissance de la comptabilité écrite (14,6%).

Tableau 2.16: Répartition des entreprises selon les raisons de la non-teneur d'une comptabilité écrite (%)

Raisons	Pourcentage
Absence de niveau d'instruction	15,5
Activité nouvellement créée	6,1
Faiblesse du niveau d'activité	21,7
Interférence de la gestion familiale	3,2
La situation des comptes est menée mentalement	23,9
Méconnaissance de la comptabilité écrite	14,6
Ne voit pas l'importance	14,9
Autres raisons diverses	0,1
Total	100

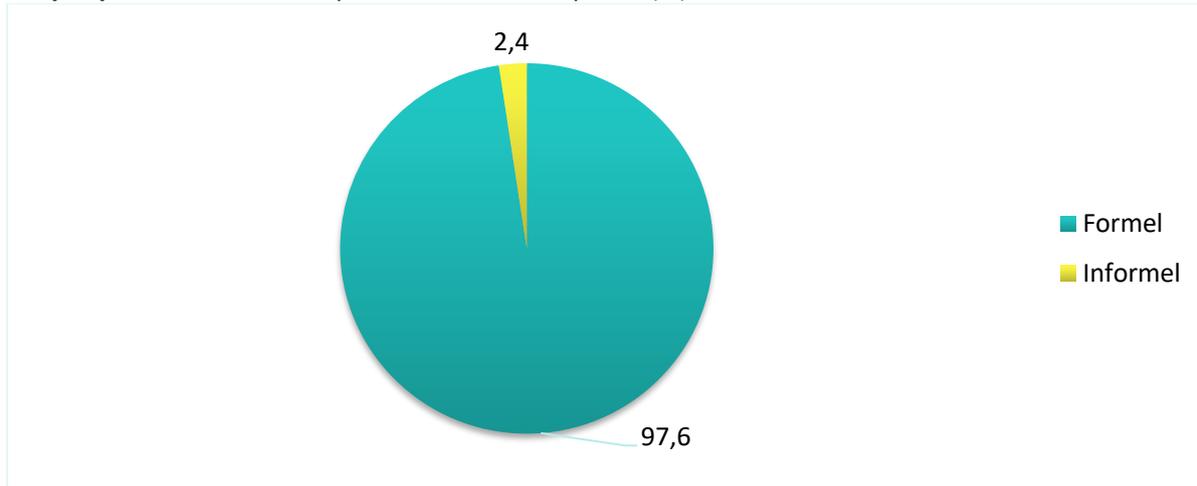
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.7 FORME D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES

L'analyse des résultats fait ressortir que 97,6% des entreprises recensées relèvent du secteur informel, contre 2,4% du secteur formel. Cette structuration est quasi-identique au niveau des différentes régions, avec une légère différence dans la région de Niamey, où la proportion est de 4,6%.



Graphique 2.2 : Forme d'exploitation des entreprises (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ **Forme d'exploitation selon la région**

La répartition des entreprises du secteur formel selon les régions fait ressortir que la moitié de ces entreprises sont dans la région de Niamey (50,8%) suivie de Zinder (13,6%). La région de Diffa est celle qui a le moins d'entreprises formelles (3,0%).

Tableau 2.17 : Répartition des entreprises par région selon la forme d'exploitation (%)

Région	Formelle	Informelle	Ensemble
AGADEZ	3,7	5,6	5,6
DIFFA	3,0	4,6	4,6
DOSSO	3,1	6,2	6,1
MARADI	8,0	17,7	17,5
TAHOUA	9,4	15,2	15,1
TILLABERI	8,4	9,8	9,8
ZINDER	13,6	15,3	15,3
NIAMEY	50,8	25,6	26,0
TOTAL	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.8 ELABORATION D'UN ETAT FINANCIER OU D'UNE DECLARATION STATISTIQUE ET FISCALE (DSF)

Parmi les entreprises pour lesquelles une comptabilité écrite est tenue, 52,9% élaborent un état financier ou une DSF en fin d'exercice. Cette proportion varie de 68,4% dans la région de Tahoua à 39,8% dans la région d'Agadez.

Tableau 2.18 : Répartition des entreprises selon l'élaboration d'un état financier ou d'une DSF (%)

Région	Élaborant un état financier ou une DSF	Ne l'élaborant pas un état financier ou une DSF
AGADEZ	39,8	60,2
DIFFA	56,3	43,7
DOSSO	47,2	52,8
MARADI	42,1	57,9
TAHOUA	68,4	31,6
TILLABERI	59,8	40,2
ZINDER	54,0	46,0
NIAMEY	52,8	47,2
ENSEMBLE	52,9	47,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.8.1 RAISON POUR LA NON-ELABORATION D'UN ETAT FINANCIER OU D'UNE DSF

Les raisons évoquées pour la non-élaboration d'un état financier ou d'une DSF sont principalement dues au fait que les responsables ne voient pas l'importance de ce document (33,5%), ne connaissent pas ce qu'est une DSF ou un état financier (31,9%) et aussi le fait que l'activité vient d'être créée (19,4%).

Tableau 2.19 : Répartition des entreprises selon les raisons de non-élaboration d'un état financier ou d'une DSF (%)

Raisons de non-élaboration d'un état financier ou d'une DSF	Pourcentage
Activité nouvellement créée	19,4
Ne voit pas l'importance	33,5
Méconnaissance de la DSF ou de l'État financier	31,9
Lourdeur / Méconnaissance de la procédure	6,9
Manque de personnel qualifié	6,1
Se référer à l'établissement principal	0,2
Faiblesse du niveau d'activité	1,0
Le répondant ne sait pas	0,6
Autres raisons diverses	0,4
Total	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.8.2 REGIME D'IMPOSITION

Le régime d'imposition soumis aux entreprises est généralement le régime au réel normal (42,5%), le réel simplifié (24,5%), la patente synthétique (20,2%) et le forfait (12,8%). Le régime d'imposition au réel normal demeure celui qui est le plus soumis dans les régions, avec une proportion variant de 48,3% à Tahoua à 21,9% à Diffa. Pour le régime simplifié, Diffa enregistre la proportion la plus élevée (34,3%).



Tableau 2.20 : Répartition des entreprises par région selon le régime d'imposition (%)

Région	Réel normal	Réel simplifié	Synthétique	Forfait	Total
AGADEZ	42,9	17,1	11,4	28,6	100
DIFFA	21,9	34,3	25,0	18,8	100
DOSSO	30,7	21,2	21,2	26,9	100
MARADI	39,9	17,8	22,1	20,2	100
TAHOUA	48,3	22,0	15,4	14,3	100
TILLABERI	44,7	21,5	12,3	21,5	100
ZINDER	43,2	20,9	19,4	16,5	100
NIAMEY	44,6	25,9	20,8	8,7	100
ENSEMBLE	42,5	24,5	20,2	12,8	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.9 BRANCHE D'ACTIVITES

Une branche d'activités regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des biens ou vendent des services qui appartiennent à la même subdivision de la nomenclature d'activités économiques. Pour pouvoir classer les unités économiques par branche d'activités, la nomenclature d'activités et de Produits (NAP) élaborée en 2017 a été utilisée.

La Nomenclature des Activités et des Produits (NAP) du Niger adoptée en 2017, fournit un cadre global dans lequel des données économiques peuvent être rassemblées.

Elle est structurée en quatre niveaux :

- 1 Section : 21 (une lettre) ;
- 2 Division : 88 (2 positions) ;
- 3 Groupe : 136 (trois positions) ;
- 4 Classes : 226 (quatre positions).

Elle est une structure logique et cohérente de classification des activités économiques basée sur un ensemble de concepts, de définitions, de principes et de règles :

- 1 Toutes les catégories, à chaque niveau de la classification, sont mutuellement exclusives ;
- 2 Les activités économiques semblables ont été groupées ensemble ;
- 3 Au niveau des classes, le processus de production est privilégié.

2.1.9.1 PRESENTATION SUCCINCTE DE LA NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP) DU NIGER

Dans le cadre du ReGEN et conformément à la NAP-Niger, il a été retenu les branches d'activités suivantes :

- **Section A : AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE**

La section A regroupe l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources naturelles végétales ou animales, y compris la pêche. On y rattache également certaines activités de

soutien à cette exploitation. Cette section comprend aussi les activités de transformation lorsque celles-ci sont réalisées sur l'exploitation.

- **Section B : ACTIVITÉS EXTRACTIVES**

Les activités extractives comprennent l'ensemble des activités consistant en l'exploitation des ressources naturelles minérales, y compris lorsqu'elles sont à l'état liquide (pétrole brut), ou gazeux (gaz naturel). Elles incluent certaines opérations nécessaires à la commercialisation des produits extraits : concentration des minerais, liquéfaction du gaz naturel, agglomération des combustibles solides. En revanche, la transformation des produits extraits relève de la section C. Par ailleurs, certaines opérations techniques, concernant essentiellement l'extraction d'hydrocarbures, peuvent être réalisées pour compte de tiers par des unités spécialisées. Elles donnent lieu à des services industriels, les unités correspondantes étant classées dans la présente section.

- **Section C : ACTIVITES DE FABRICATION**

Les activités de fabrication sont des activités de transformation de biens. Ces inputs sont notamment issus des activités primaires (sections A et B) mais ils peuvent eux-mêmes être les outputs d'une activité de fabrication en amont, ce qui donne alors lieu à des filières de production (du minerai à l'ouvrage en métal par exemple) ; les activités de fabrication transforment aussi les matières premières secondaires issues de la récupération des déchets (métallurgie de deuxième fusion par exemple). Le degré de transformation doit être significatif pour entraîner un classement en section C, par opposition à la revente en l'état qui caractérise une activité commerciale ; un reconditionnement par exemple n'est pas une activité manufacturière. Mais l'assemblage de composants industriels relève au contraire de la section C.

Une des innovations importantes introduite dans cette section est le regroupement sur une seule division (33) des activités d'entretien, réparation et installation d'équipements industriels qui étaient auparavant classées avec la production des dits équipements. Exécutées en tant qu'activités spécialisées par une unité n'étant ni le producteur ni le revendeur, l'installation, de même que l'entretien et la réparation de machines et équipements industriels, commerciaux et similaires relèvent, en général, de la section C, division 33.

- **Section D : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**

Cette section comprend des activités organisées en réseau : production localisée puis acheminée jusqu'aux utilisateurs raccordés au réseau. Elle concerne l'exploitation des compagnies d'électricité et de gaz. Elle comprend la production, la gestion des infrastructures, et la distribution aux utilisateurs. Ces différents rôles peuvent être exercés par une même unité ou par des unités distinctes. Cette section ne comprend pas l'alimentation en eau et l'assainissement (cf. section E), ni le transport (sur longues distances) de gaz naturel par gazoducs (cf. Section H).



- **Section E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ; TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION**

Cette section est centrée sur les activités liées à l'environnement. Elle vise la production (captage et traitement) et la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées la gestion (collecte, traitement et élimination) de tous types de déchets et les activités de dépollution.

- **Section F : CONSTRUCTION**

Cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Elle vise les chantiers de construction neuve, les rénovations, les transformations et les extensions ainsi que le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur site.

La construction générale se définit comme la construction de bâtiments entiers en division 41 (habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.), ou la construction d'ouvrages complets de génie civil (division 42) tels que réseaux routiers ou ferroviaires ponts, tunnels, ports et aéroports, réseaux divers (irrigation, assainissement, eau, gaz, pétrole, électricité), installations industrielles ou sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre en vue de la vente (promotion immobilière notamment) ou pour compte de tiers (comme maître d'œuvre pour un client maître d'ouvrage). Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité selon les différents corps de métiers explicités dans la division 43.

- **Section G : COMMERCE**

La section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et les services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motos est également comprise dans cette section.

- **Section H : TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**

Cette section couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes (exploitation des infrastructures de transport, manutention et entreposage du fret, etc.). Cette section comprend aussi la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote ainsi que les activités de poste et de courrier.

- **Section I : HEBERGEMENT ET RESTAURATION**

La section comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée ainsi que la fourniture de repas préparés pour consommation immédiate.

- **Section J : INFORMATION ET COMMUNICATION**

La section J constitue un nouveau regroupement d'activités de contenu, consécutif au développement des TIC. Cette section comprend les activités de production de "contenus"

d'informations (livres, films, musiques, indépendamment du support), leur distribution et leur diffusion ainsi que la gestion des droits correspondants. Elle recouvre aussi les activités permettant de transmettre des informations ou d'y accéder. Elle comprend également les activités liées aux technologies informatiques, au traitement des données et à la fourniture d'informations.

Elle comprend également les activités d'édition, y compris l'édition de logiciels, la production et la diffusion de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale, la programmation et la diffusion par des chaînes de radio et de télévision, les télécommunications, les activités informatiques et les activités de fourniture d'information.

- **Section K : ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE**

Cette section comprend les activités financières et d'assurance, ainsi que les services venant en soutien. Elle comprend également les activités associées à la détention d'actifs. Au titre d'activités financières, cette section concerne l'intermédiation monétaire, les activités des fonds de placements, holdings et similaires ainsi que les activités de crédits et autres intermédiations non monétaires. Elle couvre en outre les activités liées à la détention de valeurs d'actifs, telles que les activités de sociétés de portefeuille, les activités des sociétés fiduciaires, des fonds et autres entités financières.

La section K comprend aussi les activités des agences de transfert d'argent et des activités de services connexes des services financiers ou d'assurance, étroitement liés à ceux-ci, mais n'étant pas eux-mêmes des services financiers.

- **Section L : ACTIVITES IMMOBILIERES**

La section comprend des activités immobilières, elles sont orientées vers la clientèle des entreprises, mais aussi vers le service du logement, qui concerne très majoritairement les particuliers (les loyers imputés y sont compris). Elle comprend aussi les gestionnaires de biens immobiliers.

- **Section M : ACTIVITÉS SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

La section comprend les activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées sous la responsabilité de professionnels hautement qualifiés. Ces activités requièrent donc un niveau de formation élevé pour apporter aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. On y retrouve, entre autres, dans cette section les activités juridiques et comptables, les activités d'architecture, d'ingénierie et technique, les publicités et études de marché, la recherche scientifique et développement, les activités spécialisées de design et de photographie ainsi que les activités vétérinaires.

- **Section N : ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU**

Cette section comprend des activités de soutien, de bureau ou logistiques. Ces activités sont différentes de celles de la section M, car leur objectif premier n'est pas le transfert de connaissances spécialisées mais plutôt un appui utile à beaucoup d'autres activités. Elle



comprend les activités de location (véhicules automobiles, machines et équipements, articles personnels et domestiques), les activités liées aux ressources humaines notamment celles des agences de placement de main-d'œuvre et autre mise à disposition de ressources humaines, les activités des agences de voyage, d'enquête et sécurité, les activités de soutien aux bâtiments et aménagement paysager et les activités de soutien aux entreprises et de bureau.

- **Section P : ENSEIGNEMENT**

Cette section comprend les activités d'enseignement à tous les niveaux, pour tous les publics et pour toutes les disciplines. Le champ de cette section élargi à l'enseignement des activités sportives et récréatives et aux activités de soutien à l'enseignement. Elle comprend entre autres, les activités de formations professionnelles pour adulte ainsi que l'instruction religieuse des fidèles.

- **Section Q : ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE**

La section englobe un vaste éventail d'activités, allant des soins assurés par des professionnels de la santé dans des établissements hospitaliers à des activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, en passant par des activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire plus ou moins importante.

- **Section R : ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES**

Cette section comprend un ensemble d'activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière culturelle, de divertissement et de loisirs, notamment avec les spectacles et musées, les équipements sportifs, ludiques et récréatifs.

- **Section S : AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A.**

Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature. On y retrouve dans cette section, la réparation d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques, les activités de lavage et nettoyage de textile, les coiffures et soins de beauté, etc.

- **Section T : ACTIVITES SPECIALES DES MENAGES**

Cette section comprend l'activité des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques, on y recense l'aspect autoproduction des ménages en subsistance indifférenciée.

2.1.9.2 BRANCHE D'ACTIVITES ET FORME D'EXPLOITATION

L'analyse des résultats par branches d'activités fait ressortir que la majorité des entreprises exercent leurs activités dans la branche *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles* (68,4%), suivie de la *branche activités de fabrication* (18,4%) et celle des activités d'hébergement et de restauration (4,6%). Cette tendance s'observe aussi bien dans le secteur formel que le secteur informel.

Tableau 2.21: Proportion des entreprises par branche selon la forme d'exploitation (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3	0,0	0,1
Activités extractives	0,1	0,0	0,0
Activités de fabrication	9,7	18,6	18,4
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,1	0,0	0,0
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	0,2	0,0	0,0
Construction	2,2	0,1	0,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	33,0	69,2	68,4
Transports et entreposage	2,5	0,0	0,1
Activités d'hébergement et de restauration	4,6	4,6	4,6
Information et communication	3,6	0,6	0,6
Activités financières et d'assurances	2,5	0,1	0,2
Activités immobilières	0,3	0,0	0,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5,4	0,2	0,3
Activités de soutien et de bureau	4,7	0,5	0,6
Éducation	11,0	0,5	0,8
Activités de santé humaine et d'action sociale	7,0	0,0	0,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	6,8	0,2	0,4
Autres activités de services n.c.a	5,0	5,4	5,2
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.1.9.3 TAILLE DES ENTREPRISES

La taille des entreprises a été établie sur la base d'un découpage basé principalement sur les effectifs des employés, du chiffre d'affaires et du niveau d'investissement (cf. tableau ci-dessous).

Selon la Charte des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (Ordonnance n°2010-88 du 16 Décembre 2010 instituant la charte de PME), la notion de PME, qui inclut la Petite et Moyenne Industrie (PMI), renvoie à toute entreprise, personne physique ou morale, productrice de biens et/ou services marchands. Elle comprend la Micro-Entreprise, la Petite Entreprise et la Moyenne Entreprise.

Le statut de PME est attribué par le Comité National de Suivi de la Charte (CONASUC) sur demande expresse de toute entreprise qui remplit les conditions prévues par la charte. Ces conditions permettent de définir :

- **Micro-Entreprises (μE)** : qui ont un effectif d'un (1) à trois (3) employés et réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes, inférieur ou égal à dix millions (10 000 000) de FCFA ;
- **Petites Entreprises (PE)** : sont celles qui ont un effectif de quatre (4) à dix (10) employés, réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à dix millions (10 000 000) de FCFA et inférieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de FCFA et ont réalisé un investissement minimum d'un million (1 000 000) FCFA ;
- **Moyennes Entreprises (ME)** : qui emploient un effectif de onze (11) à cinquante (50) employés, réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à cinquante millions



(50 000 000) de FCFA et inférieur ou égal à cinq cents millions (500 000 000) de FCFA et réalisent un investissement minimum de cinq millions (5 000 000) de FCFA.

Toutefois, les définitions ci-dessus peuvent, au vu de l'évolution de l'environnement national, sous régional et international être modifiées de manière consensuelle dans le but de leur adéquation permanente avec les réalités économiques dans lesquelles évoluent les PME. Ainsi, selon la Direction Générale des Impôts au Niger, le régime d'imposition du réel normal qui s'applique aux grandes entreprises concerne les entreprises (personnes physiques ou morales) dont le Chiffre d'Affaires (CA) hors taxe excède 100 millions de FCFA. Le régime du réel simplifié applicable aux Moyennes Entreprises concerne les entreprises (personnes physiques ou morales) dont le chiffre d'affaires hors taxe est compris entre 50 et 100 millions de FCFA.

Tableau 2.22: Récapitulatif des définitions des PME/PMI avec comparaison au cas du Niger

Type d'unités	Effectif des employés		Chiffre d'affaires hors taxe (en millions de FCFA)		Code générale des impôts DGI
	Charte PME/PMI		Charte PME/PMI		
	UEMOA	NIGER	UEMOA	NIGER	
PME/PMI	1<X<200		X≤1000		
Micro	X<10	1≤X<4	X<30	X≤10	X≤10
Petite	10≤X<50	4≤X≤10	30≤X≤150	10<X≤50	10<X≤50
Moyenne	50≤X<200	11≤X≤50	150<X≤1000	50<X≤500	50<X≤100

Source : Charte des PME/PMI du Niger ; charte des PME/PMI de l'UEMOA et code général des impôts du Niger

➤ Branche d'activités selon la taille des entreprises et l'année

L'analyse des résultats fait ressortir que l'activité économique, en termes d'effectifs, est dominée en 2020 par les micro-entreprises avec 87,6%, suivies des petites entreprises (10,4%) et des moyennes entreprises (1,4%). Les grandes entreprises ne représentent que 0,6%. Il en est de même au niveau des différentes branches d'activités où ce sont les micro-entreprises qui prédominent.

En 2021, cette situation est relativement très proche de celle observée en 2020. En effet, en termes d'effectifs, l'activité économique est dominée en 2021 par les micro-entreprises avec 87,0%, suivies des petites entreprises (10,9%) et des moyennes entreprises (1,5%). Les grandes entreprises ne représentent que 0,6%. De même, il est observé une prédominance de ces micro-entreprises dans les différentes branches d'activités.

Tableau 2.23: Répartition des entreprises par branche d'activités selon la taille des entreprises en 2020 et 2021 (%)

Branches d'activités	Micro-Entreprise		Petite Entreprise		Moyenne Entreprise		Grande Entreprise		Total
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Agriculture, sylviculture et pêche	69,5	63,3	10,9	13,3	13,3	15,6	6,3	7,8	100
Activités extractives	47,1	41,3	23,5	23,5	11,8	17,6	17,6	17,6	100
Activités de fabrication	85,8	85,5	12,2	12,7	1,6	1,5	0,4	0,3	100
Production et distribution d'électricité et de gaz	93,5	91,8	3,3	3,3	1,6	3,3	1,6	1,6	100
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	72,7	69,6	18,2	15,2	3,0	9,1	6,1	6,1	100
Construction	59,6	58,0	20,0	20,3	8,2	9,0	12,2	12,7	100

Branches d'activités	Micro-Entreprise		Petite Entreprise		Moyenne Entreprise		Grande Entreprise		Total
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020-2021
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	88,5	88,1	10,0	10,4	1,0	1,0	0,5	0,5	100
Transports et entreposage	42,9	38,8	23,1	24,5	11,6	13,6	22,4	23,1	100
Activités d'hébergement et de restauration	88,1	87,4	10,4	10,9	1,1	1,3	0,4	0,4	100
Information et communication	81,7	79,2	12,6	14,7	4,2	4,2	1,5	1,9	100
Activités financières et d'assurances	61,5	58,2	12,0	13,3	9,2	9,2	17,3	19,3	100
Activités immobilières	61,6	57,7	3,8	7,7	15,4	19,2	19,2	15,4	100
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	72,7	71,3	19,9	20,1	3,6	4,2	3,8	4,4	100
Activités de soutien et de bureau	85,5	82,2	9,6	11,7	2,5	3,3	2,4	2,8	100
Éducation	43,7	40,6	29,0	30,4	19,9	20,9	7,4	8,1	100
Activités de santé humaine et d'action sociale	70,5	64,6	22,8	28,3	6,1	6,1	0,6	1,0	100
Activités artistiques, sportives et récréatives	73,1	67,0	10,4	12,0	12,5	16,3	4,0	4,7	100
Autres activités de services n.c.a	93,8	93,8	5,0	4,9	0,9	1,0	0,3	0,3	100
Activités spéciales des ménages	100	50,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Ensemble	87,6	87,0	10,4	10,9	1,4	1,5	0,6	0,6	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2 STRUCTURES DE PRODUCTION NON MARCHANDE

Cette partie porte sur les caractéristiques des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM). Les ISBLSM sont des unités de productions non marchandes. Elles fournissent aux ménages des biens et des services à des prix non économiquement significatifs. Il s'agit essentiellement des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Associations de Développement (AD), des Syndicats et des Partis Politiques (PP). Ce sont des unités économiques qui font partie du champ du ReGEN 2022.

2.2.1 STATUT DES ISBLSM

Le statut des ISBLSM renvoie à la notion de sièges, d'antennes ou représentations.

D'après les informations recueillies, il est enregistré 2 899 structures non marchandes, dont 1 613 sièges ou structures non marchandes distinctes. Ces dernières ont 1 286 antennes ou représentations à travers le pays.

Dans l'ensemble, plus de la moitié (55,6%, soit 1 613) des structures non marchandes identifiées sont des sièges. Les antennes ou représentations occupent 44,4% des structures présentes au Niger.

Parmi les structures des ISBLSM dénombrées selon les régions, la proportion de présence des sièges est plus élevée à Niamey (511 sur 661), soit 77,3% et plus faible à Diffa (13 sur 38), soit 34,2%.



Tableau 2.23: Répartition de l’effectif des ISBLSM par région et selon le statut (Nombre)

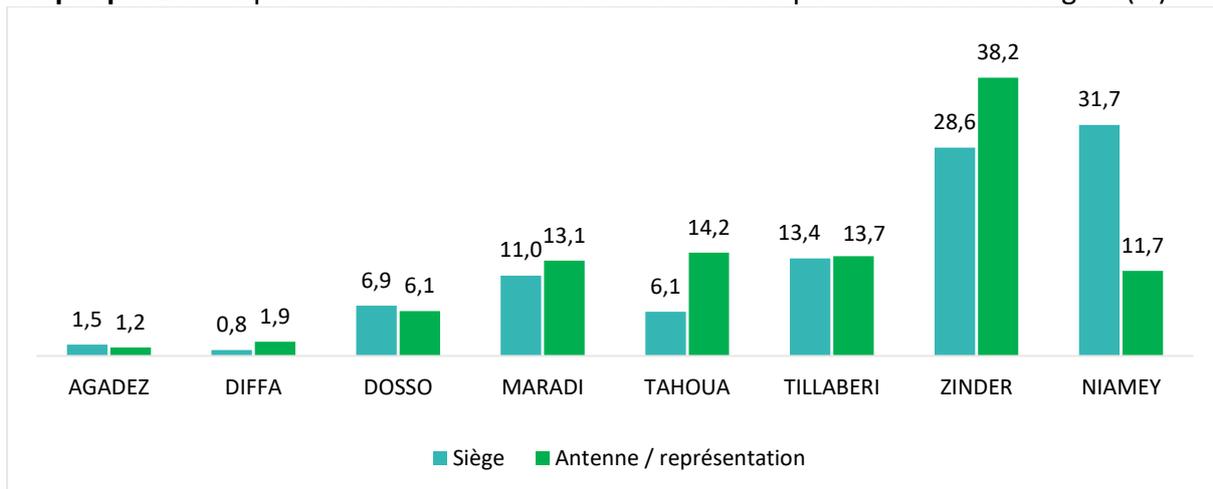
Région	Siège	Antenne / représentation	Ensemble
AGADEZ	25	15	40
DIFFA	13	25	38
DOSSO	111	79	190
MARADI	178	168	346
TAHOUA	98	182	280
TILLABERI	216	176	392
ZINDER	461	491	952
NIAMEY	511	150	661
ENSEMBLE	1 613	1 286	2 899

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ Répartition des statuts selon la région

Sur l’ensemble, Il ressort une concentration des sièges des ISBLSM dans la région de Niamey (511), soit 31,7%, suivi de Zinder (461), soit 28,6% et de Tillabéri (216), soit 13,4%. En ce qui concerne les antennes ou représentation, elles sont plus nombreuses dans les régions de Zinder (491), soit 38,2% et de Tahoua (182), soit 14,2%.

Graphique 2.3 : Répartition des structures non marchandes par statut selon la région (%)

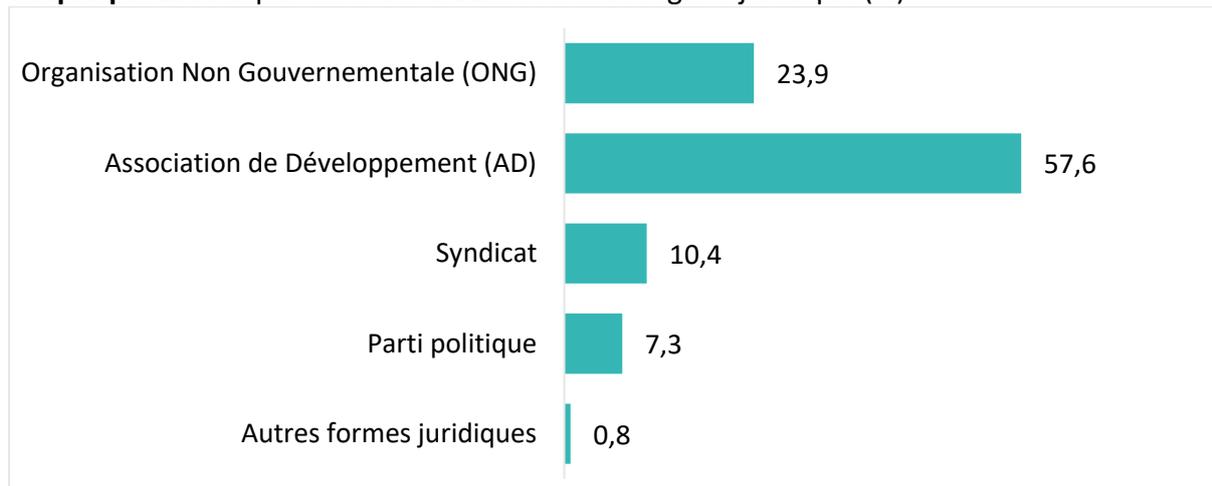


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.2 REGIME JURIDIQUE DES ISBLSM

Les Associations de Développement sont les plus nombreuses (929 dénombrées, soit 57,6%). Elles sont suivies par les ONG (386 dénombrées, soit 23,9%). Les ISBLSM identifiées ayant un faible effectif sont les Partis Politiques (118 dénombrés, soit 7,3%).

Graphique 2.4 : Répartition des ISBLSM selon le régime juridique (%)

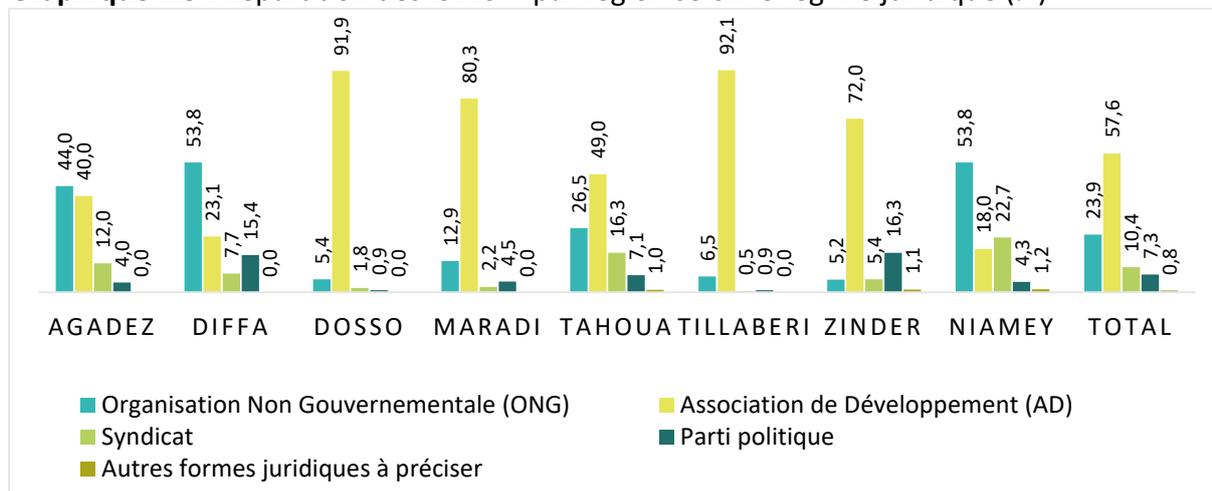


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ Répartition par région selon le régime juridique

Les Associations de Développement (AD) ont les proportions les plus élevées dans la majorité des régions, notamment à Dosso (91,9%), Tillabéri (92,1%), et Maradi (80,3%), où elles représentent une partie importante des organisations. Elles sont suivies par celles des ONG, avec 53,8% des ISBLSM à Niamey et à Diffa et 44,0% à Agadez. Les syndicats, bien qu'ils représentent 10,4% des ISBLSM à l'échelle nationale, ont des proportions plus élevées dans des régions de Niamey (22,7%) et Tahoua (16,3%). En revanche, dans les régions de Tillabéri et Dosso, les syndicats représentent moins de 1%.

Graphique 2.5 : Répartition des ISBLSM par région selon le régime juridique (%)



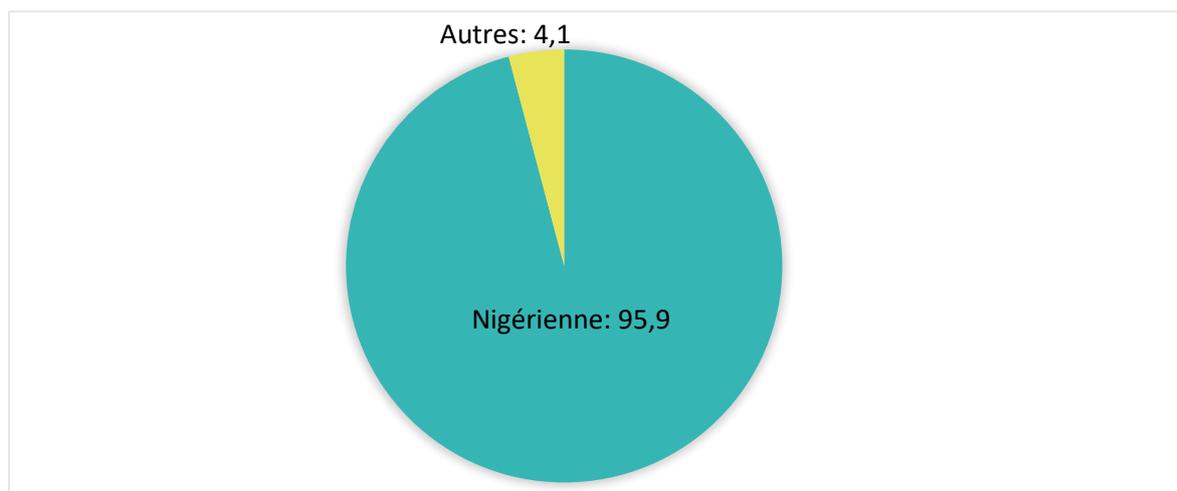
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.3 NATIONALITE DES ISBLSM

La répartition des ISBLSM selon la nationalité montre une prédominance des structures nigériennes, qui représentent 95,9%. Les ISBLSM ayant une autre nationalité sont moins nombreuses, avec seulement 4,1%.



Graphique 2.6 : Répartition des ISBLSM selon la nationalité (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.4 AGE DES ISBLSM SELON LES REGIONS

Au Niger, les ISBLSM qui ont moins de 5 ans d’existence sont les plus nombreuses avec une proportion de 46,6%. Cette situation reste valable pour toutes les régions à l’exception de Diffa, Niamey et Agadez où ce sont les ISBLSM de 10 ans et plus qui enregistrent les taux les plus élevés avec respectivement 69,2%, 48,7% et 44,0%. Cependant, il est important de noter que les ISBLSM âgées de 5-10 ans ont la proportion la plus faible (17,3%).

Tableau 2.24: Répartition des ISBLSM par région selon la tranche d’âges (%)

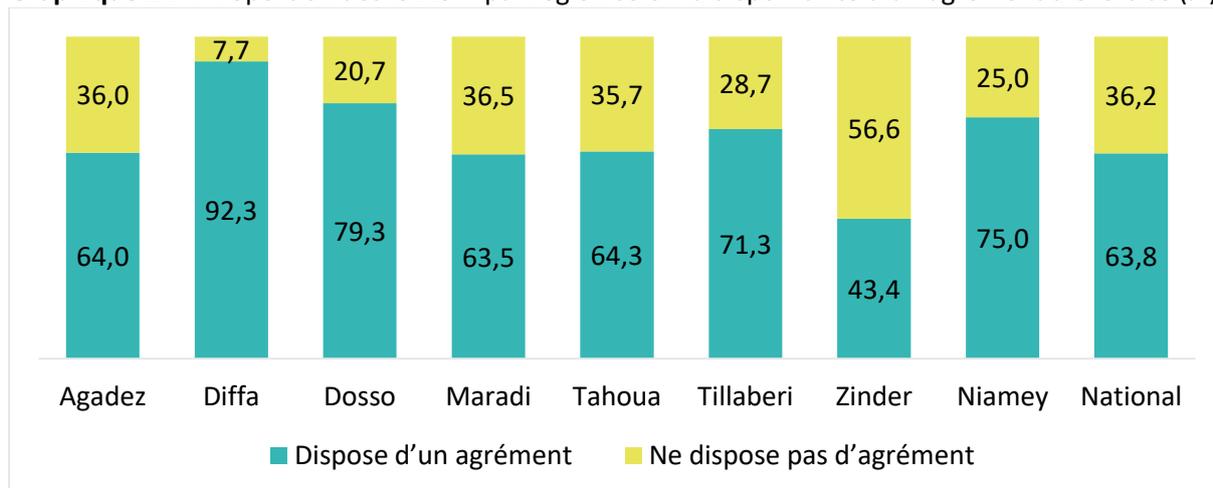
Région	Tranche d’âge des ISBLSM		
	<5 ans	[5-10]ans	10 ans et +
AGADEZ	36,0	20,0	44,0
DIFFA	7,7	23,1	69,2
DOSSO	43,3	14,4	42,3
MARADI	57,3	17,4	25,3
TAHOUA	39,8	21,4	38,8
TILLABERI	54,2	12,0	33,8
ZINDER	58,8	17,1	24,1
NIAMEY	32,1	19,2	48,7
ENSEMBLE	46,6	17,3	36,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.5 POSSESSION D’AGREMENT

Au plan national, 63,8% des ISBLSM disposent d’un agrément contre 36,2% qui n’en disposent pas. Selon les régions, Diffa se démarque avec une proportion des ISBLSM agréées la plus élevée (92,3%), suivie de Dosso (79,3%). En revanche, Zinder présente la proportion la moins élevée, avec 43,4% des ISBLSM disposant d’un agrément.

Graphique 2.7 : Proportion des ISBLSM par région selon la disponibilité d'un agrément d'exercice (%)

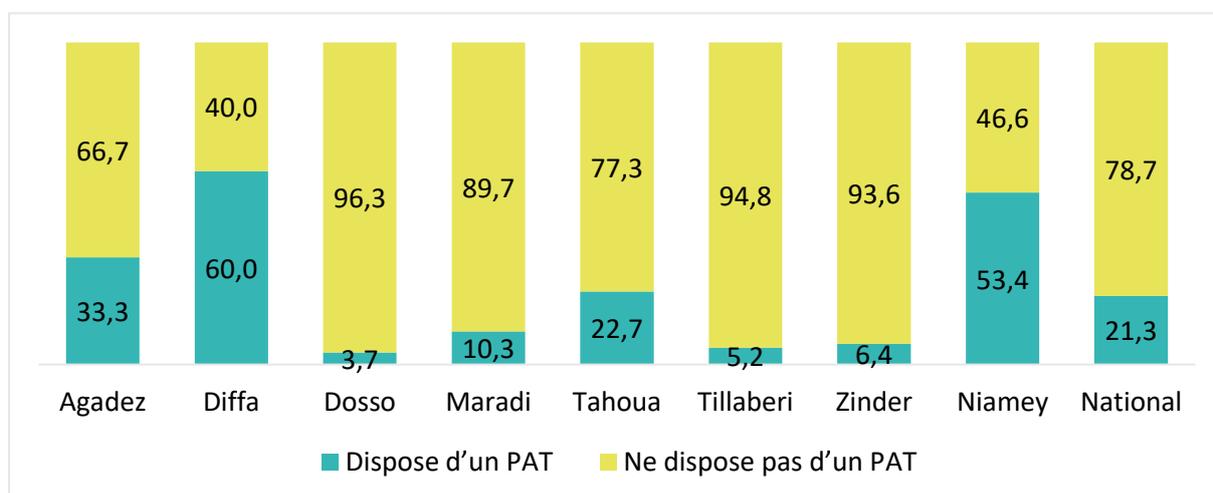


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.6 DISPOSITION DU PROTOCOLE D'ACCORD TYPE (PAT)

Les ISBLSM concernées par le PAT¹⁶ sont les ONG, les associations de développement et les autres formes juridiques. A l'échelle nationale, 78,7% des ISBLSM ne disposent pas de PAT, traduisant ainsi des faibles proportions des ISBLSM disposant du PAT à l'échelle régionale. Cependant, les régions de Diffa et Niamey présentent respectivement 60,0% et 53,4% des ISBLSM qui disposent de PAT. Ce qui implique une meilleure formalisation des ISBLSM dans ces régions.

Graphique 2.8 : Répartition des ISBLSM par région selon la disponibilité d'un PAT (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

¹⁶ Convention qui lie une ONG ou une Association de Développement (AD) à l'Etat. Il est l'unique document qui prévoit expressément les accords de la mise en œuvre des activités d'une ONG/AD. La signature de cet accord s'impose à toutes organisations reconnues ou agréées en qualité d'ONG et d'Association de Développement. En plus, il permet à toute organisation qui en dispose de prétendre aux avantages fiscaux et douaniers.



2.2.7 ANNEES DE CREATION ET DEMARRAGE

L'analyse de la répartition des ISBLSM selon l'année de création et de démarrage montre une évolution marquée au fil des décennies.

Avant 2000, les ISBLSM étaient moins nombreuses, représentant 12,1% des structures officiellement créées, soit 196 ISBLSM. La proportion des ISBLSM créées la plus élevée est observée au cours de décennie 2010-2020 (44,3%). Les créations récentes, 22,1% des ISBLSM ont vu le jour entre 2020 à 2022.

Pour ce qui est de l'année de démarrage effectif des activités des ISBLSM, la même tendance que l'année de création est observée avec de légères différences. Ainsi, la proportion des ISBLSM qui avaient démarré leurs activités avant 2000 est de 11,2% (181 structures) dont 8,9% entre 1990 et 1999. Environ le tiers des ISBLSM étaient opérationnelles au cours des douze dernières années précédant l'opération, dont 21,5% entre 2000 et 2010.

Tableau 2.25 : Répartition des ISBLSM selon l'année de création officielle et de démarrage effectif

Année	Année de création		Année de démarrage	
	Effectif	%	Effectif	%
Avant 1980	20	1,2	18	1,1
[1980-1990[22	1,4	20	1,2
[1990-2000[154	9,5	143	8,9
[2000-2010[346	21,5	346	21,5
[2010-2020[715	44,3	683	42,3
[2020-2022]	356	22,1	403	25,0
ENSEMBLE	1613	100	1613	100

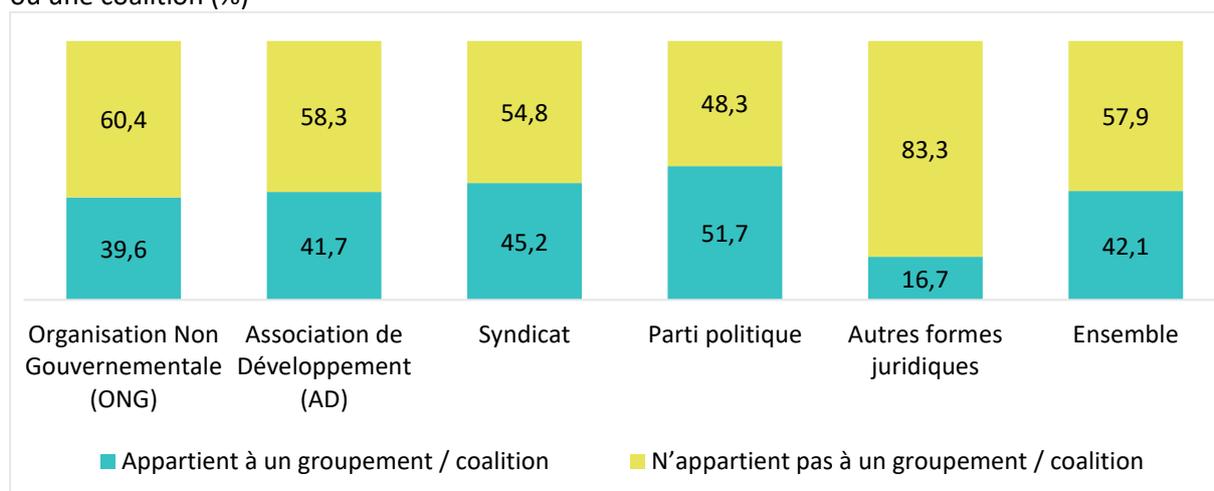
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.8 APPARTENANCE DES ISBLSM A UN GROUPEMENT

Au niveau national, plus de la moitié (57,9%) des ISBLSM n'appartiennent à aucun groupement ou coalition, contre 42,1% des ISBLSM qui sont membres d'un groupement ou d'une coalition.

Selon le type de régime juridique, l'analyse révèle des disparités entre les différentes catégories juridiques. La proportion des ISBLSM déclarant appartenir à un groupement ou une coalition est plus élevée chez les partis politiques (51,7%), suivis des syndicats avec 45,2%. Les ONG ayant déclaré leur appartenance représentent 39,6% contre 60,4% pour celles n'appartenant à aucun groupement.

Graphique 2.91 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'appartenance à un groupement ou une coalition (%)



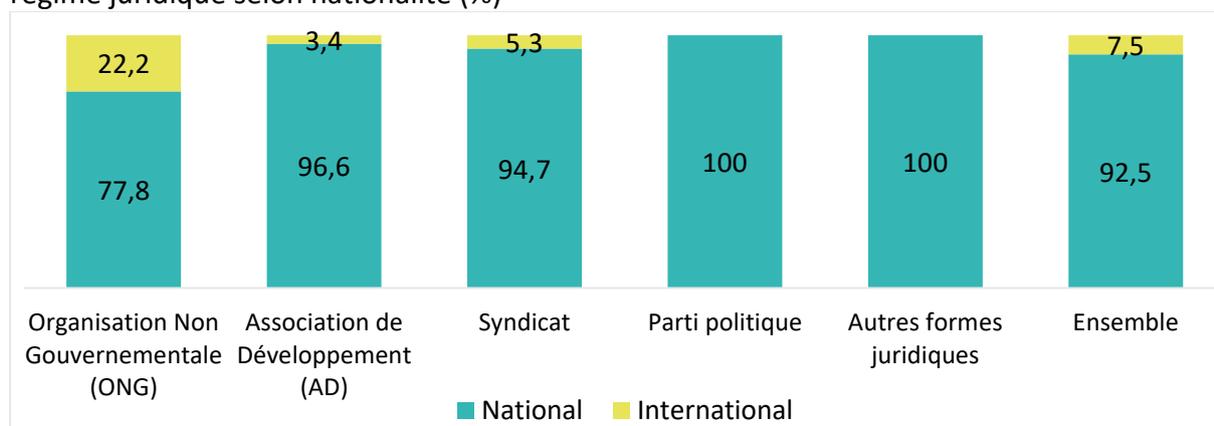
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

- ISBLSM qui appartiennent à un groupement ou une coalition par régime juridique selon la nationalité

Dans l'ensemble, une forte prédominance (92,5%) des ISBLSM nationales est observée parmi les 42,1% des ISBLSM appartenant à un groupement ou une coalition contre 7,5% pour les structures internationales.

Selon les différentes formes juridiques, les partis politiques et les structures pertinentes des « autres formes juridiques » appartiennent exclusivement aux nationaux. Les syndicats et les associations de développement enregistrent également des proportions élevées d'appartenance aux groupements nationaux, avec respectivement 94,7% et 96,6%. En revanche, les ONG présentent une proportion plus élevée d'appartenance à des groupements internationaux, représentant 22,2%.

Graphique 2.10 : Répartition des ISBLSM appartenant à un groupement ou coalition par régime juridique selon nationalité (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

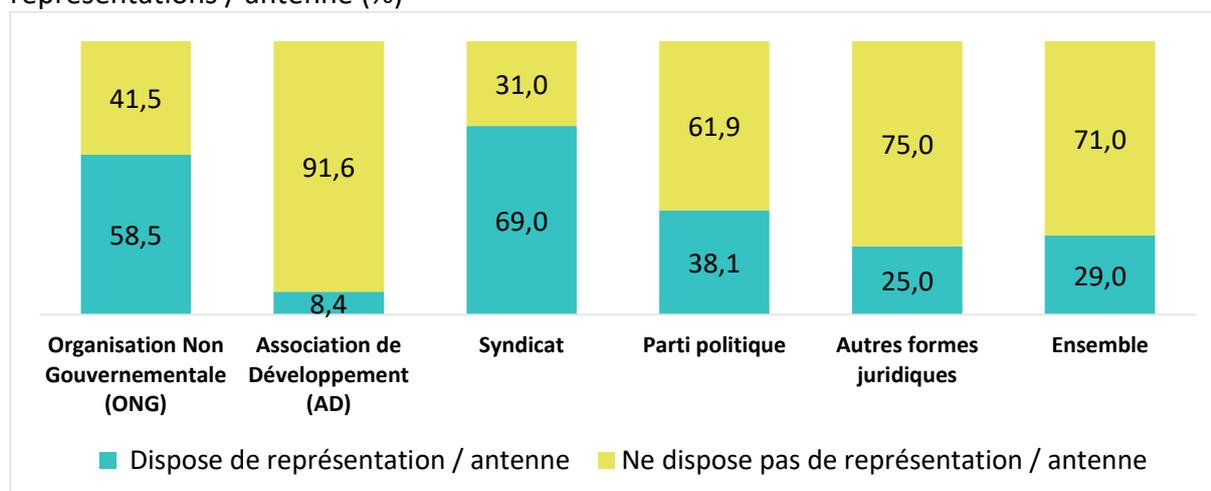


2.2.9 EXISTENCE DE REPRESENTATIONS OU ANTENNES

Globalement, 29,0% des ISBLSM disposent d'une représentation ou antenne, tandis que 71,0% n'en disposent pas.

Les syndicats, avec 69,0%, ont les proportions les plus élevées des ISBLSM qui disposent des représentations ou antennes. Ils sont suivis des ONG (58,5%). Les proportions des ISBLSM ayant des représentations ou antennes les moins élevées sont observées chez les Associations de Développement (8,4%), suivies des ISBLSM considérées dans les autres formes juridiques (25,0%) et les partis politiques (38,1%).

Graphique 2.11 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'existence ou pas de représentations / antenne (%)



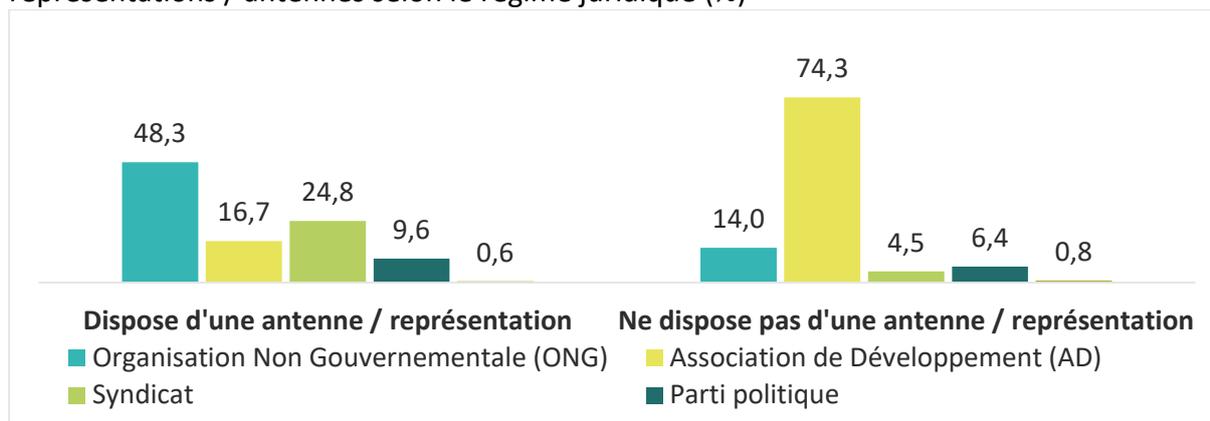
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ Disposer ou pas de représentations ou antennes selon la forme juridique

La majorité des ISBLSM qui disposent de représentations ou antennes sont des ONG, avec 48,3%. Elles sont suivies par les syndicats, avec une proportion de 24,8%.

En ce qui concerne les ISBLSM qui ne disposent pas de représentations ou antennes, les associations de développement représentent environ les trois-quarts (74,3%), suivies des ONG (14,0%).

Graphique 2.12 : Répartition des ISBLSM en fonction de l'existence ou pas de représentations / antennes selon le régime juridique (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ **ISBLSM ayant des représentations/ antennes par régime juridique selon le nombre de régions concernées**

Les syndicats et les partis politiques ont les proportions les plus élevées de présence sur l'ensemble du territoire national, avec respectivement 58,6% et 84,5%. En revanche, la plupart des ONG (26,1%) n'ont pas de représentations ou antennes dans une autre région outre celle qui abritent le siège. Néanmoins, 13,7% des ONG sont présentes dans les huit (8) régions. Pour les Associations de Développement, 37,2% ont leurs représentations dans toutes les régions.

Tableau 2.26 : Répartition des ISBLSM par régime juridique ayant des représentations/ antennes selon le nombre de régions concernées (%)

Régime Juridique	Nombre de régions							
	1	2	3	4	5	6	7	8
Organisation Non Gouvernementale (ONG)	26,1	13,7	18,6	9,3	5,3	5,8	7,5	13,7
Association de Développement (AD)	16,7	14,1	6,4	6,4	6,4	1,3	11,5	37,2
Syndicat	1,7	0,9	3,4	5,2	4,3	9,5	16,4	58,6
Parti politique	0,0	2,2	0,0	0,0	8,9	0,0	4,4	84,5
Autres formes juridiques	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	66,7	0,0	0,0
Ensemble	16,0	9,4	10,9	6,8	5,6	5,8	10,0	35,5

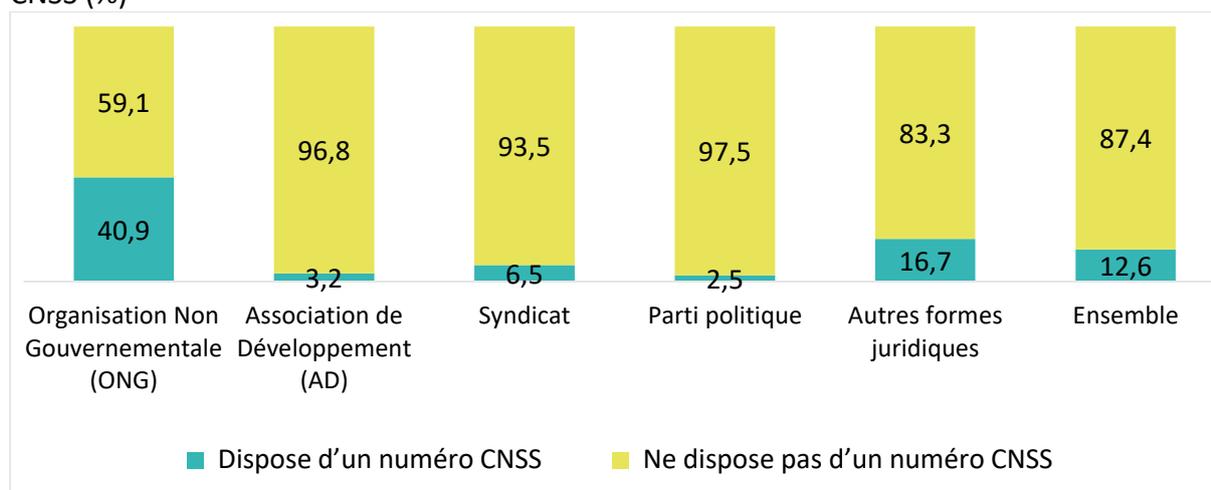
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.10 EXISTENCE D'UN NUMERO CNSS

Dans l'ensemble, 12,6% des ISBLSM disposent d'un numéro CNSS. Selon le régime juridique des ISBLSM, les ONG affichent le plus fort taux d'enregistrement à la CNSS (40,9%), suivi des syndicats (6,5%), des Associations de Développement (3,2%) et des partis politiques (2,5%).



Graphique 2.13 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'existence d'un numéro CNSS (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

2.2.11 DECLARATION DES EMPLOYES A LA CNSS SELON LES REGIMES JURIDIQUES DES ISBLSM

Parmi les ISBLSM qui disposent d'un numéro CNSS, les déclarations des employés à la CNSS varient légèrement entre 2020 et 2021. En effet, la proportion des ISBLSM ayant déclaré tous leurs employés progresse de 76,0% en 2020 à 78,2% en 2021, tandis que celles qui ne déclarent aucun employé tendent à la baisse, passant de 12,2% à 9,9%.

Selon le régime juridique des ISBLSM, les ONG et les Associations de Développement ont enregistrées des améliorations des proportions de déclaration de « Tous les employés ». Pour les ONG, cette proportion passe de 76,6% à 77,6% entre 2020 et 2021, et pour les Associations de Développement, elle progresse de 76,7% à 80%. Cependant, la proportion des Associations de Développement n'ayant déclaré « Aucun employé » baisse de 6,6% à 3,3% sur la même période. Les syndicats enregistrent également une hausse de 18,2 points de pourcentage pour la déclaration de « Tous les employés » passant de 63,6% à 81,8%.

Tableau 2.27 : Répartition des ISBLSM disposant d'un numéro CNSS par régime juridique selon la déclaration de leurs employés à la CNSS (%)

Régime Juridique	Employé déclaré à la CNSS en 2020			Employé déclaré à la CNSS en 2021		
	Tous les employés	Une partie des employés	Aucun employé	Tous les employés	Une partie des employés	Aucun employé
Organisation Non Gouvernementale (ONG)	76,6	10,1	13,3	77,6	11,5	10,9
Association de Développement (AD)	76,7	16,7	6,6	80,0	16,7	3,3
Syndicat	63,6	18,2	18,2	81,8	0,0	18,2
Parti politique	100	0,0	0,0	100	0,0	0,0
Autres formes juridiques	50,0	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0
Ensemble	76,0	11,8	12,2	78,2	11,9	9,9

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

CHAPITRE 3 : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES AU NIGER

Ce chapitre porte sur l'analyse de la situation économique et financière des entreprises au Niger. Après l'analyse des personnes morales à travers l'origine du principal dirigeant, l'accent a été mis sur le chiffre d'affaires, les investissements réalisés et les besoins de financement.

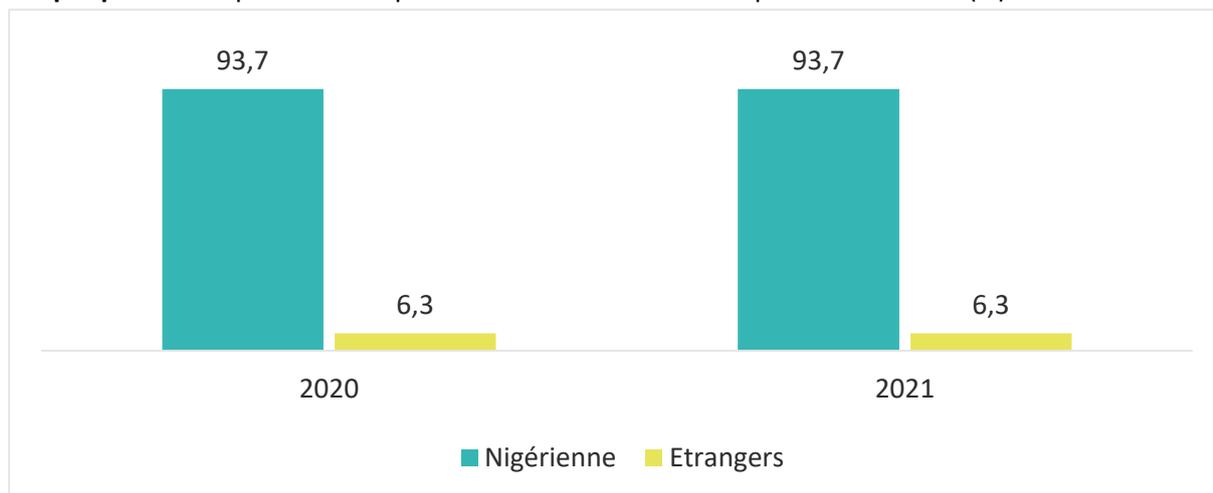
3.1 PERSONNES MORALES

La personne morale est la forme juridique des entreprises qui exercent leurs activités selon tous les régimes juridiques à l'exception de l'entreprise individuelle. Il s'agit entre autres des Sociétés Anonymes (SA), des Sociétés Anonymes Unipersonnelles (SAU), des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), des Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limités (SUARL), des Sociétés à Participation Publique (SAP), des Sociétés Coopératives, des Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), des Sociétés Multinationales, des Sociétés en Nom Collectif (SNC), des Sociétés par Actions Simplifiées (SAS), des Sociétés Civiles Professionnelles (SCP), des Sociétés en Commandite par Actions (SCA), etc. Dans cette section, l'analyse sera menée selon l'origine du principal dirigeant des personnes morales.

3.1.1 ORIGINE DU PRINCIPAL DIRIGEANT DES PERSONNES MORALES

L'analyse de l'origine du principal dirigeant permet d'apprécier la part des entreprises contrôlées par des nigériens et par des étrangers. Les entreprises au Niger qui sont considérées comme personnes morales sont dirigées par des nigériens à 93,7% aussi bien en 2020 qu'en 2021.

Graphique 3.1 : Répartition des personnes morales selon le capital social actuel (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.1.2 ORIGINE DU PRINCIPAL DIRIGEANT DES PERSONNES MORALES ET TAILLE DE L'ENTREPRISE

L'analyse de la répartition des personnes morales selon la taille de l'entreprise révèle que les grandes entreprises sont celles qui sont relativement dirigées par plus d'étrangers avec 13,1%



en 2020 et 12,4% en 2021. Parmi les dirigeants étrangers des entreprises, personnes morales au Niger, les ressortissants des pays de l'UEMOA sont les plus représentés indépendamment de la taille de l'entreprise. Ils sont suivis par ceux provenant des pays de la CEDEAO hors UEMOA pour les micros et les petites entreprises. Pour le cas des moyennes et grandes entreprises, hormis les ressortissants des pays de la zone UEMOA, les principaux dirigeants d'entreprises, personnes morales proviennent d'Asie et d'Europe.

Tableau 3.1 : Répartition des personnes morales par taille selon l'origine du principal dirigeant en 2020 et en 2021 (%)

Origine du principal dirigeant	Micro-Entreprise		Petite Entreprise		Moyenne Entreprise		Grande Entreprise		Ensemble	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Niger	95,1	94,9	93,6	93,9	95,1	95,1	86,9	87,6	93,7	93,7
UEMOA	2,1	2,2	2,6	2,5	3,1	2,9	4,8	4,6	2,7	2,7
CEDEAO hors UEMOA	1,3	1,3	1,9	2,0	0,4	0,4	0,9	0,8	1,2	1,2
CEEAC / CEMAC	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,7	0,6	0,2	0,2
Autres pays africains	0,4	0,4	0,8	0,7	0,1	0,1	0,9	1,2	0,5	0,5
Europe	0,4	0,4	0,1	0,1	0,6	0,5	2,5	2,3	0,6	0,6
Asie	0,4	0,4	0,9	0,8	0,7	0,9	2,8	2,5	0,9	0,9
Autres nationalités	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,4	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

➤ Entreprises personnes morales par origine du principal dirigeant selon la taille

Les entreprises, personnes morales, dont le principal dirigeant est un nigérien sont à 45,8% des micro-entreprises en 2020 et 38,8% en 2021. Elles ne sont que 11,3% en 2020 et 12,5% en 2021 parmi les personnes morales dont le principal dirigeant provient du Niger qui sont des grandes entreprises. Les personnes morales dont le principal dirigeant provient d'un pays de la zone UEMOA, hormis le Niger, sont pratiquement uniformément réparties avec une légère prédominance des micro-entreprises (34,0% en 2020 et 29,9% en 2021). Celles qui sont dirigées par des ressortissants des pays membre de la CEDEAO hors UEMOA sont essentiellement des micro-entreprises (47,7% en 2020 et 40,5% en 2021) et des petites entreprises (35,7% en 2020 et 42,8% en 2021). La moitié des grandes entreprises est dirigée par des européens. Il en est de même des personnes morales dirigées par des ressortissants de la CEEAC / CEMAC.

Tableau 3.2 : Répartition des personnes morales par origine du principal dirigeant selon la taille et l'année (%)

Origine du principal dirigeant	Micro-Entreprise		Petite Entreprise		Moyenne Entreprise		Grande Entreprise		Total
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Niger	45,8	38,8	22,6	25,7	20,3	23,0	11,3	12,5	100
UEMOA	34,0	29,9	21,6	23,7	22,7	23,7	21,7	22,7	100
CEDEAO hors UEMOA	47,7	40,5	35,7	42,8	7,1	7,1	9,5	9,5	100
CEEAC / CEMAC	50,0	33,3	0,0	0,0	0,0	16,7	50,0	50,0	100
Autres pays africains	38,9	33,3	33,3	33,3	5,6	5,6	22,2	27,8	100
Europe	27,3	27,3	4,5	4,5	18,2	18,2	50,0	50,0	100
Asie	22,6	16,1	22,6	22,6	16,1	22,6	38,7	38,7	100
Autres nationalités	50,0	66,7	16,7	0,0	0,0	0,0	33,3	33,3	100
Ensemble	45,2	38,3	22,6	25,6	20,0	22,7	12,2	13,4	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.1.3 ORIGINE DU PRINCIPAL DIRIGEANT DES PERSONNES MORALES ET BRANCHE D'ACTIVITE

Les Nigériens, principaux dirigeants d'entreprises, personnes morales au Niger exercent le plus dans le *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* (20,5%), puis dans l'*éducation* (19,0%) et les *activités de fabrication* (11,0%). Ceux qui proviennent des pays de la zone UEMOA exercent le plus dans les *activités d'hébergement et de restauration* (27,8%). Ils exercent aussi dans les mêmes branches d'activités qui occupent le plus les nigériens mais dans une proportion moindre. Les activités de *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* et celles d'*hébergement et restauration* occupent le plus les ressortissants d'Asie et d'Europe.

Tableau 3.3 : Répartition des personnes morales par origine du principal dirigeant selon la branche d'activités (%)

Branches d'activités	Niger	UEMOA	CEDEAO hors UEMOA	CEEAC / CEMAC	Autres pays africains	Europe	Asie	Autres nationalités	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	0,0	1,7
Activités extractives	0,1	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	0,1
Activités de fabrication	11,0	8,2	7,1	16,6	5,5	4,6	12,9	0,0	10,9
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	0,3	1,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	0,0	0,3
Construction	1,6	0,0	0,0	16,7	5,5	9,1	6,5	0,0	1,6
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	20,5	20,6	26,2	16,7	33,3	22,7	45,2	33,2	20,9
Transports et entreposage	2,6	6,2	2,4	0,0	0,0	9,1	0,0	16,7	2,8
Activités d'hébergement et de restauration	3,6	27,8	16,6	33,3	16,7	22,7	16,1	16,7	4,8
Information et communication	3,5	3,2	4,7	0,0	11,1	4,5	3,2	0,0	3,6
Activités financières et d'assurances	2,9	5,2	4,8	0,0	5,6	0,0	0,0	0,0	2,9
Activités immobilières	0,3	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	6,2	4,1	4,8	0,0	5,6	0,0	0,0	0,0	5,9
Activités de soutien et de bureau	4,2	3,1	2,4	0,0	0,0	4,5	6,5	16,7	4,2
Éducation	19,0	15,5	21,4	16,7	16,7	4,5	3,2	0,0	18,7
Activités de santé humaine et d'action sociale	8,0	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	16,7	7,6
Activités artistiques, sportives et récréatives	8,1	1,0	0,0	0,0	0,0	9,1	0,0	0,0	7,7
Autres activités de services n.c.a	6,2	1,0	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

- Entreprises personnes morale par branches d'activités selon l'origine du principale dirigeant



Au niveau de toutes les branches d'activités, les entreprises personnes morales sont dirigées principalement par des nigériens. Cependant, au niveau de certaines branches d'activités, il est à noter la présence non négligeable des dirigeants étrangers. C'est le cas des *activités extractives*, dont 20,0% des entreprises personnes morales sont dirigées par des asiatiques et 20,0% par des ressortissants des pays de la CEDEAO hors UEMOA. Au niveau de la *production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution*, 9,1% des principaux dirigeants proviennent de l'Europe et la même proportion provient des pays de l'UEMOA. En ce qui concerne les *activités d'hébergement et de restauration*, 15,8% des entreprises personnes morales sont dirigées par des ressortissant des pays de la zone UEMOA.

Tableau 3.4 : Répartition des personnes morales par branche d'activités selon l'origine du principal dirigeant (%)

Branches d'activités	Niger	UEMOA	CEDEAO hors UEMOA	CEEAC / CEMAC	Autres pays africains	Europe	Asie	Autres nationalités	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	98,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	100
Activités extractives	60,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	100
Activités de fabrication	95,3	2,1	0,7	0,3	0,3	0,3	1,0	0,0	100
Production et distribution d'électricité et de gaz	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	81,8	9,1	0,0	0,0	0,0	9,1	0,0	0,0	100
Construction	89,8	0,0	0,0	1,7	1,7	3,4	3,4	0,0	100
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	92,0	2,7	1,5	0,1	0,8	0,7	1,9	0,3	100
Transports et entreposage	89,8	6,2	1,0	0,0	0,0	2,0	0,0	1,0	100
Activités d'hébergement et de restauration	70,8	15,8	4,1	1,2	1,7	2,9	2,9	0,6	100
Information et communication	92,9	2,4	1,6	0,0	1,6	0,8	0,7	0,0	100
Activités financières et d'assurances	92,2	4,9	1,9	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	100
Activités immobilières	91,7	0,0	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	96,7	1,8	1,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	100
Activités de soutien et de bureau	94,5	2,1	0,7	0,0	0,0	0,6	1,4	0,7	100
Éducation	95,5	2,2	1,3	0,2	0,4	0,2	0,2	0,0	100
Activités de santé humaine et d'action sociale	98,2	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	100
Activités artistiques, sportives et récréatives	98,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	100
Autres activités de services n.c.a	98,5	0,5	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Ensemble	93,7	2,7	1,2	0,2	0,5	0,6	0,9	0,2	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (Hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, de prestations de services et des

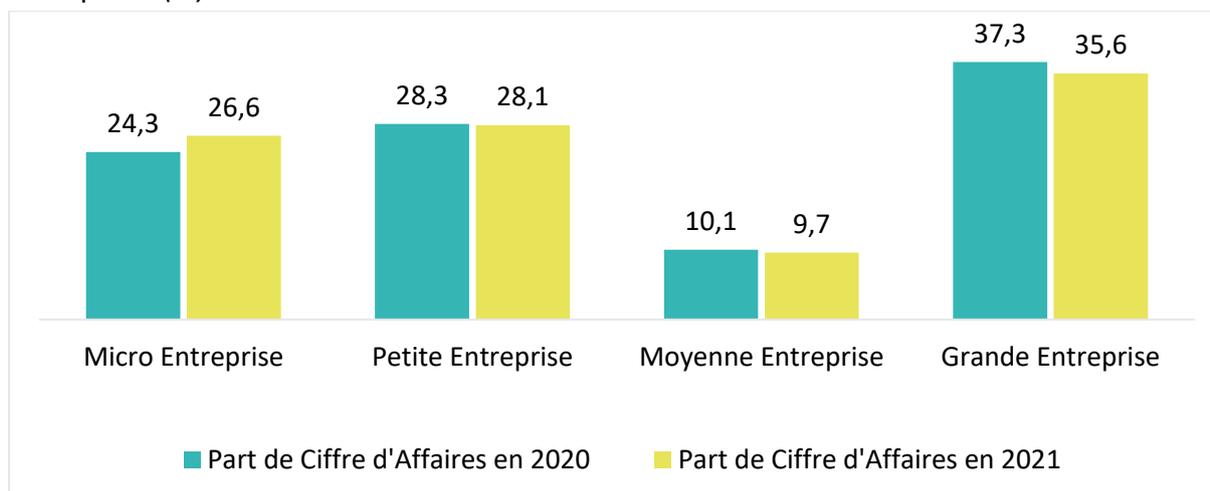
produits des activités annexes. Pour le ReGEN, l'analyse est faite sur la base des exercices comptables clos au 31 décembre des années 2020 et 2021.

3.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET TAILLE DES ENTREPRISES

Au Niger, les entreprises ont réalisé 666,1 milliards de FCFA de chiffre d'affaires en 2020 et 702,6 milliards de FCFA en 2021.

En 2020, malgré leur nombre moins important (0,6% du nombre total des entreprises), les grandes entreprises ont généré beaucoup plus de chiffre d'affaires avec 37,3%. Les petites entreprises (10,4%), ont réalisé un CA de 28,3%, les microentreprises (87,6%), ont enregistré un CA de 24,3% tandis que les moyennes entreprises (1,4%) ont rapporté un CA de 10,1%. Cette tendance s'est maintenue en 2021 avec 35,7% pour les grandes entreprises, 28,1% pour les petites entreprises, 26,6% pour les micro-entreprises et 9,7% pour les moyennes entreprises.

Graphique 3.2 : Répartition des entreprises selon la taille et le chiffres d'affaires des entreprises (%)



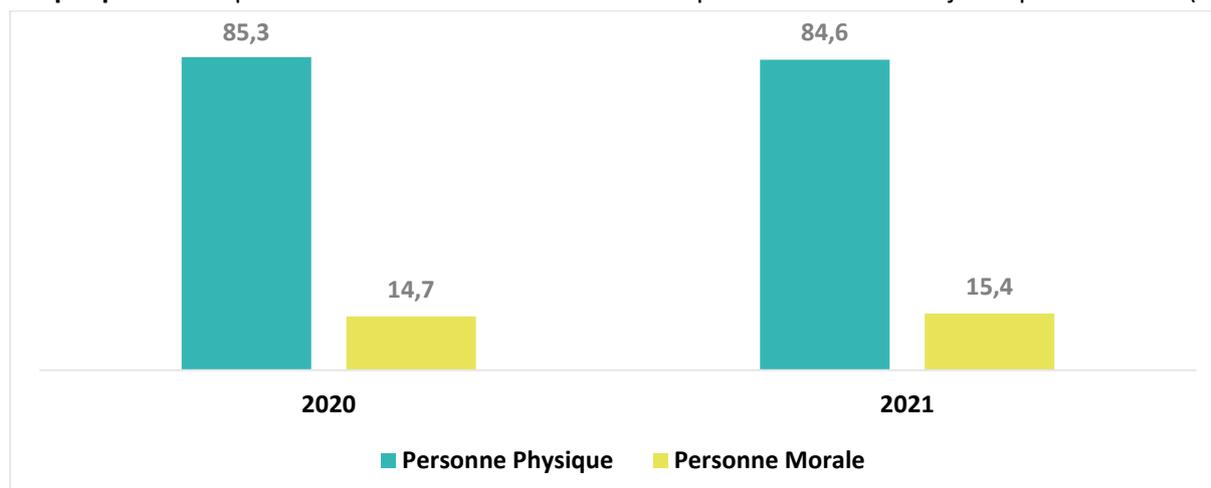
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET FORME JURIDIQUE

Conformément à leur nombre plus important, les unités économiques de la forme juridique « *personne physique* » ont généré plus de chiffre d'affaires avec 85,3% du montant total en 2020 et 84,6% en 2021.



Graphique 3.3 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises selon la forme juridique et l'année (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.3 CHIFFRE D’AFFAIRES ET REGIME JURIDIQUE

Les entreprises individuelles ont généré le plus de chiffre d'affaires réalisé aussi bien en 2020 (84,9%) qu'en 2021 (84,2%). Elles sont suivies par les SARL (3,3% en 2020 et 3,8% en 2021), les SA (2,8% en 2020 et 2,5% en 2021) et les SUARL (2,1% en 2020 et 2,0% en 2021).

Tableau 3.5 : Répartition des entreprises selon le chiffre d'affaires et le régime juridique (%)

Régime juridique	2020	2021
Entreprise individuelle	84,9	84,2
Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL)	2,1	2,0
Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)	0,3	0,3
Société par Actions Simplifiées (SAS)	0,5	0,3
Société Anonyme (SA)	2,8	2,5
Société Anonyme à participation Publique (SAP)	0,4	0,5
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	3,3	3,8
Société en Nom Collectif (SNC)	0,4	0,4
Coopérative	0,3	0,4
Société multinationale	0,0	0,0
Groupement d'Intérêt économique (GIE)	0,1	0,1
Organisme mutualiste ou mutuel	0,0	0,1
Autres formes juridiques	4,9	5,4
Total	100	100

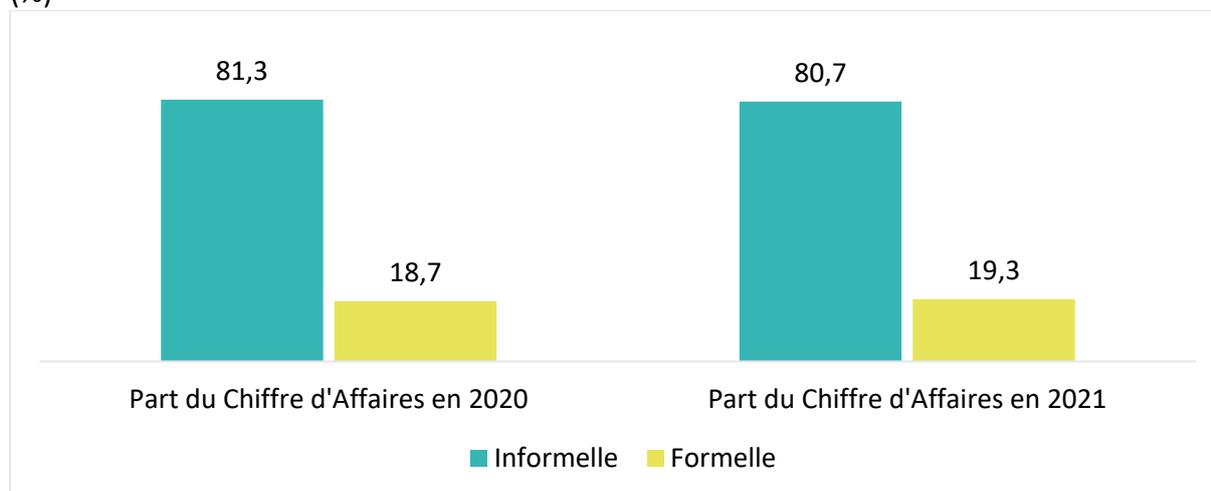
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.4 CHIFFRE D’AFFAIRES ET FORME D’EXPLOITATION

En termes de performance économique, les entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 666,1 milliards de FCFA en 2020, contre 702,6 milliards en 2021, soit une hausse de 5,5%. En outre, les entreprises du secteur informel ont généré un chiffre d'affaires plus important que celles du secteur formel. En effet, leur chiffre d'affaires représente 81,3% du montant total en

2020 et 80,7% en 2021. Cela s'explique par le poids des entreprises du secteur informel représentant 97,9% de l'ensemble.

Graphique 3.4 : Répartition du chiffre d'affaires selon la forme d'exploitation des entreprises (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.5 CHIFFRE D'AFFAIRES ET BRANCHE D'ACTIVITES

La branche *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles* génère le montant le plus élevé du chiffre d'affaires tant en 2020 (73,0%) qu'en 2021 (72,4%). Elle est suivie de la branche *activités de fabrication* avec 12,1% en 2020 et 11,8% en 2021 et de la branche *activités d'hébergement et de restauration* (4,0% en 2020 et 3,7% en 2021).

Tableau 3.6 : Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activités selon l'année (%)

Branche d'activités	2020	2021
Agriculture, sylviculture et pêche	0,4	0,4
Activités de fabrication	12,1	11,8
Construction	1,4	1,4
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	73,0	72,4
Transports et entreposage	1,5	2,0
Activités d'hébergement et de restauration	4,0	3,7
Information et communication	1,2	1,4
Activités financières et d'assurances	1,2	1,7
Activités immobilières	0,4	0,3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1,0	0,9
Activités de soutien et de bureau	1,2	1,3
Éducation	1,0	1,1
Activités de santé humaine et d'action sociale	0,2	0,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,1	0,1
Autres activités de services n.c.a	1,3	1,3
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



3.2.5.1 CHIFFRE D’AFFAIRES DES ENTREPRISES FORMELLES ET BRANCHES D’ACTIVITES

Les entreprises de la branche *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles* génèrent le montant le plus élevé du chiffre d'affaires tant en 2020 (41,7%) qu'en 2021 (42,0%). Elles sont suivies de la branche *activités de fabrication* avec 8,8% en 2020 et 9,2% en 2021, de la branche *transports et entreposage* (7,5% en 2020 et 9,8% en 2021), la branche *activités d'hébergement et de restauration* (7,2% en 2020 et 5,1% en 2021).

Tableau 3.7 : Répartition du chiffre d'affaires des unités économiques formelles par branche d'activités selon l'année (%)

Branches d'activités	2020	2021
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9	2,1
Activités de fabrication	8,8	9,2
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,1	0,2
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	0,2	0,2
Construction	6,6	6,5
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	41,7	42,0
Transports et entreposage	7,5	9,8
Activités d'hébergement et de restauration	7,2	5,1
Information et communication	4,7	4,0
Activités financières et d'assurances	2,6	3,1
Activités immobilières	1,8	1,6
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	4,9	4,3
Activités de soutien et de bureau	5,5	5,6
Éducation	4,8	4,6
Activités de santé humaine et d'action sociale	1,0	1,1
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,1	0,1
Autres activités de services n.c.a	0,6	0,5
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.5.2 CHIFFRE D’AFFAIRES DES ENTREPRISES INFORMELLES ET BRANCHES D’ACTIVITES

Comme pour les entreprises du secteur moderne, c'est la branche « *commerce* » qui génère le plus le chiffre d'affaires mais avec une part beaucoup plus importante. En effet, cette branche représente 80,2% du chiffre d'affaires réalisé en 2020 et 79,7% en 2021. Elle est suivie par les branches « *activités de fabrication* » avec 12,9% en 2020 et 12,5% en 2021 et « *activités d'hébergement et de restauration* » avec 3,3% en 2020 et 3,4% en 2021.

Tableau 3.8 : Répartition du chiffre d'affaires des unités économiques du secteur informel par branche d'activités selon l'année (%)

Branches d'activités	2020	2021
Activités de fabrication	12,9	12,5
Construction	0,1	0,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	80,2	79,7
Transports et entreposage	0,1	0,1
Activités d'hébergement et de restauration	3,3	3,4

Branches d'activités	2020	2021
Information et communication	0,5	0,6
Activités financières et d'assurances	0,9	1,4
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,1	0,1
Activités de soutien et de bureau	0,2	0,3
Éducation	0,1	0,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,1	0,1
Autres activités de services n.c.a	1,5	1,5
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.6 CHIFFRE D'AFFAIRES ET REGION

Globalement, les entreprises de la région de Niamey sont les plus importantes en termes de réalisation de chiffres d'affaires avec 41,2% en 2020 et 41,0% en 2021. Elles sont secondées par celles de la région de Tahoua qui ont réalisé 18,6% et 19,0% du chiffre d'affaires global des entreprises respectivement en 2020 et en 2021. Les entreprises de la région de Maradi, avec 10,6% et 11,3% de part du chiffre d'affaires respectivement en 2020 et en 2021, viennent en troisième position en termes d'importance sur ce critère. Les entreprises des cinq (5) autres régions du Niger ne représentent pas plus de 30% des chiffres d'affaires de l'ensemble des entreprises du Niger.

Tableau 3.9 : Répartition du chiffre d'affaires par région selon l'année (%)

REGION	Part du chiffre d'affaires en 2020	Part du chiffre d'affaires en 2021
AGADEZ	5,9	5,3
DIFFA	2,5	2,6
DOSSO	6,1	6,3
MARADI	10,6	11,3
TAHOUA	18,6	19,0
TILLABERI	6,8	6,4
ZINDER	8,3	8,1
NIAMEY	41,2	41,0
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.6.1 CHIFFRES D'AFFAIRES (CA) PAR REGION SELON LA FORME D'EXPLOITATION

En ce qui concerne les entreprises du secteur formel, celles de la région de Niamey ont réalisé le chiffre d'affaires le plus élevé, avec 74,4% du montant total en 2020 et 75,4% en 2021. Elles sont suivies par celles de Tahoua avec 8,3% en 2020 et 7,2% en 2021.

Comme pour le cas des entreprises du secteur formel, les entreprises du secteur informel de la région de Niamey ont réalisé le chiffre d'affaires le plus élevé, mais avec des moindres proportions (33,6% en 2020 et 32,8% en 2021). Ensuite viennent les régions de Tahoua (21,0% en 2020 et 21,8% en 2021), de Maradi (12,2% en 2020 et 12,9% en 2021) et de Zinder (9,6% en 2020 et 9,3% en 2021).



Tableau 3.10 : Répartition du chiffre d'affaires par région selon la forme d'exploitation et l'année (%)

REGION	CA des Entreprises formelles		CA des Entreprises informelles	
	2020	2021	2020	2021
AGADEZ	4,6	3,4	6,2	5,8
DIFFA	1,6	1,5	2,7	2,8
DOSSO	2,1	2,5	7,0	7,3
MARADI	4,0	4,5	12,2	12,9
TAHOUA	8,3	7,2	21	21,8
TILLABERI	2,4	2,7	7,7	7,3
ZINDER	2,6	2,8	9,6	9,3
NIAMEY	74,4	75,4	33,6	32,8
TOTAL	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.2.6.2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET FORME JURIDIQUE

L'analyse par région du chiffre d'affaires réalisé par les personnes morales fait ressortir la prédominance de la région de Niamey qui affiche une proportion de 79,6% en 2020 et 80,6% en 2021. Elle est suivie de la région de Tahoua avec 6,4% en 2020 et 5,4% en 2021.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires réalisé par les personnes physiques, la proportion de la région de Niamey demeure la plus élevée, même si celle-ci, est largement inférieure à celle observée chez les personnes morales. En effet, la proportion du chiffre d'affaires réalisé par les personnes physiques de la région de Niamey est de 34,7% en 2020 et 33,8% en 2021. La région de Niamey est suivie par celle de Tahoua avec une proportion de 20,7% en 2020 et 21,4% en 2021.

Tableau 3.11 : Répartition du chiffre d'affaires par région selon la forme juridique et l'année (%)

REGION	Personnes morales		Personnes physiques	
	2020	2021	2020	2021
AGADEZ	4,1	3,2	6,2	5,8
DIFFA	0,6	0,6	2,8	2,9
DOSSO	1,5	1,5	6,8	7,2
MARADI	3,2	3,5	11,9	12,7
TAHOUA	6,4	5,4	20,7	21,4
TILLABERI	2,2	2,8	7,6	7,1
ZINDER	2,4	2,4	9,3	9,1
NIAMEY	79,6	80,6	34,7	33,8
Total	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.3 INVESTISSEMENTS REALISES

L'analyse de la situation économique et financière des entreprises vue sur l'angle des investissements réalisés est menée en lien avec les branches d'activités, la taille des entreprises, la forme juridique et la région.

3.3.1 INVESTISSEMENTS REALISES ET BRANCHE D'ACTIVITES

Les investissements réalisés par les entreprises au Niger sont concentrés au niveau des branches d'activités *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles*, avec 64,1% en 2020 et 67,2% en 2021. Les *activités de fabrication* ont occupé 9,6% et 10,3% des investissements réalisés par les entreprises au Niger, respectivement en 2020 et 2021. Les autres branches d'activités pour lesquelles les investissements réalisés en 2020 sont relativement non négligeables, sont les *transports et entreposage*; les *activités d'hébergement et de restauration* et les *Activités financières et d'assurances* avec respectivement 5,3%; 5,1% et 4,3%. En 2021, il est aussi à remarquer l'importance relative des *activités financières et d'assurances* et les *transports et entreposage* dans les investissements réalisés avec respectivement 5,3% et 4,8%.

Tableau 3.12 : Répartition des investissements réalisés selon la branche d'activités et l'année (%)

Branche d'activités	Investissements réalisés en 2020 (en %)	Investissements réalisés en 2021 (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3	1,2
Activités extractives	0,0	0,0
Activités de fabrication	9,6	10,3
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	0,0	0,1
Construction	2,6	1,7
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	64,1	67,2
Transports et entreposage	5,3	4,8
Activités d'hébergement et de restauration	5,1	2,6
Information et communication	0,7	0,8
Activités financières et d'assurances	4,3	5,3
Activités immobilières	0,7	1,4
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,7	0,7
Activités de soutien et de bureau	0,9	1,0
Éducation	3,1	1,7
Activités de santé humaine et d'action sociale	0,2	0,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,6	0,0
Autres activités de services n.c.a	0,8	0,9
Total	100	100

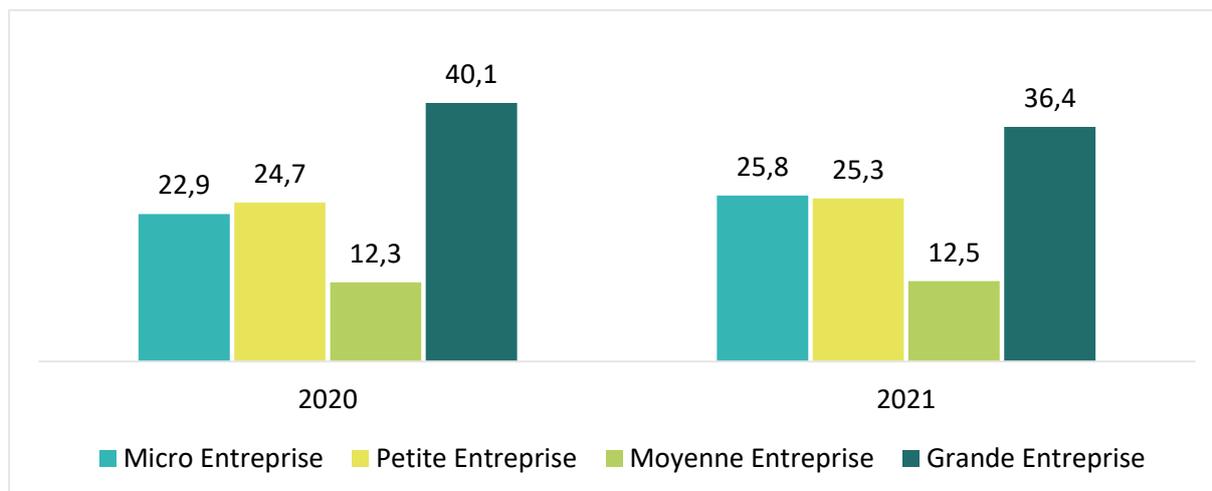
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.3.2 INVESTISSEMENTS REALISES ET TAILLE DES ENTREPRISES

Les grandes entreprises sont les plus importantes en termes d'investissements réalisés avec 40,1% en 2020 et 36,4% en 2021. Les moyennes entreprises sont celles qui pèsent le moins dans la répartition des investissements réalisés avec 12,3% en 2020 et 12,5% en 2021.



Graphique 3.5 : Répartition des investissements réalisés selon la taille des entreprises et l’année (%)

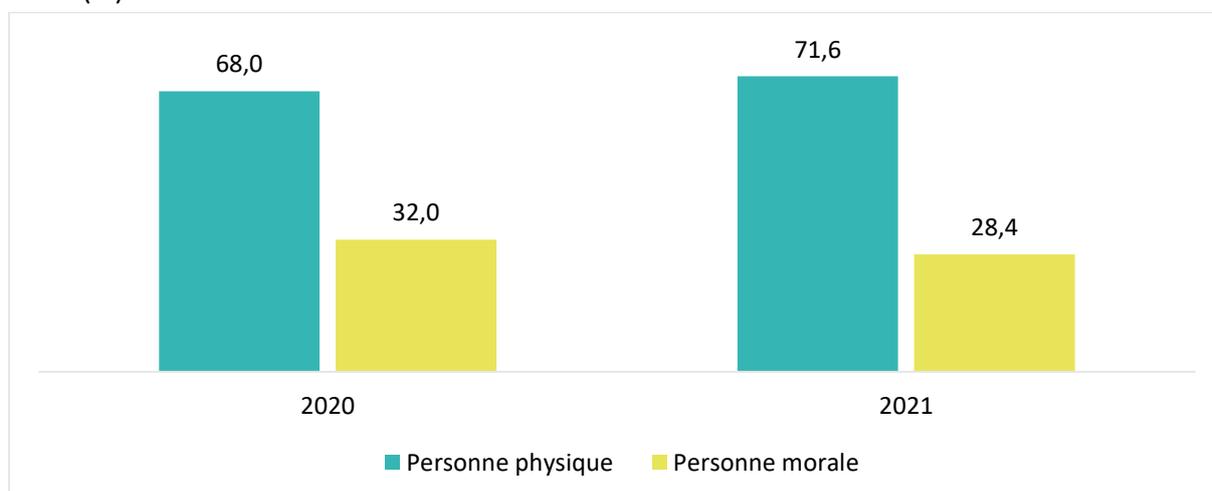


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.3.3 INVESTISSEMENTS REALISES ET FORME JURIDIQUE

La proportion des entreprises personnes physiques dans les investissements a augmenté entre 2020 et 2021, avec respectivement 68,0% et 71,6%. Cela serait imputable à leur poids dans la population des entreprises au Niger.

Graphique 3.6 : Répartition des investissements réalisés selon la forme juridique en 2020 et 2021 (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.3.4 INVESTISSEMENTS REALISES ET REGION

Presque la moitié des investissements réalisés par les entreprises est l’œuvre de celles qui sont identifiées à Niamey, avec 47,8% en 2020 et 47,0% en 2021. Les entreprises de la région de Diffa sont celles qui réalisent le moins d’investissement, avec 1,0% en 2020 et 0,8% en 2021.

Tableau 3.13 : Répartition des investissements réalisés selon la région et l'année (%)

REGION	Investissements réalisés en 2020	Investissements réalisés en 2021
AGADEZ	1,6	2,0
DIFFA	1,0	0,8
DOSSO	14,2	13,6
MARADI	5,7	6,9
TAHOUA	9,5	9,6
TILLABERI	12,3	9,9
ZINDER	7,9	10,2
NIAMEY	47,8	47,0
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.4 BESOIN DE FINANCEMENT

L'analyse du besoin de financement a été faite selon la forme d'exploitation, la forme juridique, le régime juridique et la branche d'activités.

3.4.1 BESOIN DE FINANCEMENT ET FORME D'EXPLOITATION

Les principales raisons pour lesquelles les entreprises ont exprimé un besoin de financement sont l'extension de l'activité (64,0%), l'achat des marchandises (57,1%), l'achat des matières premières (26,6%) et l'acquisition ou entretien d'équipement (22,6%). La répartition des entreprises du secteur informel selon le type du besoin de financement est quasi-identique à la répartition de l'ensemble des entreprises.

Dans le cas des entreprises du secteur formel, les principaux types du besoin de financement concernent l'extension de l'activité (67,5%), l'acquisition ou entretien d'équipement (36,8%) et l'achat de marchandises (31,0%). Il peut être fait cas aussi des grosses réparations (24,8%), de l'achat des matières premières (24,0%), sans oublier la construction (22,9%), la recherche et développement (22,7%) et la formation de la main-d'œuvre (22,1%).

Tableau 3.14 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et la forme d'exploitation (%)

Type de besoin de financement	Formelle	Informelle	Ensemble
Achat de matières premières	24,0	26,7	26,6
Grosse réparation	24,8	17,7	7,8
Acquisition ou entretien d'équipement	36,8	22,3	22,6
Paiement des salaires	13,9	4,6	4,8
Formation de la main-d'œuvre	22,1	7,7	8,0
Remboursement des dettes	11,7	12,4	12,4
Extension de l'activité	67,5	63,9	64,0
Recherche et développement	22,7	19,2	19,2
Construction	22,9	17,9	18,0
Achat de marchandises	31,0	57,7	57,1
Autres	14,2	5,2	5,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



3.4.2 TYPE DE BESOIN DE FINANCEMENT ET FORME JURIDIQUE

L'analyse de la répartition des entreprises selon leur forme juridique et le type de besoin de financement révèle que la distribution des unités économiques est dans l'ensemble presque identique à celle des entreprises personnes physiques qui représente 97,3%.

Pour les personnes physiques, les principaux types de besoin de financement concernent l'extension de l'activité (63,9%), suivi de l'Achat de marchandises (57,8%).

En ce qui concerne les personnes morales, les principaux types de besoin de financement concernent l'extension de l'activité (67,3%), suivi de l'acquisition ou entretien d'équipement (38,0%).

Tableau 3.15 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et la forme juridique (%)

Type de besoin de financement	Personne physique	Personne morale	Ensemble
Achat de matières premières	26,7	20,8	26,6
Grosse réparation	17,6	28,7	17,8
Acquisition ou entretien d'équipement	22,3	38,0	22,6
Paiement des salaires	4,6	15,0	4,8
Formation de la main-d'œuvre	7,7	24,7	8,0
Remboursement des dettes	12,4	10,5	12,4
Extension de l'activité	63,9	67,3	64,0
Recherche et développement	19,2	20,7	19,2
Construction	17,9	21,5	18,0
Achat de marchandises	57,8	22,9	57,1
Autres	5,2	16,4	5,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.4.3 BESOIN DE FINANCEMENT ET REGIME JURIDIQUE

En ce qui concerne le régime juridique, le besoin de financement le plus déclaré est l'extension de l'activité (64,0%) dans l'ensemble, notamment par 63,9% des Entreprises Individuelles, 80,0% des Organismes Mutualistes, 72,2% des GIE, 72,1% des Coopératives et 71,0% des Sociétés Civiles Professionnelles (SCP). L'achat des marchandises (57,1%) est aussi un besoin de financement largement évoqué notamment par la totalité des sociétés en commandite par actions (SCA) et 57,8% des entreprises individuelles.

Tableau 3.16 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et le Régime juridique (%)

Régime juridique	Achat de matières premières	Grosse réparation	Acquisition ou entretien	Paieement des salaires	Formation de la main-	Rembourse ment des	Extension de	R&D	Constructio n	Achat de marchandis	Autres
Entreprise individuelle	26,7	17,6	22,3	4,6	7,7	12,4	63,9	19,2	17,9	57,8	5,2
SUARL	28,6	25,1	35,0	19,5	16,7	12,6	57,6	28,3	30,0	28,8	18,0
SAU	23,5	24,7	34,6	13,6	18,5	16,0	61,7	28,4	27,2	19,8	9,9
SAS	38,9	22,2	35,2	16,7	20,4	9,3	64,8	24,1	18,5	35,2	0,0
SA	19,6	18,0	33,5	15,5	13,9	11,9	58,8	24,7	24,7	29,4	13,9
SAP	12,9	29,0	41,9	12,9	16,1	6,5	45,2	29,0	29,0	16,1	29,0
SARL	36,6	20,3	40,1	18,1	18,1	14,1	65,6	28,2	27,8	32,2	12,8
SNC	28,0	28,8	28,0	11,9	15,3	7,6	63,6	21,2	19,5	32,2	11,9
SCS	33,3	33,3	33,3	0,0	66,7	0,0	33,3	66,7	0,0	33,3	0,0
SCA	25,0	25,0	0,0	25,0	0,0	25,0	50,0	25,0	50,0	100	0,0
Société en Participations	33,3	5,6	22,2	0,0	0,0	5,6	22,2	11,1	22,2	44,4	5,6
Coopérative	21,8	22,6	40,5	6,1	31,1	7,5	72,1	12,1	12,1	25,0	13,6
Société multinationale	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	25,0	0,0	25,0	0,0
GIE	14,6	36,2	30,0	5,3	41,4	11,7	72,2	9,1	3,7	12,6	20,2
Organisme mutualiste	0,0	20,0	30,0	20,0	30,0	20,0	80,0	40,0	20,0	0,0	40,0
SCP	9,7	25,8	45,2	6,5	6,5	9,7	71,0	25,8	38,7	16,1	6,5
Autres formes juridiques	22,4	32,1	39,3	18,9	18,5	10,0	64,1	22,5	23,2	28,7	15,8
Ensemble	26,6	17,8	22,6	4,8	8,0	12,4	64,0	19,2	18,0	57,1	5,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

3.4.4 BESOIN DE FINANCEMENT ET BRANCHE D'ACTIVITES

Les entreprises des branches *d'agriculture, sylviculture et pêche (78,6%), d'information et communication (68,7%), d'activités financières et d'assurances (68,0%)* et *d'activités de soutien et de bureau (67,9%)* sont celles ayant le plus exprimé de besoin de financement pour l'extension de leur activité.

En ce qui concerne l'achat des marchandises, ce sont les branches *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles (64,7%), activités d'hébergement et de restauration (60,2%)* et *production et distribution d'électricité et de gaz (57,1%)* qui présentent des proportions les plus élevées pour ce besoin.


Tableau 3.17 : Répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et la branche d'activités (%)

Branche d'activité	Achat de matières	Grosse réparation	Acquisition ou entretien d'équipement	Paiement des salaires	Formation de la main-	Remboursement des dettes	Extension de l'activité	Recherche et développement	Construction	Achat de marchandises	Autres
Agriculture, sylviculture et pêche	23,0	15,1	40,5	5,6	11,1	8,7	78,6	23,8	16,7	25,4	17,5
Activités extractives	21,4	21,4	35,7	7,1	0,0	7,1	57,1	21,4	14,3	14,3	21,4
Activités de fabrication	33,1	22,2	39,4	5,9	13,3	11,0	65,6	19,8	19,8	39,9	6,9
Production et distribution d'électricité et de gaz	13,8	13,8	44,8	5,2	6,9	8,6	62,1	19,0	15,5	55,2	3,4
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	25,9	55,6	51,9	7,4	18,5	7,4	63,0	22,2	14,8	22,2	14,8
Construction	36,4	23,9	48,3	11,0	23,0	10,5	63,2	25,8	28,7	43,5	10,0
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	25,4	15,7	16,5	4,3	6,0	13,0	63,4	19,0	17,0	64,7	4,5
Transports et entreposage	17,6	28,4	32,4	12,7	11,8	13,7	55,9	34,3	28,4	23,5	22,5
Activités d'hébergement et de restauration	28,2	16,3	17,9	4,4	5,9	13,7	66,1	19,5	22,2	60,2	5,1
Information et communication	23,2	16,3	29,2	6,2	12,0	9,3	68,7	26,2	15,1	45,0	8,1
Activités financières et d'assurances	17,5	10,8	20,1	9,3	13,4	12,9	68,0	28,4	19,1	30,4	17,0
Activités immobilières	28,6	23,8	42,9	23,8	23,8	19,0	61,9	33,3	52,4	38,1	14,3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	22,7	19,6	46,4	8,2	18,1	9,7	66,3	28,1	28,8	27,3	7,7
Activités de soutien et de bureau	25,2	24,3	37,5	7,2	10,7	12,3	67,9	22,2	15,1	43,0	8,7
Éducation	7,7	54,7	30,4	17,7	17,8	5,5	49,0	13,2	18,8	5,6	19,9
Activités de santé humaine et d'action sociale	25,0	26,4	51,1	24,3	18,2	10,4	65,4	25,7	30,7	23,2	13,9
Activités artistiques, sportives et récréatives	11,1	34,9	33,0	3,9	28,5	11,4	67,4	8,8	9,8	17,0	14,0
Autres activités de services n.c.a	22,6	22,3	37,5	4,5	11,3	9,9	64,6	19,3	20,2	36,8	7,8
Ensemble	26,6	17,8	22,6	4,8	8,0	12,4	64,0	19,2	18,0	57,1	5,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

CHAPITRE 4 : SITUATION DE L'EMPLOI AU NIVEAU DES ENTREPRISES AU NIGER

Le présent chapitre porte sur l'analyse de la situation de l'emploi au niveau des entreprises au Niger. Il est composé de trois parties. La première est consacrée à l'emploi au niveau des unités de production marchandes, la seconde a porté sur le salaire au niveau des unités de production marchande et la troisième partie est relative à l'emploi au niveau des unités de production non marchande. Ces parties permettent de mieux appréhender la situation de l'emploi au niveau des entreprises au Niger.

4.1 EMPLOI AU NIVEAU DES UNITES DE PRODUCTION MARCHANDES

Au sein d'une unité de production, l'emploi désigne tout travail permettant de percevoir un revenu au titre du travail effectué. Dans cette partie consacrée à l'emploi au niveau des unités de production marchandes, il est question de la structure de l'emploi en 2020 puis en 2021, ainsi que de l'évolution de la structure de l'emploi entre 2020 et 2021.

4.1.1 STRUCTURE DE L'EMPLOI EN 2020

Cette partie traite de l'analyse croisée de la structure des emplois au sein des entreprises en fonction des branches d'activités et de la forme d'exploitation en 2020.

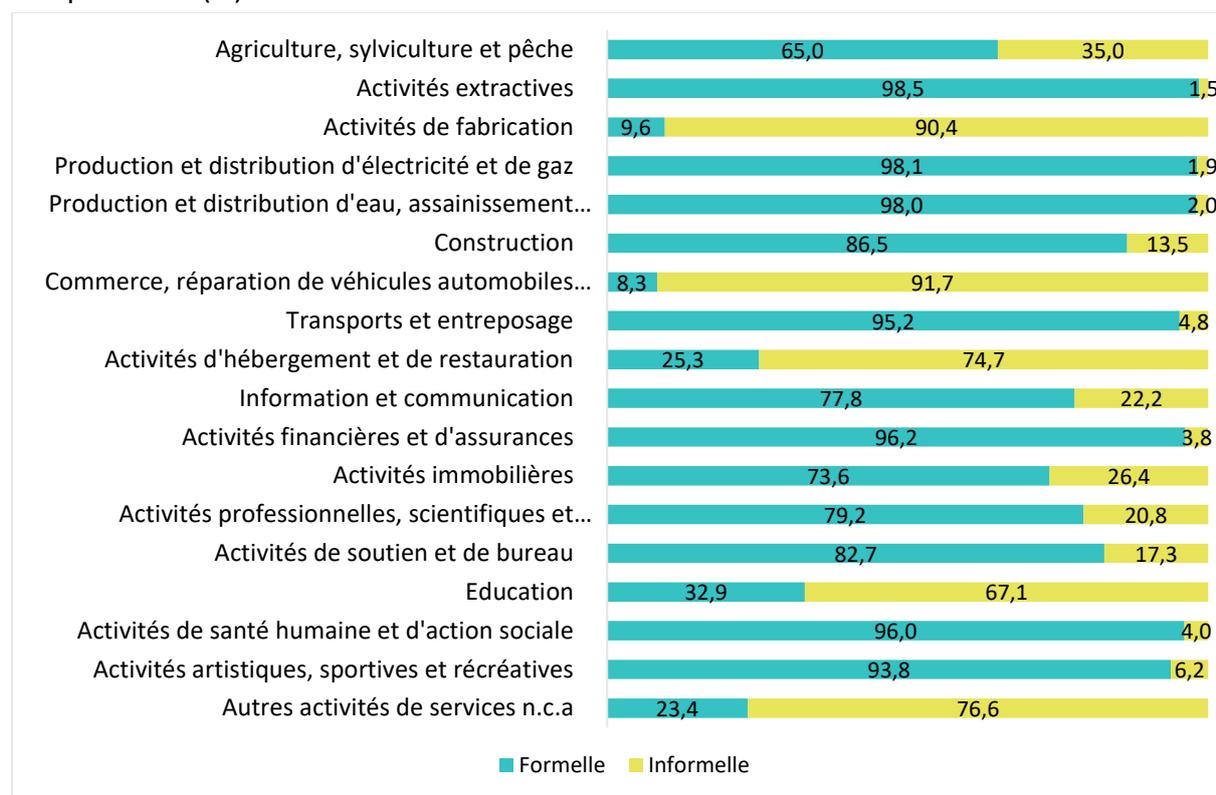
4.1.1.1 EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITES SELON LA FORME D'EXPLOITATION EN 2020

La répartition de l'emploi par branche d'activités selon la forme d'exploitation en 2020, fait ressortir une prédominance dans le secteur informel environ 76,0%, contre environ 24% pour le secteur formel. Ce résultat vient confirmer le caractère prépondérant du secteur informel dans l'économie nationale. Cette prédominance du secteur informel serait imputable aux effectifs élevés de l'emploi dans les branches suivantes : 90,4% de l'emploi de la branche *activités de fabrication*, 92,0% de l'emploi de la branche *commerce et réparations des véhicules automobiles et motocycles*, 76,6% de l'emploi de la branche *autres activités et service n.c.a*, 74,7% de l'emploi de la branche *activités d'hébergement et de restauration* et enfin 67,1% de l'emploi de la branche *éducation*. Cette dernière prend en compte, les écoles coraniques, les écoles d'éducation non formelle etc.

L'emploi dans le secteur formel quant à lui est prédominant dans les branches *comme activités extractives* (98,5%), *activités de production et distribution d'électricité et de gaz* (98,1%), *activités de santé humaine et d'action sociale* (96,04%), *transport et entreposage* (95,2%), *activités artistique, sportive et récréative* (93,8%).



Graphique 4.1 : Répartition de l'emploi en 2020 par branche d'activités selon la forme d'exploitation (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.1.1.2 EMPLOI PAR FORME D'EXPLOITATION SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES EN 2020

Parmi les employés recensés en 2020, la branche *commerce réparations des véhicules automobiles et de motocycles* regroupe environ 50% de l'effectif total. Elle est secondée par la branche *activités de fabrication* avec 18,9% d'emplois enregistrés dans les entreprises et la branche *éducation* qui enregistre 8,0% d'emplois dans les entreprises.

La même tendance se présente au niveau du secteur informel. En effet, les branches *commerce réparations des véhicules automobiles et de motocycles* ; *activités de fabrication* et *activités d'éducation* prédominent avec respectivement 60,1%, 22,4% et 7,1% d'emplois. Le secteur formel quant à lui enregistre les effectifs élevés d'emplois dans les branches ci-après : *commerce réparations des véhicules automobiles et de motocycles* (17,4%), *éducation* (11,0%) et *activités financières et d'assurance* (7,7%).

Tableau 4. 1 : Répartition de l'emploi en 2020 par forme d'exploitation selon la branche d'activités (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	1,2	0,2	0,4
Activités extractives	4,1	0,0	1,0
Activités de fabrication	7,6	22,4	18,9
Production et distribution d'électricité et de gaz	3,6	0,0	0,9
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	2,6	0,0	0,6
Construction	4,6	0,2	1,3
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	17,4	60,1	49,9
Transports et entreposage	7,8	0,1	2,0
Activités d'hébergement et de restauration	4,4	4,1	4,2
Information et communication	5,0	0,6	1,5
Activités financières et d'assurances	7,7	0,1	1,8
Activités immobilières	0,2	0,0	0,1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,2	0,2	0,7
Activités de soutien et de bureau	7,1	0,5	2,0
Éducation	11,0	7,1	8,0
Activités de santé humaine et d'action sociale	2,3	0,0	0,6
Activités artistiques, sportives et récréatives	7,0	0,1	1,8
Autres activités de services n.c.a	4,2	4,3	4,3
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.1.2 STRUCTURE DE L'EMPLOI EN 2021

Cette partie traite de l'analyse croisée de la structure des emplois au sein des entreprises en fonction des branches d'activités et de la forme d'exploitation en 2021.

4.1.2.1 EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITES SELON LA FORME D'EXPLOITATION EN 2021

En 2021, la répartition de l'emploi par branche d'activités selon la forme d'exploitation fait ressortir une prédominance de l'emploi dans le secteur informel (75,1%) contre 24,9% pour le secteur formel. Cette prédominance du secteur informel serait due aux effectifs élevés de l'emploi dans les branches suivantes : 90,3% de l'emploi de la branche *commerce et réparations des véhicules automobiles et motocycles* ; 90,2% de l'emploi de la branche *activités de fabrication* ; 74,2% de l'emploi de la branche *autres activités de services n.c.a* ; 73,1% de l'emploi de la branche *activités d'hébergement et de restauration* et en fin 64,3% de l'emploi de la branche *éducation*.

L'emploi dans le secteur formel quant à lui est prédominant dans les branches comme *activités extractives* (98,3%), *activités de production et distribution d'électricité et de gaz* (97,9%), *activités de production et distribution d'eau* (97,2%), etc.



Tableau 4.2 : Répartition de l'emploi en 2021 par branche d'activités selon la forme d'exploitation (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle
Agriculture, sylviculture et pêche	74,8	25,2
Activités extractives	98,3	1,7
Activités de fabrication	9,8	90,2
Production et distribution d'électricité et de gaz	97,9	2,1
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	97,2	2,8
Construction	89,1	10,9
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	9,7	90,3
Transports et entreposage	96,2	3,8
Activités d'hébergement et de restauration	26,9	73,1
Information et communication	75,3	24,7
Activités financières et d'assurances	96,4	3,6
Activités immobilières	74,8	25,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	78,9	21,1
Activités de soutien et de bureau	80,0	20,0
Éducation	35,7	64,3
Activités de santé humaine et d'action sociale	95,6	4,4
Activités artistiques, sportives et récréatives	93,9	6,1
Autres activités de services n.c.a	25,8	74,2
Activités spéciales des ménages	0,0	100
Ensemble	24,9	75,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.1.2.2 EMPLOI PAR FORME D'EXPLOITATION SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES EN 2021

Dans l'ensemble des emplois dénombrés en 2021, la branche *commerce, réparation des véhicules automobiles et de motocycles* vient en tête avec 50,6% de l'effectif total. La branche *activités de fabrication* avec 18,4% d'emplois enregistrés dans les entreprises vient en seconde position, et enfin, la branche *éducation* qui enregistre 7,4% d'emplois dans les entreprises. La même structure se présente au niveau du secteur informel. En effet, les branches *commerce, réparation des véhicules automobiles et de motocycles* ; *activités de fabrication* et *éducation* prédominent avec respectivement 60,9%, 22,0% et 6,3% d'emplois.

En ce qui concerne le secteur formel, il enregistre les effectifs élevés d'emploi dans les branches ci-après : *commerce, réparation des véhicules automobiles et de motocycles* (19,7%) ; *éducation* (10,6%) ; *activités financières et d'assurance* (8,3%).

Tableau 4.3 : Répartition de l'emploi en 2021 par forme d'exploitation selon la branche d'activités (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	0,2	0,5
Activités extractives	3,7	0,0	0,9
Activités de fabrication	7,2	22,0	18,4
Production et distribution d'électricité et de gaz	3,2	0,0	0,8
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	2,3	0,0	0,6
Construction	4,3	0,2	1,2
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	19,7	60,9	50,6
Transports et entreposage	6,9	0,1	1,8
Activités d'hébergement et de restauration	4,7	4,3	4,4
Information et communication	4,5	0,5	1,5
Activités financières et d'assurances	8,3	0,1	2,1
Activités immobilières	0,2	0,0	0,1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,0	0,2	0,6
Activités de soutien et de bureau	6,3	0,5	2,0
Éducation	10,6	6,3	7,4
Activités de santé humaine et d'action sociale	2,2	0,0	0,6
Activités artistiques, sportives et récréatives	7,7	0,2	2,0
Autres activités de services n.c.a	4,5	4,4	4,5
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.1.3 EVOLUTION DE L'EMPLOI DE 2020 A 2021

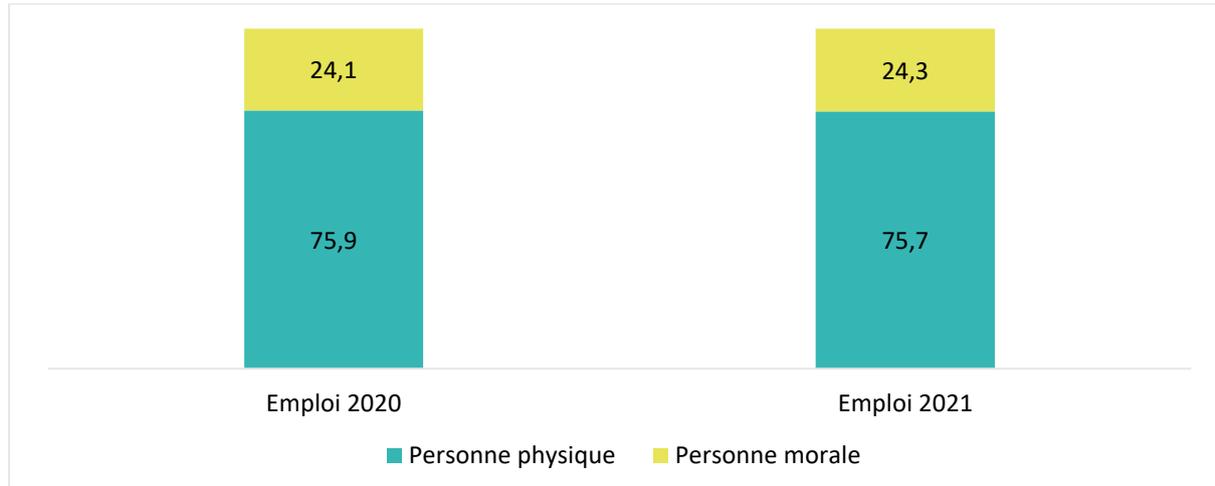
L'évolution de l'emploi au niveau des unités de production marchande entre 2020 et 2021 est présentée selon la forme juridique et selon le sexe et type du personnel.

4.1.3.1 EVOLUTION DE L'EMPLOI ET FORME JURIDIQUE

La répartition de l'emploi selon la forme juridique de l'entreprise, révèle qu'environ 76% des emplois se trouvent dans des entreprises *personnes physiques* en 2020 comme en 2021. Pour les entreprises *personnes morales*, leur part est de 24,1% et 24,3% respectivement en 2020 et 2021.



Graphique 4.2 : Répartition de l’emploi en 2020 et 2021 selon la forme juridique de l’entreprise (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.1.3.2 EVOLUTION DE L’EMPLOI SELON LE SEXE DU PERSONNEL

En 2020, la répartition du personnel par type d’emploi selon le sexe montre que globalement 53,1% d’emplois sont des permanents, suivi de 19,5% d’aides familiales, 14,9% d’emploi saisonniers ou temporaires et 12,6% d’apprentis. Parmi les emplois féminins, les emplois permanents (47,8%) sont dominants. La même tendance est observée chez les hommes employés (54,1%).

En 2021, dans l’ensemble, les emplois permanents prédominent avec 52,1%, suivi d’aides familiales (18,1%). Il en est de même chez les hommes, comme chez les femmes, avec respectivement 52,6% et 49,3% des permanents suivi de 19,1% et 17,9% des aides familiales.

Tableau 4.4 : Répartition du personnel par type d’emploi selon le sexe et l’année (%)

Type de personnel	Emploi en 2020			Emploi en 2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Permanents	54,1	47,8	53,1	52,6	49,3	52,1
Saisonniers/temporaires	14,2	18,8	14,9	13,9	18,8	14,6
Aides familiales	19,1	21,5	19,5	17,9	19,1	18,1
Apprentis	12,6	11,9	12,5	15,6	12,8	15,1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.2 SALAIRE AU NIVEAU DES UNITES DE PRODUCTION MARCHANDE

Cette partie présente la structure de la masse salariale des entreprises et l’évolution de la masse salariale des entreprises pour les années 2020 et 2021.

4.2.1 STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES EN 2020

La structure de la masse salariale est présentée par branche d’activités et la forme d’exploitation en 2020.

4.2.1.1 STRUCTURE SALARIALE PAR BRANCHE D’ACTIVITES SELON LA FORME D’EXPLOITATION EN 2020

Dans l'ensemble, les entreprises du secteur formel ont versé le plus de salaire (57,7%) en 2020. L'analyse par branche d'activités montre que dans presque toutes les branches, les montants de salaire sont les plus élevés au niveau du formel à l'exception des branches *activités de fabrication ; commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles et autres activités de services n.c.a* avec respectivement 69,7% ; 73,8% et 89,4% de salaire versés.

Tableau 4.5 : Répartition des salaires par branche d'activités selon la forme d'exploitation en 2020 (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle
Agriculture, sylviculture et pêche	95,1	4,9
Activités extractives	99,2	0,8
Activités de fabrication	30,3	69,7
Production et distribution d'électricité et de gaz	97,1	2,9
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	82,4	17,6
Construction	97,9	2,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	26,2	73,8
Transports et entreposage	99,1	0,9
Activités d'hébergement et de restauration	64,0	36,0
Information et communication	94,8	5,2
Activités financières et d'assurances	99,7	0,3
Activités immobilières	97,5	2,5
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	90,4	9,6
Activités de soutien et de bureau	94,4	5,6
Éducation	94,9	5,1
Activités de santé humaine et d'action sociale	93,8	6,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	79,5	20,5
Autres activités de services n.c.a	10,6	89,4
Ensemble	57,7	42,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.2.1.2 STRUCTURE SALARIALE PAR FORME D'EXPLOITATION SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES EN 2020

Concernant les salaires versés par les entreprises, la plus grande partie provient de la branche *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* avec 38,4%. Elle est suivie par les branches *activités de fabrication* et *activités financières et d'assurance* avec respectivement 14,1% et 12,7%.

Au niveau du secteur informel, les branches *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* et *activités de fabrication* enregistrent les parts les plus importantes de la masse salariale avec respectivement 67,0% et 23,2%. Au niveau du formel ce sont les branches *activités financières et d'assurance, commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* et la branche *éducation* qui absorbent l'essentiel de la masse salariale avec respectivement 22,0%, 17,4% et 9,0% des salaires versés.



Tableau 4.6 : Répartition des salaires par forme d'exploitation selon la branche d'activités en 2020 (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	0,0	0,2
Activités extractives	1,8	0,0	1,0
Activités de fabrication	7,4	23,2	14,1
Construction	7,1	0,2	4,2
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	17,4	67,0	38,4
Transports et entreposage	13,7	0,2	8,0
Activités d'hébergement et de restauration	6,0	4,6	5,4
Information et communication	4,1	0,3	2,5
Activités financières et d'assurances	22,0	0,1	12,7
Activités immobilières	1,6	0,1	1,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,7	0,4	1,7
Activités de soutien et de bureau	5,4	0,4	3,3
Éducation	9,0	0,7	5,5
Activités de santé humaine et d'action sociale	1,0	0,1	0,6
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,3	0,1	0,2
Autres activités de services n.c.a	0,2	2,6	1,2
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.2.2 STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES EN 2021

La structure de la masse salariale est présentée par branche d'activités et la forme d'exploitation en 2021.

4.2.2.1 STRUCTURE SALARIALE PAR BRANCHE D'ACTIVITES SELON LA FORME D'EXPLOITATION EN 2021

Dans l'ensemble, les entreprises du secteur formel ont versé le plus de salaire (52,2%) en 2021. L'analyse par branche d'activités montre que dans presque toutes les branches, les montants de salaire sont les plus élevés au niveau du formel à l'exception des branches *activités de fabrication* ; *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* et *autres activités de services n.c.a* avec respectivement 72,0% ; 78,6% et 89,0% des salaires versés.

Tableau 4.7 : Répartition des salaires versés en 2021 par branche d'activités selon forme d'exploitation (%)

Branches d'activités	Formelle	Informelle
Agriculture, sylviculture et pêche	93,0	7,0
Activités extractives	98,5	1,5
Activités de fabrication	28,0	72,0
Production et distribution d'électricité et de gaz	97,4	2,6
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	85,1	14,9
Construction	95,9	4,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	21,4	78,6
Transports et entreposage	99,1	0,9
Activités d'hébergement et de restauration	58,2	41,8
Information et communication	89,7	10,3
Activités financières et d'assurances	99,7	0,3
Activités immobilières	98,7	1,3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	91,2	8,8
Activités de soutien et de bureau	91,1	8,9
Éducation	93,2	6,8
Activités de santé humaine et d'action sociale	93,2	6,8
Activités artistiques, sportives et récréatives	59,7	40,3
Autres activités de services n.c.a	11,0	89,0
Ensemble	52,2	47,8

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.2.2.2 STRUCTURE SALARIALE PAR FORME D'EXPLOITATION SELON LA BRANCHE D'ACTIVITES EN 2021

Sur l'ensemble des salaires versés par les entreprises en 2021, la plus grande partie provient de la branche *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* avec 42,1%. Elle est suivie par les branches *activités de fabrication, activités financières et d'assurance* et *transport et entreposage* avec respectivement 13,9%, 11,9% et 8,2%.

Au niveau du secteur informel, les branches *commerce réparation des véhicules automobiles et motocycles* et *activités de fabrication* enregistrent les parts les plus importantes de la masse salariale avec respectivement 69,2% et 20,9%. En ce qui concerne le secteur formel, c'est la branches *activités financières et d'assurance* qui contribue le plus à la masse salariale (22,6%). Elle est suivie de la branche *commerce, réparation des véhicules automobiles et motocycles* (17,2%) et de la branche *éducation* (9,2%).



Tableau 4.8 : Répartition des salaires versés en 2021 par forme d’exploitation selon la branche d’activités (%)

Branches d’activités	Formelle	Informelle	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2	0,0	0,1
Activités extractives	1,0	0,0	0,5
Activités de fabrication	7,4	20,9	13,9
Production et distribution d’électricité et de gaz	0,1	0,0	0,0
Construction	5,5	0,3	3,0
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	17,2	69,2	42,1
Transports et entreposage	15,5	0,2	8,2
Activités d’hébergement et de restauration	5,8	4,6	5,2
Information et communication	4,0	0,5	2,3
Activités financières et d’assurances	22,6	0,1	11,9
Activités immobilières	1,4	0,0	0,8
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,9	0,3	1,7
Activités de soutien et de bureau	5,5	0,6	3,2
Éducation	9,2	0,7	5,1
Activités de santé humaine et d’action sociale	1,1	0,1	0,6
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,3	0,2	0,2
Autres activités de services n.c.a	0,3	2,3	1,2
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

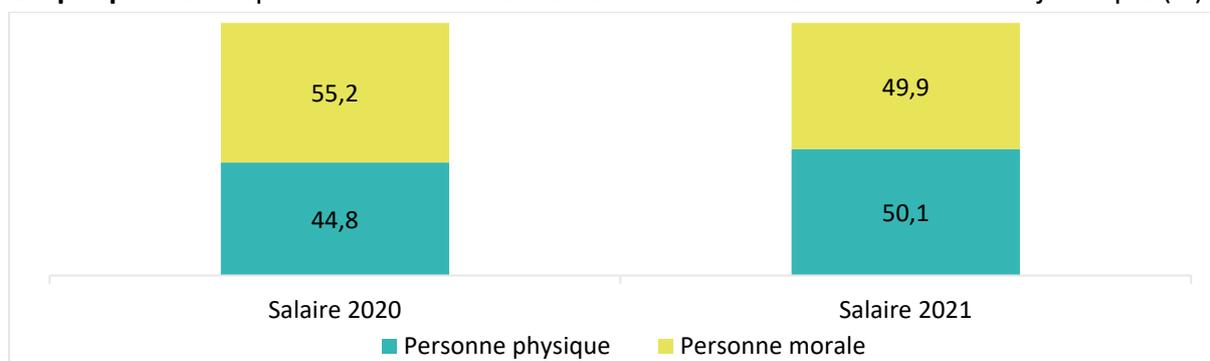
4.2.3 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES DE 2020 A 2021

L’évolution de la masse salariale entre 2020 et 2021 est présentée selon la forme juridique. Elle est aussi présentée par région selon la forme d’exploitation.

4.2.3.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE SELON LA FORME JURIDIQUE

En 2020, l’analyse de la masse salariale des entreprises selon la forme juridique montre la prédominance des entreprises *personne morale* qui représente 55,2% des rémunérations versées. Cette situation s’est inversée en 2021 avec une contribution des entreprises *personne physique* de 50,1%.

Graphique 4.3 : Répartition des salaires versés en 2020 et 2021 selon la forme juridique (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.2.3.2 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE PAR REGION SELON LA FORME D'EXPLOITATION

En 2020, la répartition de la masse salariale par région selon la forme d'exploitation montre que la masse salariale du secteur informel est plus élevée, que celle du secteur formel dans toutes les régions, à l'exception de Niamey où le montant des salaires versés par le secteur informel représente 26%.

En 2021, le même constat se dégage avec toujours l'exception de Niamey qui a la plus petite part (30,1%) de la masse salariale versée par le secteur informel.

Tableau 4.9 : Répartition des salaires versés par région selon l'année et la forme d'exploitation (%)

Région	En 2020		En 2021	
	Formelle	Informelle	Formelle	Informelle
AGADEZ	30,6	69,4	25,3	74,7
DIFFA	25,5	74,5	16,2	83,8
DOSSO	21,1	78,9	11,8	88,2
MARADI	24,9	75,1	21,0	79,0
TAHOUA	15,1	84,9	13,0	87,0
TILLABERI	9,5	90,5	5,7	94,3
ZINDER	13,1	86,9	15,4	84,6
NIAMEY	74,0	26,0	69,9	30,1
ENSEMBLE	57,7	42,3	52,2	47,8

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.3 EMPLOI AU NIVEAU DES UNITES DE PRODUCTION NON MARCHANDE

Cette partie analyse l'emploi au niveau des unités de production non marchande selon le genre. Elle met également en évidence la structure de l'emploi selon le type du personnel et le régime juridique.

4.3.1 EMPLOI ET SEXE DU PERSONNEL

L'emploi dans les structures de production non marchande a été analysé en lien avec le type du personnel, le régime juridique des ISBLSM et la région.

4.3.1.1 EMPLOI DANS LES STRUCTURES NON MARCHANDES ET TYPE DU PERSONNEL

En 2020, les emplois dans les entreprises non marchandes sont occupés à 74% par les hommes contre 26% par les femmes. Cette prédominance se remarque quel que soit le type d'emploi. En effet, on dénombre 75,8% d'hommes parmi les adhérents ; 66,5% parmi les volontaires ; 55,7% parmi les bénévoles ou stagiaires et enfin 51,4% parmi les permanents.

En ce qui concerne le personnel féminin, les emplois permanents viennent en tête avec 48,6% suivi de 44,3% pour les emplois bénévoles ou stagiaires.

En 2021, les emplois dans les entreprises non marchandes sont toujours dominés par les hommes mais on note une réduction de l'écart de 4,8 points de pourcentage, par rapport à



2020, au profit des femmes. L'emploi masculin est dominant quel que soit le type d'emploi, excepté pour les emplois permanents. Pour le personnel féminin, c'est l'emploi permanent qui domine avec 51,9%. Les bénévoles ou stagiaires viennent en deuxième position (45,0%).

Tableau 4.10 : Répartition de l'emploi dans les structures non marchandes par type de personnel selon le sexe et l'année (%)

Type de personnel	Emploi en 2020		Emploi en 2021	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Permanent	51,4	48,6	48,1	51,9
Volontaire	66,5	33,5	59,2	40,8
Bénévole ou stagiaire	55,7	44,3	55,0	45,0
Adhérent	75,8	24,2	73,7	26,3
Ensemble	74,1	25,9	71,7	28,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.3.1.2 EMPLOI DANS LES STRUCTURES NON MARCHANDES PAR REGIME JURIDIQUE

En 2020, un peu plus de la moitié (51,4%) des employés des entreprises non marchandes sont des hommes. On constate également une prédominance des hommes dans les syndicats (75,9%) et les partis politiques (75,9%). Au niveau des Associations de Développement, le personnel féminin est majoritaire avec 76,4%. Cela pourrait s'expliquer par la multitude d'organisations féminines dans les activités associatives.

En 2021, l'emploi des entreprises non marchandes est caractérisé par une dominance des femmes, avec une proportion de 51,9% contre 48,1% chez les hommes. Cette proportion importante des femmes est due à leur forte présence dans les associations où elles représentent 75,9%. Les hommes restent majoritaires dans les ONG (67,3%), les syndicats (75,7%) et les partis politiques (73,2%).

Tableau 4.11 : Répartition des emplois permanents par régime juridique selon le sexe et l'année (%)

Régime juridique	Emploi en 2020		Emploi en 2021	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Organisation Non Gouvernementale (ONG)	67,5	32,5	67,3	32,7
Association de Développement	23,6	76,4	24,1	75,9
Syndicat	75,9	24,1	75,7	24,3
Parti politique	75,9	24,1	73,2	26,8
Autres régimes juridiques	41,5	58,5	52,1	47,9
Ensemble	51,4	48,6	48,1	51,9

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.3.1.3 EMPLOI DANS LES STRUCTURES NON MARCHANDES ET REGION

Pour l'ensemble des régions, l'emploi est dominé, en 2020, par les hommes avec 51,4% contre 48,6% des femmes. L'analyse par région montre que la région de Diffa occupe la première place des emplois permanents occupés par les hommes (81,1%), suivie de celle d'Agadez avec 77,6%. En ce qui concerne l'emploi féminin, ce sont les régions de Dosso et de Tillabéri qui

viennent en tête avec respectivement 83,1% et 76,3% d'emplois permanents occupés. La particularité pour ces régions, c'est qu'elles regorgent plus des regroupements féminins organisés en coopératives.

En 2021, l'emploi est dans l'ensemble dominé par les femmes avec 51,9% contre 48,1% des hommes. Le constat par région montre que Dosso et Tillabéri occupent les premières places dans les emplois occupés par les femmes avec respectivement 83,2% et 79,2%. En ce qui concerne l'emploi masculin, ce sont les régions de Diffa et d'Agadez qui viennent en tête avec respectivement 78,8% et 77,0%.

Tableau 4.12 : Répartition des emplois permanents dans les structures non marchandes par région selon le sexe et l'année (%)

Région	En 2020		En 2021	
	Homme	Femme	Homme	Femme
AGADEZ	77,6	22,4	77,0	23,0
DIFFA	81,1	18,9	78,8	21,2
DOSSO	16,9	83,1	16,8	83,2
MARADI	31,9	68,1	35,2	64,8
TAHOUA	58,3	41,7	53,1	46,9
TILLABERI	23,7	76,3	20,8	79,2
ZINDER	42,7	57,3	41,6	58,4
NIAMEY	70,7	29,3	68,5	31,5
ENSEMBLE	51,4	48,6	48,1	51,9

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

4.3.2 TYPE DE PERSONNEL ET REGIME JURIDIQUE

La répartition du personnel des ISBLSM en 2020 par type d'emploi met en exergue une forte représentativité des adhérents (90,9%). Le personnel permanent représente 5,3% suivi des volontaires (3,6%).

La répartition des emplois des ISBLSM selon le régime juridique révèle toujours une proportion importante d'adhérents au niveau des partis politiques (98,8%) ; des syndicats (86,9%) ; des Associations de Développement (79,7%) et au niveau des ONG (60,9%).

Pour l'année 2021, la répartition du personnel des ISBLSM par type d'emploi suit la même tendance que l'année 2020 avec environ la même proportion d'adhérents (90,8%). Le personnel permanent quant à lui représente 5,6%, suivi des volontaires (3,3%). Selon le régime juridique, on note toujours une proportion importante d'adhérents au niveau des Partis Politiques (98,7%) ; des syndicats (89,3%) ; des associations (77,2%) et au niveau des ONG (64,7%).



Tableau 4.13 : Répartition des emplois par année régime juridique des ISBLSM selon le type de personnel et l'année (%)

Année	Type de personnel	ONG	Association	Syndicats	Partis politiques	Autres régime juridiques	Ensemble
2020	Personnel permanent	19,0	14,7	6,2	0,8	49,4	5,3
	Volontaire	16,2	5,2	6,8	0,4	16,9	3,6
	Bénévole	3,9	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2
	Adhérent	60,9	79,7	86,9	98,8	33,7	90,9
	TOTAL	100	100	100	100	100	100
2021	Personnel permanent	17,2	16,5	5,6	0,8	13,0	5,6
	Volontaire	14,3	5,8	5,1	0,5	3,5	3,3
	Bénévole	3,8	0,5	0,0	0,0	0,0	0,3
	Adhérent	64,7	77,2	89,3	98,7	83,5	90,8
	TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

L'entreprise individuelle est une structure juridique où une personne physique est l'unique propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. Ce chapitre traite des caractéristiques sociodémographiques des dirigeants des entreprises individuelles et des ISBLSM. L'analyse porte sur le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la nationalité des dirigeants. Cette section se penche également sur les caractéristiques tels que la taille, la branche d'activités et la forme d'exploitation de l'entreprise.

5.1 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Cette partie présente la situation des entrepreneurs individuels selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction. L'analyse est menée en prenant aussi en compte la branche d'activités, la taille des entreprises ainsi que l'origine (nationalité) des entrepreneurs individuels.

5.1.1 BRANCHE D'ACTIVITES ET SEXE DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Au Niger, les entrepreneurs individuels sont majoritairement concentrés dans le secteur *Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles* qui est la part la plus importante avec 69,4% ; viennent ensuite les *Activités de fabrication* (18,6%) ; suivi par les *autres activités de services n.c.a* (5,1%) et enfin les *activités d'hébergement et de restauration* (4,6%). La branche *autres activités de services n.c.a* comprend des activités telles que la coiffure et les soins de beauté, le lavage et le nettoyage de textile, la réparation d'ordinateurs et des biens personnels et domestiques, etc.

De façon spécifique, les hommes comme les femmes se consacrent beaucoup plus à la gestion des entreprises relevant du *commerce, de la réparation de véhicules automobiles et des motocycles* avec respectivement 70,3% et 54,7%.



Tableau 5.1 : Répartition des dirigeants des entreprises individuelles par branche d'activités selon le sexe (%)

Branche d'activités	Homme	Femme	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0	0,0	0,0
Activités extractives	0,0	0,0	0,0
Activités de fabrication	18,3	22,8	18,6
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,0	0,1	0,0
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	0,0	0,0	0,0
Construction	0,1	0,0	0,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	70,3	54,7	69,4
Transports et entreposage	0,0	0,0	0,0
Activités d'hébergement et de restauration	4,1	12,9	4,6
Information et communication	0,6	0,3	0,6
Activités financières et d'assurances	0,1	0,0	0,1
Activités immobilières	0,0	0,0	0,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,2	0,1	0,2
Activités de soutien et de bureau	0,5	0,2	0,5
Éducation	0,4	0,5	0,4
Activités de santé humaine et d'action sociale	0,0	0,1	0,0
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,2	0,2	0,2
Autres activités de services n.c.a	4,9	7,9	5,1
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.1.2 TAILLE DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET SEXE DES ENTREPRENEURS

L'analyse de la taille des entreprises individuelles selon le sexe du propriétaire, révèle que la grande majorité des entrepreneurs gèrent des micro-entreprises (88,5% en 2020 et 88,0% en 2021). Les entrepreneurs dirigeants des petites entreprises représentent 10,1% en 2020 et 10,6% en 2021. Cette tendance générale se maintient chez les hommes (88,3% en 2020 et 87,9% en 2021 pour les micro-entreprises) aussi bien chez les femmes (91,7% en 2020 et 91,1% en 2021 pour les micro-entreprises). Toutefois, à peine 1% des entrepreneurs possèdent des moyennes ou grandes entreprises.

Tableau 5.2 : Répartition des dirigeants des entreprises individuelles par sexe selon la taille des entreprises en 2020 et en 2021 (%)

Taille d'entreprise	2020			2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Micro-Entreprise	88,3	91,7	88,5	87,9	91,1	88,0
Petite Entreprise	10,3	7,2	10,1	10,7	7,8	10,6
Moyenne Entreprise	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Grande Entreprise	0,4	0,2	0,4	0,4	0,1	0,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.1.3 BRANCHE D'ACTIVITES ET AGE DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

La propension à diriger une entreprise individuelle au Niger varie avec l'âge. En effet, les personnes âgées de moins de 35 ans et celles dont l'âge est compris entre 35 et 55 ans sont principalement les plus actives dans la gestion des entreprises individuelles, avec respectivement 47,4% et 42,1%. Il n'y a aucune branche d'activités pour laquelle, les dirigeants ont majoritairement plus de 55 ans. Huit (8) branches sur les dix-huit (18) ont majoritairement des dirigeants de moins de 35 ans. Il s'agit des branches *activités de fabrication* (44,5%), *commerce, réparation des véhicules automobiles et de motocycles* (47,2%), *activités d'hébergement et de restauration* (51,8%), *information et communication* (59,6%), *activités financières et d'assurances* (58,2%), *activités de soutien et de bureau* (51,7%), *activités artistiques, sportives et récréatives* (76,1%), *autres activités de services n.c.a* (57,1%).

Tableau 5.3 : Répartition des dirigeants des entreprises individuelles par branche selon le groupe d'âges (%)

Branches d'activités	Tranches d'âges		
	<35 ans	[35 - 55]ans	55 ans et +
Agriculture, sylviculture et pêche	22,7	50,0	27,3
Activités extractives	16,7	66,6	16,7
Activités de fabrication	44,5	43,7	11,8
Production et distribution d'électricité et de gaz	43,9	43,9	12,2
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	40,9	45,5	13,6
Construction	29,9	51,4	18,7
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	47,2	42,0	10,8
Transports et entreposage	26,5	57,2	16,3
Activités d'hébergement et de restauration	51,8	41,8	6,4
Information et communication	59,6	36,9	3,5
Activités financières et d'assurances	58,2	27,4	14,4
Activités immobilières	42,9	50,0	7,1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	34,2	50,6	15,2
Activités de soutien et de bureau	51,7	41,3	7,0
Éducation	18,5	53,2	28,3
Activités de santé humaine et d'action sociale	25,0	57,5	17,5
Activités artistiques, sportives et récréatives	76,1	21,3	2,6
Autres activités de services n.c.a	57,1	37,5	5,4
Ensemble	47,4	42,1	10,5

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.1.4 SEXE ET ORIGINE DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Il ressort de l'analyse de la répartition des principaux dirigeants des entreprises individuelles par origine selon le sexe, que la majorité est de nationalité nigérienne avec 95,6%. Parmi les dirigeants d'origine étrangère, les ressortissants de l'UEMOA sont les plus représentés avec une proportion de 2,7%.



Tableau 5.4 : Répartition des principaux dirigeants des entreprises individuelles par sexe selon leur origine (%)

Origine du principal dirigeant	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Niger	95,6	87,8	95,1
UEMOA	2,4	8	2,7
CEDEAO hors UEMOA	1,8	3,4	1,9
CEEAC / CEMAC	0,0	0,1	0,0
Autres pays africains	0,2	0,7	0,3
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.1.5 SEXE ET NIVEAU D’INSTRUCTION DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

L’analyse du niveau d’instruction selon le sexe révèle que dans l’ensemble, la majorité des entrepreneurs individuels sont alphabétisés en arabe (école coranique uniquement) avec une proportion de 31,9%. Ils sont suivis de ceux ayant un niveau d’instruction secondaire (1^{er} et 2nd cycle), puis primaire et supérieur, avec respectivement 22,8% (18,0% pour le 1^{er} cycle et 4,8% pour le 2nd cycle), 20,1% et 3,4%.

De façon spécifique, le niveau le plus fréquent chez les dirigeants de sexe masculin reste celui des alphabétisés en arabe (32,6%). En ce qui concerne les femmes, leur plus grande proportion se situe au niveau des non instruites (33,5%).

Tableau 5.5 : Répartition des principaux dirigeants des entreprises individuelles par sexe selon le niveau d’instruction (%)

Niveau Instruction	Homme	Femme	Ensemble
Non instruit	19,0	33,5	19,9
Primaire	20,2	19,4	20,1
Secondaire 1er cycle	18,2	15,5	18,0
Secondaire second cycle	4,8	4,7	4,8
Supérieur	3,3	5,5	3,4
Alphabétisé en arabe (école coranique uniquement)	32,6	19,5	31,9
Alphabétisé en langues Nationales	1,8	1,7	1,8
Le répondant ne sait pas	0,1	0,2	0,1
Total	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.1.6 BRANCHE D’ACTIVITES ET NIVEAU D’INSTRUCTION DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Quel que soit le niveau d’instruction des principaux dirigeants d’entreprises individuelles, la branche d’activités *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles* est la plus répandue avec une proportion de 69,4%. Cette activité est pratiquée par 73,0% des dirigeants alphabétisés en arabe et 72,6% des dirigeants non instruits. Il faut aussi noter que la branche *d’activités de fabrication* présente des proportions non négligeables (18,6% pour

l'ensemble). Celle-ci est pratiquée par 21,7% des dirigeants ayant un niveau primaire, 20,7% pour le niveau secondaire 1^{er} cycle et 19,5% pour les alphabétisés en langue nationale.

Tableau 5.6 : Répartition des principaux dirigeants des entreprises individuelles par branche selon le niveau d'instruction (%)

Branches d'activités	Non instruit	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire second cycle	Supérieur	Alphabétisé en arabe (école coranique uniquement)	Alphabétisé en langues Nationales	Le répondant ne sait pas	Ensemble
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités de fabrication	16,9	21,7	20,7	16,2	12,7	17,4	19,5	22,4	18,6
Production et distribution d'électricité et de gaz	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	0,1	0,1	0,2	0,3	0,5	0,0	0,1	0,0	0,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	72,6	66,3	65,3	67,1	63,8	73,0	71,3	68,6	69,4
Transports et entreposage	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,6	0,0
Activités d'hébergement et de restauration	5,1	5,0	4,7	3,6	3,9	4,2	4,0	2,4	4,6
Information et communication	0,2	0,4	0,9	1,5	4,1	0,3	0,2	0,0	0,6
Activités financières et d'assurances	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1
Activités immobilières	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,1	0,1	0,3	0,4	1,0	0,1	0,1	0,0	0,2
Activités de soutien et de bureau	0,2	0,3	0,6	1,9	4,8	0,2	0,1	0,0	0,5
Éducation	0,2	0,1	0,1	0,2	0,6	0,8	0,8	0,6	0,4
Activités artistiques, sportives et récréatives	0,1	0,3	0,5	0,6	0,5	0,1	0,2	1,2	0,2
Autres activités de services	4,5	5,7	6,5	7,6	7,5	3,8	3,7	4,2	5,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN 2022)

5.1.7 FORME D'EXPLOITATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Les dirigeants alphabétisés en arabe (école coranique uniquement) sont les plus présents dans l'exploitation informelle (32,0%). Ces derniers sont suivis par ceux ayant un niveau primaire et les non instruits avec respectivement 20,1% et 20,0%.

Par ailleurs, les entreprises individuelles formelles sont en majorité dirigées par des personnes ayant le niveau supérieur avec 32,6%, le secondaire premier cycle (23,7%), le secondaire second cycle (13,4%) et les alphabétisés en arabe (12,9%).



Tableau 5.7 : Répartition des principaux dirigeants des entreprises individuelles par niveau d’instruction selon la forme d’exploitation (%)

Niveau Instruction	Formelle	Informelle
Non instruit	4,4	20,0
Primaire	11,7	20,1
Secondaire 1er cycle	23,7	18,0
Secondaire second cycle	13,4	4,8
Supérieur	32,6	3,2
Alphabétisé en arabe (école coranique uniquement)	12,9	32,0
Alphabétisé en langues Nationales	0,8	1,8
Le répondant ne sait pas	0,5	0,1
Total	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.2 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

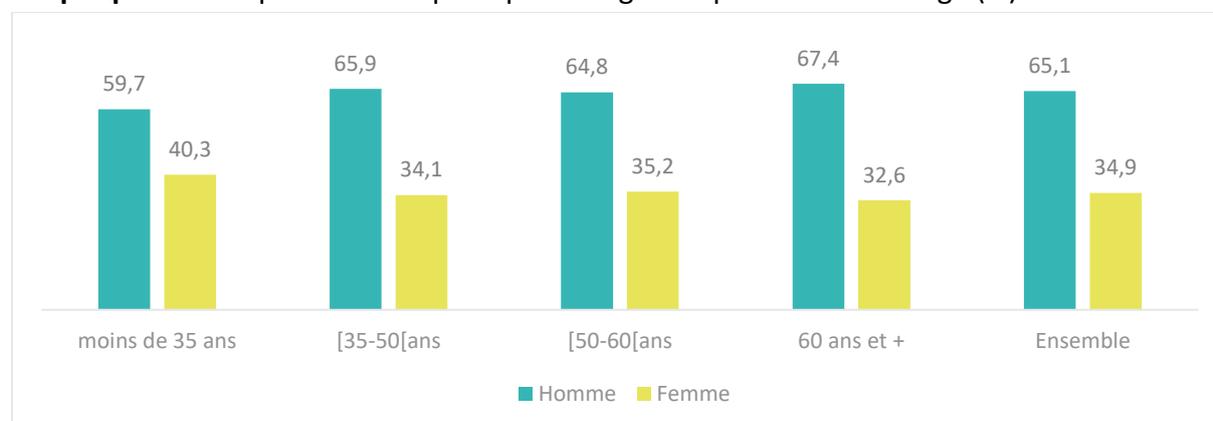
Les caractéristiques sociodémographiques des principaux dirigeants des ISBLSM telles que l’âge, le sexe, le niveau d’instruction et l’origine sont analysées dans cette partie. L’analyse a aussi porté un regard aux domaines d’intervention des ISBLSM et la fonction des principaux dirigeants en lien avec les caractéristiques socio-démographiques.

5.2.1 SEXE ET AGE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

Dans l’ensemble, la répartition des principaux dirigeants par sexe fait ressortir une prédominance des hommes par rapport aux femmes, avec 65,1% contre 34,9%.

Par ailleurs, il convient de souligner que par rapport aux situations observées dans l’ensemble, les proportions des femmes dirigeantes sont relativement plus élevées dans les tranches d’âges de moins de 35 ans et de 50 à moins de 60 ans avec respectivement 40,3% et 35,2%. En ce qui concerne les hommes, les proportions des dirigeants sont relativement plus élevées dans les tranches d’âges 60 ans à plus et de 35 à moins de 50 ans avec respectivement 67,4% et 65,9%.

Graphique 5.1 : Répartition des principaux dirigeants par sexe selon l’âge (%)

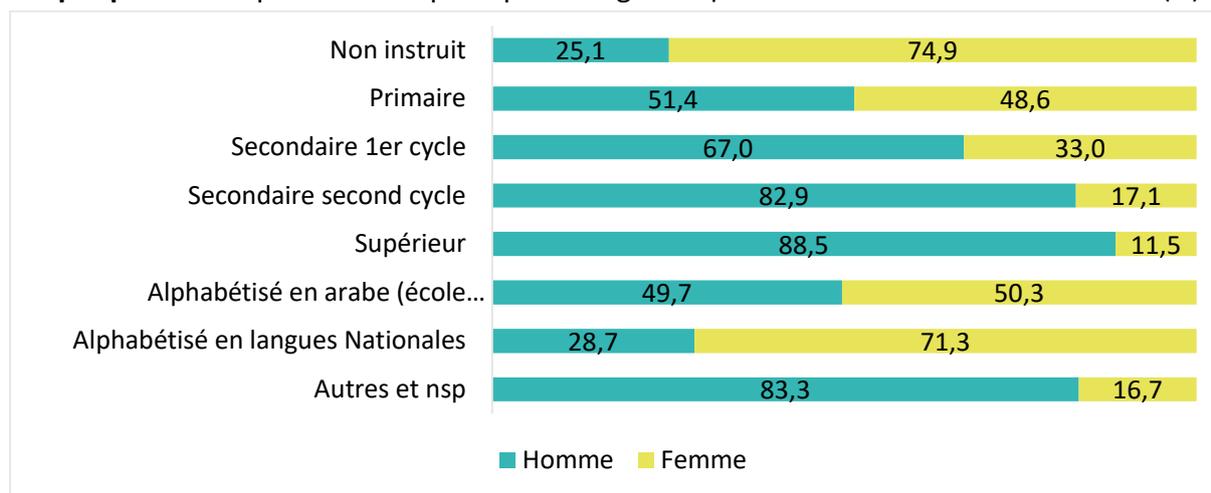


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.2.2 NIVEAU D'INSTRUCTION ET SEXE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

L'analyse selon le sexe révèle que, quel que soit le niveau d'instruction du dirigeant hormis les non instruits (74,9% pour les femmes contre 25,1% pour les hommes), les alphabétisés en langue nationale (71,3% contre 28,7%) et les alphabétisés en arabe (50,3% contre 49,7%), les hommes ont des proportions les plus élevées par rapport aux femmes.

Graphique 5.2 : Répartition des principaux dirigeants par sexe selon le niveau d'instruction (%)

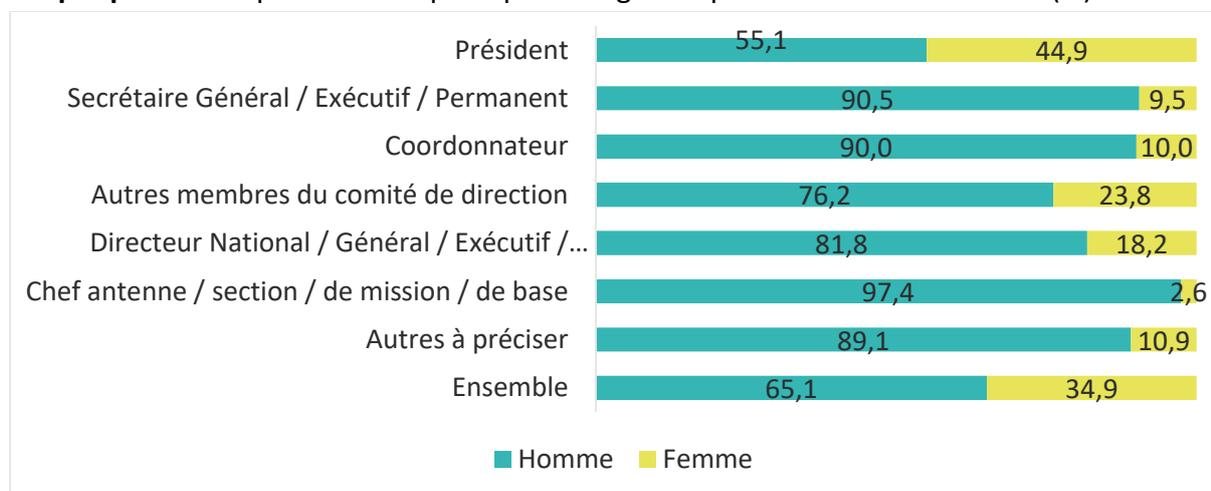


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.2.3 SEXE ET FONCTION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

Les hommes sont largement majoritaires pour toutes les fonctions occupées par les dirigeants des ISBLSM au Niger avec notamment 97,4% pour le poste de chef d'antenne, de section, de mission ou de base et 90,5% pour celui de secrétaire général, exécutif ou permanent. Néanmoins, il est important de souligner que la proportion des femmes est relativement élevée pour le poste de présidente avec 44,9%.

Graphique 5.3 : Répartition des principaux dirigeants par sexe selon la fonction (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



5.2.4 SEXE ET ORIGINE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

La répartition des ISBLSM selon l'origine et le sexe du principal dirigeant fait ressortir une prédominance des hommes avec 61,5%, à l'exception des ressortissants américains où les femmes représentent 57,1%. Néanmoins, la proportion des femmes dirigeantes d'origines Nigérienne et Européenne sont assez élevées avec relativement 35,7% et 31,6%.

Tableau 5.8 : Répartition des principaux dirigeants des ISBLSM par origine selon le sexe (%)

Origine du principal dirigeant	Sexe		Total
	Homme	Femme	
Niger	64,3	35,7	100
UEMOA	93,7	6,3	100
CEDEAO hors UEMOA	84,6	15,4	100
CEEAC / CEMAC	100	0,0	100
Autres pays africains	95,0	5,0	100
Europe	68,4	31,6	100
Amérique	42,9	57,1	100
Asie	100	0,0	100
Ensemble	65,1	34,9	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.2.5 DOMAINE D'INTERVENTION ET NIVEAU D'INSTRUCTION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

Sachant qu'une ISBLSM peut intervenir dans plusieurs domaines, l'analyse par secteur d'intervention et selon le niveau d'instruction du principal dirigeant montre que les ISBLSM intervenant dans le domaine du Développement rural sont majoritairement dirigées par les non instruits (60,9%), les alphabétisés en langues nationales (59,6%), les alphabétisés en arabe (49,7%) et ceux qui ont un niveau primaire (48,6%). La même tendance est observée (avec les mêmes niveaux d'instructions) pour le domaine Action sociale avec respectivement 48,5% ; 46,8% ; 45,6% et 45,3%.

En outre, les domaines Éducation, formation et sensibilisation (44,2%) et Santé, hygiène et assainissement (34,0%) ont plus des dirigeants ayant le niveau supérieur.

En revanche, il est important de noter que le domaine Art, culture et sport est le moins représenté et ce, pour tous les niveaux d'instruction à l'exception du cas des non instruits qui sont le plus faiblement présents au niveau de santé, hygiène et assainissement (4,5%) et de celui des alphabétisés en langues nationales (2,1%).

Tableau 5.9 : Répartition des principaux dirigeants par domaine d'intervention selon leur niveau d'instruction (%)

Domaine d'intervention	Non instruit	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire second	Supérieur	Alphabétisé en arabe	Alphabétisé en langues	Autres
Art, culture et sport	10,6	6,6	3,6	5,3	3,7	4,4	6,4	0,0
Développement rural	60,9	48,6	40,4	30,1	32,4	49,7	59,6	16,7
Action sociale	48,5	45,3	39,3	37,8	34,2	45,6	46,8	33,3
Droits humains	6,9	8,0	13,9	19,9	19,5	4,7	2,1	16,7
Éducation, formation et sensibilisation	18,7	20,2	26,0	37,8	44,2	18,0	17,0	0,0
Santé, hygiène et assainissement	4,5	9,1	10,5	18,3	34,0	5,7	5,3	16,7
Activités multisectorielles	18,7	10,5	11,9	11,4	11,6	10,4	12,8	33,3
Autres	9,8	15,7	22,7	26,4	28,0	16,8	23,4	50,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

5.2.6 AGE ET FONCTION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ISBLSM

Globalement, la gestion des ISBLSM est assurée par des dirigeants âgés de 35 à moins de 50 ans avec 40,2% et ceux âgés de 50 à moins de 60 ans (29,2%). Ces deux tranches d'âges sont prépondérantes au niveau de tous les types de fonction qu'occupent les dirigeants hormis le cas des autres fonctions non identifiées pour lesquelles les dirigeants qui dominent ont moins de 50 ans avec 32,7% pour ceux qui ont moins de 35 ans et le même pourcentage pour ceux qui ont de 35 ans à moins de 50 ans.

En revanche, les dirigeants âgés de moins de 35 ans sont les moins représentés dans l'ensemble avec 11,4%.

Tableau 5.10 : Répartition des principaux dirigeants par la fonction selon la tranche d'âges (%)

Fonction occupée	Tranche d'âge			
	<35 ans	[35-50[ans	[50-60[ans	60 ans et +
Président	11,6	37,5	28,9	22,0
Secrétaire Général / Exécutif / Permanent	8,9	50,8	29,8	10,5
Coordonnateur	9,6	44,6	29,6	16,2
Autres membres du comité de direction	18,8	46,9	28,1	6,3
Directeur National / Général / Exécutif / Représentant Résident	3,9	41,6	41,6	13,0
Chef antenne / section / de mission / de base	5,3	52,6	28,9	13,2
Autres à préciser	32,7	32,7	16,4	18,2
Ensemble	11,4	40,2	29,2	19,2

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



CHAPITRE 6 : PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES AU NIGER : CONTRAINTES RENCONTREES ET SUGGESTIONS

Les unités économiques comme les entreprises, contribuent substantiellement à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la création de la richesse et de l'emploi dans l'économie nationale. L'environnement économique dans lequel évoluent ces unités induit parfois des difficultés, dans la réalisation de leurs activités.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse de la perception des acteurs économiques sur l'environnement des affaires au Niger, les difficultés rencontrées par les acteurs économiques, ainsi que leurs suggestions pour améliorer le climat des affaires.

6.1 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DES UNITES ECONOMIQUES MARCHANDES

Cette partie décrit l'environnement des affaires des unités économiques marchandes à travers la perception, les difficultés ou contraintes rencontrées, les suggestions pour développer les entreprises ainsi que l'ancienneté des entreprises.

6.1.1 PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La perception de l'environnement des affaires est abordée dans cette partie à travers les opinions des responsables d'entreprises. Ces opinions sont appréciées selon la forme juridique, les branches d'activités, la forme d'exploitation et la région.

6.1.1.1 OPINIONS DES RESPONSABLES D'ENTREPRISES

Le ReGEN a permis aux entrepreneurs d'exprimer leurs opinions sur les conditions dans lesquelles ils exercent leurs activités économiques. En effet, près de la moitié, soit 45,1% des dirigeants estiment que le climat des affaires est peu satisfaisant, contre 18,3% qui le déclarent assez satisfaisant et 16,4% pas du tout satisfaisant. Seulement 11,8% des dirigeants déclarent satisfaisant, peu d'entrepreneurs sont très satisfaits avec 0,7%, pendant que certains sont indifférents (7,7%) par rapport à l'environnement des affaires.

Tableau 6.1 : Répartition des répondants par fonction selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)

Fonction du répondant	Très satisfaisant	Satisfaisant	Assez Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas du tout Satisfaisant	NSP
Président Directeur Général	1,2	10,5	17,9	39,8	21,5	9,1
Directeur Général	1,2	11,8	23,1	41,4	18,0	4,5
Directeur Exécutif	1,2	14,8	13,6	43,6	19,6	7,2
Directeur (Proviseur, Recteur, Censeur)	1,5	11,3	18,7	45,8	17,7	5,0
Patron	0,5	11,3	18,1	45,9	16,7	7,5
Gérant	0,8	13,1	18,1	45,1	15,1	7,8
Comptable	2,6	17,0	18,5	38,9	14,5	8,5

Fondateur	1,5	13,8	21,9	36,5	13,6	12,7
Ensemble	0,7	11,8	18,3	45,1	16,4	7,7

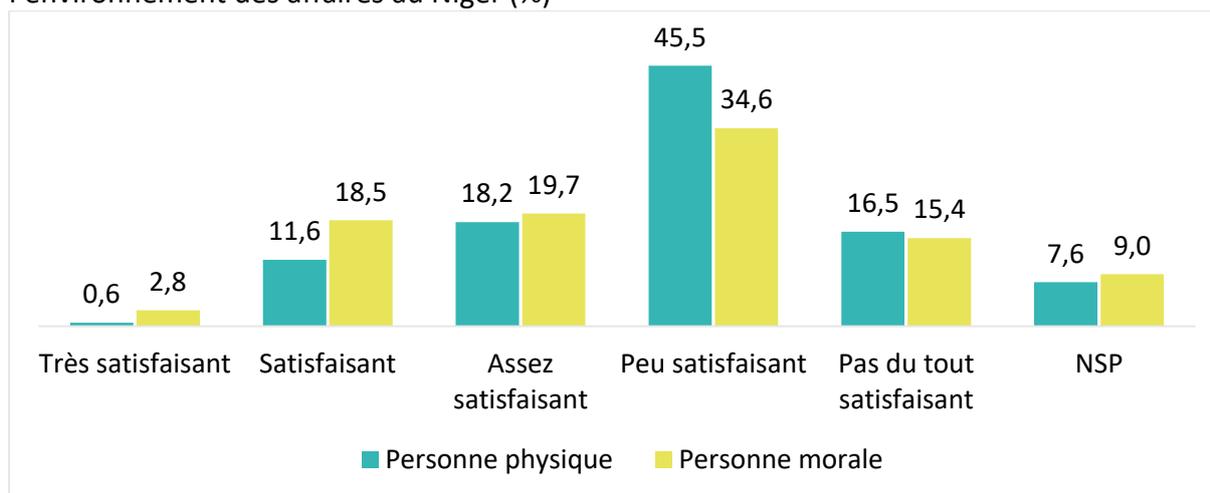
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.1.2 OPINIONS DES RESPONSABLES D'ENTREPRISES ET LA FORME JURIDIQUE

Il ressort de l'appréciation du climat des affaires par les responsables des entités selon la forme juridique que la plupart des répondants le considère peut satisfaisant. En effet, 45,5% des entreprises individuelles (personnes physiques) et 34,6% des entreprises de type personne morale considèrent à travers leurs répondants que l'environnement des affaires est peu satisfaisant. Ils sont moins de 20% (soit 18,2% des personnes physiques et 19,7% de personnes morales) à trouver l'environnement des affaires assez satisfaisant.

Les responsables des unités économiques qui sont très satisfaits représentent 0,6% et 2,8% respectivement pour les entreprises individuelles et pour les personnes morales. Cependant, certains entrepreneurs n'ont donné aucune appréciation sur la situation économique (7,6% pour les personnes physiques et 9,0% pour les personnes morales).

Graphique 6.1 : Répartition des répondants par forme juridique selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.1.3 OPINIONS DES RESPONSABLES D'ENTREPRISES ET LES BRANCHES D'ACTIVITES

Au Niger, les activités économiques sont regroupées en secteurs primaire, secondaire et tertiaire, selon les branches d'activités. Les entrepreneurs de la branche *agriculture, sylviculture et pêche* jugent peu satisfaisant l'environnement des affaires avec 46,6%, contre 0,8% qui le jugent très satisfaisant. Il est à préciser que cette branche représente près de la moitié du Produit Intérieur Brut (PIB) du Niger.

Près de la moitié des entrepreneurs (45,0%) exerçant dans l'*activité de fabrication* estiment peu satisfaisant l'environnement des affaires, contre 0,7% qui sont très satisfaits.

Quant aux entrepreneurs de l'*activité extractive*, un tiers (33,3%) jugent pas du tout satisfaisant le climat des affaires, contre 27,8% qui affirment satisfaisant l'environnement économique.



Dans l'ensemble, les entrepreneurs exerçant dans les différentes branches d'activités estiment peu satisfaisant l'environnement des affaires (45,1%).

Tableau 6.2 : Répartition des répondants par branche d'activités selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)

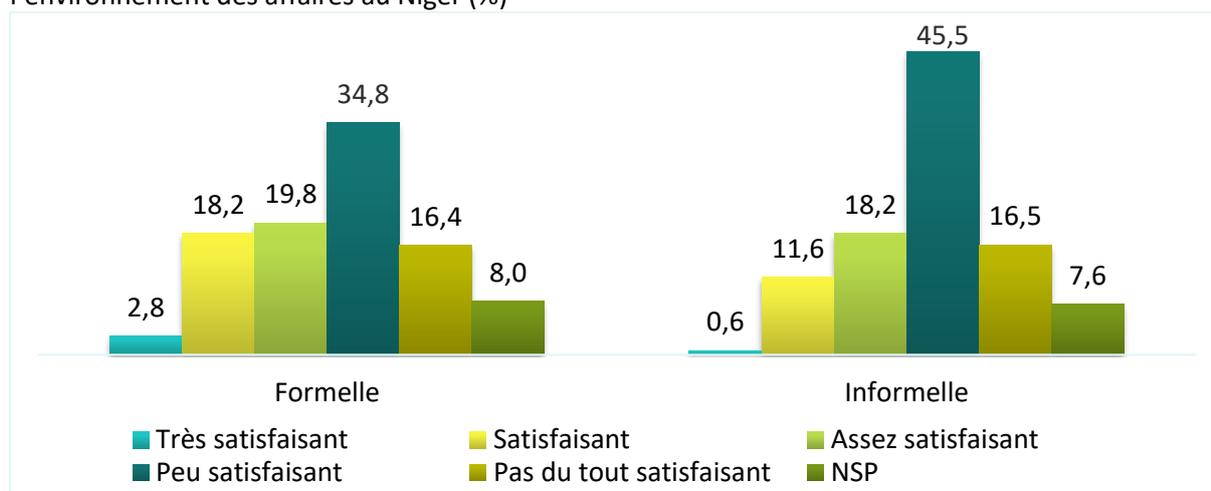
Branches d'activités	Très satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	NSP
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8	10,7	7,4	46,6	11,5	23,0
Activités extractives	0,0	27,8	16,7	22,2	33,3	0,0
Activités de fabrication	0,7	11,7	18,1	45,0	16,7	7,8
Production et distribution d'électricité et de gaz	6,0	23,3	13,5	32,4	12	12,8
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	4,1	15,1	23,3	35,6	8,2	13,7
Construction	0,4	10,7	17,7	41,2	25,9	4,1
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	0,6	11,6	18,3	45,4	16,3	7,8
Transports et entreposage	2,8	17,6	18,2	35,6	15,3	10,5
Activités d'hébergement et de restauration	0,9	12,2	18,9	44,1	17,2	6,7
Information et communication	1,9	14,4	20,2	41,2	16,4	5,9
Activités financières et d'assurances	4,7	26,4	21,0	27,3	8,0	12,6
Activités immobilières	0,0	12,5	20,8	45,8	16,7	4,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,0	11,7	15,3	40,2	27,1	5,7
Activités de soutien et de bureau	1,0	10,7	20,0	42,8	17,7	7,8
Éducation	0,9	14,3	16,9	41,7	18,3	7,9
Activités de santé humaine et d'action sociale	0,9	11,7	12,0	47,9	19,3	8,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	1,3	16,6	20,5	41,5	11,0	9,1
Autres activités de services n.c.a	0,5	11,1	18,1	46,2	17,4	6,7
Ensemble	0,7	11,8	18,3	45,1	16,4	7,7

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.1.4 OPINIONS DES RESPONSABLES D'ENTREPRISES SELON LA FORME D'EXPLOITATION

Les agents économiques exerçant leurs activités dans le secteur informel jugent peu satisfaisant (45,5%), l'environnement des affaires, contre 34,8% de ceux du secteur formel. Cette situation reste défavorable pour la formalisation de l'activité économique au Niger. Cependant, moins de 20% des entrepreneurs déclarent assez satisfaisant le climat des affaires, quel que soit le mode d'exploitation, contre respectivement 0,6% et 2,8% des secteurs informel et formel.

Graphique 6.2 : Répartition des répondants par forme d'exploitation selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.1.5 OPINIONS DES RESPONSABLES D'ENTREPRISES SELON LES REGIONS

Le ReGEN a permis de recueillir les opinions des agents économiques sur le climat des affaires dans les différentes régions. En effet, dans toutes les régions, près de la moitié des opérateurs économiques déclarent peu satisfaisant l'environnement économique, avec la région d'Agadez en tête, soit 48,6%. Seulement 1,1% des entrepreneurs de la région de Zinder estiment que le climat des affaires est très satisfaisant.

Tableau 6.3 : Répartition des répondants par région selon leur opinion sur l'environnement des affaires au Niger (%)

Région	Très satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	NSP
AGADEZ	0,3	9,4	11,2	48,6	14,6	15,9
DIFFA	0,9	12,8	29,0	44,7	11,6	1,0
DOSSO	0,6	11,0	17,1	42,4	21,3	7,6
MARADI	0,4	11,6	19,1	48,2	11,8	8,9
TAHOUA	0,7	15,8	20,6	43,2	13,2	6,5
TILLABÉRI	0,7	9,9	15,4	47,4	21,1	5,5
ZINDER	1,1	14,6	18,1	39,2	12,8	14,2
NIAMEY	0,5	9,3	17,4	46,8	21,9	4,1
ENSEMBLE	0,7	11,8	18,3	45,1	16,4	7,7

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.2 DIFFICULTES OU CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES UNITES ECONOMIQUES

Afin de comprendre les difficultés rencontrées par les unités économiques au Niger, les principales contraintes ont été identifiées et analysées en lien avec la forme d'exploitation. Le nombre de contraintes rencontrées a aussi été apprécié selon la forme d'exploitation. En



outre, l'importance ou gravité des contraintes a été analysée à travers l'ordre de déclaration par branche d'activités.

6.1.2.1 PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES ET FORME D'EXPLOITATION

Les résultats du ReGEN ont permis d'identifier les principales contraintes ou difficultés que rencontrent les opérateurs économiques nigériens. Ainsi, 31,5% des entrepreneurs jugent trop élevé le régime de taxes et impôts, 22,3% jugent le coût de transport de leurs produits trop élevé, 20,5%, ont relevé des difficultés d'approvisionnement en marchandises, 16,9% relèvent des difficultés d'écoulement de leur production, 16,2% soulignent la cherté des plateaux techniques ou commerciaux et 14,4% relèvent le manque de local adapté à leur activité. Aussi, l'État du Niger doit renforcer la libre circulation des personnes et des biens, car 16,9% des entrepreneurs ont signalé le problème de sécurité.

Selon la forme d'exploitation, il ressort que la proportion des établissements ayant déclaré les *taxes et impôts trop élevés* est plus élevée au niveau du secteur informel (31,6%) par rapport à celle du secteur formel (29,0%). Pour ce qui est du *coût du transport élevé*, la proportion est de 22,8% chez les établissements du secteur informel et 11,4% chez les établissements du secteur formel.

Tableau 6.4 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon les contraintes rencontrées (%)

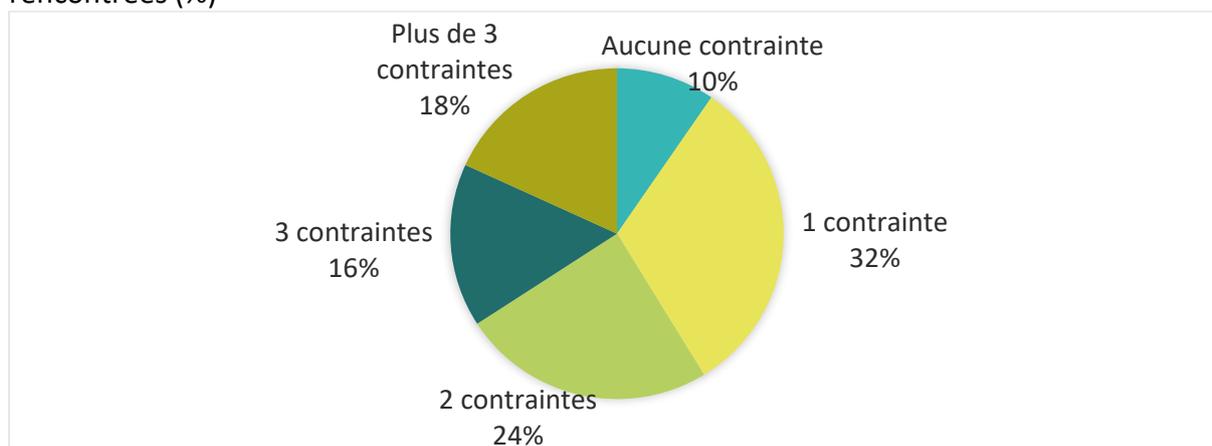
Contraintes	Formelle	Informelle	Ensemble
Insuffisance de personnel qualifié	9,0	6,2	6,3
Coût élevé de la main-d'œuvre	6,4	10,1	9,9
Formalités administratives contraignantes	10,0	5,8	6,0
Taxes et impôts trop élevés	29,0	31,6	31,5
Coût du transport élevé	11,4	22,8	22,3
Difficultés d'approvisionnement en matière première (quantités et qualité)	8,3	11,6	11,4
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	6,5	4,6	4,7
Difficultés d'écoulement de la production	9,9	17,2	16,9
Manque de technologie spécialisée / machines et pièces de rechange	7,2	7,9	7,8
Manque de local adapté	10,8	14,6	14,4
Difficultés d'accès à la commande publique	6,8	6,2	6,2
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	6,9	7,2	7,2
Difficultés d'accès au crédit (Banques et Systèmes Financiers Décentralisés)	5,9	6,4	6,4
Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	11,2	12,6	12,5
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	7,9	16,6	16,2
Corruption	6,2	4,3	4,4
Insécurité	14,2	17,0	16,9
Concurrence déloyale	13,0	10,3	10,4
Difficultés d'approvisionnement en marchandises	8,5	21,1	20,5
Autres contrainte	21,9	18,0	18,2

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.2.2 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES

Il ressort des résultats du ReGEN que les entrepreneurs rencontrent de multiples contraintes dans l'exercice de leurs activités économiques. Ainsi, 18% des opérateurs ont déclaré plus de trois contraintes, 10% n'en ont aucune et 32% ont signalé une seule contrainte.

Graphique 6.3 : Répartition des unités économiques selon le nombre de contraintes rencontrées (%)



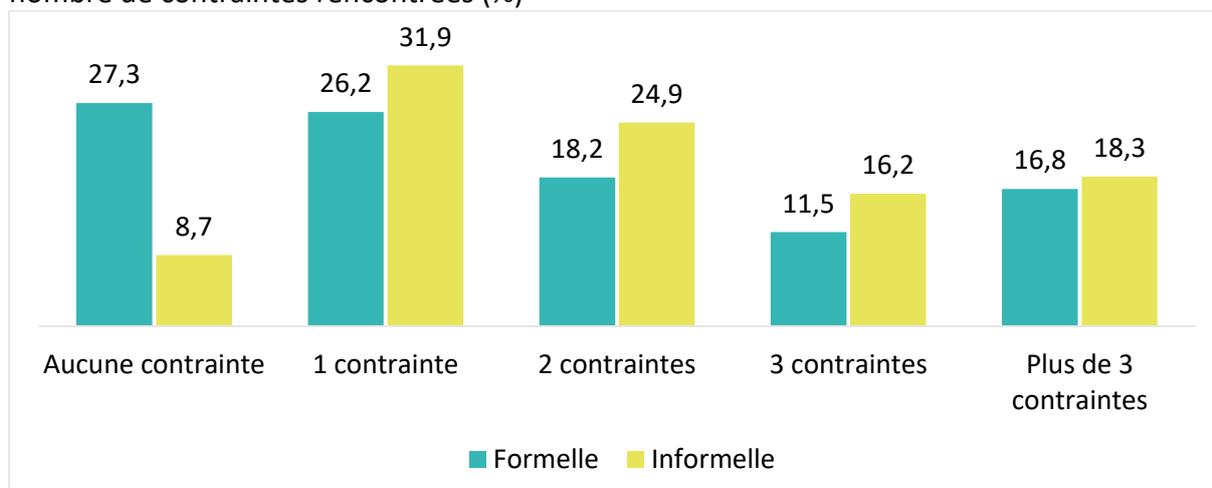
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.2.3 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES ET FORME D'EXPLOITATION

L'analyse du graphique ci-dessous montre que 18,3% des opérateurs exerçant dans le secteur informel ont déclaré plus de trois contraintes, contre 16,8% du secteur formel. Cependant, 27,3% des opérateurs du secteur formel déclarent n'avoir vécu aucune contrainte, contre 8,7% du secteur informel.

Malgré les difficultés rencontrées par les entreprises, seuls 31,9% des opérateurs du secteur informel ont déclaré une seule contrainte, contre 26,2% pour le secteur formel.

Graphique 6.4 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon le nombre de contraintes rencontrées (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



6.1.2.4 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES ET MILIEU DE RESIDENCE

Les résultats du ReGEN ont permis de relever les contraintes que rencontrent les unités économiques selon le milieu de résidence. En effet, 90,9% des opérateurs économiques de la région de Niamey rencontrent au moins une contrainte dans l'exercice de leurs activités.

Selon le milieu de résidence, il ressort que 33,9% des unités économiques résidant en milieu rural déclarent une seule contrainte contre 31,2% en milieu urbain autre que Niamey. La tendance reste la même pour aucune contrainte et 2 contraintes.

Il ressort que 19% des unités économiques situées en milieu autres urbains (tous les milieux urbains hors Niamey) déclarent plus de 3 contraintes, contre 16,6% des entités autres ruraux (tous les milieux ruraux hors Niamey).

Tableau 6.5 : Répartition des unités économiques par milieu selon le nombre de contraintes rencontrées (%)

Nombre de contraintes	Niamey	Autres Urbains	Autres Ruraux	Ensemble
Aucune contrainte	9,1	9,0	10,3	9,6
1 contrainte	28,7	31,2	33,9	31,6
2 contraintes	26,1	23,6	24,5	24,6
3 contraintes	16,4	17,2	14,7	16,0
Plus de 3 contraintes	19,7	19,0	16,6	18,2
Total	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.2.5 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES ET TAILLE DE L'ENTREPRISE

Le ReGEN a permis de relever le nombre de contraintes que rencontrent les différentes catégories d'entreprises. Ainsi, sur les deux années de 2020 à 2021, toutes les entreprises observent la même évolution en termes de contraintes. Cependant, en 2020, 38,7% des grandes entreprises déclarent n'avoir aucune contrainte alors que 32,2% des micro-entreprises ont une seule contrainte. Quant aux petites et moyennes entreprises, elles enregistrent quasiment la même tendance en terme du nombre de contraintes sur les deux années.

Tableau 6.6 : Répartition des unités économiques par taille selon le nombre de contraintes rencontrées (%)

Année	Taille de l'entreprise	Aucune contrainte	1 contrainte	2 contraintes	3 contraintes	Plus de 3 contraintes
En 2020	Micro-Entreprise	9,1	32,2	24,8	16,0	17,9
	Petite Entreprise	6,7	29,0	26,0	17,2	21,1
	Moyenne Entreprise	10,3	28,3	22,9	15,4	23,1
	Grande Entreprise	38,7	25,4	15,1	8,6	12,2
	Ensemble	9,6	31,7	24,6	16,0	18,1
En 2021	Micro-Entreprise	9,0	32,3	24,8	16,0	17,9
	Petite Entreprise	7,0	29,0	25,6	17,2	21,2
	Moyenne Entreprise	10,5	28,3	23,6	15,1	22,5
	Grande Entreprise	38,4	25,3	15,1	8,8	12,4
	Ensemble	9,6	31,6	24,6	16,0	18,2

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.2.6 ORDRE D'IMPORTANCE DES CONTRAINTES RENCONTREES

L'analyse révèle que 18,5% des entreprises ont cité les *taxes et impôts trop élevés* comme première contrainte, suivi des *coût du transport élevé* (6,9%), *difficultés d'approvisionnement en marchandises* (6,2%), *difficultés d'écoulement de la production* (5,5%), *coût élevé de la main-d'œuvre* (5,4%) et *insuffisance de personnel qualifié* (5,1%). Néanmoins, 12,5% des entreprises ont déclaré autres aspects comme première contrainte.

Tableau 6.7 : Répartition des unités économiques selon l'ordre des contraintes rencontrées (%)

Contraintes rencontrées	Non vécue	1 ^{ère} contrainte	2 ^{ème} contrainte	3 ^{ème} contrainte	Au-delà de la 3 ^{ème} contrainte
Insuffisance de personnel qualifié	93,6	5,1	0,5	0,3	0,5
Coût élevé de la main-d'œuvre	90,0	5,4	3,2	0,6	0,8
Formalités administratives contraignantes	93,9	1,8	1,8	1,8	0,7
Taxes et impôts trop élevés	68,5	18,5	7,3	3,0	2,7
Coût du transport élevé	77,8	6,9	7,9	3,7	3,7
Difficultés d'approvisionnement en matière première	88,6	3,3	2,7	2	3,4
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	95,3	0,4	0,7	0,7	2,9
Difficultés d'écoulement de la production	83,1	5,5	4,4	2,6	4,4
Manque de technologie spécialisée machines et pièces de rechange	92,2	2,3	1,6	1,0	2,9
Manque de local adapté	85,5	3,8	3,9	2,5	4,3
Difficultés d'accès à la commande publique	93,7	0,8	1,0	0,9	3,6
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	92,9	1,0	1,3	1,0	3,8
Difficultés d'accès au crédit (Banques et Systèmes Financiers)	93,6	0,7	0,9	1,1	3,7
Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité)	87,4	2,8	2,9	2,1	4,8
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	83,9	6,0	4,1	1,8	4,2
Corruption	95,6	0,3	0,5	0,6	3,0
Insécurité	83,1	4,9	3,4	2,8	5,8
Concurrence déloyale	89,6	2,0	2,2	1,7	4,5
Difficultés d'approvisionnement en marchandises	79,6	6,2	4,8	3,1	6,3
Autres contraintes	81,9	12,5	3,6	1,1	0,9

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.2.7 ORDRE D'IMPORTANCE DES CONTRAINTES RENCONTREES ET BRANCHES D'ACTIVITES

Globalement, sur 19 branches d'activités présentes dans le pays, les taxes et impôts trop élevés sont les plus vécues comme première contrainte par les unités économiques pour 12 branches d'activités. Le manque de local adapté sont observées pour trois branches d'activités (*Éducation ; activités artistiques, sportives et récréatives et activités spéciales des ménages*). Pour



la deuxième contrainte, la plus fréquente coût du transport élevé a été déclarée chez les unités économiques de sept sur 19 branches d'activités, suivie de manque de local cinq sur 19 branches.

Selon les principales branches d'activités, les unités économiques intervenant dans le domaine du *commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles* sont plus impactées par les taxes et impôts trop élevés comme première contrainte vécue (19,5%), le coût du transport élevé comme deuxième principale contrainte (9,6%) et les difficultés d'approvisionnement en marchandises comme troisième principale contrainte (3,7%). Pour la branche des *activités de fabrication*, les unités économiques sont plus impactées par les taxes et impôts trop élevés comme première principale contrainte (16,6%), le coût du transport élevé comme deuxième principale contrainte (4,9%) et le manque de local adapté comme troisième principale contrainte (3,1%).

Tableau 6.8 : Répartition des unités économiques par branches d'activités selon le nombre de contraintes rencontrées (%)

Branche d'activités	1ère contrainte		2ème contrainte		3ème contrainte	
	Intitulé	%	Intitulé	%	Intitulé	%
Agriculture, sylviculture et pêche	Difficultés d'écoulement de la production	11,5	Manque de local adapté	10,0	-Insécurité -Difficultés d'approvisionnement en énergie	3,8
Activités extractives	Taxes et impôts trop élevés	21,1	- Formalités administratives contraignantes - Manque de local adapté - Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	10,5	Coût du transport élevé	31,6
Activités de fabrication	Taxes et impôts trop élevés	16,6	Coût du transport élevé	4,9	Manque de local adapté	3,1
Production et distribution d'électricité et de gaz	Insuffisance de personnel qualifié	9,4	Insécurité	5,0	Manque de local adapté	3,1
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	Insuffisance de personnel qualifié	17,2	Manque de local adapté	6,9	Insécurité	4,6
Construction	Taxes et impôts trop élevés	25,4	Coût élevé de la main-d'œuvre	6,3	Coût du transport élevé	5,2
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Taxes et impôts trop élevés	19,5	Coût du transport élevé	9,6	Difficultés d'approvisionnement en marchandises	3,7
Transports et entreposage	Taxes et impôts trop élevés	12,9	Coût du transport élevé	7,0	Concurrence déloyale	2,7
Activités d'hébergement et de restauration	Taxes et impôts trop élevés	14,9	Coût du transport élevé	5,9	Difficultés d'approvisionnement en marchandises	3,3
Information et communication	Taxes et impôts trop élevés	17,5	Coût du transport élevé	3,9	Insécurité	2,1
Activités financières et d'assurances	Insécurité	5,9	Taxes et impôts trop élevés	2,6	Manque de local adapté	1,3
Activités immobilières	Taxes et impôts trop élevés	30,8	- Formalités administratives contraignantes - Corruption - Concurrence déloyale	7,7	- Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux - Difficultés d'approvisionnement en énergie	7,7
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	Taxes et impôts trop élevés	28,9	Formalités administratives contraignantes	6,0	Manque de local adapté	3,3
Activités de soutien et de bureau	Taxes et impôts trop élevés	27,5	Coût du transport élevé	5,3	Concurrence déloyale	2,0
Éducation	Manque de local adapté	27,7	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	6,1	Taxes et impôts trop élevés	2,3
Activités de santé humaine et d'action sociale	Taxes et impôts trop élevés	20,1	- Manque de local adapté - Concurrence déloyale	4,9	Difficultés d'approvisionnement en	2,4

Branche d'activités	1ère contrainte		2ème contrainte		3ème contrainte	
	Intitulé	%	Intitulé	%	Intitulé	%
					énergie (eau, électricité, etc.)	
Activités artistiques, sportives et récréatives	Manque de local adapté	11,2	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	8,5	Insécurité	3,0
Autres activités de services n.c.a	Taxes et impôts trop élevés	20,8	Manque de local adapté	5,7	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	2,6
Activités spéciales des ménages	- Formalités administratives contraignantes - Manque de local adapté	50,0	Concurrence déloyale	50,0		

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.3 SUGGESTIONS POUR DEVELOPPER LES ENTREPRISES

L'analyse des suggestions pour développer les entreprises a été menée selon la fonction du répondant, la région, la forme juridique de l'unité économique, sa forme d'exploitation, ainsi que la taille de l'entreprise.

6.1.3.1 SUGGESTIONS ET FONCTION DU REpondANT

Les responsables des entreprises ont fait plusieurs suggestions afin d'améliorer le climat des affaires et développer leurs secteurs d'activités.

Plus de la moitié des dirigeants des entreprises (59,1%) ont exprimé avoir besoin principalement d'un appui financier pour développer leurs activités. Cependant, ils suggèrent d'alléger les taxes et impôts (34,0%), de subventionner ou réduire les prix des produits (28,4%), d'alléger les frais de transports (28,0%), d'assurer la disponibilité des marchandises (26,4%) et d'assurer la sécurité (20,1%).

Selon les fonctions du répondant, la proportion des répondants suggérant un soutien ou un appui financier est plus élevée au niveau des PDG (66,0%), suivi du Patron (61,3%) et Directeur Général (59,5%). Celle des répondant ayant déclaré l'allègement des impôts et taxes est plus élevée chez des comptables (41,4%), suivi des directeurs généraux (40,6%). En ce qui concerne la subvention ou réduction du prix des produits, la proportion varie de 34,0% pour les directeurs généraux à 21,4% pour les directeurs.

Tableau 6.9 : Répartition des répondants par fonction selon leurs principales suggestions pour développer les entreprises de leur secteur (%)

Principale Suggestions	Président Directeur Général	Directeur Général	Directeur Exécutif	Directeur	Patron	Gérant	Comptable	Fondateur	Ensemble
Allègement des frais de transports	29,4	22,4	31,5	18,1	29,4	26,3	26,9	14,7	28
Allègement des impôts et taxes	33,5	40,6	32,3	34,8	34,9	32,5	41,4	21,8	34
Assurer davantage la sécurité	25,8	22,3	23,9	17,8	21,4	16,3	25	12,8	20,1
Assurer la disponibilité des marchandises	31,1	39,1	28,1	29,8	26,8	25,2	22,5	14,5	26,4



Principale Suggestions	Président Directeur Général	Directeur Général	Directeur Exécutif	Directeur	Patron	Gérant	Comptable	Fondateur	Ensemble
Création d'emplois	17	27,2	22,6	16,5	12,2	12,2	20,8	9,9	12,6
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	16,1	24,7	23,9	14,5	13,1	13	14,7	14,4	13,4
Faciliter l'accès aux crédits	11,1	26,4	21,8	11,7	10,7	11,1	15,8	7,4	11
Lutter contre la corruption	8,8	16,9	8,7	8,6	5,4	4,8	13,9	4,6	5,5
Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	15	28,5	29,4	18	11,1	10,8	14,4	10,3	11,5
Sensibilisation / formation pour l'entrepreneuriat	15,9	28,1	23,4	19,6	10,5	9,6	16,1	11,2	10,9
Soutien / Appuis financier	66	59,5	55,6	55,3	61,3	52,2	43,3	56,9	59,1
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	7,2	14,3	12,6	8,8	5,9	5,3	11,1	6	6
Accompagnement / soutien aux PME	21,4	35,9	19,2	20,1	15,5	13,3	21,9	16,4	15,5
Subvention / réduction des prix des produits	26,2	34	27,3	21,4	29,4	26,6	21,7	22,2	28,4
Accès aux marchés publics	9,6	23	21,5	12,7	8,1	7,4	12,5	5,9	8,2
Création des débouchés	7,5	21,6	21	12	7,4	6,8	9,7	6,3	7,5
Autres suggestions	6	8,7	11	13,9	5,7	6,4	9,7	15,4	6,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.3.2 SUGGESTIONS ET FORME JURIDIQUE

L'analyse des résultats selon la forme juridique des entreprises fait ressortir que les entreprises individuelles ont exprimé un besoin en appui financier (59,9%), un allègement des taxes et impôts (34,3%), l'allègement des frais de transport (28,7%), la réduction des prix des produits (29,0%) et la disponibilité des marchandises (27,1%). Ces suggestions seraient liées à leur activité informelle.

Quant aux dirigeants des sociétés (personne morale), ils mettent l'accent sur l'appui financier (38,5%) et l'allègement des impôts et taxes (25,8%).

Tableau 6.10 : Proportion des entreprises ayant cités les principales suggestions pour leur développement par Forme juridique (%)

Principale Suggestions	Personne physique	Personne morale
Allègement des frais de transports	28,7	11,9
Allègement des impôts et taxes	34,3	25,8
Assurer davantage la sécurité	20,3	15,5
Assurer la disponibilité des marchandises	27,1	10,3
Création d'emplois	12,6	11,8
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	13,4	12,7
Faciliter l'accès aux crédits	11,1	7,8
Lutter contre la corruption	5,5	7,0
Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	11,5	10,1
Sensibilisation / formation pour l'entrepreneuriat	10,7	14,1
Soutien / Appuis financier	59,9	38,5
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	5,9	7,4

Principale Suggestions	Personne physique	Personne morale
Accompagnement / soutien aux PME	15,5	15,0
Subvention / réduction des prix des produits	29,0	13,4
Accès aux marchés publics	8,2	7,3
Création des débouchés	7,5	7,2
Autres suggestion	5,9	15,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.3.3 SUGGESTIONS ET FORME D'EXPLOITATION

Les dirigeants des entreprises du secteur informel expriment le besoin d'un accompagnement en appui financier (60,1%), d'un allègement des taxes et impôts (34,1%), d'une réduction des prix des produits (28,9%) et d'un allègement des frais de transport (28,6%).

Quant à ceux du secteur formel, ils demandent principalement un appui financier (36,1%), et un allègement des impôts et taxes (31,6%).

Tableau 6.11 : Répartition des répondants par forme d'exploitation selon leurs principales suggestions pour développer les entreprises de leur secteur (%)

Principale Suggestions	Formelle	Informelle
Allègement des frais de transports	15,2	28,6
Allègement des impôts et taxes	31,6	34,1
Assurer davantage la sécurité	16,6	20,3
Assurer la disponibilité des marchandises	12,2	27
Création d'emplois	12,6	12,6
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	12,4	13,4
Faciliter l'accès aux crédits	8,7	11,1
Lutter contre la corruption	8,1	5,4
Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	10,6	11,5
Sensibilisation ou formation pour l'entreprenariat	14,5	10,7
Soutien ou Appuis financier	36,1	60,1
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	7,4	5,9
Accompagnement ou soutien aux PME	15,9	15,5
Subvention ou réduction des prix des produits	15,5	28,9
Accès aux marchés publics	9	8,1
Création des débouchés	7,9	7,5
Autres suggestions	14,9	5,9

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.3.4 SUGGESTIONS ET REGIONS

Selon les régions, les proportions des établissements suggérant un soutien ou un appui financier sont plus élevées dans les régions de Diffa (72,2%), Tillabéri (69,6%) et Maradi (65,6%). Celle des répondants ayant déclaré l'allègement des impôts et taxes est plus élevée à Niamey (56,0%), suivie de la région d'Agadez (36,5%) et de celle de Maradi (30,1%). En ce qui concerne la subvention ou réduction du prix des produits, la proportion est de 34,1% à Tillabéri contre 19,5% à Zinder.



Tableau 6.12 : Répartition des répondants par région selon leurs principales suggestions pour développer les entreprises de leur secteur (%)

Principale suggestions	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABÉRI	ZINDER	NIAMEY
Allègement des frais de transports	26,9	32,8	33,5	26,1	21,5	33,8	27,3	29,5
Allègement des impôts et taxes	36,5	25,7	34,4	30,1	17,0	21,5	26,5	56,0
Assurer davantage la sécurité	15,4	43,7	16,6	15,0	11,3	50,5	11,5	19,9
Assurer la disponibilité des marchandises	24,8	33,4	29,6	27,4	23,7	39,4	24,6	21,8
Création d'emplois	8,4	7,8	13,1	15,9	8,3	13,1	16,7	11,9
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	16,1	8,9	18,8	13,4	14,2	15,9	14,7	10,1
Faciliter l'accès aux crédits	3,9	8,3	17,1	13,6	7,6	13,6	9,6	11,5
Lutter contre la corruption	1,8	3,7	8,2	5,5	3,1	6,1	5,6	7,2
Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	5,8	9,7	12,9	14,4	11,0	12,4	11,4	10,7
Sensibilisation / formation pour l'entrepreneuriat	10,4	8,7	14,0	12,9	9,2	13,5	10,6	9,4
Soutien / Appuis financier	52,5	72,2	65,2	67,6	65,6	69,6	61,6	41,9
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	5,5	6,4	12,2	5,6	4,4	6,3	5,7	5,8
Accompagnement / soutien aux PME	14,4	15,1	19,3	14,0	18,2	16,1	13,0	15,5
Subvention / réduction des prix des produits	25,8	21,3	33,8	24,0	29,0	34,1	19,5	34,3
Accès aux marchés publics	5,4	11,5	11,0	7,8	6,5	8,2	7,6	9,1
Création des débouchés	8,0	6,3	11,2	7,9	4,0	8,3	7,7	8,0
Autres suggestions	6,5	1,8	5,8	3,8	7,8	3,9	7,6	8,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.3.5 SUGGESTION ET TAILLE DE L'ENTREPRISE

En 2021, le soutien ou l'appui financier constitue la principale suggestion pour le développement des établissements, toutes catégories confondues. Ce besoin est particulièrement plus exprimé par les micro-entreprises (60,6%) et les petites entreprises (55,4%). En revanche, les grandes entreprises ont la proportion la moins élevée (23,8%) pour ce besoin.

L'allègement des impôts et taxes constitue également une priorité, avec des proportions des entreprises qui varient de 41,6% pour les petites entreprises et 23,4% pour les grandes entreprises.

Enfin, l'allègement des frais de transport est une autre suggestion clé pour le développement des entreprises, notamment pour les petites entreprises (30,9%) et les micro-entreprises (28,2%).

Tableau 6.13 : Répartition des principales suggestions selon la taille de l'entreprise en 2021 (%)

Principales Suggestions	Micro- Entreprise	Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Grande Entreprise
Allègement des frais de transports	28,2	30,9	25,0	13,6
Allègement des impôts et taxes	33,2	41,6	39,9	23,4
Assurer davantage la sécurité	20,2	20,2	18,4	17,4
Assurer la disponibilité des marchandises	26,8	27,7	20,2	10,9
Création d'emplois	12,6	13,0	13,3	10,9
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	13,5	13,2	15,6	10,6
Faciliter l'accès aux crédits	11,0	11,5	10,2	7,3
Lutter contre la corruption	5,4	6,2	7,8	6,9
Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	11,6	11,6	12,5	8,2
Sensibilisation / formation pour l'entrepreneuriat	10,7	11,5	15,3	10,7
Soutien / Appuis financier	60,6	55,4	54,2	23,8
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	5,9	6,5	7,2	6,9
Accompagnement / soutien aux PME	15,6	15,8	17,3	9,6
Subvention / réduction des prix des produits	28,9	29,1	22,2	11,2
Accès aux marchés publics	8,0	9,8	10,5	6,2
Création des débouchés	7,5	7,6	8,1	6,4
Autres suggestion	5,8	7,8	12,5	12,9

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.4 ANCIENNETÉ DES ENTREPRISES

Il a été demandé aux responsables d'entreprises l'année de création officielle de leurs structures et l'année du démarrage effectif de leurs activités. L'analyse porte surtout sur l'année de création.

6.1.4.1 AGES DE L'ENTREPRISE ET BRANCHE D'ACTIVITÉS

Au Niger, il ressort une forte création d'entreprises, quelle que soit la branche d'activités, au cours des cinq (5) dernières années (61,8%). Ceci pourrait s'expliquer par la politique gouvernementale en matière d'entrepreneuriat.



Tableau 6.14 : Répartition des unités économiques par tranche d’âge selon la branche d’activités (%)

Branches d’activités	<5 ans	[5-10[ans	10 ans et +
Agriculture, sylviculture et pêche	52,4	12,7	34,9
Activités extractives	47,1	23,5	29,4
Activités de fabrication	55,6	17,0	27,4
Production et distribution d’électricité et de gaz	65,0	21,7	13,3
Production et distribution d’eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution	54,5	15,2	30,3
Construction	46,5	18,6	34,9
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	63,2	16,7	20,1
Transports et entreposage	43,6	17,1	39,3
Activités d’hébergement et de restauration	64,4	17,0	18,6
Information et communication	66,7	14,9	18,4
Activités financières et d’assurances	51,7	18,9	29,4
Activités immobilières	50,0	20,8	29,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	50,8	17,2	32,0
Activités de soutien et de bureau	74,3	13,9	11,8
Éducation	34,7	19,1	46,2
Activités de santé humaine et d’action sociale	70,2	9,7	20,1
Activités artistiques, sportives et récréatives	72,1	12,7	15,2
Autres activités de services n.c.a	65,7	15,7	18,6
Ensemble	61,8	16,7	21,5

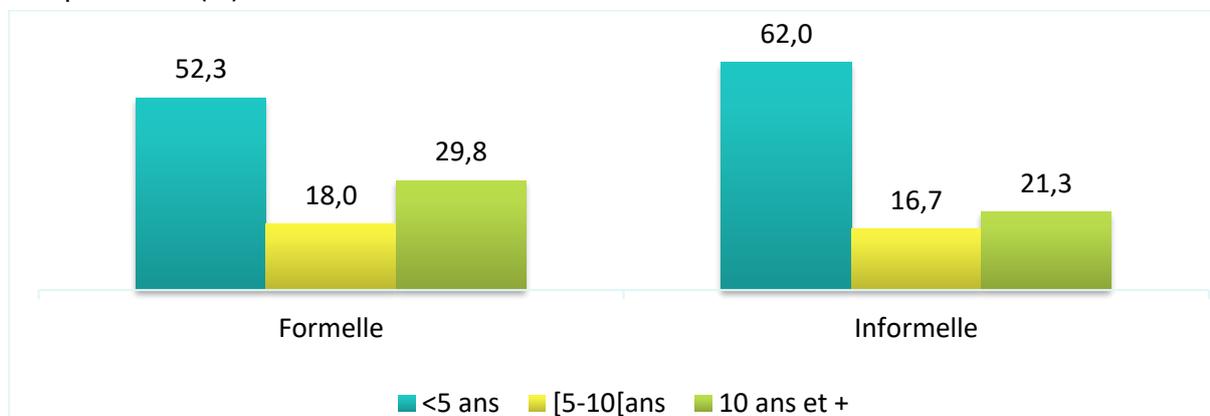
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.4.2 AGES DE L’ENTREPRISE ET FORME D’EXPLOITATION

L’analyse du graphique confirme la forte création des entreprises au cours des cinq (5) dernières années du secteur informel (62,0%). Dans le même secteur il a été relevé que 21,3% ont plus de dix (10) ans d’exercice.

Quant au secteur formel 52,3% des entreprises ont été créées au cours des cinq dernières années, contre 29,8% qui ont plus de dix (10) ans d’existence.

Graphique 6.5 : Répartition des unités économiques par tranche d’âges selon la forme d’exploitation (%)



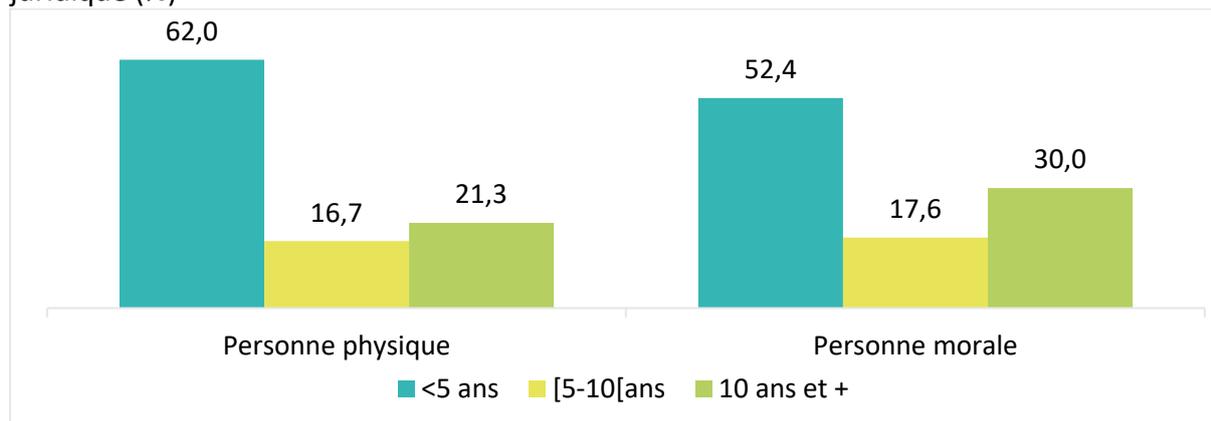
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.4.3 AGES DE L'ENTREPRISE ET FORME JURIDIQUE

L'analyse du graphique confirme la forte création des entreprises individuelle au cours des cinq (5) dernières années (62,0%). Dans le même régime juridique il a été relevé que 21,3% ont plus de 10 ans d'exercice.

Quant aux sociétés (personne morale), 52,4% de ces dernières ont été créées au cours des cinq dernières années, contre 30,0% qui ont plus de 10 ans d'existence.

Graphique 6.6 : Répartition des unités économiques par tranche d'âges selon la forme juridique (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.1.4.4 AGES DE L'ENTREPRISE ET REGIME JURIDIQUE

La répartition des unités économiques selon le régime juridique révèle globalement un engouement de création d'entreprises au cours des cinq (5) dernières années. Néanmoins, cette situation n'est pas observée au niveau des Sociétés Anonymes à participation Publique (17,6%) pour la même tranche d'années.

Tableau 6.15 : Répartition des unités économiques par régime juridique selon les tranches d'âges (%)

Régime juridique	<5 ans	[5-10[ans	10 ans et +
Entreprise individuelle	62,0	16,7	21,3
Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL)	50,8	20,0	29,2
Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)	51,6	28,6	19,8
Société par Actions Simplifiées (SAS)	54,1	18,0	27,9
Société Anonyme (SA)	49,6	17,3	33,1
Société Anonyme à participation Publique (SAP)	17,6	11,8	70,6
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	49,3	18,2	32,5
Société en Nom Collectif	54,9	20,5	24,6
Société en Commandite simple	66,7	33,3	0,0
Société en Commandite par actions	60,0	20,0	20,0
Société en Participations	52,6	15,8	31,6
Coopérative	65,3	13,0	21,7
Société multinationale	66,7	33,3	0,0
Groupement d'Intérêt économique (GIE)	57,4	15,9	26,7
Organisme mutualiste ou mutuel	45,5	18,2	36,3



Régime juridique	<5 ans	[5-10[ans	10 ans et +
Société Civile Professionnelle (SCP)	51,8	10,7	37,5
Autres formes juridiques à préciser	53,2	18,1	28,7
Ensemble	61,8	16,7	21,5

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2 ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DES UNITES ECONOMIQUES NON MARCHANDES

Les institutions sans but lucratif au service des ménages participent également au développement économique et social d'un pays, tant au niveau régional que national à travers leur contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire à la création de la richesse. Comme les entreprises, elles éprouvent beaucoup de difficultés dans le cadre de la réalisation de leurs activités.

A ce niveau l'analyse porte sur les difficultés rencontrées, sur leurs suggestions pour développer les ONG et associations de leurs secteurs d'interventions, mais aussi sur leurs besoins de financement et sur les sources de financement de leurs activités.

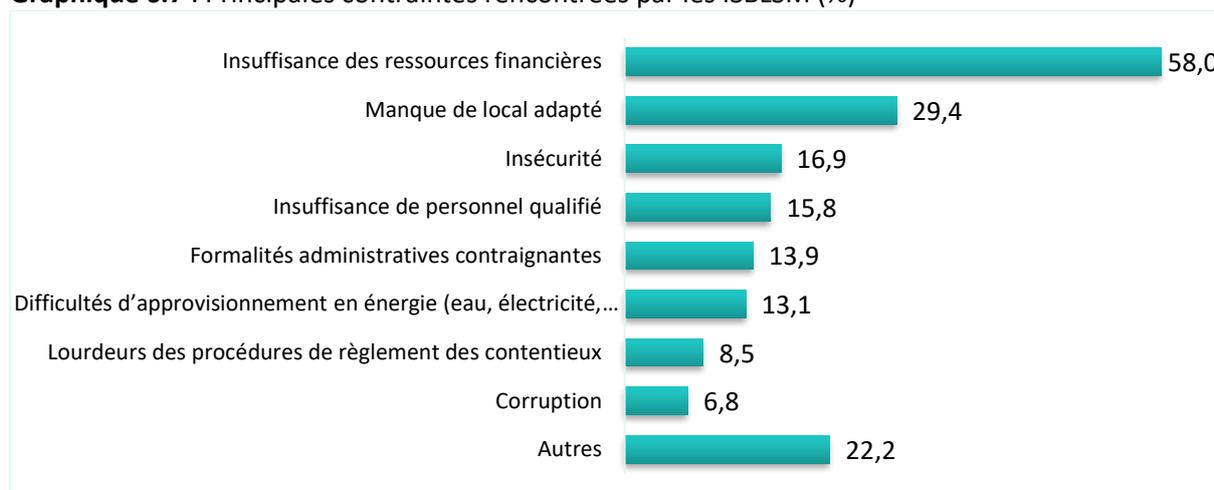
6.2.1 DIFFICULTES OU CONTRAINTES RENCONTREES PAR LES UNITES ECONOMIQUES NON MARCHANDES

Les principales difficultés ou contraintes rencontrées par les unités économiques non marchandes sont présentées selon la nationalité des ISBLSM, les domaines d'intervention. Le nombre des contraintes rencontrées ainsi que leur ordre d'importance (ou de gravité) ont été exposés en tenant compte du régime juridique, du milieu de résidence des ISBLSM et du domaine d'intervention.

6.2.1.1 PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES

Pendant l'opération de collecte du ReGEN, il a été demandé aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Les résultats ont révélé que la principale contrainte est l'insuffisance des ressources financières (58,0%) suivie d'un manque de local adapté (29,4%). Cependant, elles ont aussi évoqué le problème d'insécurité cité par 16,9% des répondants.

Graphique 6.7 : Principales contraintes rencontrées par les ISBLSM (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.1.2 CONTRAINTES RENCONTREES SELON LA NATIONALITE DES ISBLSM

Le ReGEN a couvert les ISBLSM (Organisations Non Gouvernementales (ONG), les associations de développement (AD) et les structures considérées dans « autres formes juridiques » locales et étrangères exerçant sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il a été révélé que les structures locales se plaignent d'insuffisance des ressources financières (69,7%), et le manque de local adapté (31,6%). Cependant, les organisations étrangères évoquent le problème d'insécurité (43,5%), et des formalités administratives contraignantes (21,1%).

Le problème de corruption est moins cité par l'ensemble des structures recensées (3,7%). Cependant il est de 3,4% pour les ISBLSM locales et 6,2% pour les ISBLSM étrangères.

Tableau 6.16 : Répartition des ISBLSM par nationalité selon les contraintes rencontrées (%)

Types de Contraintes	Nigérienne	Étrangères	Ensemble
Insuffisance de personnel qualifié	16,8	8,6	15,9
Formalités administratives contraignantes	11,4	21,1	12,4
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	6,9	10,0	7,2
Manque de local adapté	31,6	7,2	29,1
Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	15,6	9,6	15,0
Corruption	3,4	6,2	3,7
Insécurité	17,2	43,5	19,9
Insuffisance des ressources financières	69,7	13,9	63,9
Autres	18,8	23,4	19,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.1.3 CONTRAINTES RENCONTRES SELON LES DOMAINES D'INTERVENTIONS

La répartition des ISBLSM par domaines d'interventions selon les contraintes se présente comme suit :



Dans le domaine Art, culture et sport, les ISBLSM qui y interviennent posent principalement le problème d'insuffisance des ressources financières (70,9%), le manque de local adapté (41,9%) et de difficultés d'approvisionnement en énergie (24,3%).

Celles qui exercent dans le développement rural révèlent l'insuffisance des ressources financières (67,6%), le manque de local adapté (34,9%) et l'insuffisance de personnel qualifié (19,9%).

Les ISBLSM qui interviennent dans le domaine d'action sociale expriment une insuffisance des ressources financières (62,4%) et le manque de local adapté (33,5%).

Les organisations qui défendent les droits humains déclarent une insuffisance des ressources financières (56,7%), le manque de local adapté (34,9%) et les formalités administratives contraignantes (31,2%).

Les ISBLSM qui accompagne l'État dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation ont noté comme difficultés : l'insuffisance des ressources financières (62,5%), le manque de local adapté (30,9%) et l'Insuffisance de personnel qualifié (19,7%).

Celles qui interviennent dans le domaine de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement ont signalé principalement comme contraintes : l'insuffisance des ressources financières (56,3%), l'insécurité (26,6%) et le manque de local adapté (23,9%).

Concernant celles qui interviennent dans le domaine multisectoriels les contraintes sont entre autres : l'insuffisance des ressources financières (73,2%), le manque de local adapté (34,8%) et l'insécurité (27,1%).

Tableau 6.17 : Répartition des ISBLSM par domaines d'interventions selon les contraintes rencontrées (%)

Types de Contraintes	Art, culture et sport	Développement rural	Action sociale	Droits humains	Éducation, formation et sensibilisation	Santé, hygiène et assainissement	Activités multi-sectorielles	Autres
Insuffisance de personnel qualifié	22,3	19,9	21,5	21,2	19,7	18,7	14,2	10,4
Formalités administratives contraignantes	12,8	15,5	16,4	31,2	18,1	19,7	12,3	11,0
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	7,4	8,6	10,0	18,5	9,0	8,9	8,8	6,2
Manque de local adapté	41,9	34,9	33,5	34,9	30,9	23,9	34,8	20,9
Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	24,3	17,4	14,2	15,1	11,5	12,3	15,7	8,8
Corruption	5,4	6,4	8,3	14,8	8,4	5,4	6,3	8,3
Insécurité	12,2	18,5	18,8	25,0	19,3	26,6	27,1	15,7
Insuffisance des ressources financières	70,9	67,6	62,4	56,7	62,5	56,3	73,2	46,0
Autres	15,5	14,6	17,4	19,1	24,1	26,8	18,8	40,7

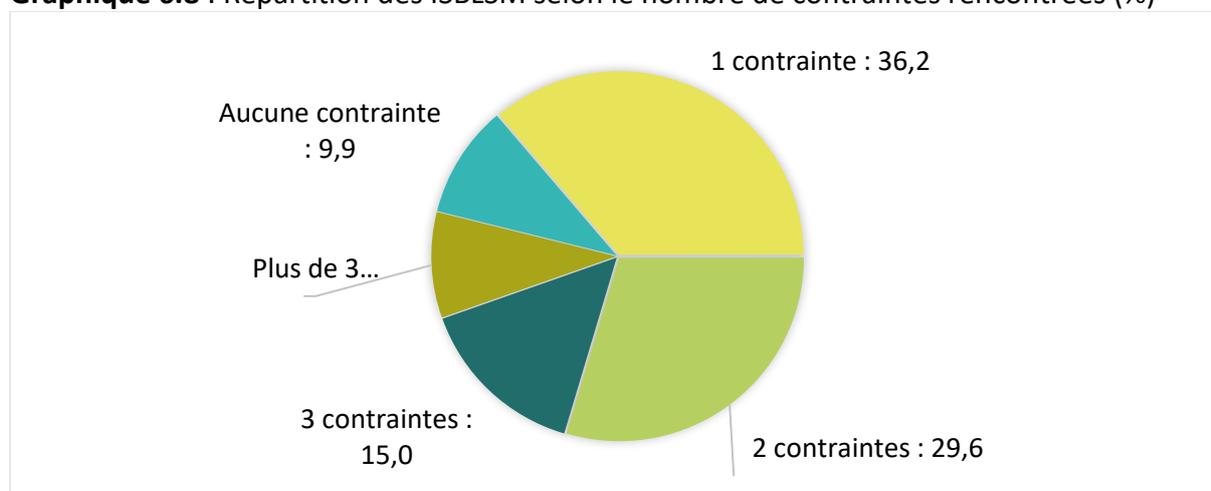
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.1.4 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES

Il a été constaté que parmi les ISBLSM recensées, seules 9,9% n'ont aucune contrainte contre 36,2% qui déclarent une (1) contrainte dans l'exercice de leur fonction. En outre, 90,1%

rencontrent au moins une contrainte dont 9,3% ont plus de trois (3) contraintes. (Cf. Tableau 115).

Graphique 6.8 : Répartition des ISBLSM selon le nombre de contraintes rencontrées (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.1.5 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES ET REGIME JURIDIQUE

L'analyse des contraintes rencontrées par les ISBLSM révèle des disparités marquées selon leur régime juridique. Les ONG et les Associations de Développement (AD) sont les plus affectées par un nombre moins élevé de contraintes, avec 35,1% des ONG et 42,0% des AD déclarent une seule contrainte, tandis que 27,1% des ONG et 31,4% des AD fait état de deux contraintes.

Les syndicats, en revanche, présentent une concentration plus élevée de structures ayant été affecté à plus des contraintes : 20,5% des syndicats ont déclaré trois contraintes, et 17,8% pour plus de trois contraintes. Les partis politiques.

Tableau 6.18 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon le nombre de contraintes rencontrées (%)

Régime juridique de votre structure	Aucune contrainte	1 contrainte	2 contraintes	3 contraintes	Plus de 3 contraintes
Organisation Non Gouvernementale (ONG)	12,7	35,1	27,1	15,5	9,6
Association de Développement (AD)	3,4	42,0	31,4	14,6	8,6
Syndicat	8,9	23,8	29,0	20,5	17,8
Parti politiques	22,6	31,9	28,7	11,8	5,0
Autres formes juridiques	22,2	33,3	38,9	5,6	0,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

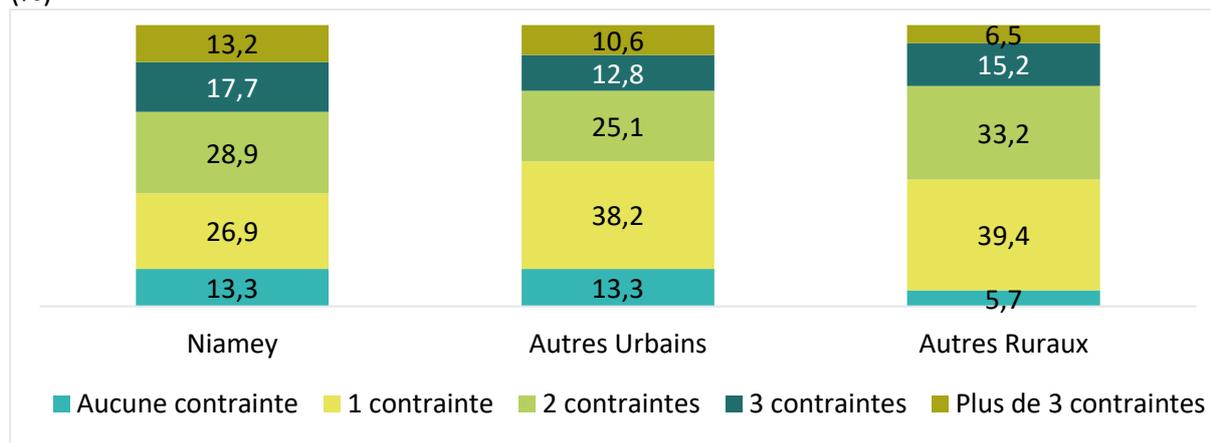
6.2.1.6 NOMBRE DE CONTRAINTES RENCONTREES ET MILIEU DE RESIDENCE DES ISBLSM

Le graphique ci-dessous montre que les ISBLM des autres milieux ruraux font face à un plus grand nombre de contraintes que celles des milieux urbains. Seules 5,7% des structures



rurales déclarent n'avoir vécu aucune contrainte, contre 13,3% à Niamey et dans les autres milieux urbains. On observe aussi que 39,4% des ISBLM des autres rurales déclare avoir vécu une seule contrainte, une proportion légèrement supérieure à celle des autres urbaines (38,2%) et de Niamey (26,9%). En revanche, la proportion des ISBLM ayant rencontré plus de trois contraintes est plus élevée à Niamey (13,2%) et moins plus faible dans le milieu des autres ruraux (6,5%).

Graphique 6.9 : Répartition des ISBLM par milieu selon le nombre de contraintes rencontrées (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.1.7 ORDRE D'IMPORTANCE DES CONTRAINTES RENCONTRES

Les résultats sur le tableau ci-dessous met en évidence les défis majeurs auxquels les ISBLM ont fait face au cours de l'année de l'opération. L'insuffisance des ressources financières est la contrainte la plus récurrente, avec 32,8% des ISBLM la considèrent comme leur première principale contrainte, suivie de 14,8% comme deuxième et 5,9% comme troisième. Le manque de local adapté et l'insuffisance de personnel qualifié ont respectivement 13,5% et 9,7% des ISBLM les désignant comme leur première contrainte. En revanche, d'autres contraintes, telles que la corruption (93,1% déclarent ne pas l'avoir vécue) et les lourdes procédures de règlement des contentieux (91,6% non vécues).

Tableau 6. 19 : Répartition des ISBLM selon l'ordre des contraintes rencontrées (%)

Principales contraintes	Non Vécue	1ère contrainte	2eme contrainte	3eme Contrainte	Plus de 3 contraintes
Insuffisance de personnel qualifié	84,2	9,7	2,9	2	1,2
Formalités administratives contraignantes	86,1	5,8	5	1,9	1,2
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	91,6	2,3	3	2,3	0,8
Manque de local adapté	70,6	13,5	10,6	3,8	1,5
Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité,	86,8	3,7	4,8	2,9	1,8
Corruption	93,1	1,9	1,7	1,6	1,7
Insécurité	83,1	8,2	4,2	2,2	2,3
Insuffisance des ressources financières	42	32,8	14,8	5,9	4,5
Autres	77,7	12,2	6,9	1,8	1,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.1.8 ORDRE D'IMPORTANCE DES CONTRAINTES RENCONTREES ET DOMAINE D'INTERVENTION

Parmi les huit (8) domaines d'intervention énumérés, l'insuffisance de personnel qualifié considéré comme première principale contrainte vécue est observée chez les ISBLSM intervenant dans trois (3) domaines d'intervention qui sont : le développement rural (53,9%), l'action sociale (52,5%) et les activités multisectorielles (16,4%). La corruption déclarée comme première principale contrainte est observée chez ISBLSM des domaines de l'éducation, la formation et la sensibilisation (42,6%) et des droits humains (40,6%). L'insécurité déclarée comme première principale contrainte est observée chez ISBLSM des domaines de la santé, l'hygiène et l'assainissement (33,2%) et des autres domaines non concernés ailleurs (25,6%).

Pour les principales contraintes déclarées en deuxième position, la corruption est plus observée selon les domaines d'intervention. Elle est observée auprès de 60,0% des ISBLSM des actions sociales et auprès de 30,0% des ISBLSM des autres domaines d'intervention.

Quant aux principales contraintes déclarées en troisième position, les difficultés liées aux formalités administratives contraignantes sont observées auprès quatre domaines d'intervention sur huit. Elles sont observées chez les ISBLSM des domaines des actions sociales (55,4%), chez celles des droits humaines (28,6%), chez celles qui sont dans le domaine de la santé, hygiène et assainissement (25,0%) et chez les ISBLSM intervenant dans le domaine de l'art, culture et sport (7,1%). Tous ces résultats sont illustrés sur le tableau ci-dessous.

Tableau 6.20 : Répartition des ISBLSM par domaine d'intervention selon l'ordre des contraintes rencontrées (%)

Domaines d'intervention	1ère contrainte		2ème contrainte		3ème contrainte	
	Intitulé	%	Intitulé	%	Intitulé	%
Art, culture et sport	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité,	11,2	Manque de local adapté	9,4	Formalités administratives contraignantes	7,1
Développement rural	Insuffisance de personnel qualifié	53,9	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité,	62,3	Manque de local adapté	55,0
Action sociale	Insuffisance de personnel qualifié	52,5	Corruption	60,0	Formalités administratives contraignantes	55,4
Droits humains	Corruption	40,7	Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	37,2	Formalités administratives contraignantes	28,6
Éducation, formation et sensibilisation	Corruption	42,6	Formalités administratives contraignantes	43,8	Insuffisance de personnel qualifié	43,1
Santé, hygiène et assainissement	Insécurité	33,2	Insuffisance de personnel qualifié	30,6	Formalités administratives contraignantes	25,0



Activités multisectorielles	Insuffisance des ressources financières	16,4	Insécurité	26,2	Manque de local adapté	24,8
Autres	Insécurité	25,6	Corruption	30,0	Insuffisance des ressources financières	20,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.2 SUGGESTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ISBLSM

Les suggestions des ISBLSM pour développer leurs structures ont été analysées en tenant compte de la forme juridique et du domaine d'intervention.

6.2.2.1 SUGGESTION ET REGIME JURIDIQUE

Le tableau ci-dessous met en évidence les principales suggestions de l'ISBLM pour développer leurs structures. Le soutien ou les appuis financiers constitue la principale suggestion fait par les ISBLSM, avec 76,2% des structures dans l'ensemble. Cette proportion est plus élevée chez les associations de développement (87,2%), les autres formes juridiques (85,7%) et les syndicats (70,1%).

La formation des acteurs est également une suggestion clé, proposée par 40,9% de l'ensemble des ISBLSM, avec des proportions les plus élevées chez les syndicats (52,3%) et les associations de développement (42,1%). Enfin, la bonne gouvernance est une priorité pour 32,6% des ISBLM, surtout pour les syndicats (55,7%) et les partis politiques (44,1%).

Tableau 6.21 : Répartition des ISBLM par régime juridique selon leurs principales suggestions pour développer les structures de leur secteur (%)

Principales suggestions	ONG	Association de Développement (AD)	Syndicat	Parti politique	Autres formes	Ensemble
Synergie des actions	35,8	31,1	39,5	29,4	0,0	32,9
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	14,8	22,8	11,8	12,4	0,0	17,7
Formation des acteurs	38,7	42,1	52,3	32	18,2	40,9
Bonne Gouvernance	37,1	20,1	55,7	44,1	8,3	32,6
Soutien ou Appuis financier	66,2	87,2	70,1	63,3	85,7	76,2
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	9,3	8,5	17,1	10,8	15,4	10,2
Assurer davantage la sécurité	33,7	12,4	15,1	8,6	0,0	17,2
Autres suggestions	23,6	8,4	24,4	16,9	23,1	15,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.2.2 SUGGESTION SELON LE DOMAINE D'INTERVENTION

Afin de développer leurs structures, les ISBLSM intervenant dans le domaine des droits humains considèrent le soutien ou appui financier comme essentiel pour le développement de leurs activités, avec 77,6% des établissements. La formation des acteurs apparaît également importante, suggérée par 54,1% des établissements. La bonne gouvernance est sollicitée par 53,4%.

Dans le domaine de l'éducation, formation et sensibilisation, c'est aussi le soutien ou appui financier, reste essentiel, avec 76,7% des établissements. Il est suivi par la formation des acteurs qui a été suggérée par 50,8% des établissements et par la synergie des actions (42,1%).

Dans le domaine de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement, les établissements mettent également en avant le soutien ou l'appui financier comme principale suggestion, avec une proportion de 71,2%. La formation des acteurs est déclarée par 44,8% des établissements.

Tableau 6.22 : Répartition des ISBLM par domaine d'intervention selon leurs principales suggestions pour développer les structures de leur secteur (%)

Principales suggestions	Art, culture et sport	Développement rural	Action sociale	Droits humains	Éducation, formation et sensibilisation	Santé, hygiène et assainissement	Activités multisectorielles	Autres
Synergie des actions	28,5	35,5	37,1	44,9	42,1	37,7	38,8	31,4
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	30,2	21,4	19,1	17,9	18,2	14,6	18,0	11,8
Formation des acteurs	53,3	43,6	46,3	54,1	50,8	44,8	41,9	35,3
Bonne Gouvernance	41,8	31,4	34,2	53,4	39,1	33,6	33,8	29,9
Soutien ou Appuis financier	90,3	80,7	79,4	77,6	76,7	71,2	79,9	65,7
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	12,1	9,6	11,5	10,6	10,3	10,9	8,3	11,8
Assurer davantage la sécurité	12,9	17,0	17,0	21,1	18,3	26,7	26,1	18,9
Autres suggestions	13,3	9,2	10,9	14,0	18,0	22,0	13,8	31,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.3 BESOINS DE FINANCEMENT DES ISBLSM

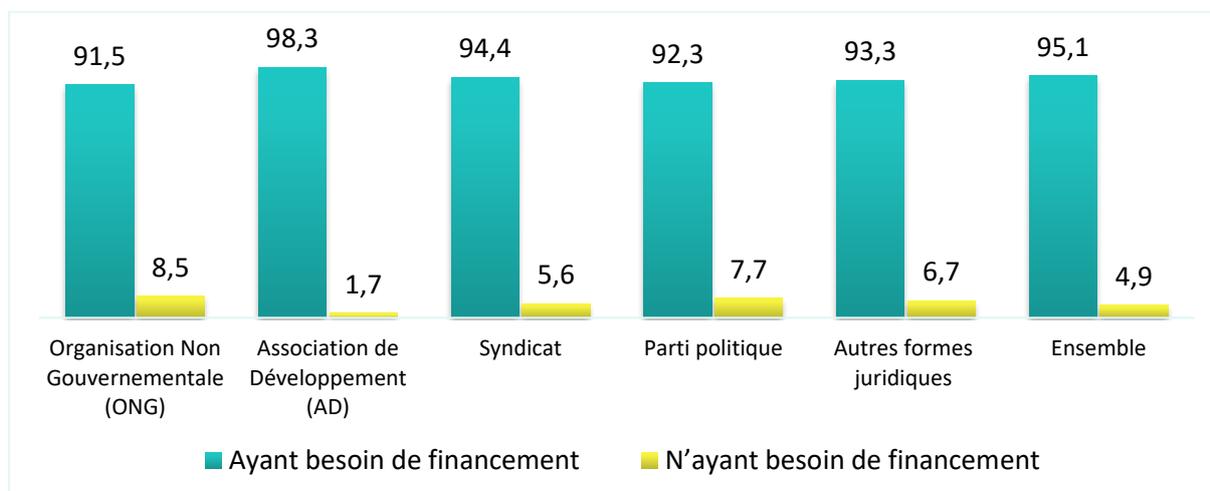
L'analyse des besoins de financement des ISBLSM est présentée en tenant compte du type de besoin, du régime juridique, du domaine d'intervention et de la région.

6.2.3.1 BESOIN DE FINANCEMENT SELON LE REGIME JURIDIQUE

Compte tenu de leur activité non marchande, il est de facto naturel que les ISBLSM expriment un besoin de financement pour la mise en œuvre de leurs activités. L'analyse confirme ce besoin à plus de 90%, quelle que soit la forme juridique de l'ISBLSM.



Graphique 6.10 : Répartition des ISBLSM par régime juridique selon l'expression de besoin de financement (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.3.2 TYPE DE BESOIN DE FINANCEMENT ET REGIME JURIDIQUE

Les ISBLSM expriment des besoins en appuis financiers pour résoudre principalement les problèmes relatifs à l'extension de leurs activités (66,9%), la formation des membres (51,2%), l'amélioration du local (45,7%) et l'acquisition ou entretien d'équipement (34,7%).

Ce besoin est plus pressant chez les ONG qui souhaitent l'extension de leurs activités (77,7%), suivi des Associations de Développement (70,7%). Quant aux syndicats et Partis Politiques, leurs besoins sont axés sur la formation de leurs membres avec respectivement 68,6% et 52,3%.

Cependant, les Associations de Développement, les syndicats, les Partis Politiques et les autres formes juridiques ont aussi exprimé le besoin d'amélioration de leurs locaux.

Tableau 6.23 : Répartition des ISBLSM par régime juridique qui selon le type de besoin de financement (%)

Raisons de financement	ONG	Association de Développement (AD)	Syndicat	Parti politique	Autres formes juridiques	Ensemble
Amélioration du local	33,4	47,9	46,1	57,1	64,3	45,7
Acquisition ou entretien d'équipement	36,4	36,5	34,1	26,8	35,7	34,7
Paiement des salaires	18,8	8,5	13,2	5,8	7,1	11,2
Formation des membres	46,1	48,9	68,6	52,3	28,6	51,2
Remboursement des dettes	5,8	8,1	12	3	7,1	7,3
Extension de l'activité	77,7	70,7	55,4	49	42,9	66,9
Autres raisons	19,1	9,7	14,1	17,4	21,4	13,8

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.3.3 TYPE DE BESOIN DE FINANCEMENT ET DOMAINE D'INTERVENTION

La répartition des ISBLSM par domaines d'interventions selon la raison de financement se présente comme suit :

Les ISBLSM qui œuvrent dans le domaine de l'art et de la culture ont exprimé les raisons des besoins de financement dont les principaux sont l'extension de l'activité (69,3%), la formation des membres (67,6%), l'acquisition ou entretien d'équipement (57,6%) et l'amélioration du local (55,4%).

Celles qui exercent dans le développement rural ont exprimé le besoin de financement pour l'extension de leurs activités (71,9%), la formation des membres (51,8%) et l'amélioration du local (48,2%).

Les ISBLSM qui interviennent dans le domaine d'action sociale ont exprimé principalement l'extension de l'activité (67,9%), la formation des membres (55,9%) et l'amélioration du local (51,8%).

Les organisations qui défendent les droits humains ont exprimé le besoin de financement la formation des membres (72,9%), l'extension de leur activité (65,1%) et l'amélioration de leur local (47,5%).

Les ISBLSM qui œuvrent dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation ont exprimé leur besoin pour l'extension de l'activité (73,5%), la formation des membres (59,5%) et l'amélioration du local (50,4%).

Celles qui interviennent dans le domaine de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement ont signalé principalement le besoin d'extension de l'activité (74,7%), de formation des membres (53,6%) et d'amélioration du local (40,4%).

Concernant celles qui interviennent dans le domaine multisectoriel, les besoins sont focalisés sur l'extension de l'activité (77,4%), la formation des membres (55,2%), l'amélioration du local (50,0%) et l'acquisition ou entretien d'équipement (42,1%).

Tableau 6.24 : Répartition des ISBLSM par domaine d'intervention selon le type de besoin de financement (%)

Raison de financement	Amélioration du local	Acquisition ou entretien d'équipement	Paiement des salaires	Formation des membres	Remboursement des dettes	Extension de l'activité	Autres
Art, culture et sport	55,4	57,6	6,5	67,6	3,6	69,3	3,6
Développement rural	48,2	38,1	13,8	51,8	9,3	71,9	9,8
Action sociale	51,8	38,3	12,6	55,9	9,2	67,9	11,1
Droits humains	47,5	36,7	18,9	72,9	10,9	65,1	13,0
Éducation, formation et sensibilisation	50,4	35,7	13,4	59,5	7,9	73,5	14,5



Raison de financement	Amélioration du local	Acquisition ou entretien d'équipement	Paiement des salaires	Formation des membres	Remboursement des dettes	Extension de l'activité	Autres
Santé, hygiène et assainissement	40,4	36,9	15,2	53,6	10,4	74,7	16,5
Activités multisectorielles	50,0	42,1	8,5	55,2	8,2	77,4	10,1
Autres	38,4	30,0	6,9	46,4	4,9	60,5	25,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.3.4 TYPE DE BESOIN DE FINANCEMENT ET REGION

Dans l'ensemble, le besoin de financement des ISBLSM porte principalement sur l'extension de l'activité (66,9%), la formation des membres (51,2%) et l'amélioration du local (45,7%). Cependant, l'appui financier pour l'extension de leurs activités est beaucoup plus exprimé dans les régions de Diffa (87,5%), Maradi (76,0%) et Tillabéri (75,9%). Le besoin pour le renforcement des capacités (Formation) des cadres est exprimé par des ISBLSM qui interviennent dans les régions d'Agadez (65,8%), de Niamey (58,6%), Maradi (57,4%) et Diffa (56,3%).

L'amélioration du local reste une préoccupation des ISBLSM résidant dans les régions de Dosso (54,5%), de Tillabéri (53,1%) et d'Agadez (52,6%).

Tableau 6. 25 : Répartition des ISBLSM par région et type de besoin de financement (%)

Type de financement	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	Ensemble
Amélioration du local	52,6	21,9	54,5	44,2	38,8	53,1	46,4	41,6	45,7
Acquisition ou entretien d'équipement	18,4	37,5	50,6	31,9	34,6	39,9	25,7	43,2	34,7
Paiement des salaires	23,7	21,9	9,1	7,9	6,7	8,9	8,9	19,2	11,2
Formation des membres	65,8	56,3	49,4	57,4	52,5	51,1	43,4	58,6	51,2
Remboursement des dettes	0,0	3,1	6,8	9,1	4,2	17,0	1,5	11,6	7,3
Extension de l'activité	52,6	87,5	72,7	76,0	62,9	75,9	56,9	71,7	66,9
Autres raisons	13,2	18,8	5,1	12,6	19,6	11,2	14,8	14,5	13,8

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.4 SOURCE DE FINANCEMENT DES ISBLSM

Les sources de financement des ISBLSM sont présentées en tenant compte du régime juridique, du domaine d'intervention et de la région. Ces mêmes aspects ont aussi orienté l'analyse de l'ordre d'importance de ces sources de financement.

6.2.4.1 SOURCE DE FINANCEMENT ET REGIME JURIDIQUE

D'un point de vue statutaire, la première source de financement d'une ISBLSM est la cotisation de ses membres. Cet apport financier représente 70,7% pour l'ensemble des ISBLSM.

Selon le régime juridique, le don/leg reste aussi une source de financement pour les ONG (38,9%), les AD (31,6%) et les partis politiques (23,8%).

Cependant, des subventions sont accordées aux ONG (36,8%), aux syndicats (30,5%), aux partis politiques (21,6) et aux Associations de Développement (21,5%).

Tableau 6.26 : Répartition des ISBLSM par régime juridique et sources de financement (%)

Source de financement	ONG	Association de Développement	Syndicat	Parti politique	Autres formes juridiques	Ensemble
Travaux ou services rendus aux tiers	17,8	19,4	18,9	8,4	5,6	17,0
Don/Leg	38,9	31,6	24,3	23,8	38,9	31,2
Subvention	36,8	21,5	30,5	21,6	11,2	26,6
Cotisation des membres	42,2	84,8	86,9	65,5	44,5	70,7
Héritage	3,9	2,9	2,8	2,6	11,2	3,0
Transferts des organisations mères	24,9	6,8	6,3	27,0	5,6	14,8
Autres ressources non citées	19,8	4,9	7,9	7,2	16,7	9,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.4.2 SOURCE DE FINANCEMENT ET DOMAINE D'INTERVENTION

Les proportions des ISBLSM ayant déclaré les cotisations des membres comme sources de financement sont plus élevées chez celles intervenant dans le domaine de *l'art, culture et sport* (79,1%), de *l'action sociale* (78,1%), *les activités multisectorielles* (76,4%) et le *développement rural* (76,2%).

Pour les dons ou leg, ce sont les ISBLSM qui interviennent dans les domaines de *l'art, culture et sport* (43,2%), des *droits humains* (40,1%), de la *santé hygiène et assainissement* (39,2%) et de *l'éducation, formation et sensibilisation* (36,4%) qui ont les proportions les plus élevées.

Tableau 6.27 : Répartition des ISBLSM par sources de financement et domaine d'intervention (%)



Domaine d'intervention	Travaux ou services	Don/leg	Subvention	Cotisation des membres	Héritage	Transfert des organisations	Autres ressources
Art, culture et sport	23,6	43,2	29,7	79,1	4,1	8,8	8,3
Développement rural	20,9	37	30,1	76,2	3,6	13,4	7,8
Action sociale	20,8	33,6	28,4	78,1	3,4	15,7	9,2
Droits humains	21,5	40,1	42,7	75,5	3,5	21,2	13
Éducation formation et sensibilisation	17,7	37,5	36,4	69,7	2,8	17,6	16,1
Santé hygiène et assainissement	17,7	39,2	33,8	54,3	3	23,1	23,9
Activités multisectorielles	20,2	33,3	25,1	76,4	2,6	16,2	13,2
Autres	13,3	22	24,5	65,5	3,7	19	27,5
Ensemble	17,0	31,2	26,6	70,7	3,0	14,8	9,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.4.3 SOURCE DE FINANCEMENT ET REGION

La structure des sources de financement des ISBLSM selon la région indique une prédominance de la cotisation des membres au niveau de toutes les régions à l'exception de Diffa. En effet, au niveau de cette région la subvention et les dons/legs sont les principales sources de financement avec respectivement 39,5% et 36,8%. Cette particularité de Diffa s'explique par la forte présence des ONG internationales.

Tableau 6.28 : Répartition des ISBLSM par sources de financement et par région (%)

Région	Travaux ou services	Don/leg	Subvention	Cotisation des membres	Héritage	Transfert des organisations	Autres ressources
AGADEV	22,5	25,0	45,0	75,0	2,5	20,0	17,9
DIFFA	18,4	36,8	39,5	31,6	0,0	31,6	29,7
DOSSO	13,2	34,7	12,1	84,2	5,8	9,5	6,7
MARADI	22,5	38,7	30,3	73,4	6,1	19,9	8,7
TAHOUA	10,4	32,5	22,9	69,6	1,1	14,3	17,0
TILLABÉRI	22,2	26,5	23,5	70,7	3,3	12,8	10,2
ZINDER	12,5	25,3	19,3	73,9	1,7	13,8	12,3
NIAMEY	20,9	37,2	40,4	62,9	3,6	15,3	17,8
ENSEMBLE	17,0	31,3	26,5	70,6	3,1	14,8	13,2

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.4.4 ORDRE D'IMPORTANCE DE LA SOURCE DE FINANCEMENT ET REGIME JURIDIQUE

Parmi les principales sources des financements déclarées comme première source chez les ISBLSM, la cotisation des membres est la plus observée avec des proportions qui varient de 68,4% chez les Associations de Développement à 22,3% chez les ONG.

Pour les sources de financement déclarées en deuxième position, la subvention est plus observée chez les syndicats (17,3%) et les ONG (15,3%). Le don/leg a été le plus observé auprès des autres formes juridiques des ISBLSM (16,7%) et des Associations de Développement (14,3%).

Tableau 6.29 : Répartition des ISBLSM par régime juridique et l'ordre d'importance de la source de financement (%)

Régime juridique	1ère source		2ème source		3ème source	
	Intitulé	%	Intitulé	%	Intitulé	%
Organisation Non Gouvernementale (ONG)	Cotisation des membres	22,3	Subvention	15,3	Don/Leg	5,0
Association de Développement (AD)	Cotisation des membres	68,4	Don/Leg	14,3	Subvention	4,0
Syndicat	Cotisation des membres	67,4	Subvention	17,3	Don/Leg	8,2
Parti politique	Cotisation des membres	45,7	Transferts des organisations mères	9,6	Subvention	3,8
Autres formes juridiques	Cotisation des membres	38,9	Don/Leg	16,7	Subvention, Héritage, Transferts des organisations mères	5,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



6.2.4.5 ORDRE D'IMPORTANCE DE LA SOURCE DE FINANCEMENT ET DOMAINE D'INTERVENTION

Dans l'ensemble des domaines d'intervention, l'héritage est considéré comme première source de financement la plus observée. En effet, il a été déclaré auprès des ISBLSM intervenant dans les domaines de l'art, culture et sport (50,0%), le développement rural (50,0%), l'action sociale (50,0%) et l'éducation, formation et sensibilisation (50,0%).

Pour les principales sources de financement déclarées en deuxième position, le don/leg, l'héritage et le travail ou service rendu aux tiers sont observés dans deux domaines d'intervention.

Quant aux principales sources de financement déclarées en troisième position, les principales sources de financement issues des dons/legs est plus fréquents auprès de la moitié des domaines d'intervention des ISBLSM.

Tableau 6.30 : Répartition des ISBLSM par domaine d'intervention et l'ordre d'importance de la source de financement (%)

Domaine d'intervention	1ère source		2ème source		3ème source	
	Intitulé	%	Intitulé	%	Intitulé	%
Art, culture et sport	Héritage	50,0	Travaux ou services rendus aux tiers	8,2	Cotisation des membres	7,1
Développement rural	Héritage	50,0	Don/Leg	53,8	Subvention	53,4
Action sociale	Héritage	50,0	Travaux ou services rendus aux tiers	50,3	Cotisation des membres	50,4
Droits humains	Transferts des organisations mères	17,2	Héritage	25,0	Don/Leg	25,6
Éducation, formation et sensibilisation	Héritage	50,0	Transferts des organisations mères	45,3	Don/Leg	52,8
Santé, hygiène et assainissement	Transferts des organisations mères	35,6	Subvention	23,0	Don/Leg	21,6
Activités multisectorielles	Héritage	25,0	Don/Leg	18,8	Travaux ou services rendus aux tiers	23,8
Autres	Transferts des organisations mères	36,8	Héritage	25,0	Don/Leg	21,6

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.4.6 ORDRE D'IMPORTANCE DE LA SOURCE DE FINANCEMENT ET REGION

La proportion des ISBLSM dont la cotisation des membres est considérée comme première source de financement est observée dans toutes les régions du pays à l'exception de Diffa. A Diffa, c'est la subvention qui est la plus observée, avec une proportion de 26,3% des ISBLSM présentes.

Pour les sources de financement déclarées en deuxième position, le don/leg est plus observée dans les régions de Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri. Pour les autres régions, c'est la subvention qui est plus déclarée comme deuxième principale source de financement par les ISBLSM.

Tableau 6.31 : Répartition des ISBLSM par région et l'ordre d'importance de la source de financement (%)

Région	1 ^{ère} Source		2 ^{ème} Source		3 ^{ème} Source	
	Intitulé	%	Intitulé	%	Intitulé	%
AGADECZ	Cotisation des membres	42,5	Subvention	17,5	Travaux ou services rendus aux tiers	10,0
DIFFA	Subvention	26,3	Don/Leg	18,4	Cotisation des membres	7,9
DOSSO	Cotisation des membres	71,6	Don/Leg	16,8	Subvention	3,2
MARADI	Cotisation des membres	53,8	Don/Leg	17,6	Subvention	7,5
TAHOUA	Cotisation des membres	50,0	Don/Leg	11,4	Subvention	3,6
TILLABÉRI	Cotisation des membres	59,2	Don/Leg	14,0	Travaux ou services rendus aux tiers	3,3
ZINDER	Cotisation des membres	56,5	Subvention	8,8	Transferts des organisations mères	2,0
NIAMEY	Cotisation des membres	40,1	Subvention	19,7	Don/Leg	9,2

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.5 ANCIENNETE DES ISBLSM

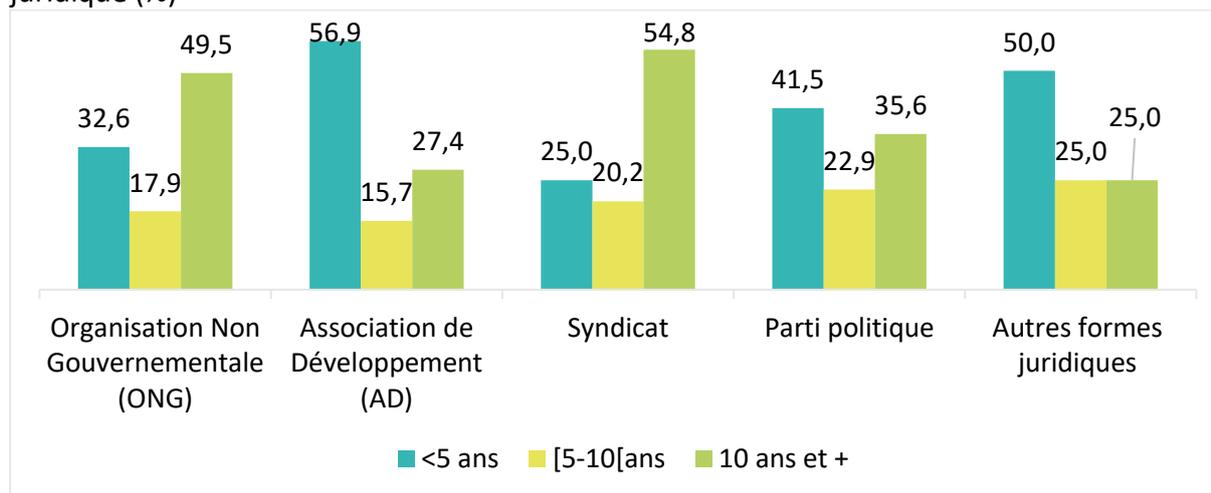
L'ancienneté des ISBLSM a été analysée en tenant compte de la forme juridique et du domaine d'intervention.

6.2.5.1 ANCIENNETE ET REGIME JURIDIQUE DES ISBLSM

La répartition des ISBLSM par tranche d'âges selon le régime juridique fait ressortir une forte création des Associations de Développement (56,8%) et des Partis Politique (41,5%) au cours des cinq dernières années.

En termes d'ancienneté (plus de 10 ans) les syndicats et les ONG enregistrent les proportions les plus élevées avec respectivement 54,8% et 49,5%.

Graphique 6.11 : Répartition des ISBLSM par tranche d'âges à la création selon le régime juridique (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

6.2.5.2 ANCIENNETE ET DOMAINE D'INTERVENTION

Il a été enregistré au cours des cinq dernières années, un nombre important des ISBLSM qui interviennent dans le domaine du développement rural (51,7%) et celles qui œuvrent pour



l'action sociale (43,9%). La tendance reste la même pour ces domaines en observant les tranches d'âge de 5 à 10 ans et plus de 10 ans.

Tableau 6.32 : Répartition des ISBLSM par tranche d'âges selon le domaine d'intervention (%)

Domaine d'intervention	<5 ans	[5-10]ans	10 ans et +
Art, culture et sport	50,5	13,9	35,6
Développement rural	50,9	17,1	32,0
Action sociale	50,6	17,2	32,2
Droits humains	37,4	17,3	45,3
Éducation, formation et sensibilisation	45,6	17,8	36,6
Santé, hygiène et assainissement	38,1	21,8	40,1
Activités multisectorielles	44,4	18,2	37,4
Autres	39,8	18,4	41,8

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

CHAPITRE 7 : ANALYSE DE LA SITUATION DES ENTREPRISES SELON LE GENRE

Ce chapitre présente les caractéristiques des unités économiques marchandes et non marchandes selon le genre. Il met un accent particulier sur la situation des jeunes entrepreneures et de l'emploi selon le sexe. Il aborde également les principales difficultés rencontrées par les entrepreneures ainsi que leurs suggestions pour les surmonter tout en mettant en exergue les disparités entre les hommes et les femmes.

7.1 GENRE ET UNITES ECONOMIQUES MARCHANDES

Cette section examine l'intégration du genre dans les unités économiques marchandes par région. Elle met en évidence l'entrepreneuriat des jeunes et la situation de l'emploi, en particulier l'occupation des postes de responsabilité selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction des responsables d'unités économiques.

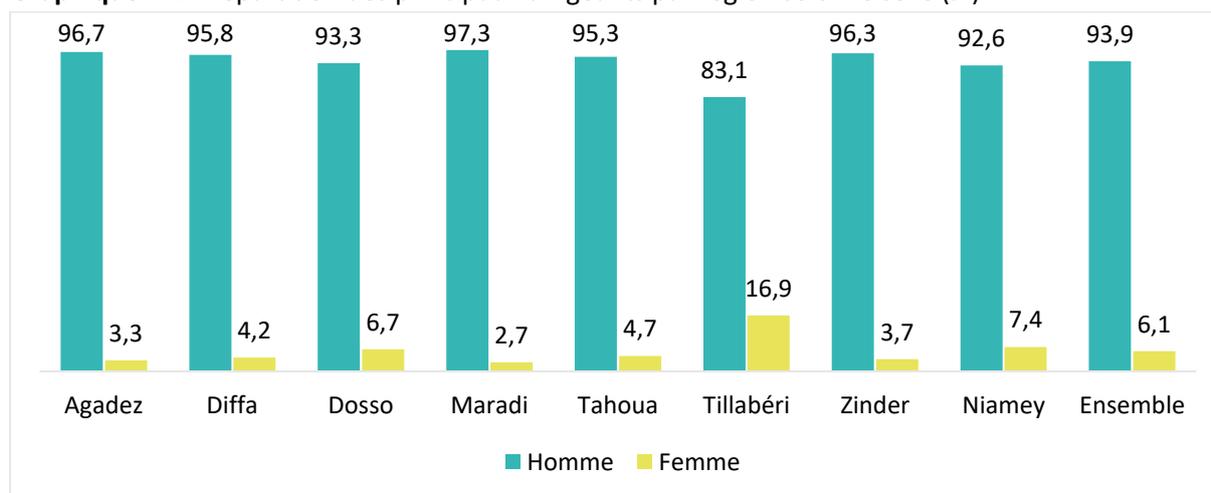
7.1.1 CARACTERISTIQUES DU PRINCIPAL DIRIGEANT

L'analyse des caractéristiques du principal dirigeant des unités économiques marchandes par région met principalement en évidence la répartition des postes de responsabilité selon le sexe, ainsi que l'âge et le niveau d'instruction de ces dirigeants.

7.1.1.1 REGION ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Il ressort que 6,1% des entreprises au Niger sont dirigées par des femmes. L'analyse inter-régionale montre que Tillabéri présente la plus forte proportion d'entreprises dirigées par des femmes avec (16,9%), suivie de Niamey (7,4%) et de Dosso (6,7%). Par contre, les régions de Maradi (2,7%), Agadez (3,3%) et Zinder (3,7%) affichent les plus faibles proportions de femmes dirigeantes.

Graphique 7.1 : Répartition des principaux dirigeants par région selon le sexe (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



7.1.1.2 AGE ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

L'analyse de la répartition des chefs d'entreprise selon la tranche d'âge et le sexe révèle une nette prédominance des hommes dans toutes les régions et pour toutes les catégories d'âge. Aussi, 4,9% des entreprises sont dirigées par des jeunes femmes de moins de 35 ans. Cette proportion s'élève à 6,9% pour les femmes âgées de 35 à 55 ans et à 8,4% pour celles de 55 ans et plus. Également, des disparités inter-régionales existent. La proportion d'entreprises dirigées par des jeunes femmes (<35 ans) reste inférieure à 7,0% dans la plupart des régions, à l'exception de Tillabéri (17,1%). Tillabéri se distingue également par la plus forte proportion d'entreprises dirigées par des femmes âgées (plus de 55 ans), avec 17,7%. À l'inverse, la région de Maradi affiche les taux les plus faibles de femmes dirigeantes, avec respectivement 2,1% chez les moins de 35 ans, 3,4% pour la tranche d'âge 35-55 ans et 3,4% pour les femmes âgées de plus de 55 ans.

Tableau 7.1 : Répartition des entreprises par région selon la tranche d'âge et le sexe du principal dirigeant (%)

Région	<35 ans			[35-55 ans [55 ans et +		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
AGADEZ	2,7	97,3	100	3,9	96,1	100	3,9	96,1	100
DIFFA	2,5	97,5	100	6,5	93,5	100	5,8	94,2	100
DOSSO	5,9	94,1	100	6,6	93,4	100	10,0	90,0	100
MARADI	2,1	97,9	100	3,4	96,6	100	3,4	96,6	100
NIAMEY	6,3	93,7	100	8,2	91,8	100	9,7	90,3	100
TAHOUA	3,0	97,0	100	5,3	94,7	100	8,0	92,0	100
TILLABERI	17,1	82,9	100	16,6	83,4	100	17,7	82,3	100
ZINDER	2,9	97,1	100	4,5	95,5	100	5,2	94,8	100
ENSEMBLE	4,9	95,1	100	6,9	93,1	100	8,4	91,6	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.1.3 FONCTION OCCUPEE ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Au Niger, la représentation des femmes aux postes du Président Directeur Général reste faible : 7,3% pour les Présidents Directeurs Généraux, 7,4% pour les Directeurs Généraux et 6,1% pour les Directeurs exécutifs. Cependant, elles occupent des proportions significativement plus élevées dans des fonctions telles que Président ou Secrétaire Général (51,0%) et Comptable (27,6%).

Au niveau des régions, concernant le poste de *Président Directeur Général*, la présence féminine est plus marquée à Diffa (16,7%), Zinder (14,4%) et Dosso (10,3%). Pour le poste de *Directeur Général*, Niamey affiche la proportion la plus élevée de femmes (12,8%), suivie de Diffa (7,1%). Comparativement aux hommes, les femmes occupent plus le poste de *Présidents* ou *Secrétaires Généraux* dans les entreprises situées à Dosso (86,8%), Maradi (70,7%), Tillabéri (69,8%) et Tahoua (55,8%).

Tableau 7.2 : Répartition des entreprises par région selon le sexe et la fonction occupée des principaux dirigeants (%)

Fonction occupé	Sexe	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABÉRI	ZINDER	NIAMEY	ENSEMBLE
Président Directeur Général	Homme	100	83,3	89,7	97,7	93,8	85,6	95,7	93,5	92,7
	Femme	0,0	16,7	10,3	2,3	6,2	14,4	4,3	6,5	7,3
Directeur Général	Homme	100	92,9	95,6	97,7	91,8	93,3	95,9	87,2	92,6
	Femme	0,0	7,1	4,4	2,3	8,2	6,7	4,1	12,8	7,4
Directeur Exécutif	Homme	100	100	100	98,0	100	90,0	96,4	84,6	93,9
	Femme	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	10,0	3,6	15,4	6,1
Directeur (Proviseur, Recteur, Censeur)	Homme	96,3	96,4	87,7	95,6	95,3	82,8	92,1	88,2	92,0
	Femme	3,7	3,6	12,3	4,4	4,7	17,2	7,9	11,8	8,0
Patron	Homme	96,9	96,0	94,4	97,5	96,4	82,8	97,6	92,9	94,6
	Femme	3,1	4,0	5,6	2,5	3,6	17,2	2,4	7,1	5,4
Gérant	Homme	95,6	94,3	89,3	96,5	90,7	85,2	96,2	92,5	92,8
	Femme	4,4	5,7	10,7	3,5	9,3	14,8	3,8	7,5	7,2
Comptable	Homme	0,0	0,0	75,0	88,9	100,0	83,3	87,5	55,6	72,4
	Femme	0,0	0,0	25,0	11,1	0,0	16,7	12,5	44,4	27,6
Chef d'agence (de bureau, de poste)	Homme	100	0,0	100	66,7	100	100	0,0	100	92,9
	Femme	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1
Fondateur	Homme	0,0	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	100
	Femme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Président / Secrétaire général	Homme	61,3	75,0	13,2	29,3	44,2	30,2	60,1	53,7	49,0
	Femme	38,7	25,0	86,8	70,7	55,8	69,8	39,9	46,3	51,0
Coordonnateur	Homme	0,0	100	80,0	100	100	100	100	85,7	94,6
	Femme	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,3	5,4
Autres membres du comité de direction	Homme	0,0	0,0	0,0	100	100	0,0	100	66,7	90,9
	Femme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	9,1
Autres fonctions diverses et NSP	Homme	50,0	0,0	100	96,4	87,9	100	92,8	80,0	92,3
	Femme	50,0	0,0	0,0	3,6	12,1	0,0	7,2	20,0	7,7

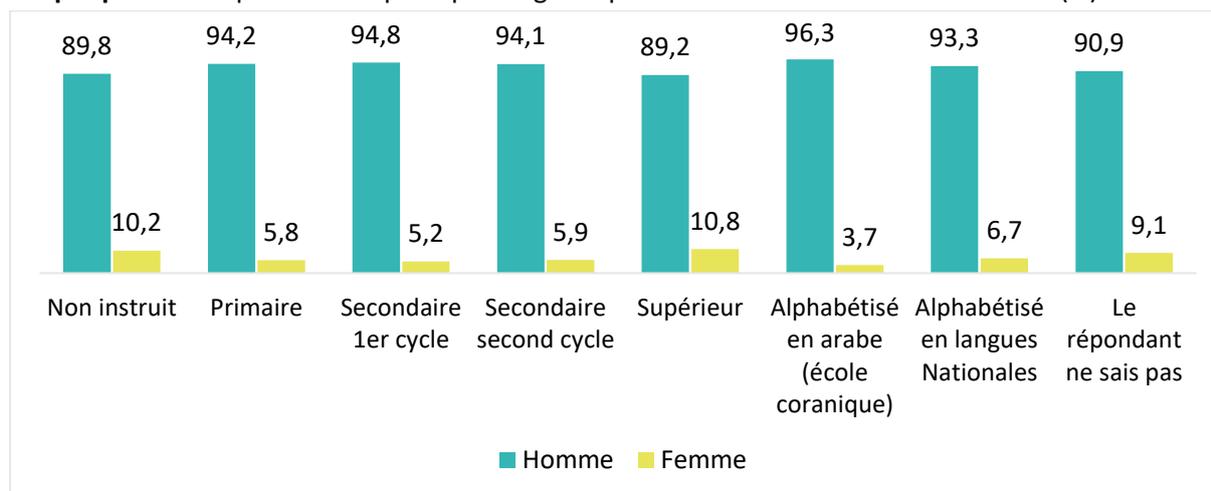
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.1.4 NIVEAU D'INSTRUCTION ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Quel que soit le niveau d'instruction, les hommes dirigent plus de 89% des entreprises. Cependant, il faut noter que les femmes sont légèrement plus représentées dans les catégories n'ayant aucun niveau d'instruction (10,2 %) et celles ayant un niveau supérieur (10,8 %). La proportion de femmes dirigeantes demeure faible pour les autres niveaux d'instruction, s'établissant à 3,7% pour le niveau alphabétisé en arabe (école coranique) et le niveau secondaire 1^{er} cycle (5,2%).



Graphique 7.2 : Répartition du principal dirigeant par niveau d’instruction selon le sexe (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.2 GENRE ET CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES

Cette partie analyse les caractéristiques des unités économiques marchandes en fonction du sexe de leur principal dirigeant. Elle met en évidence leur répartition par branche d'activités, leur chiffre d'affaires, leur forme juridique et leur taille. Elle examine également les besoins de financement selon le sexe du dirigeant principal de l'entreprise.

7.1.2.1 BRANCHES D'ACTIVITES ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

De manière générale, les entreprises dirigées par les femmes sont minoritaires dans les branches d'activités par rapport à celles dirigées par les hommes. En effet, les branches d'activités dans lesquelles les femmes dirigeantes sont plus représentées sont : *activités artistiques, sportives et récréatives* (33,8%), *agriculture, sylviculture et pêche* (25,8%) et *activités de santé humaine et d'action sociale* (22,2%).

Tableau 7.3 : Répartition des entreprises par branche d'activités selon le sexe du principal dirigeant (%)

Branches d'activité	Sexe du dirigeant	
	Homme	Femme
Agriculture, sylviculture et pêche	74,2	25,8
Activités extractives	94,1	5,9
Activités de fabrication	92,6	7,4
Production et distribution d'électricité et de gaz	78,7	21,3
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	97,0	3,0
Construction	99,2	0,8
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	95,4	4,6
Transports et entreposage	95,2	4,8
Activités d'hébergement et de restauration	84,0	16,0
Information et communication	96,5	3,5
Activités financières et d'assurances	84,3	15,7
Activités immobilières	84,6	15,4
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	93,3	6,7
Activités de soutien et de bureau	97,1	2,9
Éducation	88,7	11,3
Activités de santé humaine et d'action sociale	77,8	22,2
Activités artistiques, sportives et récréatives	66,2	33,8
Autres activités de services n.c.a	89,9	10,1
Total	93,9	6,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.2.2 FORME JURIDIQUE ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Dans l'ensemble, les hommes, en qualité de principaux dirigeants, dominent largement au sein de toutes les catégories d'entreprises, quelle que soit la forme juridique (personne physique ou personne morale). Les femmes restent en minorité, toutefois, elles dirigent plus les entreprises de type personne morale (27,2%) par rapport à celles de type personne physique (5,7%) sur les deux années (2020 et 2021).

S'agissant de la taille des entreprises, la proportion des femmes principales dirigeantes est plus élevée au niveau des moyennes entreprises (13,3% en 2020 et 15,1% en 2021). Le même constat est observé pour les entreprises de type personnes morales (32,1% en 2020 et 33,5% en 2021). Quant aux entreprises de type personnes physiques, celles dirigées par les femmes sont mieux représentées au niveau des micro-entreprises, avec 5,9%, suivies des moyennes entreprises (5,2%) en 2020.



Tableau 7.4 : Proportion des entreprises par taille selon la forme juridique et le sexe du principal dirigeant en 2020 et 2021.

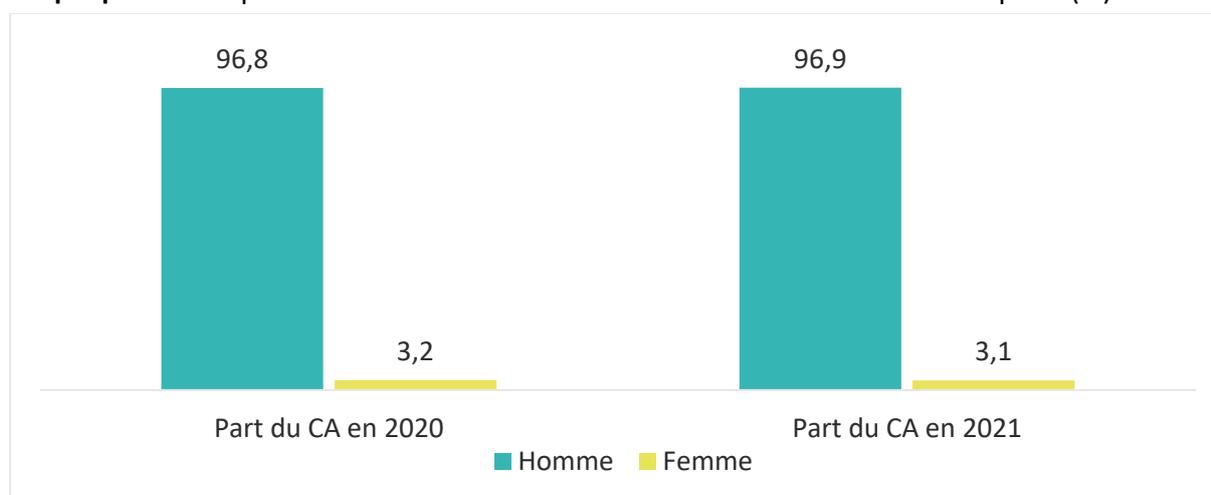
Année	Taille des entreprises	Personne physique		Personne morale		Ensemble	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
2020	Micro-Entreprise	94,1	5,9	72,3	27,7	93,9	6,1
	Petite Entreprise	96,0	4,0	75,5	24,5	95,0	5,0
	Moyenne Entreprise	94,8	5,2	67,9	32,1	86,7	13,3
	Grande Entreprise	97,6	2,4	77,6	22,4	89,1	10,9
	Ensemble	94,3	5,7	72,8	27,2	93,9	6,1
2021	Micro-Entreprise	94,1	5,9	73,7	26,3	93,9	6,1
	Petite Entreprise	95,8	4,2	75,1	24,9	94,8	5,2
	Moyenne Entreprise	94,1	5,9	66,5	33,5	84,9	15,1
	Grande Entreprise	98,3	1,7	76,6	23,4	88,7	11,3
	Ensemble	94,3	5,7	72,8	27,2	93,9	6,1

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.2.3 CHIFFRE D’AFFAIRES ET SEXE DU CHEF D’ENTREPRISE

Les résultats du ReGEN font ressortir que 96,8% et 96,9% des chiffres d’affaires réalisés respectivement en 2020 et 2021 proviennent des entreprises dirigées par les hommes. Celles dirigées par les femmes ont généré 3,2% et 3,1% respectivement en 2020 et en 2021.

Graphique 7.3 : Répartition du chiffre d’affaires selon le sexe du chef d’entreprise (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.2.4 BESOIN DE FINANCEMENT ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

La répartition des entreprises selon le type de besoin de financement et le sexe du principal dirigeant est quasi similaire entre les hommes et les femmes. Toutefois, compte tenu de la prédominance des entreprises dirigées par les hommes, la répartition selon les types de besoins de financement au niveau des entreprises dirigées par les hommes influence fortement celle de l’ensemble des entreprises. Ainsi, les chefs d’entreprises expriment majoritairement le besoin d’extension leurs activités (64,0%), suivi du besoin d’améliorer l’acquisition des matières premières (26,6%).

Tableau 7.5 : Répartition des personnes physiques selon le type de besoins de financement et le sexe du principal dirigeant (%)

Type de besoin de financement	Homme	Femme	Ensemble
Achat de matières premières	26,6	27,2	26,6
Grosse réparation	17,8	17,7	17,8
Acquisition ou entretien d'équipement	22,5	23,7	22,6
Paiement des salaires	4,8	4,8	4,8
Formation de la main-d'œuvre	7,8	10,7	8,0
Remboursement des dettes	12,3	13,3	12,4
Extension de l'activité	63,9	64,8	64,0
Recherche et développement	19,4	17,0	19,2
Construction	18,0	16,8	18,0
Achat de marchandises	57,4	52,9	57,1
Autres	5,3	6,7	5,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.3 ENTREPRENARIAT DES JEUNES

Cette partie analyse la répartition des jeunes entrepreneurs par branche d'activités, et leur niveau d'instruction selon le sexe. L'entreprenariat des jeunes est un levier important pour le développement économique du Niger.

7.1.3.1 JEUNESSE ET BRANCHES D'ACTIVITE

Chez les jeunes entrepreneurs (<35 ans), la prédominance des hommes dans les branches d'activités est plus grande (plus de 80% dans chaque branche). Dans certaines branches comme *activités extractives, production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution ; construction ; activités immobilières et activités spéciales des ménages*, la présence des femmes est quasiment nulle. Néanmoins, environ un cinquième des entreprises dans les branches des *activités de santé humaine et d'action sociale (19,8%)* et de *l'éducation (18,4%)* sont gérées par des femmes.



Tableau 7.6 : Répartition des jeunes (moins de 35 ans) chefs d'entreprises par branche d'activités selon le sexe (%)

Branches d'activité	Sexe	
	Homme	Femme
Agriculture, sylviculture et pêche	90,0	10,0
Activités extractives	100	0,0
Activités de fabrication	91,1	8,9
Production et distribution d'électricité et de gaz	88,0	12,0
Production et distribution d'eau, assainissement et traitement des déchets et de pollution	100	0,0
Construction	100	0,0
Commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	97,1	2,9
Transports et entreposage	92,9	7,1
Activités d'hébergement et de restauration	89,6	10,4
Information et communication	95,7	4,3
Activités financières et d'assurances	94,6	5,4
Activités immobilières	100	0,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	93,8	6,2
Activités de soutien et de bureau	98,3	1,7
Éducation	81,6	18,4
Activités de santé humaine et d'action sociale	80,2	19,8
Activités artistiques, sportives et récréatives	84,6	15,4
Autres activités de services n.c.a	89,4	10,6
Ensemble	95,1	4,9

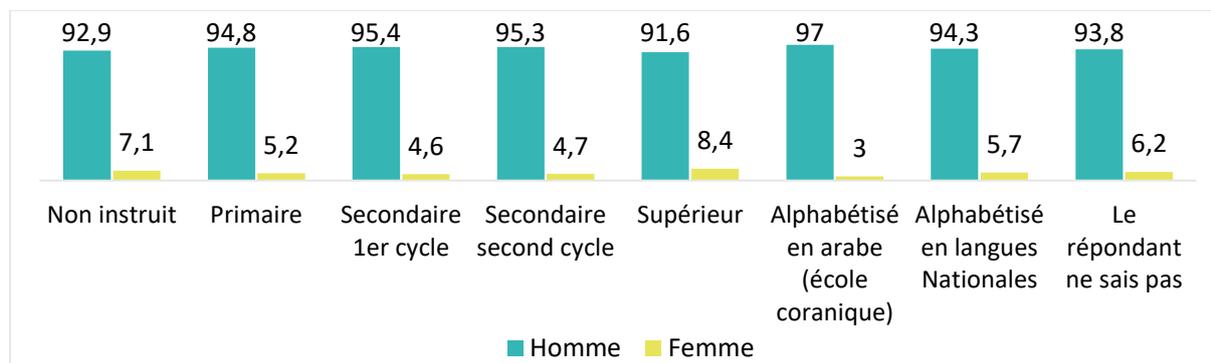
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.3.2 JEUNESSE ET NIVEAU D'INSTRUCTION

L'économie d'un pays dépend en grande partie de l'implication de sa jeunesse dans la vie économique. Afin de mettre en évidence la participation des jeunes selon leur niveau d'instruction, l'analyse est centrée, sur les jeunes âgés de moins de 35 ans.

Dans l'ensemble, la proportion des femmes est aussi très faible par rapport à celle des hommes, quel que soit le niveau d'instruction. Toutefois, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur restent relativement plus représentées (8,4%) par rapport à celles ayant d'autres niveaux d'instruction.

Graphique 7.4 : Répartition des chefs d'entreprises de moins de 35 ans par niveau d'instruction selon le sexe (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.4 GENRE ET EMPLOI DANS LES UNITES ECONOMIQUES MARCHANDES

L'analyse de l'emploi et du genre dans les unités économiques marchandes est menée dans le sens de l'évolution entre 2020 et 2021 à travers le type du personnel et la forme d'exploitation

7.1.4.1 EVOLUTION DE L'EMPLOI ET TYPE DE PERSONNEL

Au Niger, indépendamment du sexe du principal dirigeant, les entreprises ont employé plus de personnel permanent en 2020 et 2021. Cette situation cache des disparités selon le sexe du principal dirigeant. En effet, en 2020, les entreprises dirigées par les hommes ont employé plus du personnel permanent avec 62,6% par rapport à la situation observée chez les entreprises dirigées par les femmes (52,3%). Cette tendance s'est inversée en 2021, avec 61,8% d'emploi permanents chez les entreprises dirigées par les femmes contre 51,2% au niveau de celles dirigées par les hommes.

Tableau 7.7 : Répartition du personnel par type d'emploi et le sexe du principal dirigeant en 2020 et 2021 (%)

	Types d'employés	2020			2021		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Entreprises dirigées par les hommes	Personnel permanent	55,2	65,0	62,6	52,7	37,4	51,2
	Personnel saisonnier / temporaire	16,9	11,6	12,9	14,0	23,8	14,9
	Aides familiaux	20,1	13,7	15,3	18,0	23,5	18,5
	Apprentis	7,8	9,8	9,3	15,4	15,3	15,4
	Ensemble	100	100	100	100	100	100
Entreprises dirigées par les femmes	Personnel permanent	54,1	36,4	52,3	51,1	65,8	61,8
	Personnel saisonnier / temporaire	14,1	23,5	15,0	12,4	11,8	11,9
	Aides familiaux	19,1	26,8	19,9	17,1	13,1	14,2
	Apprentis	12,7	13,3	12,8	19,5	9,3	12,1
	Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022



7.1.4.2 EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORME D'EXPLOITATION

La présence des femmes dans le monde des emplois au Niger, bien que très faible, s'est légèrement amélioré. En effet, selon la forme d'exploitation, même si la prédominance des hommes persiste toujours, la proportion des femmes employées a évolué légèrement à la hausse de 9,3% en 2020 à 9,7% en 2021, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage. La même tendance est observée quel que soit le secteur (formel ou informel).

Tableau 7.8 : Répartition des employés par forme d'exploitation selon le sexe (%) en 2020 et 2021

Forme d'exploitation	2020		2021	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Formelle	80,7	19,3	80,4	19,6
Informelle	93,9	6,1	93,6	6,4
Ensemble	90,7	9,3	90,3	9,7

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.5 CONTRAINTES ET SUGGESTIONS

L'analyse des contraintes et celles des suggestions au niveau des unités économiques marchandes est menée en lien avec le sexe du principal dirigeant en ce qui concerne les contraintes et celui du répondant dans le cas des suggestions.

7.1.5.1 CONTRAINTES VECUES ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

L'analyse des contraintes rencontrées par les entreprises révèle que leur impact varie significativement selon le sexe du dirigeant. Ainsi, les entreprises dirigées par des femmes sont davantage affectées par l'insécurité (23,1%), taxes et impôts trop élevés (22,8%) et les difficultés d'approvisionnement en marchandises (19,7%). Elles expriment également des préoccupations concernant les difficultés d'écoulement de la production (17,8%), ainsi que les difficultés liées aux coûts du transport élevé (17,3%).

Tableau 7.9 : Répartition des principales contraintes rencontrées selon le sexe du répondant (%)

Contraintes	Homme	Femme
Insuffisance de personnel qualifié	6,4	6,2
Coût élevé de la main-d'œuvre	10,1	8,0
Formalités administratives contraignantes	6,1	5,0
Taxes et impôts trop élevés	32,3	22,8
Coût du transport élevé	22,8	17,3
Difficultés d'approvisionnement en matière première quantités	11,5	11,1
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	4,8	3,8
Difficultés d'écoulement de la production	17,0	17,8
Manque de technologie spécialisée / machines et pièces de recharge	7,9	7,3
Manque de local adapté	14,4	16,8
Difficultés d'accès à la commande publique	6,3	5,6
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	7,3	6,8
Difficultés d'accès au crédit Banques et Systèmes Financiers	6,5	5,8
Difficultés d'approvisionnement en énergie eau, électricité,	12,5	13,5
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	16,3	17,2
Corruption	4,4	3,9
Insécurité	16,6	23,1
Concurrence déloyale	10,5	9,7

Contraintes	Homme	Femme
Difficultés d'approvisionnement en marchandises	20,7	19,7
Autres contraintes	18,4	17,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.1.5.2 SUGGESTIONS ET SEXE DU REpondANT

Il ressort que les entreprises dirigées par des femmes ont priorisé les suggestions suivantes : soutien ou appui financier (63,2%), subvention ou réduction des prix des produits (29,5%), assurer la disponibilité des marchandises (25,2%) et assurer davantage la sécurité (24,8%).

Tableau 7.10 : Répartition des suggestions selon le sexe (%)

Suggestions	Homme	Femme	Total
Allègement des frais de transports	28,6	23,0	28,2
Allègement des impôts et taxes	34,8	24,6	34,2
Assurer davantage la sécurité	19,9	24,8	20,2
Assurer la disponibilité des marchandises	26,7	25,2	26,6
Création d'emplois	12,8	10,8	12,7
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	13,4	14,7	13,5
Faciliter l'accès aux crédits	11,1	10,3	11,1
Lutter contre la corruption	5,6	4,5	5,6
Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	11,5	13,0	11,6
Sensibilisation / formation pour l'entrepreneuriat	10,9	11,5	10,9
Soutien / Appuis financier	59,2	63,2	59,5
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	6,1	5,7	6,0
Accompagnement / soutien aux PME	15,5	16,2	15,6
Subvention / réduction des prix des produits	28,5	29,5	28,5
Accès aux marchés publics	8,3	6,9	8,2
Création des débouchés	7,6	6,2	7,5
Autres	6,3	6,1	6,3

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2 GENRE ET UNITES ECONOMIQUE NON MARCHANDES

Au Niger, bien que la gestion des unités économiques non marchandes soit traditionnellement dominée par les hommes, on observe depuis quelques années une émergence des femmes à la tête des ISBLSM. Leur rôle dans ce secteur économique est analysé à travers les caractéristiques sociodémographiques de la principale dirigeante et les défis auxquels elles sont confrontées.

7.2.1 CARACTERISTIQUES DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Cette partie présente l'environnement de l'entrepreneuriat, en examinant la répartition des ISBLSM selon le régime juridique, les disparités régionales, le niveau d'instruction et l'origine du principal dirigeant. Elle aborde également le domaine d'intervention des ISBLSM.

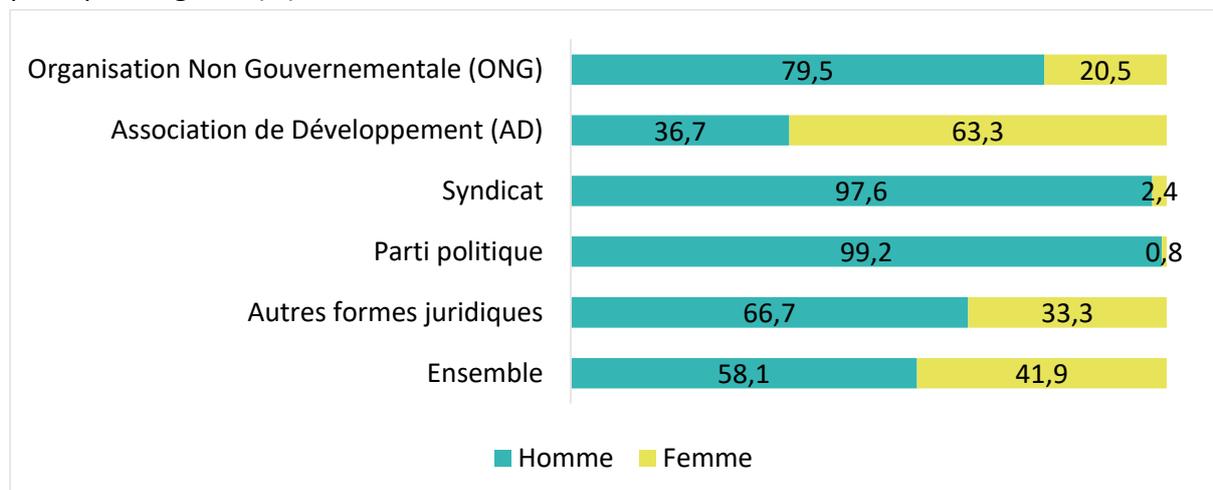
7.2.1.1 FORME JURIDIQUE ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Les structures dirigées par les hommes prédominent pour la majorité des régimes juridiques, notamment au niveau des syndicats (97,6%) et des partis politiques (99,2%). Toutefois, un contraste apparaît dans les Associations de Développement (AD), où les femmes occupent



63,3% des postes de responsabilité. Enfin, au sein des ONG, bien que les hommes restent majoritaires (79,5%), les femmes représentent 20,5% des responsables.

Graphique 7.5 : Répartition des responsables d'ISBLSM par régime juridique selon le sexe du principal dirigeant (%)

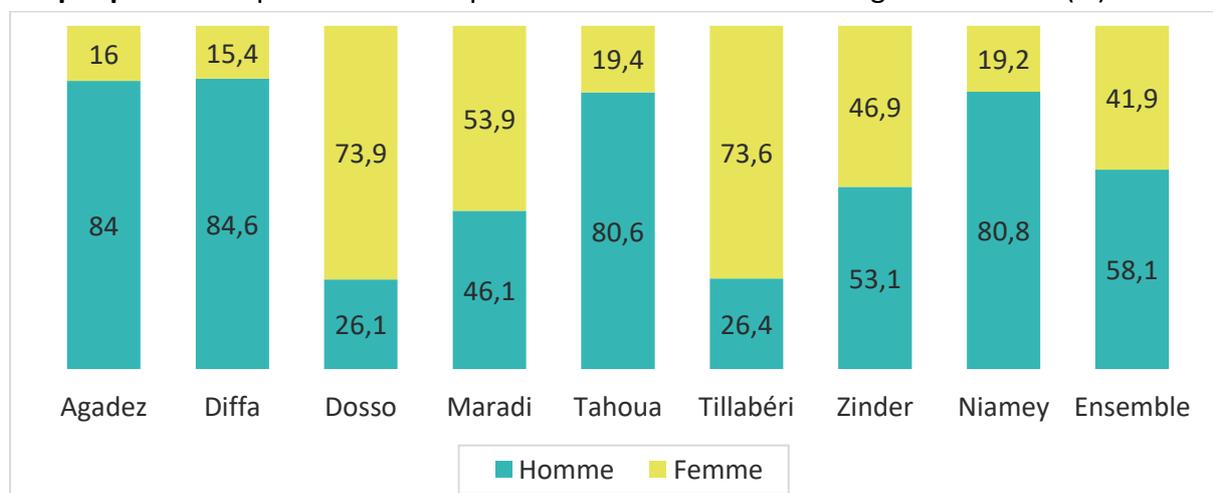


Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2.1.2 REGION ET SEXE DU PRINCIPALE DIRIGEANT

L'analyse de la répartition des ISBLSM selon la région et le sexe du principal dirigeant met en évidence des disparités géographiques marquées. Dans les régions d'Agadez, Diffa, Tahoua et Niamey, les hommes dominent largement, représentant entre 80,6% et 84,6% des responsables. En revanche, force est de constater que les régions de Dosso et de Tillabéri montrent une prédominance féminine, avec respectivement 73,9% et 73,6%. Cette présence féminine pourrait être le reflet d'une plus grande sensibilisation à la nécessité de l'inclusion des femmes dans les activités communautaires et dans les processus décisionnels dans ces zones. Ces régions sont suivies par celle de Maradi, où près de 54% des responsables sont de sexe féminin. Au niveau national, un léger écart apparaît en faveur des hommes. Ces derniers représentent 58,1% des responsables d'ISBLSM, tandis que les femmes représentent 41,9%.

Graphique 7.6 : Répartition des responsables d'ISBLSM selon la région et le sexe (%)



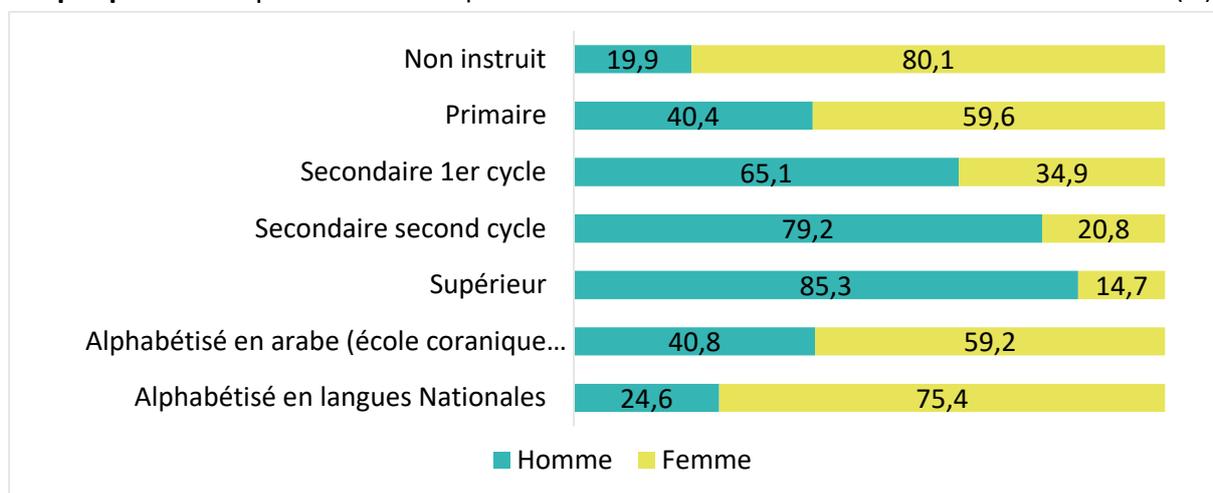
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2.1.3 NIVEAU D'INSTRUCTION ET SEXE DU PRINCIPALE DIRIGEANT

Les femmes responsables des ISBLSM ont majoritairement des niveaux d'instruction moins élevés. Parmi les responsables non instruits, une grande majorité (80,1%) est constituée de femmes. Aussi, parmi les responsables ayant le niveau primaire, les femmes restent dominantes (59,6%). Le même constat se poursuit chez les responsables alphabétisés en arabe (école coranique) et en langues nationales, où respectivement 59,2% et 75,4% des responsables sont des femmes.

Cependant, la tendance s'inverse en fonction des niveaux d'instruction de plus en plus élevés. Les hommes dominant largement, pour les niveaux secondaires et supérieurs. En effet, 65,1% des responsables hommes ont un niveau de secondaire 1^{er} cycle, 79,2% un niveau secondaire 2nd cycle et 85,3% un niveau supérieur.

Graphique 7.7 : Répartition des responsables d'ISBLSM selon le niveau d'instruction et le sexe (%)



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2.1.4 DOMAINE D'INTERVENTION ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Parmi les hommes, on note une concentration importante dans certains domaines clés. On note une prédominance de responsables masculins dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation (39,1%), suivi du développement rural (37,9%) et de l'action sociale (37,8%). À l'opposé, le domaine des arts, de la culture et du sport est dirigé par 7,2% des hommes. Enfin, les activités multisectorielles représentent 11,1%.

En ce qui concerne les femmes, la répartition est sensiblement différente. Le développement rural se distingue comme le domaine majeur avec 60,2% des responsables féminins, ce qui montre une forte implication des femmes dans les secteurs ruraux. L'action sociale suit avec 44,1%, traduisant une orientation marquée des femmes vers les initiatives solidaires et humanitaires. En revanche, les ISBLSM des secteurs comme les droits humains (5,6%) ou les arts, la culture et le sport (5%) restent faiblement dirigés par les femmes, tandis que l'éducation, la formation et la sensibilisation ne comportent que 22,3% des responsables féminins.



Tableau 7.11 : Répartition des ISBLSM selon le domaine d'intervention par sexe du principal dirigeant (%)

Domaines d'intervention	Homme	Femme	Total
Art, culture et sport	7,2	5,0	6,3
Développement rural	37,9	60,2	47,2
Action sociale	37,8	44,1	40,4
Droits humains	18,8	5,6	13,3
Éducation, formation et sensibilisation	39,1	22,3	32,1
Santé, hygiène et assainissement	23,4	10,4	17,9
Activités multisectorielles	11,1	13,9	12,3
Autres	22,3	13,3	18,5

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2.1.5 NATIONALITE ET SEXE DU PRINCIPALE DIRIGEANT

Parmi les Nigériens, principaux dirigeants des ISBLSM, près de 43% sont des femmes. Ce constat souligne une importante participation des femmes nigériennes à la vie associative dans le pays. Au sein des ressortissants de l'UEMOA, les femmes représentent 15,4% des dirigeants des ISBLSM au Niger. Néanmoins, parmi les principaux dirigeants ressortissants des pays de la CEDEAO (hors UEMOA), les femmes sont complètement absentes. Au-delà de la CEDEAO, parmi les responsables issus des autres pays africains, près de 83,3% sont des hommes contre 16,7% de femmes.

Au-delà du continent africain, les dirigeants d'origine américaine se démarquent considérablement avec une importante proportion de femmes (66,7%). À contrario, chez les Européens, on note une prédominance des hommes (70,6%). Les dirigeants d'origine asiatique sont entièrement des hommes.

Tableau 7.12 : Répartition des d'ISBLSM selon la nationalité du principale dirigeant et le sexe (%)

Nationalité du principal dirigeant	Homme	Femme
Niger	57,4	42,6
UEMOA	84,6	15,4
CEDEAO hors UEMOA	100	0,0
Autres pays africains	83,3	16,7
Europe	70,6	29,4
Amérique	33,3	66,7
Asie	100	0,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2.2 CONTRAINTES ET SUGGESTIONS DES ISBLSM

L'analyse des contraintes et celles des suggestions au niveau des ISBLSM est menée en lien avec le sexe du principal dirigeant.

7.2.2.1 CONTRAINTES ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

L'insuffisance de personnel qualifié est l'une des contraintes majeures évoquées par les principaux dirigeants des ISBLSM. Parmi ceux qui la considèrent comme leur principal défi, 63,5% sont des hommes, contre 36,5% de femmes. Cependant, lorsque cette difficulté est

reléguée au second ou au troisième rang, la proportion de femmes concernées chute respectivement à 24,7% et 24,1%.

La complexité des formalités administratives semble peser encore plus lourdement sur les responsables hommes. En effet, près de 84% des responsables ayant déclaré cette contrainte comme prioritaire sont de sexe masculin. Ce constat persiste chez ceux qui la placent en seconde position, où les hommes représentent près de 79% des déclarants. De manière similaire, les procédures de règlement des contentieux sont une autre difficulté largement rencontrée par les hommes. Huit responsables masculins sur dix déclarent cette contrainte comme principale, soit 80,9%.

Quant à la corruption, elle a été majoritairement déclarée par les hommes (87,0%) comme principale contrainte. Cette proportion augmente chez les déclarants qui la considèrent en second rang, parmi lesquels 98% sont des hommes.

Cependant, les femmes responsables se démarquent par leur exposition à d'autres types de difficultés. Elles semblent davantage être confrontées aux manques de locaux adaptés. En effet, 38,4% des responsables rencontrant principalement des difficultés liées à leur local sont des femmes. De plus, chez les responsables où cette contrainte apparaît en seconde position, 39,1% sont des femmes. Ainsi, près de quatre responsables sur dix, connaissant principalement des difficultés liées à leur local, sont des femmes.

Concernant les difficultés d'approvisionnement en eau et en électricité, les femmes apparaissent encore plus touchées. Près de 58% des responsables ayant cité cette contrainte comme étant principale sont des femmes, et 44,9% la considèrent comme secondaire.

Enfin, l'insuffisance de ressources financières constitue également une contrainte notable pour les femmes dirigeantes. Ces dernières représentent 47,5% des responsables faisant principalement face à cette difficulté et 35,8% de ceux qui la placent en second rang.

Tableau 7.13 : Répartition des ISBLSM par les contraintes et le sexe du dirigeant selon l'ordre de gravité des contraintes (%)

Contraintes	Sexe	Non Vécue	1ère contrainte	2eme contrainte	3eme Contrainte	Au-delà de la 3eme Contrainte
Insuffisance de personnel qualifié	Homme	64,8	63,5	75,3	75,9	82,4
	Femme	35,2	36,5	24,7	24,1	17,6
Formalités administratives contraignantes	Homme	62,9	83,8	78,8	73,2	76,5
	Femme	37,1	16,2	21,2	26,8	23,5
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	Homme	64,1	80,9	84,9	69,1	73,9
	Femme	35,9	19,1	15,1	30,9	26,1
Manque de local adapté	Homme	66,8	61,6	60,9	67	65,1
	Femme	33,2	38,4	39,1	33	34,9
Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	Homme	67,0	42,1	55,1	64,7	68,6
	Femme	33,0	57,9	44,9	35,3	31,4
Corruption	Homme	63,6	87,0	98,0	91,1	77,6
	Femme	36,4	13,0	2,0	8,9	22,4
Insécurité	Homme	64,0	76,9	65,6	75,0	64,2
	Femme	36,0	23,1	34,4	25,0	35,8
	Homme	77,3	52,5	64,2	62,9	66,2



Contraintes	Sexe	Non Vécue	1ère contrainte	2eme contrainte	3eme Contrainte	Au-delà de la 3eme Contrainte
Insuffisance des ressources financières	Femme	22,7	47,5	35,8	37,1	33,8
	Homme	60,6	82,5	79,9	82,4	75,0
Autres Contraintes	Femme	39,4	17,5	20,1	17,6	25,0

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

7.2.2.2 SUGGESTIONS ET SEXE DU PRINCIPAL DIRIGEANT

Il ressort des résultats du ReGEN, une prédominance des hommes dans l’expression des priorités liées aux infrastructures, à la gouvernance et à la sécurité. Les femmes, quant à elles, se distinguent davantage dans des recommandations ciblant des besoins comme le soutien financier ou l’amélioration des services de base. Cette différence de priorités traduit des réalités distinctes qui nécessitent des réponses adaptées. En effet, les suggestions, comme la bonne gouvernance, dominent particulièrement avec une très forte proportion d’hommes. En effet, 80,7% des hommes la suggèrent, contre seulement 19,3% des femmes. De même, la construction des infrastructures de transport et de télécommunications est principalement suggérée par les hommes, avec 76,7% contre 23,3% pour les femmes. Cela traduit leur préoccupation pour des questions d’infrastructure et de gestion, considérées comme des leviers essentiels pour renforcer la performance des organisations.

D'autres suggestions, bien que toujours majoritairement exprimées par les hommes, montrent un engagement plus marqué des femmes. On note que 44,3% des suggestions concernant la facilitation de l’accès à l’eau et à l’électricité ont été formulées par des femmes. De même, le soutien financier est une priorité importante pour les femmes, qui représentent 40,1% des répondants. Ce résultat souligne que l’accès aux ressources financières reste un défi particulièrement ressenti par les femmes dirigeantes.

Enfin, des suggestions relatives à la synergie des actions ou la formation des acteurs confirment cette tendance générale. Elles sont dominées par les hommes, qui représentent respectivement 68,3% et 65,1% des répondants, contre 31,7% et 34,9% pour les femmes

Tableau 7.14 : Répartition des ISBLSM par suggestions selon le sexe du répondant (%)

Suggestions	Homme	Femme
Synergie des actions	68,3	31,7
Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	55,7	44,3
Formation des acteurs	65,1	34,9
Bonne Gouvernance	80,7	19,3
Soutien / Appuis financier	59,9	40,1
Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	76,7	23,3
Assurer davantage la sécurité	71,7	28,3
Autres suggestions	85,6	14,4

Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

CHAPITRE 8 : INSUFFISANCES ET LEÇONS APPRISSES

Le Niger a réalisé son premier recensement général des entreprises. Au cours de la réalisation de cette opération de grande envergure, plusieurs défis majeurs ont été rencontrés. L'analyse des insuffisances relevées a permis de dégager plusieurs leçons apprises.

8.1 INSUFFISANCES RELEVÉES

Dans le cadre des activités préparatoires du ReGEN, il a fallu réaliser une collecte préliminaire afin de disposer de repères pour mieux répartir les ressources matérielles, humaines et financières. Lors de cette opération, l'estimation du nombre d'entreprises par localité ou agglomération fournie par les sources administratives ne correspond pas systématiquement au champ du ReGEN. A cela, s'ajoute les insuffisances liées à l'utilisation des cartes digitalisées du RGPH 2012. En effet, les charges de travail par équipe ont été sous estimées, ce qui a conduit à des redéploiements des équipes pour renforcer celles qui sont en retard.

En outre, il faut noter les difficultés liées à la précision des coordonnées GPS. En effet, la projection des coordonnées GPS des unités économiques sur des cartes font ressortir des unités situées en dehors des circonscriptions administratives des localités dans lesquelles elles ont été recensées.

Une autre insuffisance relevée concerne la non-adhésion de certains responsables des grandes entreprises publiques et privées, et ce, malgré la mise en œuvre de la stratégie de communication élaborée dans le cadre du ReGEN et l'implication des autorités administratives et coutumières.

La réalisation du dénombrement général des entreprises du Niger pendant la période hivernale a constitué un autre handicap pour cette opération. En effet, certaines localités étaient difficilement accessibles à cette période. Outre cela, la situation sécuritaire reste fortement évolutive dans certaines régions.

Dans le cadre de la réalisation du ReGEN, des changements majeurs ont été observés dans la planification et dans les différents comités. Il y a eu beaucoup de difficultés liées à la logistique durant presque toutes les phases déterminantes de l'opération. Ce qui a eu pour conséquence d'allonger le temps de réalisation du ReGEN.

Enfin, la période de dénombrement a coïncidé avec une opération de déguerpissement des unités économiques dans certaines localités et une autre opération de la Direction Générale des Impôts (DGI).

8.2. LEÇONS APPRISSES

L'utilisation de l'application CAPI lors du ReGEN a rendu la collecte plus rapide et plus facile, lorsque le contenu du questionnaire est bien assimilé. Toutefois, il faudra veiller à intégrer suffisamment de contrôles qui imposent à l'agent recenseur la vérification de la cohérence de ses réponses. En outre, il s'est révélé que le fait de considérer les établissements comme unités économiques présentait des difficultés, notamment en l'absence de l'autorisation des



établissements principaux. En effet, certaines préoccupations du questionnaire, notamment celles relatives aux données économiques n'ont été disponibles qu'au niveau des sièges.

Afin de pallier les difficultés liées au recensement de certaines unités économiques, des stratégies ont été élaborées et mises en œuvre. Il s'agit entre autres de la stratégie de collecte en zone d'insécurité, de la stratégie des grandes masses des unités économiques et celle de la collecte auprès des grandes entreprises. Toutes ces stratégies peuvent servir dans le cadre de la réalisation des activités impliquant les unités économiques au Niger.

CONCLUSION

Le Niger vient de réaliser son premier Recensement Général des Entreprises (ReGEN) en 2022. L'objectif poursuivi en organisant cette opération était essentiellement d'améliorer la qualité et la fiabilité des données économiques produites par le Système Statistique National (SSN).

Cette opération a permis à l'INS de disposer des informations actualisées sur les entreprises des secteurs formel et informel sur l'ensemble du territoire national. Elle a aussi permis de mettre en place un répertoire national des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) et de disposer d'une base de données informationnelles sur le secteur informel afin d'améliorer la qualité des données sources nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux.

Avec la réalisation de ce ReGEN, le système d'informations statistiques sur les entreprises résidentes au Niger se voit ainsi consolidé et plus adapté pour satisfaire les attentes grandissantes des décideurs publics, des investisseurs privés ainsi que des chercheurs et analystes des organismes nationaux et internationaux.

Les résultats obtenus offrent une cartographie détaillée des unités économiques, de leur répartition géographique, sectorielle et juridique, ainsi que des principales caractéristiques du tissu économique national en plus des caractéristiques socio démographiques des principaux dirigeants.

Le ReGEN a permis de dénombrier 169 228 unités économiques marchandes au Niger indépendamment du type d'établissement. Toutefois, en considérant les établissements unique et principal (siège), le Niger compte 165 761 entreprises distinctes. Cependant, la majorité de ces entreprises (97,6%) sont dans le secteur informel. Concernant la répartition spatiale des entreprises, Niamey concentre plus du quart des unités économiques (26,1%) tandis que Diffa a la plus faible proportion des entreprises (4,6%).

En ce qui concerne les unités de production non marchande notamment les ISBLSM, d'après les informations recueillies, il ressort que 1 613 unités économiques non marchandes ont été recensées. Elles ont 1 286 antennes ou représentation à travers le pays. Deux régions dominent nettement la répartition des ISBLSM. Il s'agit de Niamey avec 31,7% des ISBLSM, et Zinder qui en regroupe 28,6%. Ces deux zones concentrent à elles seules plus de la moitié des ISBLSM de l'ensemble du pays.

Par ailleurs, ces résultats mettent en évidence les défis majeurs liés à la formalisation, aux taxes et impôts trop élevés, aux coûts de transports élevés, au manque de local adapté, aux difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.) auxquels les entreprises marchandes au Niger font face. Quant aux ISBLSM, l'insuffisance des ressources financières, le manque de local adapté et l'insécurité sont les principales contraintes qu'ils rencontrent.

Toutefois, les résultats du ReGEN offrent aussi des opportunités pour le développement d'une politique économique plus ciblée, favorisant l'émergence d'un secteur privé dynamique, inclusif et compétitif.



En somme, ce recensement constitue un outil stratégique d'aide à la prise de décisions pour les pouvoirs publics, les partenaires technique et financiers, les chercheurs ainsi que les investisseurs. Son exploitation judicieuse est essentielle pour la mise en œuvre de réformes et programmes adaptés aux besoins réels des entreprises nigériennes et au développement économique du pays.

En perspective, il est prévu de poursuivre les travaux du ReGEN avec la réalisation de l'enquête structure après la dissémination de ces résultats. Cette enquête fournira une structure des productions et consommations intermédiaires des entreprises du secteur formel et éventuellement celles du secteur informel. Ces informations serviront lors du prochain rebasage des comptes nationaux. Toutefois, les informations sur les entreprises évoluent assez rapidement dans le temps, il est donc fortement recommandé de reconduire régulièrement et selon un intervalle de temps raisonnable (5ans au maximum) les opérations de dénombrement des entreprises. En outre, il est aussi important de mettre en place un dispositif de suivi de la démographie des entreprises pour une meilleure estimation de leur contribution dans l'économie.

RECOMMANDATIONS

A l'issue de la réalisation du ReGEN, les recommandations suivantes sont formulées à :

- L'endroit du Gouvernement :
 - Sensibiliser davantage les unités économiques sur l'utilité de la formalisation des entreprises ;
 - promouvoir le développement de l'économie locale à partir des potentialités économiques locales ;
 - promouvoir les branches d'activités à potentiel élevé mais mal représentées dans le tissu économique que ce soit en effectif qu'en création de richesse ;
 - améliorer davantage le climat des affaires ;
 - prendre les dispositions pour un bon suivi statistique de la démographie des entreprises ;
 - sensibiliser les entreprises qui sont administrativement enregistrées et qui éventuellement déposent des états financiers sur l'importance de disposer d'un local fixe afin de se rendre conforme au champ du ReGEN ;
 - encourager les ISBLSM, notamment les ONG et Associations de Développement, à disposer d'un local fixe ;
- L'endroit de la CNSS et des organisations patronales, professionnelles et syndicales et de la CCIN :
 - renforcer la communication et la sensibilisation à l'endroit des chefs d'entreprise et responsables des ISBLSM ainsi que les employés du secteur privé sur l'importance de la sécurité sociale ;
 - initier la création d'un numéro statistique unique pour chaque entreprise ;
- L'endroit de l'INS :
 - promouvoir la culture statistique auprès des entreprises (en collaboration avec la CCIN) ;
 - mettre en place un bureau technique central de recensement des entreprises (BCRE) avant chaque opération de collecte d'envergure sur les entreprises ;
 - mettre en place un observatoire permanent de suivi de la démographie des entreprises (en collaboration avec la maison de l'entreprise) ;
 - réhabiliter la division des statistiques d'entreprises qui existait jusqu'en 2016 ;
 - veiller au respect du calendrier de l'organisation des cycles du ReGEN (chaque 5ans) ;



- renforcer la communication auprès des chefs d'entreprise sur la loi statistique qui garantit la confidentialité des informations statistiques collectées par l'INS mais aussi les oblige à répondre aux préoccupations qui leurs seront demandées par l'INS ;
 - poursuivre les analyses thématiques basées sur les données du ReGEN ;
 - privilégier la réalisation d'une opération de cartographie avant chaque Recensement Général des Entreprises lorsque les cartes digitalisées existantes reflètent des réalités socio-démographiques dépassées dans le temps et l'espace ;
 - réaliser un atelier critique à la fin de toutes les activités du ReGEN, afin de mieux analyser les difficultés qui ont émaillé la réalisation du ReGEN et mieux préparer le prochain exercice.
- L'endroit de toutes ces structures :
- appuyer l'INS à sensibiliser les unités économiques qu'elles engagent sur l'importance de la mise à la disposition de l'INS des statistiques pour des meilleures prises de décision.



REMERCIEMENTS

Ce document a reçu les contributions des personnes ci-après :

- **Monsieur Souleymane ALZOUMA**, Directeur Général p.i de l'INS ;
- **Monsieur Moussa MAMAN HASSAN**, Secrétaire Général p.i de l'INS ;
- **Les membres du « Comité-Qualité des données produites par le Système Statistique National (SSN) »** créé par Décision N° 0000097ME/F/INS/DG/DRH/DARC du 30 avril 2025 ;
- **Feu Idrissa ALICHINA KOURGUENI**, ancien Directeur Général de l'INS ;
- **Madame TAKOUBAKOYE Aminata BOUREIMA**, ancienne Directrice Générale de l'INS ;
- **Monsieur Sani OUMAROU**, ancien Directeur Général p.i de l'INS ;
- **Monsieur Mahamadou CHEKARAO**, ancien coordinateur technique du ReGEN ;
- **Monsieur Chaibou LAOUALI IBRO**, ancien coordinateur technique adjoint du ReGEN.

La reproduction de ce document a été assurée par :

- **Madame ABDOURAHAMANE Rabi Mahamadou**, Chef de Service Imprimerie ;
- **Messieurs Kassoum ABDOUL KADER BACHARD, Ousmane DJINGAREY, Mohamed MOUSSA, Alhassane TAHIROU**, Cadre au Service Imprimerie.

La diffusion de ce document a été assurée par :

- **Monsieur Issoufou SAIDOU**, Directeur de la Coordination et du Management de l'Information Statistique, INS ;
- **Monsieur Boubacar ZAKOU**, Chef de la Division de l'Imprimerie, de la Documentation, de la Diffusion et de l'Archivage, INS ;
- **Madame ALI Hadiza**, Cheffe de Service de la Documentation, de la Diffusion et de l'Archivage, INS ;
- **Monsieur Abass Ali TASSIOU**, Chef de la Division des Systèmes d'Informations et de Base de données, INS.

Editeur de la publication : Institut National de la Statistique (INS)-Niger.



ANNEXES

Annexe 1: Répartition du personnel d'encadrement et de collecte selon les régions

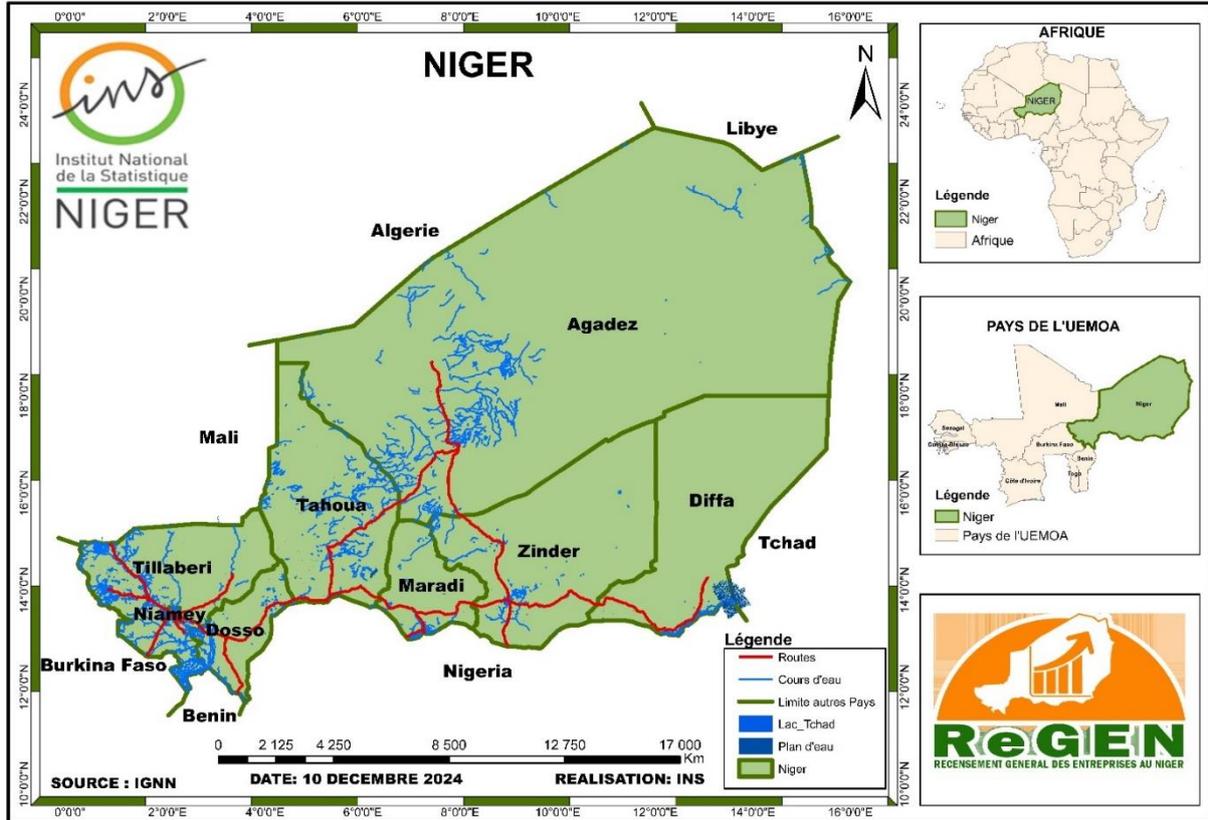
REGIONS	SUPERVISEURS CENTRAUX	SUPERVISEURS REGIONAUX	EDITEURS	CHEFS D'EQUIPE	AGENTS RECENSEURS
AGADEZ	2	2	2	9	27
DIFFA	2	2	2	12	36
DOSSO	2	2	3	15	45
MARADI	6	2	8	40	120
NIAMEY	10	2	13	64	192
TAHOUA	4	2	5	26	78
TILLABERI	2	2	5	23	69
ZINDER	4	2	7	37	111
ENSEMBLE	32	16	45	226	678

Source : Institut National de la Statistique

Annexe 2 : Composition du comité de pilotage du ReGEN

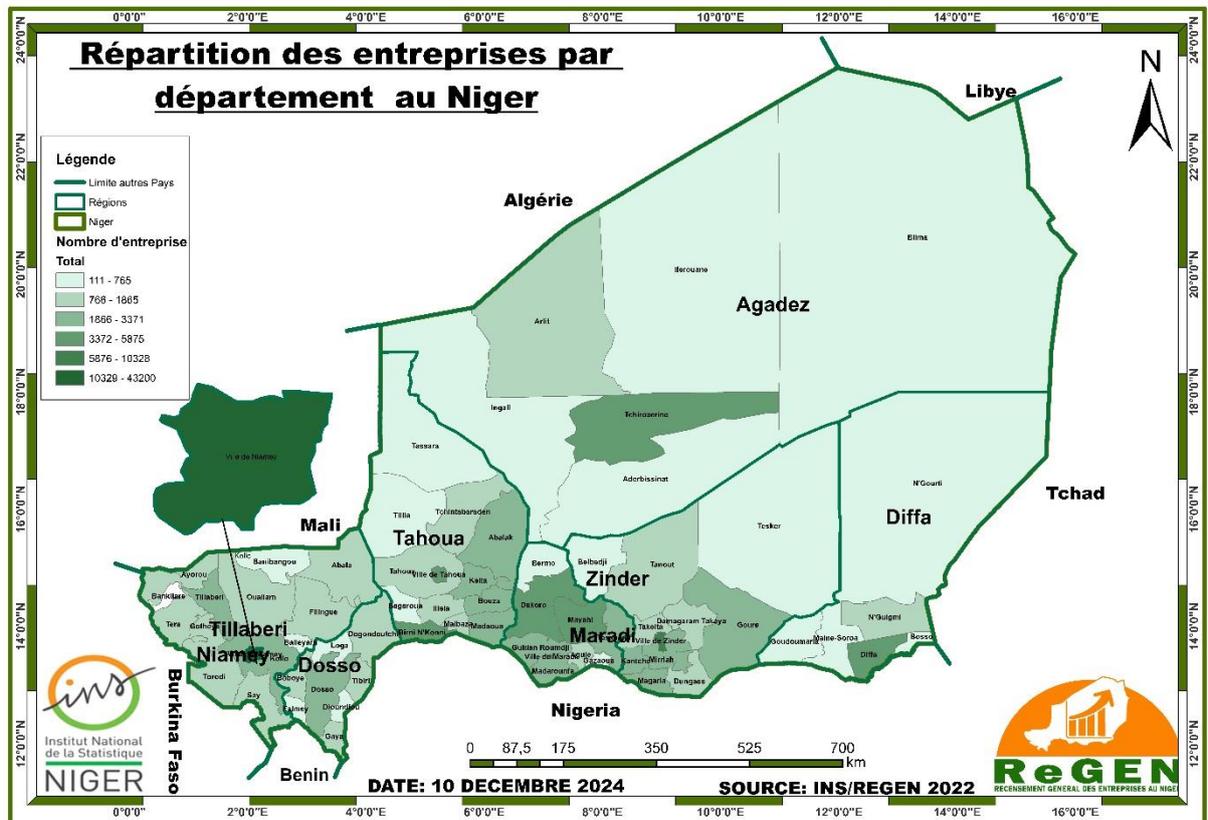
N°	DESTINATAIRE
1.	SG/Ministère du Plan
2.	SG/Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN)
3.	SG/Ministère des Finances ;
4.	SG/Ministère de l'intérieur et de la décentralisation
5.	SG/Ministère du Commerce
6.	SG/Ministère des Transports ;
7.	SG/Ministère des Mines ;
8.	SG/Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
9.	SG/Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement ;
10.	SG/Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale ;
11.	Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) ;
12.	Syndicat patronal des Entreprises du Niger ;
13.	Organisation des Professionnels de l'Industrie du Niger (OPIN);
14.	Conseil National du Patronat du Niger (CNPN) ;
15.	Organisation Nationale des Professionnels des BTP (ONP/BTP)
16.	Syndicat National des Commerçants du Niger ;
17.	Association des Professionnels des Banques et des Établissements Financiers
18.	Banque Mondiale (BM)
19.	Fonds Monétaire international (FMI)
20.	Délégation de l'Union Européenne (UE)
21.	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
22.	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Annexe 3 : Présentation géographique du Niger



Source : Institut National de la Statistique

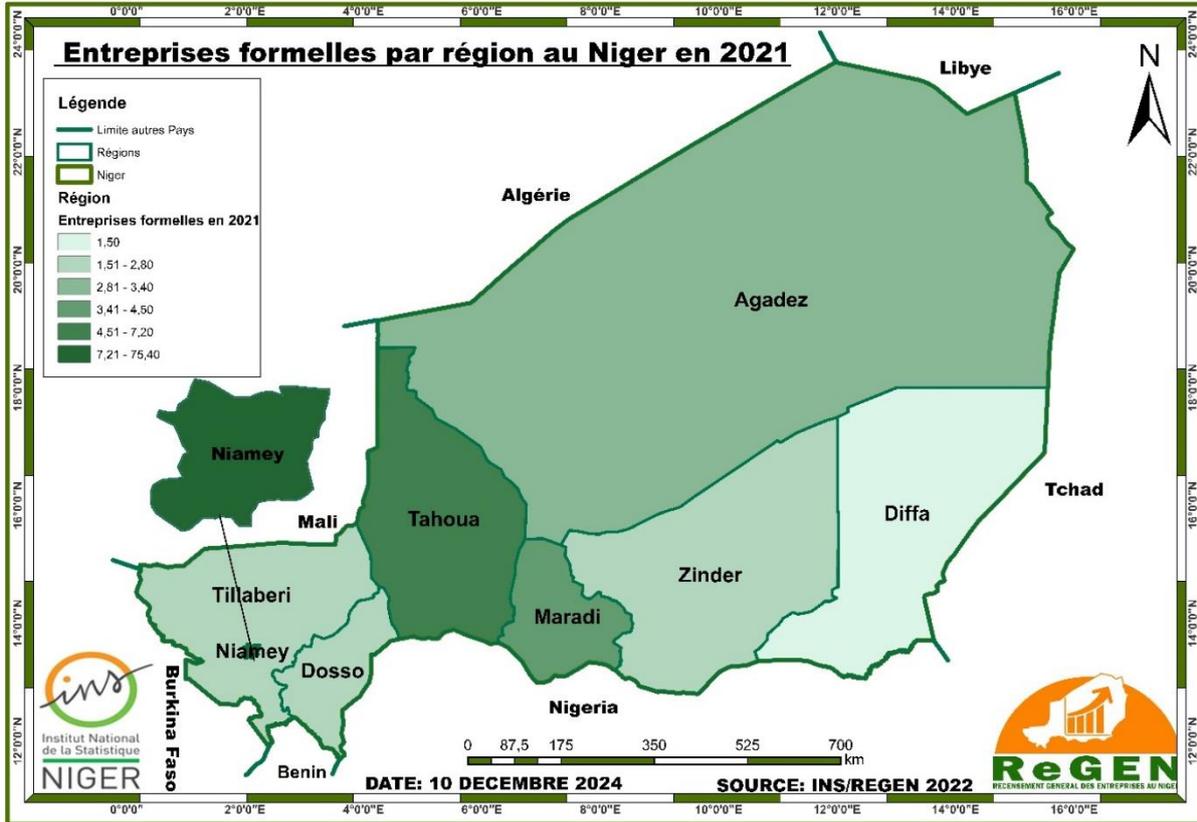
Annexe 4 : Répartition géographique des unités économiques selon les départements au Niger



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

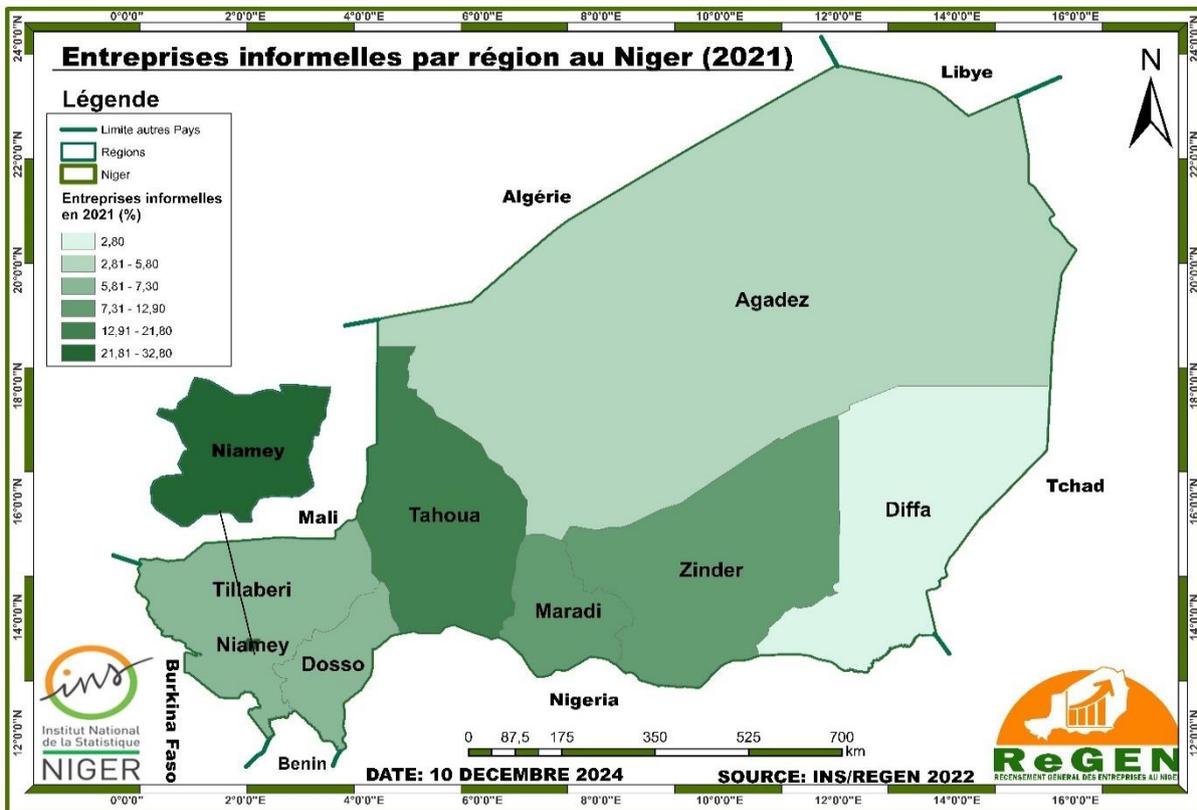


Annexe 5 : Répartition géographique des unités économiques formelles par région au Niger en 2021



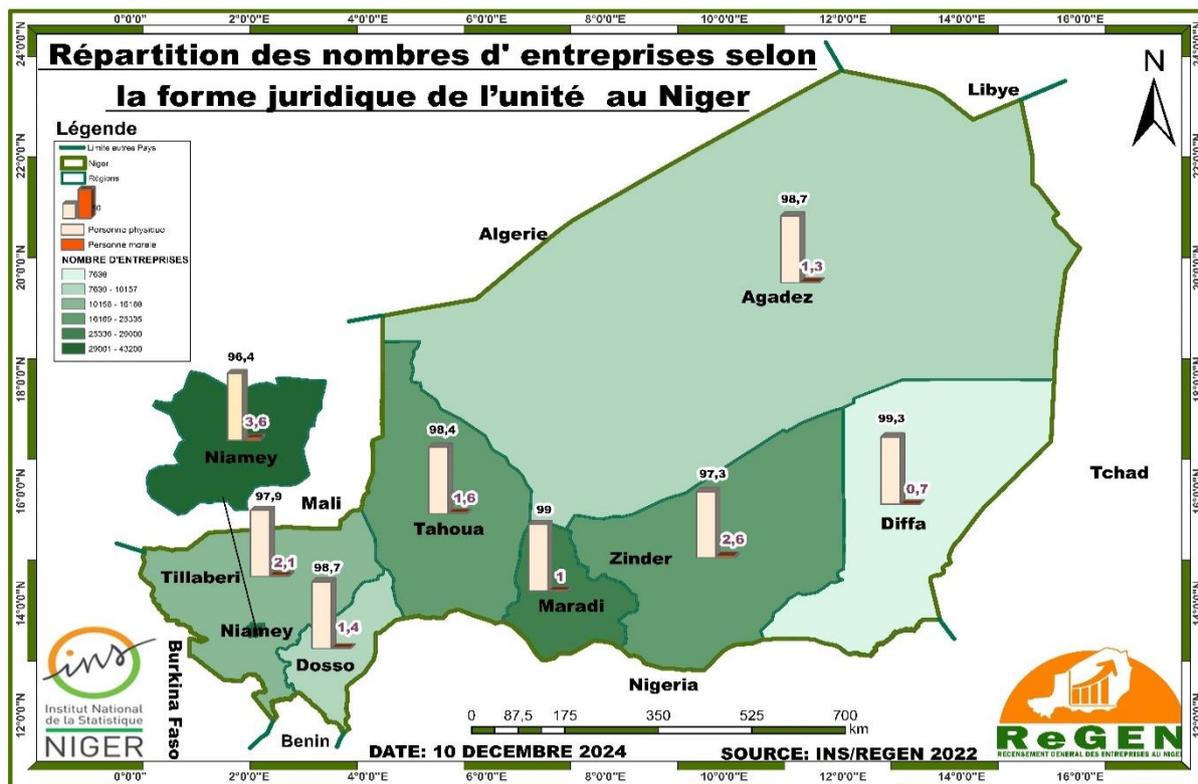
Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

Annexe 6 : Répartitions géographiques des unités économiques informelles par région au Niger en 2021



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

Annexe 7 : Répartitions géographiques des unités économiques par région selon la forme juridique au Niger



Source : Recensement Général des Entreprises au Niger (ReGEN) 2022

Annexe 8 : Concepts et définitions

Les concepts importants, relevant de toutes les opérations du ReGEN 2022, sont ainsi définis :

- **Activité économique :** Une « activité économique » désigne un processus, socialement organisé, qui combine le travail, le capital et les biens et services en entrée pour fabriquer des produits (biens et services) en sortie.

Les activités économiques sont réalisées dans le cadre de l'entreprise. Deux optiques conduisent généralement au découpage de l'entreprise :

- L'activité économique exercée débouche sur la constitution de l'« unité d'activité économique » (UAE). Une unité d'activité économique est une entreprise ou une partie d'entreprise qui exerce un seul type d'activité productive ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.
- Le lieu géographique d'exercice de l'activité conduit à la désignation de l'« unité locale » laquelle apparaît comme l'entreprise ou la partie de l'entreprise qui exerce une activité de production en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu.
- **Activité principale :** L'activité principale d'une unité de production est l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité exercée dans l'unité (le produit de l'activité principale doit comprendre des biens et des services qui peuvent être livrés à d'autres unités, bien qu'ils puissent aussi servir à la propre consommation ou à la propre formation de capital du producteur) (SCN 2008 Glossaire).
- **Activité secondaire :** Une activité secondaire est exercée par une entreprise en plus de son activité principale et dont la valeur ajoutée est inférieure à celle de l'activité principale. Une unité économique peut exercer plusieurs activités secondaires.



- **Branche d'activités** : Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des biens ou rendent des services qui appartiennent à la même division de la nomenclature d'activités.
- **Entité administrative / Administrations publiques** : Toutes les entités dont l'activité principale consiste à fournir à la collectivité des biens et services non marchands sont considérées comme étant des entités administratives ou relèvent des administrations publiques. Les biens et services sont considérés comme non marchands lorsqu'ils sont offerts gratuitement ou à un prix économiquement non significatif. De plus, les entités administratives disposent d'un budget distinct et leurs ressources principales proviennent des prélèvements sur les autres secteurs institutionnels ou des transferts reçus de la part de l'Administration Publique. A ce titre, dans le champ des entités administratives se trouvent toute l'Administration Centrale (les Ministères et institutions nationales), les collectivités locales (communes), les Établissements Publics à caractère administratif (EPA, Universités, écoles publiques, hôpitaux, centres publics de soins, etc.), les caisses de sécurité sociale, etc.
- **Entité économique** : Dans le cadre du ReGEN 2022, toutes les entités dont la fonction principale consiste en la production de biens et services marchands sont considérées comme des entités économiques. Les ressources principales des entités économiques proviennent de leurs ventes et couvrent leurs dépenses. L'éventail des activités relevant des entités économiques est très large : les industriels, les commerçants de gros et de détail, les tâcherons exerçant dans la construction, les artisans (boulangers, bouchers, bijoutiers, etc.) et les professions libérales (médecins privés, avocats, notaires, etc.).
NB : Certains services peuvent être rendus à la fois par les entités économiques et par les entités administratives, c'est le caractère marchand et non marchand du service qui va faire la différence. A titre d'exemple, une école privée sera classée dans les entités économiques alors qu'une école publique sera classée parmi les entités administratives.
- **Entreprise** : L'entreprise est une organisation/unité économique de forme juridique déterminée, constituée normalement pour la production de biens ou la fourniture de services pour le marché. Elle peut également être définie comme une entité juridique à régime de propriété unique avec un bilan distinct exerçant une ou plusieurs activités. Elle est composée d'un ou de plusieurs établissements dont elle est l'autorité directrice. C'est donc un agent économique doté de la capacité autonome de posséder des actifs, de souscrire des engagements financiers, d'exercer des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres agents.
L'entreprise doit être distinguée de l'établissement, qui représente une unité de production techniquement individualisée, mais juridiquement dépendante. Une entreprise peut comprendre plusieurs établissements. Lorsqu'une entreprise compte au moins deux établissements, l'un d'entre eux (par exemple, celui où siège la direction de la société, le magasin principal, l'établissement de production, etc.) est défini comme établissement principal et les autres comme établissements secondaires. Dans la règle, l'établissement principal correspond au siège administratif de l'entreprise.
- **Entreprise individuelle** : dite personne physique : qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (exemple : commerçant, artisan, profession libérale, ...). Elle a pour propriétaire une personne physique, un particulier qui, avec des moyens financiers personnels, exerce son activité. Le patron est alors totalement responsable sur ses biens en cas de faillite. Les entreprises individuelles sont généralement de faible taille et ne disposent pas de comptabilité complète pour décrire leurs activités.

- **Entreprise publique** : il s'agit d'une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière. C'est une organisation à caractère industriel, commercial ou prestataire de services placée sous l'autorité ou la tutelle de l'état ou d'une collectivité publique. La fonction est de produire des biens et des services pour un marché. L'entreprise publique dispose d'une certaine autonomie de gestion.
- **Entreprise parapublique** : Une entreprise dont la majorité des capitaux est détenue par l'État.
- **Entreprise privée** : Il s'agit d'une entreprise dont l'État n'est pas propriétaire ou dans laquelle il détient moins de 50% de participations financières.
- **Entreprise privée sous contrôle étranger** : Il s'agit d'une entreprise privée détenue à plus de 50% par des non nationaux.
- **Entreprise privée sous contrôle national** : Il s'agit d'une entreprise privée détenue à plus de 50% par des nationaux privés.
- **Entreprise sociétaire** : dite personne morale : possède un acte notarié. Elle réunit par contrat un ensemble de personnes qui mettent ensemble des biens et forment ainsi une entité collective existant selon des règles d'exploitation communes, indépendamment des personnes physiques qui y participent. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique ou morale qui exerce pour son propre compte une activité économique.

Plusieurs formes de sociétés existent, permettant une plus ou moins grande souplesse dans la constitution du capital : Société en nom collectif (SNC), Société en commandite simple (SCS), Société anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL), Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU), Entreprise publique, Entreprise parapublique, Coopérative, Groupe d'Intérêt Économique (GIE), Organisation Non Gouvernementale (ONG), etc.

Les entreprises constituées en sociétés ou quasi-sociétés non financières (dont la fonction principale consiste à produire des biens et services marchands non financiers) sont des unités de production qui sont juridiquement indépendantes de leurs propriétaires et agissent manifestement comme tel, ce qui revient à dire qu'elles doivent disposer d'une comptabilité complète et que leurs revenus et leurs dépenses, de même que la totalité de leurs actifs et passifs doivent être contrôlés et gérés de façon indépendante.

- **Établissement** : L'établissement est une unité économique qui, sous un régime de propriété ou de contrôle unique (c'est-à-dire sous l'autorité d'une entité juridique ou juridiquement dépendante d'une entreprise appelée siège) exerce exclusivement ou principalement un seul type d'activité économique (activité de production, de vente ou de services), en un lieu unique. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Au sein de l'entreprise à laquelle il est rattaché, l'établissement peut être dédié aux activités administratives, aux activités de production, aux activités de logistique ou aux activités de vente. Les unités décentralisées d'une entreprise sont considérées comme des établissements. Ainsi, l'établissement combine les deux optiques : celle du type d'activité et celle de la dimension locale. Un établissement correspond à une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. Les établissements sont parfois appelés « unités d'activité économique au niveau local » (UAE locales).



Sur le plan pratique, la réalisation d'un tel découpage n'est pas toujours aisée. De plus les seules données qui puissent être utilement élaborées pour un établissement se rapportent à ses activités de production uniquement. La délimitation des unités primaires doit également tenir compte de la structure organisationnelle et des niveaux auxquels les décisions financières sont prises autant que les décisions relatives à la production. « L'établissement est donc défini, en pratique, comme une combinaison d'activités et ressources orientées, par une entité propriétaire ou de contrôle unique, vers la production du groupe de biens et services le plus homogène possible, généralement en un seul lieu, mais parfois sur une zone plus large, et dont des registres comptables séparés et disponibles peuvent fournir des données sur la production en question ainsi que sur les matériaux, la main-d'œuvre et les ressources physiques intervenant dans celle-ci ». (Nations Unies).

Par « lieu », il faut entendre une construction ou une partie de la construction, un terrain, un étal fixe ou tout autre endroit clairement délimité. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc. L'établissement constitue l'unité statistique dans le cadre de ce recensement, c'est-à-dire l'entité sur laquelle les informations sont recueillies et les statistiques compilées par la suite. L'établissement n'est pas nécessairement l'unité d'observation autrement dit l'entité en mesure de communiquer les données sur l'activité.

On distingue trois types d'établissements juridiquement autonomes :

- **Établissement principal (Siège social)** : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise. Sur le plan juridique, les établissements secondaires dépendent du siège social.
- **Établissement secondaire (Filiale ou succursale)** : Il s'agit d'un établissement qui dépend étroitement d'une autre entreprise (entreprise mère), mais qui en est juridiquement distincte. Une société est dite filiale si c'est une entreprise dont une partie de son capital a été formée par des apports réalisés par une autre société dite société mère qui en assure généralement la direction, l'administration et le contrôle par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes, administrateurs ou gérants qu'elle a désignés.
- **Établissement unique** : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise.
- **Groupe d'entreprises** : Un groupe d'entreprises ou groupe est un ensemble d'entreprises, regroupant des personnes morales distinctes, mais entretenant des liens directs et indirects principalement financiers (participations ou contrôle) mais aussi fréquemment organisationnels (dirigeants, stratégies...), économiques (mise en commun de ressources) ou commerciaux (ventes et achats de biens ou de services).
- **Institutions Sans but Lucratif au service des ménages (ISBLSM)** : Les institutions sans but lucratif au service des ménages sont des unités légales ou sociales, créées dans le but de produire des biens ou des services, auxquelles leur statut interdit d'être une source de revenu, de profit ou d'autre gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent. Le secteur des ISBLSM se compose de syndicats, de groupements professionnels, de sociétés savantes, d'associations des consommateurs, de partis politiques, des églises et congrégations religieuses, des clubs sociaux, culturels, récréatifs et sportifs, des organismes de charité et associations de bienfaisance (y compris les ISBL financées mais non contrôlées par les administrations publiques), les ONG, etc.

- **Nomenclature d'Activités et de produits** : La Nomenclature d'Activités des États Membres d'AFRISTAT révision 1 (NAEMA rev1) permet le classement des unités économiques (entreprises et établissements) dans l'espace couvert par AFRISTAT selon l'activité principale exercée. La NAEMA rev1 et la NOPEMA rev1 sont subdivisées en sections, lesquelles sont réparties en divisions, elles-mêmes comportant des groupes éclatés en classes pour les activités ; au niveau des produits, se retrouvent les mêmes subdivisions que précédemment, mais avec une cinquième position, les catégories.
- **PME/PMI** : Toute entité productrice de biens ou services marchands répond à un certain nombre de critères économiques. Les entreprises peuvent être réparties selon leur taille mesurée à partir de leur chiffre d'affaires ou de l'effectif de leurs employés. Ce qui permet de distinguer ainsi les grandes entreprises des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI). Les PME/PMI se définissent selon le secteur d'activités et selon des paramètres économiques. D'une part, les secteurs d'activités retenus sont (i) l'industrie manufacturière, agricole ou forestière, (ii) le commerce de gros, (iii) le commerce de détail, (iv) les services et (v) les mines. D'autre part, les paramètres économiques permettant de définir les PME/PMI sont les éléments suivants : (i) le nombre de salariés permanents, (ii) le chiffre d'affaires et (iii) le total bilan.
- **Production marchande** : est composée de la production de biens et services destinée à la vente à des prix économiquement significatifs.
- **Production non marchande** : elle est le fait des administrations publiques ou des ISBLSM et a lieu en l'absence de prix économiquement significatifs.
- **Prix économiquement significatifs** : des prix qui exercent un effet significatif sur les quantités que les producteurs veulent offrir et sur les quantités que les acquéreurs souhaitent acheter.
- **Prix économiquement non significatif** : s'il a peu ou pas d'influence sur les quantités qu'un producteur est disposé à offrir et s'il n'a, selon toute vraisemblance, qu'une influence marginale sur les quantités demandées. C'est un prix quantitativement non significatif tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande.
- **Secteur d'activité** : Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de services qui ont la même activité principale. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.
- **Secteur formel ou moderne** : Le secteur formel regroupe toutes les unités destinées à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services implantées sur le territoire national, disposant d'une structure de gestion organisée et présentant en fin d'exercice des comptes d'exploitation suivant un plan formel. On entend ainsi par entreprise du secteur moderne, toute unité de production justifiant d'une comptabilité complète, régulièrement tenue conformément sur le plan comptable en vigueur. Une entreprise qui tient une comptabilité complète signifie qu'elle présente des documents comptables retraçant à la fois les flux au cours de l'année et le bilan de ses actifs et passifs en début et en fin d'année.
- **Secteur informel** : Plusieurs critères sont habituellement retenus pour le repérage du secteur informel. Il s'agit essentiellement de la taille de l'unité économique, du statut juridique de l'entreprise, de la tenue d'une comptabilité, du type d'enregistrement de l'unité ou de ses employés et du niveau de son revenu. Parmi ces différentes options, dans le cadre du présent ReGEN, le critère adopté pour le repérage du secteur informel est celui



de la non-teneur d'une comptabilité complète conformément à la loi comptable et au système fiscal en vigueur.

Ce choix est guidé par le fait que le Système de Comptabilité Nationale se base sur le critère de « non-teneur de la comptabilité » pour distinguer les unités de production relevant du secteur informel des unités économiques « formelles ».

- **Société Anonyme à Relation Limitée (SARL)** : La société à responsabilité limitée est instituée par plusieurs personnes qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Elle est désignée par une dénomination sociale, à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou de plusieurs associés. Elle présente les caractéristiques d'une société de personnes, notamment parce que les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles sans accord de tout ou partie des associés. Lorsque la SARL ne comporte qu'une seule personne en tant « qu'associé unique » celle-ci est dénommée « Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ». Elle jouit d'un statut similaire à celui de la SARL.
- **Société par actions** : La société par actions (SPA) est la société dont le capital a donné lieu à l'émission de titres de propriété appelés actions, souscrites par des actionnaires. Chaque actionnaire est porteur d'au moins une action. Elle est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le nombre des associés ne peut être inférieur à sept (07).
- **Unité économique du secteur informel** : Est considérée comme « unité de production informelle » (UPI), toute unité destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne tenant pas de comptabilité décrivant son activité. Selon cette loi, il s'agit d'établir régulièrement tous les flux intervenus au cours de l'exercice et la situation du bilan au début et à la fin de l'exercice. Une UPI ne tient pas une telle comptabilité ayant une valeur administrative
- **Zones de recensement (ZR)** : Les zones de recensement sont des portions du territoire contenant un nombre d'entreprises à recenser pratiquement identique (300 entreprises en moyenne). C'est la zone de travail d'un agent recenseur.

Annexe 9 : Questionnaire adressé aux unités économiques marchandes

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

MINISTERE DU PLAN



RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (ReGEN) 2022

QUESTIONNAIRE DENOMBREMENT

(ENTREPRISES DE PRODUCTION MARCHANDE)

N° questionnaire :

|_R_|/|_D_|_D_|/|_C_|_C_|/|_ZC_|_ZC_|/|_ZR_|/|_E_|_E_|_E_|

Conformément à la loi N° 2014-66 du 5 novembre 2014 modifiant la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique, les informations individuelles recueillies lors de cette enquête sont strictement confidentielles et soumises au secret statistique : Vos réponses ne serviront qu'à l'élaboration des tableaux statistiques anonymes et ne sauraient, en aucun cas, être utilisées à des fins de répression économique ou fiscale.

Section A : IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

A.1 : Région :		1 = Agadez ; 2 = Diffa ; 3 = Dosso ; 4 = Maradi ; 5 = Tahoua ; 6 = Tillabéri ; 7 = Zinder ; 8 = Niamey	_
A.2 : Département :		_
A.3 : Commune / Arrondissement communal :		_
A.4 : Village / Quartier :		
A.5.1 : Zone de contrôle :		_
A.5.2 : Zone de recensement :		_
A.6 : Milieu : 1 = Urbain ; 2 = Rural		_
NB : Les questions A1 à A6 doivent être systématiquement renseignées. Il en est de même pour la section H sur les coordonnées GPS			
A.7 : Adresse de l'Établissement	A.7.1 : Nom de la voie sur laquelle l'établissement est situé :	
	A.7.2 : Type de voie :		_
	1 = Allées / couloirs ; 2 = Avenue ; 3 = Boulevard ; 4 = Route ; 5 = Rue ; 9 = Autres (à préciser) :		
A.7.3 : Point de repère/ lieu-dit :	
A.8 : Boîte Postale de l'établissement :		_
A.9 : Fax de l'établissement :		_
A.10 : Téléphone fixe de l'établissement :		_



Section A : IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	
A.11 : Téléphone mobile de l'établissement :	A.11.1 : Téléphone mobile 1 de l'établissement : _____ A.11.2 : Téléphone mobile 2 de l'établissement : _____
A.12 : Email de l'établissement :@.....	
A.13 : Dénomination ou Raison sociale de l'Etablissement :	
A.14 : Sigle de l'Etablissement :	

Section B : CARACTERISTIQUES DE L'UNITE ECONOMIQUE	
B.1 : Quelle est l'année de création de votre unité ?	_____
B.2 : Quelle est l'année de démarrage effectif de vos activités ?	_____
B.3 : Nature de l'unité économique : 1 = Mine ou carrière ; 2 = Usine ; 3 = Dépôt, entrepôt ou remise ; 4 = Magasin de vente ; 5 = boutique, kiosque ; 6 = Atelier ; 7 = Etablissement d'hébergement et de restauration ; 8 = Bureau ou cabinet ; 9 = étal, poste fixe sur la voie ; 10 = Etablissement de formation ; 11 = Formation sanitaire ; 12 = Station-service ; 99 = Autres (à préciser) :	_____
B.4 : Type de local occupé par l'unité : 1 = Local en dur ; 2 = Local en brique/terre ; 3 = Local en tôle ; 4 = Local en bois ; 5 = local en paillote ; 6 = Container ; 7 = Kiosque en métal ; 8 = Kiosque en bois ; 9 = Site aménagé ; 10 = Comptoir aménagé ; 99 = Autre (à préciser) :	_____
B.5 : Statut d'occupation du local : _____ 1 = Propriétaire exploitant ; 2 = Locataire ; 3 = bail ; 4 = Occupation gratuite ; 5 = Propriété familiale ; 6 = Ne sais pas ; 9 = Autres à préciser :	
B.6 : Forme Juridique de l'unité : 1 = Personne physique ; 2 = Personne morale	_____
B.7 : Régime juridique de l'unité : 01 = Entreprise individuelle (pers. physique) 07 = Société à Responsabilité Limitée (SARL) 13 = Société multinationale 02 = Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL) 08 = Société en Nom Collectif 14 = Groupement d'Intérêt économique (GIE) 03 = Société Anonyme Unipersonnelle (SAU) 09 = Société en Commandite simple 15 = Organisme mutualiste ou mutuel 04 = Société par Actions Simplifiées (SAS) 10 = Société en Commandite par actions 99 = Autres formes juridiques à préciser : 05 = Société Anonyme (SA) 11 = Société en Participations 06 = Société Anonyme à participation Publique (SAP) 12 = Coopérative	_____
B.8 : Disposez-vous d'un numéro de Registre de Commerce (RCCM) ? 1 = Oui ; 2 = Non	_____ Si réponse = 1 continuez, sinon aller à la question B.11
B.9 : Quel est le numéro de votre registre de commerce ?
B.10 : Quelle est la date d'établissement du registre de commerce ?	____/____/____
B.11 : Disposez-vous d'une autorisation pour exercer ? 1 = Oui ; 2 = Non	_____ Si réponse = 1 continuez, sinon aller à la question B.14
B.12 : Quel est le numéro de l'autorisation ?
B.13 : Quelle est la date d'établissement de l'autorisation ?	____/____/____
B.14 : Quel est le statut de l'unité ? _____ 1 = Etablissement unique ; 2 = Etablissement principal (Siège) ; 3 = Etablissement secondaire	Si réponse = 1 aller à la question B.18 ; si réponse = 2 continuez et si réponse = 3 aller à la question B.17
B.15 : Avez-vous des établissements secondaires ? 1 = Oui ; 2 = Non _____	Si réponse = 1 continuez Si non aller à la question B.18
B.16 : Si oui, Combien ? _____	Aller à la question B.18
B.17 : Quelle est la dénomination sociale de la maison mère ?
B.18 : Disposez-vous d'un NIF ? 1 = Oui ; 2 = Non _____	Si réponse = 1 continuez, si non aller à la question B.20
B.19 : Si Oui, quel est votre numéro d'immatriculation fiscal (NIF) ? _____	Aller à la question B.21
B.20 : Si non pourquoi ? _____ 1 = Méconnaissance de l'importance du NIF ; 2 = Lourdeur des procédures ; 3 = Crainte de la fiscalité ; 4 = Faible niveau d'activité ; 5 = Manque de ressources financières ; 6 = Méconnaissance de l'existence du NIF ; 9 = Autres à préciser	
B.21 : Disposez-vous d'un numéro de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ? 1 = Oui ; 2 = Non _____	Si réponse = 1 continuez, si non aller à la question B.24
B.22 : Si Oui, quel est votre numéro de la CNSS ? _____	_____

Si B.2 < 2021, continuez ; Si B.2 = 2021, renseigner seulement B.23.B ; Si B.2 = 2022, B.23 est non applicable. Aller à la question B.24



Section C : DONNEES ECONOMIQUES			
2	Personnel saisonnier / temporaire	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
3	Aides familiaux	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
4	Apprenti	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
C.9 : Quel est le capital de l'unité ? (En FCFA)		La question C.9 est applicable si et seulement si B.6 = 2	
C.9.A : Capital à la création :		C.9.B : Capital actuel :	
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	

Section D : ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES et PRINCIPALES CONTRAINTES			
D.1 : Que pensez-vous de l'environnement des affaires au Niger ?		_ _	
1. Très satisfaisant ; 2. Satisfaisant ; 3. Assez satisfaisant ; 4. Peu satisfaisant ; 5. Pas du tout satisfaisant ; 9. NSP		Si réponse = 9 aller à la question D.3, sinon continuez	
D.2 : Pourquoi avez-vous une telle appréciation ?		
D.3 : Quelles sont les principales contraintes que vous rencontrez dans votre activité par ordre d'importance ?			
NB : A ne pas lister par l'agent recenseur			
Codes Contraintes	Contraintes	1 = Oui 2 = Non	Classement
01	Insuffisance de personnel qualifié	_	_
02	Coût élevé de la main-d'œuvre	_	_
03	Formalités administratives contraignantes	_	_
04	Taxes et impôts trop élevés	_	_
05	Coût du transport élevé	_	_
06	Difficultés d'approvisionnement en matière première (quantités et qualité)	_	_
07	Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	_	_
08	Difficultés d'écoulement de la production	_	_
09	Manque de technologie spécialisée / machines et pièces de rechange	_	_
10	Manque de local adapté	_	_
11	Difficultés d'accès à la commande publique	_	_
12	Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	_	_
13	Difficultés d'accès au crédit (Banques et Systèmes Financiers Décentralisés)	_	_
14	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	_	_
15	Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	_	_
16	Corruption	_	_
17	Insécurité	_	_
18	Concurrence déloyale	_	_
19	Difficultés d'approvisionnement en marchandises	_	_
99	Autres à préciser	_	_
D.4 : Quelles sont vos principales suggestions pour développer les entreprises de votre secteur ? (NB : A ne pas lister par l'agent recenseur)			
Code : 1 = Oui ; 2 = Non			
D.4.01 : Allègement des frais de transports	_	D.4.09 : Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus	_
D.4.02 : Allègement des impôts et taxes	_	D.4.10 : Sensibilisation / formation pour l'entreprenariat	_
D.4.03 : Assurer davantage la sécurité	_	D.4.11 : Soutien / Appuis financier	_
D.4.04 : Assurer la disponibilité des marchandises	_	D.4.12 : Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	_
D.4.05 : Création d'emplois	_	D.4.13 : Accompagnement / soutien aux PME	_
D.4.06 : Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	_	D.4.14 : Subvention / réduction des prix des produits	_
D.4.07 : Faciliter l'accès aux crédits	_	D.4.15 : Accès aux marchés publics	_
D.4.08 : Lutter contre la corruption	_	D.4.16 : Création des débouchés	_
D.4.99 : Autres à préciser			_

Section E : BESOIN DE FINANCEMENT	
E.1 : Avez-vous des besoins de financement ?	_ _
1 = Oui ; 2 = Non	Si réponse = 1 continuez, sinon aller à la section suivante



Section I : IDENTIFICATION DU PERSONNEL DE COLLECTE

I.1 : Date de premier passage (jj/mm) : __ __ / __ __ 2022	I.1.1 : Début de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn
	I.1.2 : Fin de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn
I.2 : Date de dernier passage (jj/mm) : __ __ / __ __ 2022	I.2.1 : Début de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn
	I.2.2 : Fin de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn
I.3 : Prénom et nom de l'agent recenseur :	I.4 : Prénom et nom du contrôleur :
I.5 : Identifiant de l'agent recenseur : __ __ __ __ __ __	I.6 : Identifiant du contrôleur : __ __ __ __ __ __

L'INS-NIGER VOUS REMERCIE POUR VOTRE PRECIEUSE COLLABORATION

Annexe 10 : Questionnaire adressé aux unités économiques non marchandes

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

MINISTERE DU PLAN



RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (ReGEN) 2022

QUESTIONNAIRE DENOMBREMENT

(STRUCTURES DE PRODUCTION NON-MARCHANDE)

N° questionnaire :

|__R_|/|__D_|_D_|/|__C_|_C_|/|__ZC_|_ZC_|/|__ZR_|/|__E_|_E_|_E_|

Conformément à la loi N° 2014-66 du 5 novembre 2014 modifiant la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique, les informations individuelles recueillies lors de cette enquête sont strictement confidentielles et soumises au secret statistique : Vos réponses ne serviront qu'à l'élaboration des tableaux statistiques anonymes et ne sauraient, en aucun cas, être utilisées à des fins de répression économique ou fiscale.

Section A : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

A.1 : Région :	1 = Agadez ; 2 = Diffa ; 3 = Dosso ; 4 = Maradi ; 5 = Tahoua ; 6 = Tillabéri ; 7 = Zinder ; 8 = Niamey	__
A.2 : Département :	__ _
A.3 : Commune / Arrondissement communal :	__ _
A.4 : Village / Quartier :	
A.5.1 : Zone de contrôle :		__ _
A.5.2 : Zone de recensement :		__
A.6 : Milieu : 1 = Urbain ; 2 = Rural		__
NB : Les questions A1 à A6 doivent être systématiquement renseignées. Il en est de même pour la section I sur les coordonnées GPS		
A.7 : Localisation de la structure	A.7.1 : Nom de la voie sur laquelle la structure est située :
	A.7.2 : Type de voie : 1 = Allées / couloirs ; 2 = Avenue ; 3 = Boulevard ; 4 = Route ; 5 = Rue ; 9 = Autres (à préciser) :	__
	A.7.3 : Point de repère/ lieu-dit :
A.8 : Boîte Postale (BP) de la structure :		__ _ _ _ _ _ _ _ _
A.9 : Fax de la structure :		__ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
A.10 : Téléphone fixe de la structure :		__ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Section C : DONNEES ECONOMIQUES			
C.2A : Quel était l'effectif du personnel de votre structure au 31/12/2020 ? (Y compris le responsable)			
Code catégories	Catégories	C.2A.1 : Homme	C.2A.2 : Femme
1	Personnels permanents	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
2	Volontaires	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
3	Bénévoles / Stagiaires	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
4	Adhérents	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
C.2B : Quel était l'effectif du personnel de votre structure au 31/12/2021 ? (Y compris le responsable)			
Code catégories	Catégories	C.2B.1 : Homme	C.2B.2 : Femme
1	Personnels permanents	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
2	Volontaires	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
3	Bénévoles / Stagiaires	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
4	Adhérents	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _

Section D : DIFFICULTES ET PRINCIPALES CONTRAINTES			
D.1 : Quelles sont les principales contraintes que vous rencontrez dans votre activité ? <i>NB : A ne pas lister par l'agent recenseur</i>			D.2 : Classement par ordre d'importance
	Code : 1 = Oui ; 2 = Non		
D.1.01	Insuffisance de personnel qualifié	_	D.2.01 _
D.1.02	Formalités administratives contraignantes	_	D.2.02 _
D.1.03	Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	_	D.2.03 _
D.1.04	Manque de local adapté	_	D.2.04 _
D.1.05	Difficultés d'approvisionnement en énergie (eau, électricité, etc.)	_	D.2.05 _
D.1.06	Corruption	_	D.2.06 _
D.1.07	Insécurité	_	D.2.07 _
D.1.08	Insuffisance des ressources financières	_	D.2.08 _
D.1.99	Autres à préciser	_	D.2.99 _
D.3 : Quelles sont vos principales suggestions pour développer les structures de votre secteur d'activités ? <i>(NB : A ne pas lister par l'agent recenseur) ; Code : 1 = Oui ; 2 = Non</i>			
D.3.1 : Synergie des actions	_	D.3.5 : Soutien / Appuis financier	_
D.3.2 : Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité	_	D.3.6 : Construction des infrastructures de transport et de télécommunication	_
D.3.3 : Formation des acteurs	_	D.3.7 : Assurer davantage la sécurité	_
D.3.4 : Bonne Gouvernance	_	D.3.9 : Autres à préciser	_

Section E : BESOIN DE FINANCEMENT	
E.1 : Avez-vous des besoins de financement ? 1 = Oui ; 2 = Non	_
Si réponse = 1 continuez, sinon aller à la section suivante	
E.2 : Si Oui, pour quelles raisons ? NB : A ne pas lister par l'agent recenseur	Code : 1 = Oui ; 2 = Non
E.2.1 : Amélioration du local	_
E.2.2 : Acquisition ou entretien d'équipement	_
E.2.3 : Paiement des salaires	_
E.2.4 : Formation des membres	_
E.2.5 : Remboursement des dettes	_
E.2.6 : Extension de l'activité	_
E.2.9 : Autres à préciser :	_

Section F : PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT	
F.1 : Quelles sont vos principales sources de financement ? NB : A ne pas lister par l'agent recenseur	



Section F : PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT			
	Code :1 = Oui ; 2 = Non	F.2 : Classement par ordre d'importance	
F.1.1 : Travaux ou services rendus aux tiers	__	F.2.1	__
F.1.2 : Don / Leg	__	F.2.2	__
F.1.3 : Subvention	__	F.2.3	__
F.1.4 : Cotisation des membres	__	F.2.4	__
F.1.5 : Héritage	__	F.2.5	__
F.1.6 : Transferts des organisations mères	__	F.2.6	__
F.1.9 : Autres ressources non citées (à préciser) :	__	F.2.9	__

Section G : INFORMATIONS SUR LE PRINCIPAL DIRIGEANT			
G.1 : Prénom et nom du principal dirigeant de votre structure :			
G.2 : Sexe du principal dirigeant de votre structure : 1 = Homme ; 2 = Femme		__	
G.3 : Age du principal dirigeant de votre structure : __			
G.4 : Quelle fonction occupe celui qui dirige votre structure ?		1 = Président ; 2 = Secrétaire Général ; 3 = Coordonnateur ; 4 = Autres membres du comité de direction ; 9 = Autres à préciser :	
G.5 : Nationalité du principal dirigeant de votre structure :		__	
1 = Niger	4 = CEEAC/CEMAC	7 = Amérique	
2 = UEMOA	5 = Autres pays africains	8 = Asie	
3 = CEDEAO hors UEMOA	6 = Europe	9 = Autres nationalités (à préciser)	
G.6 : Niveau d'instruction du principal dirigeant de votre structure : __			
1 = Non instruit	3 = Secondaire 1 ^{er} cycle	6 = Ecole coranique	
2 = Primaire	4 = Secondaire second cycle	7 = Alphabétisé en langues Nationales	
	5 = Supérieur	9 = Autres à préciser :	

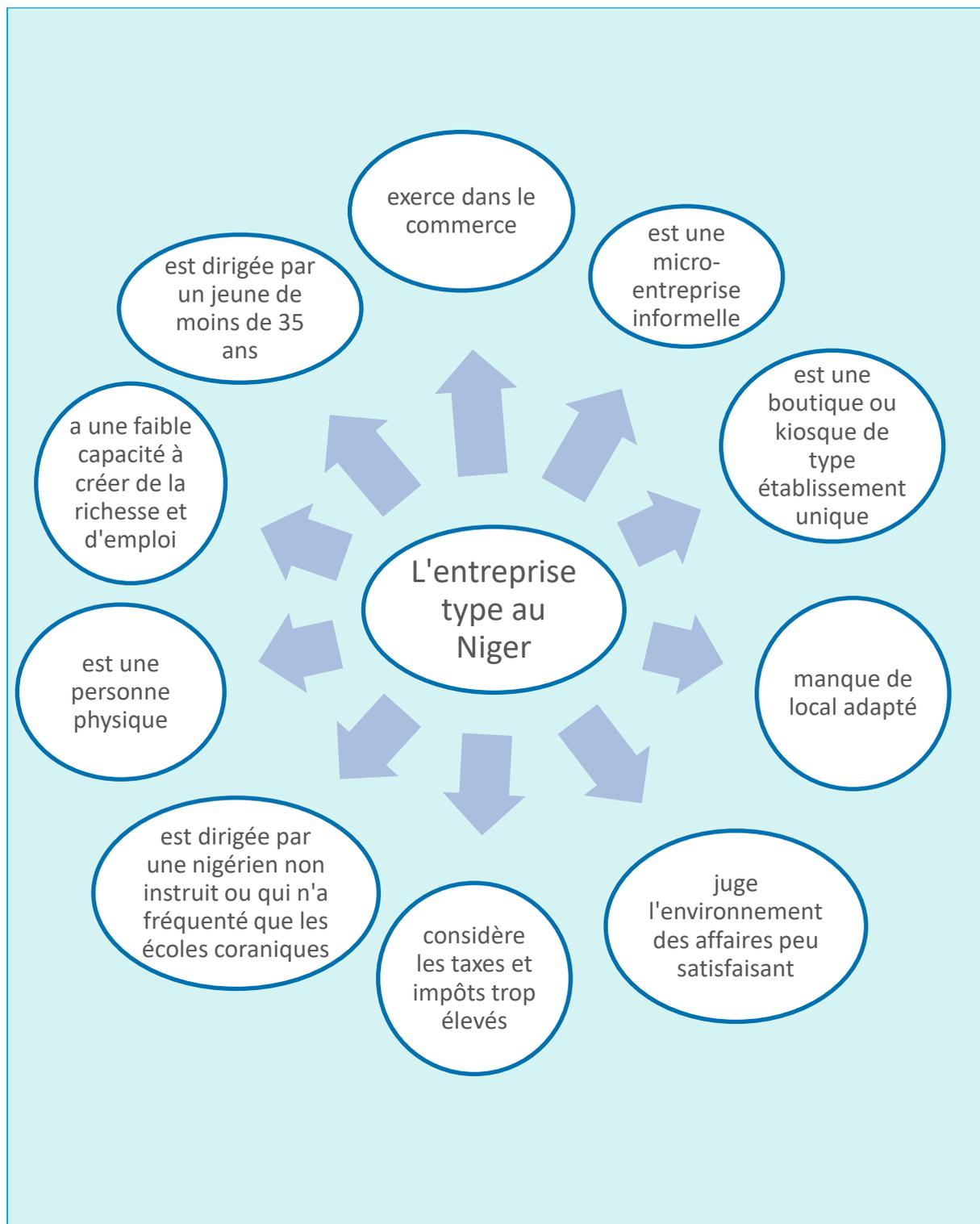
Section H : SITUATION SUR L'ENTRETIEN / COLLECTE ET OBSERVATIONS			
H.1.1 : Prénom et nom du répondant :			
H.1.2 : Fonction du répondant :		1 = Président ; 2 = Secrétaire Général ; 3 = Coordonnateur ; 4 = Autres membres du comité de direction ; 5 = Comptable / Financier ; 9 = Autres à préciser	
H.1.3 : Contact / numéro de téléphone du répondant		__ __ __ __ __ __ __ __	
H.1.4 : Email du répondant :@.....			
H.2 : Résultat de la collecte :		1 = Questionnaire complet 2 = Questionnaire incomplet	
		__ SI réponse = 2 continuez sinon aller à la question H.4	
H.3. Si questionnaire incomplet, préciser le motif :			
H.4 : Observations de l'enquêteur :			
H.5 : Observations du contrôleur :			

Section I : COORDONNEES GPS DE LA STRUCTURE			
I.1 : Numéro Waypoint :		__ __ __ __	
		I.2 : Longitude :	__ __ __ __ __ __ __ __
		I.3 : Latitude :	__ __ __ __ __ __ __ __

Section J : IDENTIFICATION DU PERSONNEL D'EXECUTION			
J.1 : Date de premier passage (jj/mm) : __ __ / __ __ 2022		J.1.1 : Début de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn	
		J.1.2 : Fin de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn	
J.2 : Date de dernier passage (jj/mm) : __ __ / __ __ 2022		J.2.1 : Début de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn	
		J.2.2 : Fin de l'entretien : __ __ heure(s) __ __ mn	
J.3 : Prénom et nom de l'agent recenseur :		J.4 : Prénom et nom du contrôleur :	
J.5 : Identifiant de l'agent recenseur : __ __ __ __ __ __ __		J.6 : Identifiant du contrôleur : __ __ __ __ __ __ __	

L'INS NIGER VOUS REMERCIE POUR VOTRE PRECIEUSE COLLABORATION

Annexe 11 : Profil de l'entreprise type au Niger





Institut National
de la Statistique

NIGER